

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Remerciements

A mon promoteur M. Dan Kaminski pour les conseils et le suivi dont j'ai pu bénéficier ainsi que pour sa grande disponibilité.

A Mme Isabelle Cottin, assistante sociale à l'ASBL «Espace Libre » à Charleroi, pour m'avoir servi d'intermédiaire auprès des détenus ou des anciens détenus et faciliter ainsi mes rencontres avec ceux-ci.

Aux personnes incarcérées, ainsi qu'aux personnes ayant fait l'objet d'une incarcération et qui ont accepté de me rencontrer afin de répondre à mes nombreuses questions et sans qui ce mémoire n'aurait pu se faire.

Je profite également de cette occasion pour remercier l'ensemble du corps professoral de l'Université catholique de Louvain pour la qualité de la formation reçue.

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	4
1.1. Choix de la technique de récolte des données	4
1.2. Entretien de recherche de type semi-directif.....	4
1.3. Délimitation du champ d'analyse et échantillonnage.....	5
1.4. Analyse des entretiens	6
CHAPITRE 2 : LE CONCEPT DE VIOLENCE	8
2.1 Le concept de violence	8
2.2 Les difficultés liées à sa définition	9
2.3 Le concept de violence carcérale.....	11
CHAPITRE 3 : LES FORMES DE VIOLENCE CARCERALE	12
3.1.1 La violence symbolique.....	13
3.1.2 La violence institutionnelle.....	15
3.1.2.1 La privation de liberté comme unique violence faite à l'individu	15
3.1.2.2 D'autres souffrances ressenties par les détenus.....	16
3.1.2.3 La sécurité des droits.....	19
3.1.2.4 Le processus de dégradation.....	19
3.1.2.5 Le phénomène de surpopulation carcérale	24
3.1.3 La violence gouvernementale.....	31
3.2 Les violences intra-personnelles	34
3.2.1 Les automutilations et les grèves de la faim au sein des prisons.....	34
3.2.2 La problématique des suicides en milieu carcéral.....	39
3.2.2.1 La sursuicidité carcérale	39
3.2.2.2 La différence de traitement face à cette sursuicidité	39
3.2.2.3 L'incidence de la doctrine de la moindre éligibilité.....	43
3.2.2.4 Les caractéristiques de cette sursuicidité carcérale.....	44
3.2.2.5 Le suicide, l'acte ultime de réappropriation de son corps	49
3.3 Les violences interpersonnelles	50
3.3.1 Introduction	50
3.3.2 Fonctionnement en prison : la gouvernance par la peur	51
3.3.3 L'absence de conflictualisation.....	54
3.3.4 Les violences avec « motif »	57
3.3.5 La prisonisation.....	58
3.3.6 La violence entre détenus et surveillants	60
CHAPITRE 4 : ANALYSE INDIVIDUELLE.....	65
4.1 Analyse individuelle de l'entretien n°1	67
4.2 Analyse individuelle de l'entretien n°2.....	70
4.3 Analyse individuelle de l'entretien n°3	73
4.4 Analyse individuelle de l'entretien n°4	76
4.5 Analyse individuelle de l'entretien n°5	79
4.6 Analyse individuelle de l'entretien n°6.....	82
4.7 Analyse individuelle de l'entretien n°7	85
CHAPITRE 5 : ANALYSE TRANSVERSALE	88
5.1 Les formes de violences impersonnelles.....	88

5.1.1 La violence symbolique.....	88
5.1.2 La violence institutionnelle.....	89
5.1.2.1 Le processus de dégradation.....	90
5.1.2.1.1 Analyse des blessures morales	90
5.1.2.1.2 Analyse des effets mortifiants de la prison	91
5.1.2.1.3 Les cérémonies de dégradation	94
5.1.3 La violence gouvernementale.....	96
5.2 Analyse des violences intra-personnelles	98
5.3 Analyse des violences interpersonnelles	99
5.3.1 Analyse de l'intensité (de la violence) carcérale	99
5.3.2 Analyse de la posture des détenus vis-à-vis de la violence carcérale	100
5.3.3 Analyse des stratégies mises en place pour faire face à cette violence	101
5.3.4 Analyse de la fréquence d'apparition d'acte de violence	101
5.3.5 Analyse des causes avancées par les (ex-) détenus pour expliquer ces violences carcérales.....	102
5.3.6 Analyse des conséquences de la violence carcérale	103
5.3.7 Analyse des codes propres à la prison.....	104
5.4 Doléances et motifs de satisfaction.....	105
5.5 Enseignements tirés de la partie analytique	106
CONCLUSION	111

Introduction

Le choix d'un sujet relatif à la violence carcérale ne me vint pas spontanément. Je souhaitais néanmoins réaliser un mémoire traitant d'une problématique en rapport avec l'univers carcéral. En effet, j'ai pu découvrir ce dernier à l'occasion d'un stage effectué au sein de la prison d'Ittre, lors de ma dernière année d'étude de mon baccalauréat en droit. Avant de réaliser ce stage, j'avais énormément d'a priori sur l'univers carcéral, sur son mode de fonctionnement et sur ses acteurs. Le fait d'avoir réalisé ce stage en « immersion » dans un univers inconnu m'a apporté beaucoup de réponses à nombre de mes interrogations et m'a permis de poser un nouveau regard sur cet univers si particulier qu'est le monde carcéral. C'est en partie suite à l'attrait (né de ce stage) pour toute une série de questions touchant au parcours carcéral et à la réinsertion des détenus, que j'avais décidé de poursuivre mes études juridiques par un master en criminologie. Venu le moment de choisir un sujet de mémoire, je souhaitais que celui-ci traite d'une problématique propre à cet univers carcéral. C'est à la suite de longues discussions avec mon promoteur (lors des séminaires d'accompagnement du mémoire) que je décidai de traiter le sujet de la violence carcérale au sein des établissements pénitentiaires en Belgique. Conscient de l'étendue d'un tel sujet ainsi que des contraintes organisationnelles propres à la rédaction du mémoire, j'ai décidé, en accord avec mon promoteur de restreindre ce vaste sujet à « l'expérience des violences carcérales » s'inscrivant dans le giron des détenus.

J'ai donc voulu analyser ces violences carcérales sous un angle essentiellement qualitatif car ce que je visais n'était pas la mesure de ces violences mais bien leur compréhension. Pour y arriver, j'ai réalisé de nombreux entretiens semi-directifs avec les (ex)-détenus qui acceptaient de me rencontrer. Cette partie du travail fut relativement ardue car rencontrer des (ex)-détenus n'est pas si simple. En effet, j'ai essuyé un nombre impressionnant de refus provenant des établissements pénitentiaires, du Ministère de la justice ou d'ASBL de réinsertion des détenus. J'ai malgré tout

persévéré auprès des ASBL de suivi et de réinsertion des (ex)-détenus car d'une part, j'avais besoin d'une base empirique solide pour mener à bien ce mémoire et d'autre part, rencontrer des (ex)-détenus en-dehors de la prison et sur une base volontaire (de leur part) m'assurait que ceux-ci témoignent de leur propre expérience carcérale sans intérêt caché. Je craignais en effet que les détenus rencontrés dans le cadre de la prison acceptent l'entretien uniquement comme un moyen de distraction ou comme une possibilité de montrer « patte blanche » en vue d'une libération anticipée (sans en avoir réellement l'envie). Ainsi, tous les (ex)-détenus rencontrés l'ont été en-dehors du cadre de la prison, c'est-à-dire soit au sein de l'ASBL « Espace-Libre » à Charleroi, soit à leur propre domicile.

Afin de traiter mon sujet (l'expérience des violences carcérales) de la meilleure des façons, j'ai donc décidé d'agencer mon mémoire comme suit. Après une courte présentation d'ordre méthodologique, je tenterai de définir les concepts de violence et de la violence carcérale ainsi que les difficultés rencontrées lors de cette tentative de définition. Par après, j'expliquerai les différentes formes de violence pouvant survenir en prison. Dans un premier temps, j'expliquerai les différentes formes que revêt le concept de violence impersonnelle. Parmi ces violences impersonnelles, on peut ainsi distinguer les violences symboliques, institutionnelles et gouvernementales. Dans un dernier temps, je développerai les formes de violences inter- et intra-personnelles tout en mettant en évidence la problématique du suicide carcéral et des actes d'automutilation. Chacune de ces formes de violence fera l'objet d'une explication détaillée sur base des analyses et commentaires fournis par la littérature scientifique. Certaines de ces formes de violence feront également l'objet d'un traitement détaillé par l'insertion d'une série de sous-concepts (provenant toujours de la littérature scientifique). Ceux-ci permettront d'effectuer une analyse encore plus détaillée des dires des (ex)-détenus dans la deuxième partie de mon mémoire. Tous les concepts et sous-concepts retenus dans cette première partie du travail seront bien entendu réutilisés dans la deuxième partie du mémoire consacrée à l'analyse des différents entretiens.

La seconde partie de mon mémoire sera donc davantage analytique et commencera par une analyse individuelle des différents entretiens. Pour ce faire, j'établirai une sorte de fiche technique reprenant le profil ainsi qu'un résumé du parcours carcéral du détenu. J'essaierai également de faire ressortir pour chaque entretien des éléments permettant de comprendre l'articulation des réponses données, on

peut donc parler d'une sorte de « fil rouge » autour duquel tous les dires de l'entretien s'articulent. Chaque entretien fera également l'objet d'une analyse sous forme de tableaux, cette forme d'analyse ayant été choisie dans un souci de clarté ainsi que pour éviter la redondance des informations et la lourdeur d'une présentation détaillée pour le lecteur. Les détails et exemples tirés de chaque entretien seront directement incorporés dans l'analyse transversale qui suivra cette partie. L'analyse transversale permettra de classer, croiser et comparer les réponses obtenues lors des entretiens. Bien entendu ces réponses seront analysées notamment au regard de la littérature scientifique présentée dans la première partie de ce travail. Cette analyse transversale permettra de faire émerger une série de constats ainsi que de nouvelles interrogations qui feront également l'objet d'une tentative de réponse.

Chapitre 1 : Démarche méthodologique

Dans cette partie, je compte exposer la méthodologie que je vais suivre afin de répondre du mieux possible à ma question de recherche et de relever les défis et enjeux de ce mémoire . Pour ce faire, j'ai évidemment choisi une démarche constructiviste qui me paraissait plus adéquate pour approcher les objets juridiquement, socialement et moralement teintés. C'est donc cette démarche qui a été retenue pour l'analyse de mon objet d'étude, à savoir la violence carcérale.

1.1. Choix de la technique de récolte des données

Pour bien comprendre les représentations sociales des personnes détenues ou ayant été incarcérées, il m'a semblé indispensable de mener une série d'entretiens. En effet, pour en savoir plus sur l'objet « violence carcérale », il m'a semblé nécessaire d'élaborer un échantillon qualitatif auprès de ces personnes incarcérées (ou ayant été incarcérées). J'ai opté pour une méthodologie de type qualitative car je cherche avant tout à comprendre le phénomène de « violence carcérale » et non à le mesurer. La compréhension de ce phénomène se basera principalement sur les interprétations données par les (ex)détenus au cours des entretiens réalisés. Etant donné que le phénomène de violence carcérale est un objet socialement construit, il est donc soumis à toute une série d'interprétations. Une approche qualitative par l'entretien constitue donc la voie d'accès royale pour prendre connaissance de ces interprétations.

1.2. Entretien de recherche de type semi-directif

Parmi les différents types d'entretiens possibles, j'ai choisi de procéder à des entretiens de type semi-directifs avec ces personnes. L'entretien de type semi-directif répond à une double exigence : *d'une part, il s'agit de permettre à l'interviewé de structurer lui-même sa pensée autour de l'objet envisagé. D'où l'aspect partiellement « non-directif ».* Mais, *d'autre part, la définition de l'objet d'étude élimine du champ d'intérêt diverses considérations auxquelles l'interviewé se laisse tout naturellement entraîner au gré de sa pensée et requiert l'approfondissement de points qu'il n'aurait*

*pas explicités lui-même. D'où, cette fois, l'aspect partiellement « directif » des interventions de l'interviewer*¹. Le choix de réaliser une série d'entretiens semi-directifs s'explique donc par le fait que j'ai souhaité avant tout obtenir des réponses aux diverses questions que je me pose. Bien entendu, si le sujet en ressent le besoin, il est libre de digresser sur certaines questions. Ainsi, les précisions que m'ont apportées mes interlocuteurs m'ont permis d'en apprendre davantage sur le sujet, et par la même occasion m'ont attiré l'attention sur certaines questions importantes que j'aurais omises d'aborder lors de mon entretien. Ce type d'entretien m'a donc donné l'opportunité d'une part, d'obtenir des réponses à des questions précises et d'autre part, d'en apprendre davantage sur mon objet de recherche (la violence carcérale).

1.3. Délimitation du champ d'analyse et échantillonnage

Lors de ce mémoire, les personnes qui ont été interrogées sont uniquement francophones, ce choix linguistique s'explique uniquement par ma volonté d'assurer la qualité des entretiens réalisés. Il me semble essentiel que les interlocuteurs maîtrisent bien une langue commune afin de favoriser l'interaction et de faciliter la tenue de l'entretien. Etant donné que ce travail traite d'un aspect qualitatif (je ne souhaite pas mesurer l'ampleur du phénomène étudié), avoir une bonne maîtrise de la langue est essentielle afin de pouvoir rebondir sur certains détails fournis, d'autant plus lorsque l'on parle des représentations sociales.

Afin d'obtenir un échantillonnage représentatif et varié, j'ai voulu (dans un premier temps) tenir compte de toute une série de variables qui me permettraient d'afficher une diversité des réactions possibles face à mon objet d'étude² et qui me semblaient donc pertinentes. Tout d'abord, concernant l'aspect diachronique de ce phénomène, je prévoyais de voir s'il existait des perceptions différentes du concept de violence carcérale en fonction du temps passé au sein de l'univers carcéral. Mon échantillonnage comprenait également la variable sexe et le type de régime carcéral (ouvert/fermé). Cependant, face aux difficultés rencontrées pour entrer en contact avec des personnes incarcérées (ou ayant été incarcérées), il ne m'a pas été possible de tenir compte de ces variables. Les seuls détenus rencontrés dans le cadre de ce mémoire l'ont été via une personne de contact travaillant dans une ASBL de suivi des détenus à

¹ D. RUQUOY, Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer, in Albarello, L., et al., *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 61.

² Idem, p. 73.

Charleroi. Toutes ces rencontres ont eu lieu au sein de l'ASBL, qui a donc joué un rôle d'intermédiaire entre moi et les détenus (seul le dernier entretien s'est déroulé non pas à l'ASBL mais bien au domicile du détenu). C'est donc par l'intermédiaire de cette ASBL que j'ai pu rencontrer une série de détenus qui ont bien voulu répondre à mes questions. La difficulté d'obtention de ces entretiens ne m'a pas permis de respecter les variables d'échantillonnage initialement prévues.

Tous les détenus rencontrés ont purgé l'essentiel de leur détention dans des établissements de régime fermé en prison. Ces détenus ont tous la nationalité belge et ont également comme point commun de posséder un sérieux parcours carcéral. En effet, ceux-ci ont tous séjourné au minimum quatre ans dans des établissements de type fermé. Les (ex)détenus rencontrés ont donc tous séjourné en prison pour une période d'au moins quatre ans (jusqu'à quinze ans pour l'un d'entre eux). A l'exception d'une femme (rencontrée lors de mon premier entretien), tous les autres entretiens ont été réalisés avec des détenus de sexe masculin. J'ai également relevé une certaine homogénéité concernant l'âge des (ex)détenus présents à ces entretiens. En effet, ceux-ci étaient tous âgés d'une trentaine, voire d'une quarantaine d'années. Ils présentent également la particularité d'être issus de lieux marqués par une certaine précarité (Charleroi, La Louvière, quartiers bruxellois, ...). Parmi les (ex)détenus rencontrés au moment des entretiens, trois étaient sous surveillance électronique, trois étaient toujours incarcérés (mais en congé pénitentiaire) et une personne était en liberté.

Le choix de se limiter à la réalisation de sept entretiens fut dicté d'une part par des contraintes d'ordre organisationnel (temps disponible et possibilité de rencontre des détenus) et d'autre part par une certaine redondance dans les réponses données (apparition de nombreux liens entre les entretiens) pouvant laisser présager que l'on arrivait à un niveau de saturation des informations³.

1.4 Analyse des entretiens

La partie centrale de mon mémoire sera constituée par la partie analytique qui sera elle-même subdivisée en deux sous-parties. Tout d'abord, je procèderai à l'analyse individuelle de chacun des sept entretiens réalisés. Pour ce faire, j'élaborerai un tableau synthétique pour chaque entretien. Ce tableau analysera les réponses données lors de

³ D. RUQUOY, Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer, in Albarello, L., et al., *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 73.

l'entretien au travers d'une série d' « items » centraux dans le but de faciliter l'analyse transversale ultérieure ; ces « items » reprenant des caractéristiques propres à la violence carcérale (formes, intensité, fréquence, posture et stratégies adoptées par le détenu, causes et conséquences, doléances, prisonisation). Ces différents tableaux seront également assortis d'un bref résumé du parcours carcéral du/de l'(ex) détenu ainsi que des traits marquants propres à chaque individu (éléments transcendants issus des entretiens).

Ensuite, je procèderai à l'analyse transversale sur base des réponses données lors de ces entretiens. Il s'agira d'abord de relever les différences et les ressemblances entre ces réponses tout en apportant les nuances nécessaires. Les résultats obtenus soulèveront probablement une série d'interrogations nécessaires dans le cadre de la compréhension de ceux-ci. Des tentatives d'explication pourront notamment être apportées par la littérature scientifique ainsi que par les éléments centraux de différenciation propres à chaque individu.

Chapitre 2 : Le concept de violence

Dans le cadre de ce mémoire, il me semble important de poser un certain nombre de concepts et d'outils qui permettraient une analyse détaillée des réponses données lors des entretiens réalisés avec une série d'(ex)détenus. L'analyse ultérieure des entretiens sera réalisée à la lecture de ces concepts choisis pour leur pertinence par rapport à la question de recherche initialement posée et en fonction des réponses apportées par les (ex)détenus à ces questions.

Dans ce chapitre, je commencerai par une tentative de définition des concepts de violence et de violence carcérale tout en expliquant les difficultés rencontrées lors de cette tentative de définition. Par après, ce chapitre présentera divers outils d'analyse de cette violence carcérale (toujours en fonction des dires des (ex)détenus). Ces outils, pouvant se limiter à des grilles d'analyse pour certains d'entre eux, renferment pour la plupart une série de concepts sous-jacents utiles dans le cadre de l'analyse détaillée des réponses.

2.1 *Le concept de violence*

Le concept de violence constituant l'objet central de cette recherche, il m'a semblé utile et pertinent de m'attarder sur la définition de ce concept. Ensuite, j'insisterai sur les difficultés rencontrées lors de ces tentatives de définition avant de définir le concept de « violence carcérale ».

La violence étant un concept péjoratif, il semble difficile d'en donner une définition unique qui engloberait la multitude de ses formes et occurrences. D'ailleurs, lorsque l'on se penche sur la définition généraliste donnée par le dictionnaire, on remarque que celle-ci subdivise cette définition en une série de sous-définitions afin d'englober au mieux le caractère multiple et complexe que renferme ce terme. Ainsi, une définition donnée de la violence met en avant la force, la brutalité, l'intensité renfermées dans ce terme (*Caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, brutale et souvent*

*destructrice*⁴). Il est également question de *l'abus de la force physique*⁵ ou encore du *caractère extrême d'un sentiment*⁶. Ainsi, cette violence ne serait pas cantonnée à une forme particulière de violence que pourrait être la violence physique mais pourrait connaître une multitude de formes dont par exemple : la violence psychologique, sentimentale, comportementale, morale, ... Le dictionnaire parle également d'*extrême véhémence, de grande agressivité, de grande brutalité dans les propos, le comportement*⁷. On constate donc que définir ce terme n'est pas chose aisée.

2.2 Les difficultés liées à sa définition

La première difficulté rencontrée dans l'établissement d'une définition est celle de la subjectivité de la violence. En effet, ce qui est perçu comme violent par un individu ou un groupe peut ne pas l'être pour un autre individu ou groupe. De plus, on attribue généralement un caractère intentionnel à la violence sans quoi celle-ci relèverait davantage de l'accident voir du dommage collatéral. La question de l'illégitimité de la violence revient également dans cette tentative de définition. Ainsi, on opère souvent une séparation entre les actions jugées comme légitimes et euphémisées de celles jugées illégitimes et étant disqualifiées. Dans nos sociétés, ce sont les Etats qui détiennent ce monopole de la violence légitime. D'ailleurs, lorsque cette dernière se voit légitimée, on a tendance à la considérer comme étant normale. Aveuglé par la force de la légitimité donnée aux actions de l'Etat, il se peut qu'on ne voie plus la violence cachée derrière certains actes accomplis. L'action pénale (au sens large) constitue un parfait exemple de cette violence étatique. Les violences commises par l'Etat allant de l'arrestation à l'exécution de la condamnation se voient légitimées voir même euphémisées tant la légitimité historique et culturelle accordée à l'Etat est grande⁸.

Le concept de violence est donc difficile à définir car la violence peut présenter mille visages différents. Ce terme peut être attribué aussi bien à des actes, des gestes, des paroles, des omissions et même des silences. De plus, ce concept est

⁴ Dictionnaire Le Grand Larousse illustré (édition 2014)

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ Ibidem

⁸ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, pp. 462-463.

difficilement objectivable. Il faut bien souvent des discours divergents, des interprétations différentes de certains actes, de certaines paroles, pour se rendre compte concrètement de la réalité de cette violence qui est bien souvent occultée. Certaines violences masquées par la puissance du discours dominant dans une société se voient objectivées et décrites grâce à l'émergence de discours alternatifs au sein de cette société⁹.

Toutes les nuances et précisions (apportées ci-dessus au concept de violence) ne constituent qu'une des multiples facettes que peut prendre cette violence ainsi que la description de cette dernière. Ce concept étant tellement subtil et si difficilement délimitable, il aura tendance à échapper à la quasi-totalité des filets conceptuels tressés¹⁰.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a toutefois proposé en 2002 une définition de la violence, elle la définit comme : *L'usage délibéré ou la menace d'usage délibérée de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal-développement ou une carence. La définition comprend aussi bien la violence interpersonnelle que les comportements suicidaires et les conflits armés. Elle couvre également toute une série d'actes qui vont au-delà des actes de violence physique, incluant menaces et intimidation. Outre la mort et les traumatismes, elle englobe la multiplicité des conséquences souvent moins évidentes des comportements violents, comme les atteintes psychologiques et les problèmes de carence et de développement affectifs qui compromettent le bien-être individuel, familial et communautaire*¹¹.

Cette définition est intéressante car elle ne se limite pas uniquement aux violences interpersonnelles, la violence au niveau intra-personnelle y est également mentionnée. De plus, elle a le mérite d'aborder les conséquences pouvant découler de ces violences (tant sur le plan physique que psychologique). Cette définition me semble cependant incomplète car elle ne décrit pas l'ensemble du panel des

⁹ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.463.

¹⁰ Idem, p.464.

¹¹ Définition de l'OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, 2002.

violences que j'aborde dans ce travail. En effet, cette définition ne tient pas compte des violences impersonnelles, c'est-à-dire des violences qui ne sont pas directement liées à l'individu, mais davantage relatives au contexte entourant ces individus. Concernant l'aspect intentionnel, on remarque que cette définition ne tient nullement compte des violences dites non-intentionnelles, ces dernières se caractérisant par l'absence de volonté explicite de « faire mal ».

2.3 Le concept de violence carcérale

L'observation de la littérature scientifique nous montre que ce concept, bien que décortiqué et analysé, fait rarement l'objet d'une définition courte et concise. Vu la difficulté et la complexité que constituent la définition du terme : « violence », il n'est pas étonnant de constater le peu de définitions existantes du concept de violence carcérale. Certains auteurs d'études¹² axées sur la violence dans les prisons refusent catégoriquement de définir au préalable le concept de violence en prison. Ce concept étant impossible à cerner totalement à cause de sa complexité (concept polymorphe dans ses causes et ses occurrences), j'expliquerai celui-ci au fur et à mesure de ce travail en me basant d'une part sur les dires des (ex)-détenus interrogés et d'autre part sur les analyses et théories fournies par la littérature scientifique.

Dans le cadre de ce travail, je me concentrerai plus spécifiquement sur la violence dont les détenus sont victimes, auteurs voire témoins. Il s'agira d'analyser toute forme de violence survenant « intra-muros » c-à-d dans le cadre architectural de la prison. Bien entendu, le concept de violence carcérale ne peut se limiter au bâtiment même de la prison. Celui-ci englobe également le rôle joué par l'institution pénitentiaire dans le contexte encadrant la survenue d'évènements violents. *La prison, en plus d'être une construction architecturale, est donc également une figure centrale de la rationalité punitive et une organisation bureaucratique*¹³.

¹² J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen. La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 26.

¹³ D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.461.

Chapitre 3 : Les formes de violence

Lorsque l'on pense à la violence, on se limite bien souvent à une représentation de la violence comme étant seulement interpersonnelle. Celle-ci est abondamment traitée par de nombreuses œuvres littéraires et de fiction. Dans une moindre mesure, les violences intrapersonnelles commencent à faire l'objet de davantage d'attention (principalement dans le domaine de la psychologie/psychiatrie). La problématique des suicides et des mutilations en milieu carcéral se retrouvent bien souvent au centre de ce type de violence sans oublier les conséquences psychologiques désastreuses liées à l'enfermement sur certaines personnes.

Néanmoins, certaines formes de violence semblent faire l'objet de moins d'attention alors qu'elles sont pourtant fondamentales dans la compréhension d'autres formes de violence. En effet, les formes de violence impersonnelles (subdivisées en 3 formes de violence par Dan Kaminski¹⁴ : symbolique, institutionnelle, gouvernementale) se retrouvent bien souvent être à la source de nombreuses violences interpersonnelles ou intrapersonnelles. C'est la raison pour laquelle j'exposerai d'abord les différentes formes de violence impersonnelle afin de mieux comprendre le poids du contexte pouvant jouer dans le cadre des violences inter et intra-personnelles¹⁵. Ce point de la matière consiste à exposer des outils analytiques qui permettront de réaliser une analyse plus fine des réponses apportées par les (ex)-détenus dans le cadre des entretiens réalisés.

Néanmoins, cet outil de classification (formé par ces formes de violence) renferme un certain nombre de concepts venant apporter davantage de nuances et de précisions aux différentes catégories constituées par ces formes de violence. Bien entendu, cette classification constitue une lecture possible (outil de classification), alors que d'autres outils conceptuels peuvent également nous révéler d'autres facettes de cette violence carcérale.

¹⁴ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, pp. 461-474.

¹⁵ Idem, p.464.

3.1. Les violences impersonnelles

3.1.1 La violence symbolique

Le concept de violence symbolique a été développé par Bourdieu et Passeron¹⁶. Ce concept a pour but de traduire un des effets de la domination dans une société caractérisée par une structure sociale inégalitaire. Ainsi, il s'agirait de « naturaliser » aux yeux des dominés une structure hiérarchique, une certaine vision propre au discours dominant au sein d'une société¹⁷. Il s'agit donc d'une acceptation de la part des dominés d'un discours qui fait violence aux autres formes possibles d'interprétation. Cette forme de violence touche et imprègne l'ensemble de la société qui la considère comme étant « normale », comme « allant de soi » ; tout le monde en est victime et généralement de façon inconsciente.

Cette forme de violence est difficilement décelable tant elle est banalisée et acceptée par la quasi-unanimité de la population qui la considère comme étant naturelle. Ainsi, un grand pan de la pénologie justifie et participe à cette forme de violence qu'elle tend à justifier¹⁸. En effet, nombre de juristes, de criminologues, d'experts, de politiciens ne remettent pas en cause la rationalité pénale actuelle (qui considère par exemple la peine d'emprisonnement comme une peine allant de soi). Les discours alternatifs paraissent bien souvent inaudibles voire suspects aux yeux de nombreuses personnes car ceux-ci témoigneraient de représentations divergentes par rapport aux normes et aux discours dominants au sein de notre société¹⁹. Il est également difficile pour le chercheur voulant rendre compte de cette forme de violence d'y arriver aisément tant ces discours dominants sont bien souvent intégrés et acceptés par chacun d'entre nous. Repérer cette violence symbolique est d'autant plus difficile que celle-ci est bien souvent non-intentionnelle et non-inscrite dans les corps. On ne voit généralement pas les effets de cette violence mais on peut seulement les lire.

Cette violence symbolique justifiera auprès du grand public un discours tendant à normaliser et à accepter les autres formes de violence exercées à l'encontre de la

¹⁶ P. Bourdieu, J-C. Passeron, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Sens Commun, Paris, Les éditions de minuit, Sens Commun, 1970.

¹⁷ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.465.

¹⁸ Idem, p.466.

¹⁹ Ibidem.

population des détenus. Un exemple concret de cette acceptation de la violence commise à l'encontre de la population carcérale réside en la doctrine de la moindre éligibilité. Il semble normal et acceptable pour nombre de personnes que le plus pauvre citoyen, « intègre » et respectueux des lois, dispose d'un confort de vie supérieur à l'ensemble de la population incarcérée. Il semble donc « normal », qu'en plus de la peine de privation de liberté, l'ensemble des détenus vivent dans des conditions particulièrement difficiles et précaires. Toute tentative d'amélioration des conditions de détention (par exemple) paraît être injustifiable voire immorale pour nombre de personnes (qui y voient rarement une forme de violence adressée aux détenus).

Cette forme de violence tend également à agir sur la fibre émotionnelle en distillant auprès de la population la peur de la prison. Il s'agit d'une arme politique visant à dissuader les « honnêtes gens » d'enfreindre les règles. L'épouvante que peut représenter la prison a particulièrement été bien décrite par Bentham dans son ouvrage : « Le panoptique ²⁰ ».

L'intégration bien souvent inconsciente de cette violence symbolique par le public amène ce dernier à déconsidérer ceux qui transgressent les normes dominantes propres à la société. Ainsi, les processus de dégradation que je décrirai dans la suite de ce travail témoignent de cette déconsidération sociale réservée à la population carcérale. Le concept de « blessure morale » décrit par Honneth²¹ ainsi que les « cérémonies de dégradation » développées par Garfinkel²² abondent dans ce sens. Pour ces auteurs, le détenu deviendrait un être n'étant pas digne d'être respecté et estimé. Celui-ci aurait perdu le statut de citoyen « honorable » pour en acquérir un inférieur, celui d'« outsider ».

²⁰ J. Bentham, *Le Panoptique*, Paris, Belfond, 1977.

²¹ A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, folio essais, 2013.

²² H. Garfinkel, Conditions of Successful Degradation Ceremonies, *American Journal of Sociology*, Vol. 61, n°5, 1956.

3.1.2 La violence institutionnelle

La violence institutionnelle est un concept ambigu pouvant recouvrir deux acceptations possibles. La première considère que l'institution est l'auteur de cette violence (c'est cette acceptation que nous retiendrons dans ce point). La seconde considère que l'institution n'est que le contexte, l'espace de production de la violence. Cette seconde vision du rôle joué par l'institution dans le cadre de la production de violence fait davantage référence au concept de violence interpersonnelle pour lequel l'institution occupe un rôle non négligeable dans la survenue de cette violence²³.

Dans son ouvrage « Les hommes dans la prison²⁴ », Victor Serge utilise régulièrement le terme « machine » pour évoquer la prison et son fonctionnement. Pour Dan Kaminski, cette formulation de « machine à broyer les hommes que l'on y place » est révélatrice, *dans la mesure où elle exclut toute intention individuelle de broyer les hommes, la violence restant indépendante de l'action des individus qui partagent la « vie » de la prison²⁵*.

Le public ciblé par cette forme de violence est différent de celui visé par la violence symbolique. Ainsi, on quitte le public constitué du citoyen lambda pour s'adresser uniquement à la population carcérale²⁶. Il s'agit donc d'une forme de violence « intra-muros » adressée à la population détenue. Cette forme de violence prend toute sa mesure lorsqu'on l'analyse au regard de toute une série de « concepts-connexes » qui assemblés, donnent une meilleure vision de ce que peut être la violence institutionnelle.

3.1.2.1 *la privation de liberté comme unique violence faite à l'individu*

Le meilleur exemple de cette violence institutionnelle est donné par la peine de prison qui constitue (en fonction de la rationalité pénale) la réaction logique au crime commis. Pour certains auteurs, cette peine ne doit pas se limiter à une

²³ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.466.

²⁴ V. Serge, *Les hommes dans la prison*, Paris, Climats, Climats Fiction, 2011.

²⁵ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.466.

²⁶ Idem, p.466.

privation de liberté mais doit être là pour faire mal à celui qui la subit²⁷ (la peine en elle-même ne constituerait donc pas une violence suffisante infligée aux détenus). Ce discours est en totale contradiction avec le principe reconnu au niveau international d'*Imprisonment as punishment, not for punishment* (c'est-à-dire : la privation de liberté est la peine, il n'est nul besoin d'y ajouter des souffrances supplémentaires). On retrouve d'ailleurs ce principe européen dans notre législation belge à l'article 9 de la loi du 12 janvier 2005 sur les principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus : *Le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de la liberté de mouvement et les restrictions qui y sont liées de manière indissociable*²⁸.

3.1.2.2 D'autres souffrances ressenties par les détenus

Même si ce principe (énoncé plus haut) est reconnu internationalement, il n'en demeure pas moins que dans la pratique, on constate encore en Belgique la présence d'autres souffrances (que la seule privation de liberté) ressenties par les détenus. Dans une recherche empirique réalisée par la VUB et l'ULB²⁹, Sonja Snacken affirme que *tous les détenus (rencontrés) continuaient de faire référence aux cinq « pains of imprisonment » décrites par Sykes en 1958*³⁰. Dans « pains of imprisonment »³¹, Sykes décrit une série de privations source de souffrance pour les détenus. Je vais donc décrire brièvement ces cinq formes de privation selon Sykes.

a) La privation de liberté :

C'est celle qui vient le plus spontanément à l'esprit lorsqu'on évoque la peine de prison. Néanmoins, cette privation de liberté d'aller et venir génère une série de

²⁷ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.472.

²⁸ Loi du 12 janvier 2005 relative aux principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, *M.B.*, 1 février 2005.

²⁹ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen. La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000.

³⁰ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p.19.

³¹ G. Sykes, *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton University Press, 1958.

conséquences néfastes pour le détenu. On notera ainsi l'affaiblissement voir la rupture des liens familiaux et sociaux. Cette constatation est d'autant plus vraie pour les détenus effectuant des longues peines. Une autre conséquence réside dans le rejet moral de la part de la société à l'égard des ex-détenus qui au-delà de la peine continuent à porter les stigmates de la détention. Ceux-ci éprouvent généralement davantage de difficultés lors de leur réinsertion. Enfin, cette privation de liberté prive aussi le détenu d'une série de droits dont il bénéficiait lors de sa liberté³².

Antoinette Chauvenet apporte une précision à ce concept de privation de liberté qui dépasse la privation d'aller et venir car pour elle, il s'agit de priver le détenu de la parole et de l'action et donc de la priver de « l'espace d'apparition » (concept d'H. Arendt) qui permet à tout être humain de se réaliser. On prive donc le détenu d'une forme de condition d'inscription comme acteur à part entière dans ce monde³³.

b) La privation des biens et services :

Cette forme de privation fait écho au principe de la moindre éligibilité (ce principe voulant que les conditions à l'intérieur de la prison soient pires que celles à l'extérieur de celle-ci afin que la prison joue son rôle dissuasif). Cette privation de biens et services peut aller jusqu'à « l'option zéro » par laquelle on interdit à la famille et aux proches du détenu de lui apporter un quelconque bien. Cette option extrême peut être rattachée aux effets mortifiants décrits par Goffman et plus particulièrement au processus de dépouillement (cf. ci-dessous). Il s'agit donc d'une privation pour le détenu de toute forme de possession en mettant bien en évidence que tout ce qui l'entoure appartient à l'institution. Bien entendu, cette privation résulte d'objectifs plus pragmatique (comme par exemple veiller à la sécurité de l'établissement pénitentiaire) qu'idéologiques (volonté de vouloir nuire aux détenus). Aussi, on constate que les services octroyés au détenu par l'institution s'inscrivent surtout dans une logique de gestion de l'enfermement avec bien souvent

³² J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen. La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 283.

³³ A. Chauvenet, *Démocratie et violence en prison*, in M. Kokoreff et D. Kaminski (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience. Pour Claude Faugeron*, Ramonville Saint-Agne, Eres, 2004, 273-294.

l'instauration d'une forme de « chantage » afin de pouvoir bénéficier de ces services³⁴.

c) La privation des relations hétérosexuelles :

Cette forme de privation est d'autant plus frustrante que la peine est longue. Le fait d'être isolé dans un milieu monosexué pendant une longue période entraîne une forme de frustration qui peut occasionner des problèmes psychologiques chez certains détenus. Pour pallier cette situation, une partie des détenus exerce une sexualité dérivée (bien que culpabilisante). On peut donc assister à un commerce des corps ou à la survenue de viols au sein de la prison. Cette forme de privation a tendance à faire écho au processus de « contamination physique » développé par Goffman dans ses techniques de mortification³⁵. Malgré les initiatives prises pour tenter de remédier à cette frustration (comme l'autorisation de visites conjugales), on constate que celle-ci se révèle encore aujourd'hui problématique. En effet, comme le précise Sonja Snacken : *certaines détenus et conjoints préfèrent d'ailleurs réserver ce type de visites à des rencontres familiales au sens large, estimant que les conditions carcérales restent inappropriées pour des relations sexuelles*³⁶. Elle en profite également pour rappeler que *le CPT a estimé en outre que certaines de ces conditions étaient parfois dégradantes (par exemple dans certaines prisons françaises où les espaces consacrés aux visites conjugales n'étaient pas à l'abri des regards des surveillants ou d'autres passants, de visiteurs, en ce compris d'enfants*³⁷ (CPT/Inf (93)2 §133).

d) La privation d'autonomie :

Cette forme de privation peut être difficile pour certains détenus et plus particulièrement pour ceux venant d'arriver. Pour ces derniers, l'impression de ne plus avoir de contrôle sur ses choix et ses activités sera démultipliée. L'administration de l'institution veillera au strict respect des règlements encadrant l'existence des détenus et ce, surtout auprès des nouveaux arrivants afin de s'assurer

³⁴ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen. La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 284.

³⁵ Idem, p. 287.

³⁶ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, 2011, p.66.

³⁷ Ibidem.

de leur parfaite obéissance. Les décisions encadrant l'existence des détenus sont généralement prises de façon unilatérale et sans motivation. Le détenu perd donc toute autonomie car il n'est plus acteur de ses choix. Il devient donc un être dépendant vivant en permanence dans un état infantilisant où les récompenses pour bonne conduite se traduiraient par l'obtention de certains privilèges³⁸.

e) La privation de sécurité :

Sykes a tendance à lier cette forme de privation à la promiscuité pouvant régner en prison. Ce sentiment d'absence de sécurité personnelle est davantage marqué dans les prisons en surpopulation où l'absence d'intimité (pouvant renforcer le sentiment de sécurité) est criante. Cette forme de privation rejoint en grande partie les processus de contamination morale et physique développés par Goffman dans ses techniques de mortification³⁹.

3.1.2.3 La sécurité des droits

Je terminerai ce point en mettant en avant une forme de privation sécuritaire qui m'interpelle. Il s'agit de l'absence de sécurité juridique des détenus au sein de la prison. En effet, les règlements contiennent des obligations et interdictions très précises contrairement aux infractions et sanctions qui elles sont décrites de manière vague. Cette imprécision des infractions et sanctions permet un contrôle très étendu sur les détenus. De plus, ceux-ci ne disposent d'aucune plateforme permettant de dénoncer certaines obligations ou sanctions disciplinaires. Le détenu n'a plus l'impression d'être un individu possesseur de droits, ils ne peuvent pas défendre leurs intérêts et ne disposent d'aucun espace de conflictualisation pour régler les différends pouvant survenir. Le détenu vit donc en insécurité juridique permanente au sein de la prison⁴⁰.

3.1.2.4 Le processus de dégradation

Dans cette partie du travail consacrée à l'analyse de la violence institutionnelle, il me semble important de développer le processus de dégradation opérant au sein de cette

³⁸ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen. La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 288.

³⁹ Idem, p. 291.

⁴⁰ Ibidem.

institution. Ce processus de dégradation, à l'image des formes de privation précédemment citées, renforce encore davantage la dureté de la peine. En plus des différentes privations, l'individu rentrant en prison va subir une véritable déchéance statutaire. L'étiquette de « détenus » ou de « condamnés » aura pour conséquence la perte ou la détérioration (chez l'individu nouvellement incarcéré) d'une certaine forme de respect et de dignité. Cette dégradation se manifestera généralement chez l'individu au niveau social (perte de statut, perte de respect et d'estime, ...), au niveau physique (cérémonies d'admission, dépouillement, contamination physique) et surtout au niveau psychologique (perte de la confiance en soi, dégradation de l'image que l'on a de soi-même, ...). Il va de soi que le processus de dégradation psychologique est fortement influencé par les dégradations s'opérant sur les plans social et physique. Ces détériorations, touchant de nombreux aspects de la vie des personnes incarcérées, entraînent une véritable souffrance chez ces derniers. Il s'agit d'une véritable forme de violence (généralement non-intentionnelle) propre à l'institution carcérale dont les effets sont souvent sous-estimés voire ignorés. Pourtant, l'on verra dans la seconde partie de ce mémoire (partie analytique), que ce processus de dégradation existe bel et bien, et fait l'objet de nombreuses doléances dans le chef des détenus.

Je vais donc expliquer ce processus de dégradation au travers de la lecture de trois auteurs traitant du sujet (A. Honneth, E. Goffman et H. Garfinkel). Je vais donc me référer dans un premier temps à A. Honneth qui a défini et expliqué le concept de blessure morale (dont découlent les dénis de reconnaissance). Ensuite, je développerai un certain nombre de concepts d'E. Goffman dont les phénomènes de mortification au sein des institutions totalitaires telles que la prison. Enfin, je terminerai cette partie de la matière en exposant « les cérémonies de dégradation » définies par H. Garfinkel.

a) La « blessure morale »⁴¹

Cette théorie de la blessure morale a été inventée par Axel Honneth en 1992. Pour Honneth, on parle de blessure morale lorsque l'individu n'est pas reconnu dans la compréhension qu'il a de lui-même. Ainsi, un acte ou une parole peut se transformer en blessure morale en cas de non-respect de l'intégrité personnelle d'une personne. Tout déni de reconnaissance provoque chez l'individu des souffrances car il faut savoir que l'individu cherche et a besoin de l'approbation et

⁴¹ A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, folio essais, 2013.

de la reconnaissance des autres pour se développer. La relation que l'on a avec soi-même dépend en grande partie de la relation que l'on a avec autrui. Ainsi, Honneth met en avant trois formes positives dans la relation à soi-même dont le mépris (ou déni de reconnaissance) est dissolvant pour l'identité d'un individu. Ces trois formes positives dans la relation à soi-même sont :

- La confiance en soi (qui est une nécessité) ;
- Être digne d'être respecté (d'un point de vue moral) ;
- Être digne d'être estimé (en fonction de ses particularités).

L'institution carcérale va s'évertuer à « dégrader » ces trois formes positives utiles dans la constitution d'un individu. Le détenu se verra donc infliger trois types de mépris correspondant au non-respect des trois formes positives de la relation à soi-même. Le 1^{er} type de mépris va **détruire la confiance en soi**, la relation pratique que possède le détenu avec lui-même se verra détruite. Le détenu perdant la libre disposition de son corps (à cause des offenses faites à l'encontre de son intégrité physique) perdra donc confiance en lui. Le deuxième type de mépris visera la **perte du respect de soi**, au travers d'une série d'expériences humiliantes et d'exclusions de certains droits, l'institution ne reconnaitra pas au détenu le même niveau de responsabilité morale qu'aux autres membres de la société. Le détenu aura l'impression de perdre le contrôle sur son existence. Enfin, l'institution va dégrader l'estime que l'individu se porte. Certains détenus (ou groupes de détenus) se verront dénigrés et dévalorisés en fonction de leurs particularités. Le mépris ou la dépréciation des particularités et des valeurs culturelles d'un détenu participera à la **perte de l'estime de soi** (du détenu ou groupe de détenu). Cette destruction (ou perte) des formes positives des relations que le détenu a avec lui-même va dégrader la relation personnelle qu'il possède avec lui-même. Cette dissolution ou dégradation de l'identité d'un individu peut mener à sa mort psychique et/ou sociale⁴².

b) Les effets mortifiants de l'incarcération

⁴² M-E Cotton (dir. Brion F.), *Prison et dégradation. Etude réalisée à partir de récits de 3 détenues maricides*, Louvain-la-Neuve, mémoire en criminologie, septembre 2003, pp. 22-24.

Dans son livre « Asiles ⁴³ », Goffman décrit avec précision les techniques de mortifications qui opèrent au sein des institutions totalitaires. La compréhension de ces effets mortifiants permettra de comprendre par la suite les concepts de dépersonnalisation et de repersonnalisation développés par Goffman ainsi que ses concepts de désocialisation et de resocialisation (ces concepts intervenant dans le processus de dégradation à l'œuvre au sein des institutions totalitaires).

Les effets mortifiants décrits par Goffman sont les suivantes⁴⁴ :

- **L'isolement**

L'individu se retrouvant au sein d'une institution totale (telle que la prison) se verra coupé (isolé) du reste de la société. Il perdra également le rôle qu'il occupait lors de ses activités quotidiennes. L'individu ainsi privé de liberté se retrouvera dépossédé du statut qu'il occupait autrefois au sein de la société. Cet isolement peut également avoir pour conséquence de priver le détenu de certains droits.

- **Les cérémonies d'admission**

Lors de l'entrée dans une institution totalitaire, le personnel procède à toute une série de formalités. Ainsi, le nouveau détenu se verra photographié, assigné un matricule, on prendra ses empreintes digitales, on procèdera à une fouille, on lui fera une coupe de cheveux, on lui donnera des vêtements appartenant à l'institution, ... En fait, tout est fait pour que l'individu se débarrasse de son ancienne identité pour en revêtir une nouvelle dictée par l'institution (cf. infra : concepts de dépersonnalisation/repersonnalisation). Lors de ces cérémonies d'admission, le personnel veillera à inculquer au nouveau détenu les bases de l'obéissance et du respect de l'autorité.

- **Le dépouillement**

Le nouveau détenu se verra dépouillé de tous ses biens personnels lors de son entrée en prison. L'institution veillera à priver le détenu de toute possession individuelle. Tous les objets à sa disposition appartiendront uniquement à l'institution qui les met à sa disposition. Ainsi, l'administration veillera à ce que le

⁴³ E. Goffman, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Les Editions de Minuit, Le sens commun, 1968.

⁴⁴ Idem, pp. 56-78.

détenu ne se distingue pas des autres détenus. Il sera privé de toute possibilité de personnalisation pouvant mettre son identité en avant. Celle-ci sera diluée (dégradée) dans un uniforme insipide et incolore.

- **Dégradation de l'image de soi**

En plus de la perte des habits, le détenu vivra la perte du sentiment de sécurité, la perte de son intégrité corporelle voire de sa fierté (s'il est placé dans une situation humiliante). Le détenu se verra imposer une déférence extrême à l'égard du personnel de l'institution. De plus, le détenu peut, en prison, craindre de perdre sa virilité de par la privation ou le manque de relations hétérosexuelles. Dans ces institutions totalitaires, tout est fait pour dégrader la confiance en soi du détenu.

- **La contamination physique**

Cela consiste en la mise à nu du passé du détenu, de ce qui fait son intimité. Cette contamination consiste en un viol de l'intimité de la personne. De même, la personne se verra contaminée au sens premier du terme en étant soumise à des fouilles corporelles (pouvant aller jusqu'au toucher rectal), il peut être logé dans des locaux malpropres et souillés, ...

- **La contamination morale**

Cette forme de contamination concerne celle que peut ressentir le détenu au contact d'autres détenus. La promiscuité, la surpopulation carcérale, voir le mélange des ethnies, groupes d'âges, ... aura tendance à exacerber chez le détenu ce sentiment de contamination morale. Cette cohabitation forcée peut être néfaste pour la préservation de l'intimité du détenu.

On constate à la lecture de ces effets mortifiants que ceux-ci procèdent à la dégradation voire la destruction du moi antérieur des détenus en vue de créer une nouvelle personnalité. On parlera donc de « repersonnalisation » dans le cadre de la création d'une nouvelle personnalité. Celle-ci se construira notamment sur base du système des privilèges mais également sur base des adaptations secondaires (c'est-à-dire en obtenant des satisfactions interdites par une voie autorisée et réciproquement).

Les concepts de désocialisation et de resocialisation découlent directement de ceux de dépersonnalisation et de repersonnalisation. En effet, lors de la perte d'identité du moi antérieur du détenu, celui-ci coupe les ponts (en partie du moins) avec ses relations antérieures. Il se voit arraché de son milieu social pour être implanté dans une institution totale où il devra se créer de nouvelles relations sociales. Cette resocialisation (constituée par la formation d'un nouveau réseau de relations sociales) ira de pair avec la formation d'une nouvelle identité intervenant lors de la phase de repersonnalisation.

c) Les « cérémonies de dégradation⁴⁵ » :

Garfinkel décrit quant à lui dans ses « cérémonies de dégradation », les conditions nécessaires qui doivent être remplies dans le but de *transformer l'identité totale d'un individu en une identité de statut inférieur au sein d'un groupe*⁴⁶. L'individu perd donc son statut de départ pour en acquérir un nouveau qui sera inférieur au précédent (il devient alors un « outsider »). Cette rétrogradation du statut d'une personne se fera notamment par le mécanisme de la dénonciation publique. Il s'agit d'une opération visant à détruire une personne en vue de renforcer la solidité d'un groupe.

L'exemple le plus parlant est celui donné à l'occasion d'un procès pénal où par le mécanisme de la dénonciation publique (rôle du parquet), un individu se voit dépossédé de son statut antérieur pour revêtir celui de criminel, de délinquant ou détenu. Ainsi, un détenu est une personne qui a, au préalable, vécu cette déchéance statutaire pour acquérir un nouveau statut (l'inscrivant de ce fait en porte à faux avec l'ordre légitime défendu par la société). De plus, il revit cette déchéance statutaire régulièrement durant son incarcération (par exemple : lors d'une demande de libération conditionnelle). Le détenu se verra donc inscrit en-dehors des normes sociétales. Il deviendra un étranger (un « outsider ») envers ces mêmes normes. Il se verra de ce fait stigmatisé.⁴⁷

3.1.2.5 Le phénomène de surpopulation carcérale

⁴⁵ H. Garfinkel, Conditions of Successful Degradation Ceremonies, *American Journal of Sociology*, Vol. 61, n°5, 1956.

⁴⁶ M-E Cotton (dir. BRION F.), *Prison et dégradation. Etude réalisée à partir de récits de 3 détenues maricides*, Louvain-la-Neuve, mémoire de criminologie, septembre 2003. p.29.

⁴⁷ Idem, pp. 29-31.

Pour clôturer cette partie, il m'a paru indispensable d'aborder la problématique de la surpopulation dans les établissements pénitentiaires. Après avoir traité de la privation de liberté, des autres souffrances ressenties par les détenus ainsi que des effets de l'incarcération sur les détenus, je ne pouvais pas ne pas aborder le problème de la surpopulation carcérale faisant l'objet d'énormément d'attention aussi bien de la part des professionnels que des médias. En effet, parler de la violence institutionnelle sans évoquer cette problématique donnerait un aperçu incomplet de la situation. Pour ce faire, je vais dans un premier temps évoquer brièvement la situation en Belgique relative à la surpopulation carcérale. Par la suite, je vais aborder les mesures qui ont causé cette situation problématique, pour ensuite en venir aux conséquences concrètes que celle-ci engendre.

a) La situation en Belgique

Comme pour ses pays voisins, la Belgique est confrontée au phénomène de surpopulation carcérale. Pour l'année 2011, on comptait pour un total de 10974 détenus seulement 9128 places disponibles⁴⁸. Selon les estimations, cette constante pourrait également se confirmer l'année suivante avec pour un total de 11107 détenus, une capacité de 8930 places⁴⁹.

Si on consulte les tableaux disponibles⁵⁰ (pour l'année 2011) reprenant le nombre de détenus par établissement pénitentiaire et par rapport à la capacité moyenne, on peut se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène dans certaines prisons qui affichent des taux moyens de surpopulation de plus de 60% (par exemple : la prison de Dinant, de Forest, ...).

Ce tableau permet de mettre en évidence que sur l'ensemble des prisons en Belgique, plus de la moitié des prisons se trouvent en situation de surpopulation (23 sur les 36 établissements carcéraux). Pour reprendre les prisons les plus régulièrement citées dans les médias, on constate que la prison de Forest accueille pour l'année 2011, 652 détenus pour un total de 405 places disponibles. Pour la prison de Jamioulx, il y a précisément 319 détenus incarcérés alors qu'il y a en réalité une capacité de 232 places. La prison de Lantin quant à elle, affiche un total de détenu(e)s de 971 pour une capacité

⁴⁸ SPF Justice, Direction Générale des Etablissements pénitentiaires, *Rapport d'activités 2011*.

⁴⁹ Direction Générale de Statistique, <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/autres/detenu/>, consulté le 5 juillet 2014.

⁵⁰ SPF Justice, Direction Générale des Etablissements pénitentiaires, *Rapport d'activités 2011*.

moyenne de 694 places. Enfin la prison de Saint-Gilles présente un taux moyen de surpopulation de 24,8% (626 détenus, pour une capacité moyenne de 502 places).

Pour information, la population pénitentiaire se divise en 3 groupes : on y retrouve d'abord les condamnés à hauteur des 50% de cette population. Ensuite, se trouvent également les prévenus c'est-à-dire les personnes en attente d'un jugement définitif avec un taux de 35%. Enfin, le dernier groupe est constitué des personnes internées pour les 15% restant⁵¹.

b) Les causes de cette surpopulation carcérale

La première cause qui est avancée par bon nombre de spécialistes est **le recours massif à la détention préventive**. On constate en prison, une augmentation du nombre de personnes se trouvant en attente de jugement. Il est admis que cela tourne autour des 35%, certains⁵² évoquent même le chiffre de 40% de la population carcérale. Si l'on effectue une comparaison sur une plus longue période, on constate qu'en 2005, le nombre de personnes en détention préventive était deux fois et demi supérieur par rapport au nombre de 1980 (alors que la durée moyenne de détention préventive avait doublé)⁵³.

Pour essayer de réduire ce recours massif à cette mesure, le législateur a, via la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, essayé de durcir les conditions de l'octroi de cette mesure (risque de fuite, de collusion avec des tiers, récidive, ...). Mais dans la pratique, cela n'a pas eu l'effet escompté, on constate que les juges donnent une interprétation très large de ces conditions⁵⁴. A titre d'exemple, une personne arrêtée et ne disposant pas d'un titre de séjour sera systématiquement placée sous mandat d'arrêt, même pour des infractions moindres (comme un vol simple).

La deuxième cause qui revient fréquemment concerne **la multiplication et l'allongement des peines**. Comme le montre les recherches criminologiques, on assiste à un allongement général des peines prononcées par les cours et tribunaux. Si l'on se

⁵¹ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 25.

⁵² Idem, p. 26.

⁵³ C. Vanneste, les détenus bruxellois et la population carcérale à Bruxelles, intervention orale, *Le détenu : un citoyen comme un autre !*, colloque au parlement bruxellois, 13/03/08.

⁵⁴ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 27.

base sur ces dix dernières années, on constate qu'à criminalité égale, la sévérité pénale a augmenté. Même si la criminalité est plus visible qu'elle ne l'était auparavant, elle ne connaît pas de hausse significative⁵⁵. En plus de cet allongement et de cette sévérité accrue, on assiste également à une pénalisation constante de nouveaux types de comportements (incivilités, environnement, cybercriminalité, ...)⁵⁶.

Enfin, la dernière raison avancée par les spécialistes concerne l'**octroi des libérations conditionnelles qui se fait trop rarement**. Comme le mentionne l'Observatoire international des prisons, l'octroi d'une libération conditionnelle relève parfois *du parcours du combattant*⁵⁷. En effet, les conditions imposées à l'octroi de cette dernière sont difficiles à remplir, pour ce qui est du détenu il faut qu'il soit en ordre concernant : son suivi psychologique, suivi social, domicile, situation administrative, recherche d'un emploi depuis la prison, ... Pour ce qui est de l'administration pénitentiaire, il faut aussi que les rapports sollicités soient effectués dans les temps impartis (avis des directeurs, études psychologiques, ...). De plus, le manque d'effectif des services psychosociaux fait que ces derniers sont débordés et ont donc du mal à respecter les délais prévus par la loi.

On constate également que les juges du TAP ont tendance à considérer la surveillance électronique comme un préalable quasi-automatique à l'octroi de la libération conditionnelle. Ceci est regrettable car l'objectif de la surveillance électronique est clairement de permettre à des personnes incarcérées d'être libérées car elles ne répondaient pas aux conditions de l'octroi d'une libération conditionnelle⁵⁸.

c) Les conséquences de cette surpopulation carcérale

Comme le démontre de multiples travaux⁵⁹, les conséquences de cette surpopulation carcérale sont dramatiques et participent à la détérioration des conditions

⁵⁵ C. Vanneste, L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours : comment et pourquoi ? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale, *Revue de droit pénal et criminologie*, 2000, pp. 689-724 ; Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, *Rapport annuel d'activités 2000 et 2007*.

⁵⁶ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 28.

⁵⁷ Ibidem.

⁵⁸ Ibidem.

⁵⁹ S. Snacken, Analyse des mécanismes de la surpopulation pénitentiaire, *La surpopulation pénitentiaire en Europe, groupe européen de recherches sur la justice pénale*, Bruylant, 1999 ; Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge* ; C. Vanneste,

de détention. Dans la pratique, on constate que celle-ci entraîne de nombreux problèmes : *tensions, hygiène, déclin de la santé physique (tuberculose, ...) ou mentale des détenus, manque de suivi par les médecins, assistants sociaux et psychologues, difficulté d'organisation des visites familiales, nombre de douches réduites, pose de matelas par terre, voire absence de matelas, manque de serviettes de bain, d'oreillers, ...*⁶⁰

Par exemple à la prison de Lantin, il est déjà arrivé que des nouveaux arrivants soient placés au cachot par manque de place. Quand on sait l'importance de la prise en charge dans les premières heures de l'incarcération (cf. partie sur les violences intrapersonnelles), cela relève de l'irresponsabilité.

Cette surpopulation produit des effets dramatiques sur tous les aspects de la gestion des établissements : *suppression de la classification des détenus, grande liste d'attente pour l'accès au travail et à la formation, fréquentes mutations et transfèvements, manque de parloirs pour les visiteurs, ...*⁶¹

La situation est encore plus dramatique concernant les internés, en effet, à cause de cette surpopulation, ils sont emprisonnés *soit dans une annexe psychiatrique d'une prison, soit dans la prison elle-même, les annexes étant débordées et ce, dans l'attente de la libération d'une place dans un établissement de défense sociale. Cette attente peut durer plusieurs mois voire plusieurs années dans les cas les plus graves*⁶².

Le manque d'intimité est également souvent mentionné par les détenus face à cette surpopulation carcérale. Comme l'affirme une psychologue de la prison de Forest, étant donné que les détenus n'arrivent jamais à se retrouver seul, il n'est pas rare que certains en viennent à demander d'être mis au cachot pour pouvoir trouver un minimum de solitude. Ce manque d'intimité nuit gravement à l'introspection, et à la réflexion nécessaire dans le cadre de la réinsertion⁶³.

L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours : comment et pourquoi ? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale, *Revue de droit pénal et criminologie*, 2000.

⁶⁰ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 28.

⁶¹ Idem, p. 29.

⁶² V. Samain, *Etat de la question. Prisons : silence on entasse !*, Institut Emile Vandervelde, Septembre 2011, p. 2.

⁶³ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 29.

En plus du manque d'intimité, le confinement à plusieurs dans un espace réduit tel qu'une cellule peut se révéler être un réel problème concernant l'hygiène, et plus largement la dignité comme l'illustre les déclarations de ce détenu : *Les détenus sont parqués à 2 ou 3 dans une petite pièce qui compte un lit, une table et une chaise. Une seule chaise, ça veut dire que les autres mangent debout ou sur leur matelas. Les paravents se font rares, donc on doit faire ses besoins devant les autres. Un jour, il y en a un qui faisait ses besoins pendant que je mangeais ...*⁶⁴

Les activités organisées sont également fortement réduites lorsque l'établissement pénitentiaire se trouve surpeuplé. Les agents qui sont débordés doivent dès lors se concentrer sur les tâches principales (visites, douches, préaux, ...) tout en laissant de côté les tâches dites secondaires (telle que les activités, l'organisation d'événements en prison, ...)⁶⁵.

Ces dernières années, de nombreuses grèves ont éclaté au sein des établissements pénitentiaires pour dénoncer ce phénomène de surpopulation carcérale. Ces grèves ont souvent des conséquences désastreuses pour les droits des détenus : suppression des préaux, des visites, de l'accès au téléphone, des douches, confinement en cellule, ... En effet, en situation de grève, les détenus se retrouvent privés de leurs droits les plus élémentaires. *En matière de prisons, comme en matière de soins de santé, le droit de grève dont doivent bénéficier les travailleurs doit s'équilibrer avec le fait qu'en cas de discontinuité des services, on parle de besoins vitaux de la population carcérale qui sont mis à mal et de violations inadmissibles des droits fondamentaux des détenus*⁶⁶. En décembre 2012, le CPT (Comité européen pour la prévention de la torture) a rendu un rapport où il exprime sa position concernant les grèves en prison : *le CPT est d'avis que l'instauration d'un service garanti dans le secteur pénitentiaire apparaît être la seule solution de nature à éviter des conséquences aussi graves, voire plus graves encore, que celles qui sont survenues lors de la grève de septembre 2003 à Andenne.*

⁶⁴ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 29.

⁶⁵ Idem, p. 30.

⁶⁶ Idem, p. 147.

Pour résumer, lorsque l'on sait que le détenu est enfermé 22h/24h, toutes ces « *petites misères quotidiennes*⁶⁷ » peuvent prendre des proportions bien plus importantes de par le contexte de l'enfermement. Cela peut entraîner des comportements violents de la part du détenu, aussi bien à l'encontre d'autres détenus, que de lui-même. Cela provoque également des tensions dans les relations qu'ils entretiennent quotidiennement avec les agents pénitentiaires, car les détenus sont plus tendus, et ils réagissent avec plus de virulence ce qui aboutit à augmenter la violence carcérale⁶⁸.

Lorsqu'une prison se trouve dans une situation de surpopulation carcérale, *l'objectif de réinsertion passe au second plan derrière la nécessité de faire « tourner la machine » et de contenir la masse*⁶⁹. Cependant, cette surpopulation peut devenir un danger lorsque celle-ci sert à excuser tous les manquements que l'on recense en prison. Comme l'a mentionné Vincent Spronck (directeur de la prison de Forest), *la surpopulation permet de gérer la prison. On est tous occupés à assurer les missions d'intendance de base sans devoir se fatiguer à faire des choses qui ne rejoignent pas la logique répressive : assurer les services sociaux, les cultes, les cours, laisser les détenus aller se défendre au palais de justice. Quand on décrit la situation cruciale, tout le monde comprend et laisse Forest en paix. Il y a donc finalement un certain confort à travailler dans un contexte de surpopulation, une fois que l'on y est un peu habitué*⁷⁰.

⁶⁷ Observatoire international des prisons, section belge, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, p. 29.

⁶⁸ Ibidem.

⁶⁹ Idem, p. 30.

⁷⁰ Ibidem.

3.1.3 La violence gouvernementale

Cette forme de violence répond à la distinction s'opérant entre les concepts foucaaldiens de « discipline » et de « gouvernementalité ». Le concept de violence gouvernementale se rapproche en effet du concept de gouvernementalité⁷¹ pouvant se résumer en l'art de conduire les conduites. Il est important de distinguer ce concept de « gouvernementalité » de celui de « discipline ». Ce dernier constitue un ancien mode de contrôle des populations qui consiste à imposer des actions ou des comportements aux gens quitte à contraindre ceux-ci de la façon la plus violente. Le concept de « gouvernementalité » recouvre quant à lui un autre mode de conduite des conduites. Cette forme de conduite peut se résumer en la gestion des comportements des gens, gestion qui consiste à leur imposer des choses tout en leur laissant entendre qu'ils ont de l'autonomie et qu'ils doivent y mettre du leur pour obtenir quelque chose. Ainsi, le détenu devient acteur de sa propre détention. Il devra respecter certains engagements, réaliser certaines choses pour obtenir éventuellement le résultat escompté (une libération conditionnelle par exemple).

De par sa nature, le concept de violence gouvernementale rejoint en partie celui de violence symbolique à la différence près qu'il y a une obligation de « faire » dans le chef de la violence gouvernementale (obligation de bouger) alors que pour la violence symbolique, il suffit d'y adhérer. Le devoir de « faire », de bouger, se déplace ainsi sur le dominé qui devient totalement responsable de ses agissements. Une autre différence réside également dans le choix de la cible de cette violence gouvernementale. Alors que la violence symbolique concernait l'ensemble de la société (le public), la violence gouvernementale s'applique à une population ciblée (par exemple la population détenue). Néanmoins, cette violence gouvernementale peut aussi toucher des groupes cibles au sein de la population non-incarcérée (par exemple : le plan d'activation des chômeurs qui tend à disculper les autorités de toute responsabilité en cas de non-obtention d'un emploi en déléguant la responsabilité de cette situation au chômeur qui en serait le seul responsable).

Cette violence gouvernementale tend à se généraliser de plus en plus au sein de notre société (cfr. Système pénitentiaire canadien). On assiste à la mise en place d'un véritable processus de subjectivation des individus (par des techniques

⁷¹ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil, 2004, p. 111-112.

individualisantes⁷²) afin de combler un manque d'efficacité de certaines institutions. Ainsi, ces techniques individualisantes consacraient une certaine forme de domination et répondraient à certaines préoccupations émises par les autorités : *Comment surveiller quelqu'un, comment contrôler sa conduite, son comportement et ses aptitudes, comment intensifier sa performance, multiplier ses capacités, comment le mettre à la place où il semble plus utile ?*⁷³ Ce sont ces interrogations que l'on retrouve bien souvent à la base de tout processus de subjectivation.

Au travers de dispositifs contractuels, les institutions se déchargent de toute responsabilité en cas d'échec du parcours carcéral du détenu. Ce dernier se retrouvera (au travers de cet accord) être totalement responsable de son parcours carcéral tout en devant participer activement à sa détention et à sa libération⁷⁴. Le détenu sera considéré comme étant le seul responsable d'un quelconque non-respect des termes de l'accord car son engagement dans cet accord sera considéré comme unilatéral (toute la responsabilité incombant à ce dernier). La violence gouvernementale est donc une forme de violence particulièrement hypocrite car elle donne l'illusion d'un libre consentement et d'une totale autonomie dans la prise de décision du détenu adhérant aux termes de l'accord trouvé avec l'institution. Malheureusement, la personne incarcérée se retrouve dans une telle dépendance vis-à-vis de l'institution pénitentiaire qu'elle n'a en réalité pas le choix. De plus, l'institution lui fait miroiter une série d'avantages concrets qui dans la situation du détenu ne peuvent se refuser. Ce dernier est poussé à accepter les termes de l'accord qui se révèlent être généralement non-négociables ; la seule réponse tolérée par l'institution se résume bien souvent à l'acceptation totale et complète du détenu aux termes de l'accord proposé.

En plus de l'obéissance exigée, on assiste donc à la résurgence d'un ancien mode d'assujettissement qu'est l'allégeance⁷⁵ car la propre parole du détenu rentre en jeu. Le détenu s'engage à respecter cette parole en vue d'obtenir ce qu'il désire (une libération anticipée par exemple). Le consentement donné par le détenu l'inscrit dans une perspective de fidélité et de dévouement à l'égard de l'institution carcérale. Les contraintes et les exigences pesant sur les épaules du détenu acceptant cette forme de

⁷² D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.469.

⁷³ M. Foucault, Les mailles du pouvoir, *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994, p.191.

⁷⁴ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.469.

⁷⁵ Idem, p.470.

violence gouvernementale sont nettement plus fortes que celles issues de la simple obéissance⁷⁶. Ainsi, le sujet incarcéré qui a donné sa parole, se verra tenu de respecter celle-ci. L'allégeance du détenu qui est engagé au travers de la parole donnée à l'institution, *fera de celui-ci le plus privilégié des contraintes, mais également le plus contraint des privilégiés*⁷⁷.

⁷⁶ D.Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p.471.

⁷⁷ Idem, p.470.

3.2 Les violences intra-personnelles

Cette partie du travail se concentrera sur les conduites auto-agressives pouvant survenir au sein de l'univers carcéral. Celles-ci ne se limitent pas aux suicides et aux tentatives de suicide mais concernent également des comportements d'auto-agression moins médiatisés ou faisant moins l'objet d'attention de la part du monde politique ou de la littérature scientifique. Je veux bien évidemment parler des conduites auto-agressives dont le but premier recherché est rarement le décès. Il s'agit des automutilations et des grèves de la faim. Je commencerai cette partie par l'analyse et la compréhension de ces dernières qui représentent tout de même environ 80% du total des violences que s'auto-inflige la population des détenus (d'après les données de l'Administration pénitentiaire). Par après, je me pencherai bien évidemment sur la problématique des suicides et des tentatives de suicide afin de comprendre cette problématique récurrente au sein des établissements pénitentiaires.

3.2.1 Les automutilations et les grèves de la faim au sein des prisons

Dans ce point, je vais me pencher sur l'étiologie à la base de ces actes d'automutilations et de grèves de la faim touchant la population détenue. Par après, j'établirai les profils à risque susceptibles de s'auto-agresser. Enfin, je dresserai une série de motifs souvent invoqués lors du passage à l'acte et répertoriés par l'administration pénitentiaire. Ces termes de profils à risque, motifs invoqués (...) sont souvent utilisés dans le langage propre à l'administration pénitentiaire pour décrire ces phénomènes problématiques, et traduisent une volonté d'agir davantage sur les risques (par exemple en neutralisant l'individu) plutôt que d'agir sur les causes du mal-être de ces personnes. Je reviendrai plus en détail sur les raisons de ce langage spécifique à l'administration pénitentiaire dans la partie traitant de la sursuicidité carcérale.

Avant toute chose, il me semble essentiel de s'entendre sur les termes employés, raison pour laquelle je commencerai par une courte définition de ces termes. Ainsi, on pourrait définir **l'automutilation** comme *une atteinte portée à l'intégrité du corps pouvant compromettre sa vitalité et son bon fonctionnement sans que cependant elle ait été accomplie dans le but de se donner la mort*⁷⁸. Ces actes d'automutilation prennent

⁷⁸ C. Girard, Automutilations et grèves de la faim en prison, *La lettre du GENEPI*, 58, 1998, p.12.

également la forme de coupures, et plus rarement l'ingestion de produits toxiques ou de corps étrangers⁷⁹.

Il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre un acte d'automutilation (dont l'intention n'est pas de se donner la mort) et la tentative de suicide. L'exemple des «coupés» c'est-à-dire des détenus qui se tranchent les veines illustre la difficulté que rencontre l'administration pénitentiaire à classer ces actes. En effet, celle-ci méconnaît bien souvent l'intentionnalité propre à chaque conduite auto-agressive. C'est pour cette raison que certains établissements ne procèdent à aucune distinction entre les actes d'automutilation et les tentatives de suicide dans leurs statistiques⁸⁰. Néanmoins, certaines administrations (notamment en France) procèdent à cette distinction sur base du critère de gravité. Ainsi, si la gravité de l'acte requiert la nécessité de mobiliser des services extérieurs de santé (SAMU), on parlera plutôt de tentative de suicide⁸¹. Dans le cas contraire, on définira l'acte commis comme constituant une automutilation.

La grève de la faim s'entendra quant à elle *comme un refus de s'alimenter proclamé par un détenu ou un groupe de détenus. Ce refus de s'alimenter peut être partiel (si par exemple le détenu accepte de boire de l'eau ou des boissons nutritives) ou total (refus des aliments liquides et solides). Ces grèves de la faim sont réalisées dans le but d'attirer l'attention afin de porter une contestation ou une revendication (le plus souvent à l'encontre des autorités judiciaires)*⁸².

Ces conduites auto-agressives constituent avant tout un moyen d'expression et de revendication pour le détenu. Celui-ci veut se faire entendre et attirer l'attention sur ses revendications. Bien souvent, la grève de la faim démontre une volonté d'infléchir le cours des événements le concernant. Le détenu souhaitant faire pression sur l'autorité judiciaire ou administrative (en vue de l'obtention d'un régime particulier, d'une faveur ...) aura souvent recours à cette technique d'auto-agression. Dans ce but de pression à l'encontre des autorités, le détenu peut adopter un comportement dissuasif (on parlera

⁷⁹ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), p.131.

⁸⁰ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p.247.

⁸¹ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), p.131.

⁸² Idem, p.132.

de dissuasion lente dans le cas des grèves de la faim et dissuasion rapide dans le cas des automutilations). Le détenu peut utiliser l'arme de la menace (à savoir se lancer dans une grève de la faim ou réitérer les automutilations) toujours dans une tentative de pression à l'encontre des autorités. Ces modes de « pression » sont les seuls dont disposent les détenus afin de signifier leur désaccord sur leur situation institutionnelle (situation judiciaire ou pénitentiaire). En effet, les détenus se sentent bien souvent limités à ces modes d'expression (c-à-d les conduites auto-agressives) car toute une série de modes de contestation leur sont interdits. Ainsi, les détenus ne peuvent par exemple pas avoir recours au vote, à la manifestation ou encore au droit de grève. Le détenu voit donc en son corps, l'ultime instrument de contestation dont il dispose⁸³.

Les différentes études consacrées à l'analyse des violences autodirigées permettent de mettre en exergue des profils de personnes à risque. On apprend par exemple que les personnes à risque de s'automutiler ne présentent pas les mêmes caractéristiques que celles risquant de procéder à une grève de la faim. Parmi les grévistes de la faim, on aura une surreprésentation d'hommes généralement plus âgés que la moyenne des détenus. Ceux-ci sont souvent bien intégrés dans le tissu familial et professionnel mais les charges pesant à leur encontre sont souvent lourdes. Parmi les grévistes, on aura également une surreprésentation de détenus condamnés à de lourdes peines ou en attente de jugement mais dont les charges se résument généralement en des atteintes aux personnes. La gravité des charges retenues pourrait peut-être expliquer la forte détermination des détenus à réaliser une longue grève de la faim⁸⁴. De même, on constate que beaucoup de détenus étrangers utilisent la grève de la faim comme moyen de pression⁸⁵.

En ce qui concerne les automutilations, on remarque une surreprésentation des femmes détenues (par rapport à la moyenne carcérale). L'âge moyen des détenus procédant à des automutilations est plus bas que celui de la moyenne carcérale. Le nombre d'automutilations a tendance à s'estomper avec l'âge. Ces actes d'auto-agression sont souvent commis par des personnes célibataires sans enfant et appartenant aux catégories

⁸³ N. Bourgoin, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), pp.132-135.

⁸⁴ Ibidem.

⁸⁵ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p.250.

sociales défavorisées (prolétaires sans emploi). Ces personnes possèdent généralement un rapport au corps et au langage différent des autres catégories sociales. Les détenus issus des classes populaires ont souvent du mal à exprimer leurs sentiments avec des mots. Ils préfèrent généralement les actes physiques forts pour désamorcer un conflit. Les personnes s'automutilant sont dans la majorité des cas des détenus condamnés à de courtes peines (souvent pour des délits concernant des atteintes aux biens)⁸⁶.

Le nombre de détenus s'automutilant et ceux réalisant une grève de la faim restent stable dans le temps (contrairement aux suicides et tentatives de suicide, cf. infra). Néanmoins, on constate que ces formes d'auto-agression surviennent davantage chez les détenus en attente d'un jugement ou durant les premières semaines d'incarcération⁸⁷.

Concernant les motifs invoqués, il est difficile d'établir avec certitude les motifs exacts des détenus (grévistés de la faim et ceux s'automutilant). Les seuls motifs repris dans les différentes statistiques sont ceux émanant de l'administration pénitentiaire. Ceux-ci constituent une liste arrêtée de motifs précis obligeant le surveillant à opérer un choix de classement en fonction des motifs préétablis. Si le motif du détenu n'est pas repris dans cette liste, il existe néanmoins une case « sans-motif » qui constitue une sorte de catégorie « fourre-tout ». De même, le motif de « dépression » constitue une case dans laquelle le surveillant notera le motif d'auto-agression lorsqu'il estime que cela relève de troubles psychologiques voir psychiatriques (sans raison apparentes). On constate donc que cette façon de classer est assez imprécise. Cependant, on peut dégager quelques grandes tendances au travers des données de l'administration pénitentiaire⁸⁸.

On constatera par exemple que les détenus s'automutilant se retrouvent beaucoup plus dans les catégories « dépression » et « sans-motif » que les détenus entamant une grève de la faim. La grève de la faim semble être un acte plus réfléchi, planifié sur une plus longue période afin d'arriver à un but précis. Le motif revenant le plus souvent dans le cadre des grévistes (de la faim) est celui de la contestation de l'autorité judiciaire. Le détenu-gréviste voudra par sa grève revenir sur une décision judiciaire prise à son encontre, contester le chef d'inculpation, demander une libération provisoire, accélérer la procédure, ... La cible de cette grève de la faim est davantage l'autorité judiciaire que

⁸⁶ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), pp.136-139.

⁸⁷ Ibidem.

⁸⁸ Idem, pp.139-142.

l'autorité pénitentiaire. Il s'agira par exemple de vouloir rentrer en contact avec le juge d'instruction (pour revoir les charges pesant à son encontre)⁸⁹.

Enfin, on remarque bien souvent que les motifs avancés par les grévistes de la faim influent sur la durée de la grève. Lorsqu'il s'agit de motifs sérieux remettant par exemple en cause la décision judiciaire prise à leur égard, on constate que ces grèves de la faim durent plus longtemps (durée moyenne de 17 jours). En effet, les détenus clamant leur innocence entameront bien souvent une longue grève de la faim en signe de protestation. Néanmoins, les données de l'administration pénitentiaire se révèlent assez imprécises car de nombreuses grèves (principalement celles de courte durée) ne sont pas reprises dans les différents rapports⁹⁰.

Concernant les détenus qui s'automutilent, on constatera que les motifs avancés relèvent davantage de griefs personnels ou familiaux. De même, lorsqu'il s'agit de dénoncer des problèmes liés à la détention ou à l'autorité pénitentiaire, davantage de détenus procèdent à une automutilation (par rapport au nombre de détenus commençant une grève de la faim pour ces-mêmes motifs). Souvent, le détenu automutilé souhaite entrer en contact avec le juge d'application des peines afin de renégocier ses conditions de détention. Bien entendu, il s'agit de dégager ici les grandes tendances qui occultent les nombreuses spécificités entourant les motivations de chaque détenu s'automutilant⁹¹.

Peu importe le type d'automutilation employé, il s'agira avant tout pour le détenu d'une manière de reprendre possession de son corps afin d'enlever à l'institution « *le monopole de la violence légitime sur les corps* »⁹².

⁸⁹ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), pp.139-142.

⁹⁰ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p.250.

⁹¹ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et société*, 2001/2 (Vol. 25), pp.139-142.

⁹² J. Simeant, La violence d'un répertoire : les sans-papiers en grève de la faim, La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, *Culture et Conflits*, 1993/1, pp.315-338.

3.2.2 La problématique des suicides en milieu carcéral

3.2.2.1 La sursuicidité carcérale

La problématique du suicide (ainsi que des tentatives de suicide) fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités et de la littérature scientifique. La sursuicidité carcérale, statistiquement constatée depuis plusieurs décennies, interpelle les autorités et de nombreux chercheurs (Bernheim, Bourgoin, Chesnais, Liebling, ...). En effet, on dénombre statistiquement dix fois plus de suicides dans les prisons belges par rapport à la population en général⁹³. Ce constat est également le cas pour ses pays voisins. De nombreuses études⁹⁴ ont donc vu le jour dans le but de comprendre ce phénomène de l'univers carcéral.

3.2.2.2 La différence de traitement face à cette sursuicidité carcérale

Comme le rappelle Sonja Snacken et Philippe Mary dans une étude réalisée en 2000 par la VUB et l'ULB⁹⁵, il existe deux tendances pour traiter cette sursuicidité carcérale. Certains vont davantage *mettre l'accent sur les détenus qui, par certaines caractéristiques psychologiques ou sociales, présentent un potentiel suicidaire élevé. Elle tend dégager ces caractéristiques communes afin de pouvoir établir une sorte de profil utilisé pour identifier les « personnes à risque » et ainsi prévenir la commission de tels comportements*⁹⁶. Pour d'autres, cette interprétation n'est pas pertinente car *les différentes caractéristiques associées aux détenus qui se suicident sont partagées par une grande partie de la population pénitentiaire, si bien que l'identification de tels détenus reste problématique et la prévention caduque. L'optique sera renversée, l'accent étant dès lors mis sur la prison et les privations qu'elle entraîne comme*

⁹³ A. Windham-Thomas, *La problématique du suicide en milieu carcéral*, Analyses et Etudes, Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, 2012/16, p.3 ; Notice 2013, Observatoire international des prisons, p. 141.

⁹⁴ A. Windham-Thomas, *La problématique du suicide en milieu carcéral*, Analyses et Etudes, Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, 2012/16 ; F. Fernandez, « Suicides et conduites auto-agressives en prison. Pour une sociologie du mal-être carcéral », in Bulletin Amades, 2009 ;

N. Bourgoin, Le suicide en milieu carcéral, *Population*, 48^e année, n°3, 1993

⁹⁵ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenis, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000.

⁹⁶ Idem, p. 248.

*susceptibles d'être à la base de cette surreprésentation (de la sursuicidité carcérale)*⁹⁷. Cette seconde tendance met donc davantage en cause le rôle de la prison dans cette surreprésentation du suicide carcéral, tout en n'occultant pas le fait qu'il puisse y avoir en prison, beaucoup de détenus pouvant présenter avant l'incarcération une personnalité psychologiquement fragile, voire suicidaire.

Intéressons-nous à la situation en France afin de bien comprendre les enjeux de ces deux formes de traitement de la sursuicidité carcérale. En France, on dénombre en 2008, 109 suicides enregistrés dans les établissements pénitentiaires. A ce chiffre, il a fallu ajouter les suicides inscrits dans les catégories semi-liberté, hospitalisation et surveillance électronique, on arrive à un nombre de 115 suicides au cours de l'année 2008. L'année suivante, ce chiffre est monté à 122 suicides (avec également les catégories sus-mentionnées). On arrivait donc à un taux de 17,2 suicides pour 10000 personnes écrouées⁹⁸. Face à ce taux préoccupant, la garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie proposa, en 2009, un nouveau plan d'action pour lutter contre cette problématique. Ce plan s'inspire d'un rapport effectué par le professeur Terra en 2003 suite à la demande du garde des Sceaux de l'époque. Ce rapport est particulièrement intéressant car il reflète la première tendance évoquée plus haut. En effet, ce rapport repose sur 3 axes principaux :

- *La formation massive des personnels pénitentiaires au repérage de la crise suicidaire ;*
- *La mise en place de procédures de détection de cette crise suicidaire au travers notamment d'une grille systématiquement renseignée lors des entretiens d'accueil des détenus arrivants ;*
- *La disparition dans les nouveaux établissements des dispositifs techniques pouvant faciliter le passage à l'acte suicidaire (le plus connu d'entre eux étant la potence de télévision)*⁹⁹.

⁹⁷ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 249.

⁹⁸ Direction de l'Administration pénitentiaire, *Le suicide en prison : mesure, dispositifs de prévention, évaluation*, www.justice.gouv.fr/art_pix/Travaux_et_Documents_78.pdf, 22 janvier 2010, consulté le 16 juin 2015.

⁹⁹ Ibidem.

Ce plan est la parfaite illustration de la première tendance énoncée plus haut, à savoir une sorte d'imputation individuelle (sur le détenu qui serait donc malade et à neutraliser) du phénomène suicidaire, occultant tout autre facteur pouvant jouer un rôle prédominant dans cette sursuicidité carcérale (exemples : la privation de liberté, d'autonomie, des biens et services, ...). Il n'est dès lors pas étonnant de constater que l'administration privilégie une telle tendance faisant fi des causes (autres que propres à l'individu) pouvant expliquer cette sursuicidité carcérale. Il en résulte donc une absence de remise en question de la part de l'administration, ni sur son fonctionnement, ni sur ses effets qui peuvent nuire gravement à la population détenue. Les notions de « profil à risque », des « moments », de « lieux spécifiques », qui sont souvent employées dans les administrations pénitentiaires, pour désigner les détenus pouvant présenter une personnalité suicidaire illustrent donc cette première tendance.

Pour revenir au plan Terra, on constate donc une volonté de réduire statistiquement le nombre de suicides, par exemple en supprimant les moyens utilisés pour se donner la mort, mais pas une réelle volonté d'agir sur les causes mais bien sur les risques. L'absence de remise en question du régime pénitentiaire et des souffrances qui en résultent, est révélatrice d'une logique davantage soucieuse d'agir sur un nombre (ici en l'occurrence de suicides), plutôt qu'une réelle volonté d'endiguer un phénomène inquiétant.

Pour ce qui est de la Belgique, on constate également une surreprésentation des suicides en prison. Si l'on compare avec les suicides en milieu libre, on constate que les suicides en prison sont dix fois plus nombreux¹⁰⁰. Si l'on observe les chiffres disponibles¹⁰¹, on constate qu'en 2008, on a recensé 15 suicides dans les prisons belges. Ce chiffre se porte à 12 pour l'année suivante. Pour l'année 2010, on ne dénombre pas moins de 20 suicides en prison. Enfin, en 2014, chiffre est redescendu à 12 suicides en prison. On constate donc qu'il y a une certaine stabilité au niveau des chiffres, ce qui traduit donc une certaine inefficacité à lutter contre ce phénomène inquiétant. Même si la sursuicidité carcérale n'atteint pas les mêmes proportions qu'en France, elle est tout de même inquiétante. Pour essayer d'agir sur cette problématique, les Ministres de la justice successifs ont tenté d'adopter des mesures, à l'instar de nos voisins français,

¹⁰⁰ A. Windham-Thomas, *La problématique du suicide en milieu carcéral*, Analyses et Etudes, Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, 2012/16, p.3

¹⁰¹ Observatoire international des prisons, section belge, Notice 2013 de l'état du système carcéral belge, p. 142.

pour essayer de faire diminuer ces chiffres. Interrogé en 2011 par un parlementaire sur les chiffres inquiétants du suicide carcéral, le Ministre de la justice de l'époque a exposé les mesures qui ont été prises pour remédier à cela :

- *Le service Soins de Santé Prisons de l'administration pénitentiaire prépare un outil d'évaluation pour la détection de problèmes psychiatriques chez les détenus entrants ;*
- *La Régie du travail pénitentiaire fait l'objet d'une réforme qui mettra l'accent sur un fonctionnement efficace et dynamique de la Régie ainsi que sur une culture organisationnelle plus équilibrée pour atteindre ainsi un emploi maximal des détenus ;*
- *Des initiatives locales ont été prises dans certaines prisons. Ainsi, dans les prisons de Flandre orientale, il existe une liaison téléphonique vers Tele-Onthaal que les détenus peuvent utiliser de 9 heures à 2 heures du matin ;*
- *Lorsqu'un risque de suicide est constaté chez un détenu, celui-ci est placé dans une cellule duo sous surveillance renforcée ;*
- *La construction des établissements de défense sociale et le développement du réseau de soins de médecine légale permettront de mieux orienter les internés¹⁰².*

Si l'on effectue la comparaison avec les mesures proposées par le gouvernement français, il y a une certaine similarité dans les solutions proposées pour agir sur la problématique du suicide carcéral. Ces mesures participent également à la première tendance énoncée plus haut, on remarque une quasi absence de remise en question du fonctionnement de la prison, une absence de prise en compte de l'importance du contexte (en l'occurrence la prison) dans la survenance de tels événements, et une tendance à considérer que les personnes incarcérées n'ont pu nourrir de telles idées suicidaires qu'avant leur incarcération.

En revanche, pour d'autres¹⁰³ qui se sont intéressés à la problématique du suicide carcéral, il est insuffisant de considérer la prison comme juste un lieu rassemblant uniquement des individus présentant un risque suicidaire élevé de par des

¹⁰² Sénat de Belgique, *Question écrite n°5-840*, www.senate.be/www/?MIval=/Vragen/SVPrint&LEG=5&NR=840&LANG=fr, 27 janvier 2011, consulté le 16 juin 2015.

¹⁰³ Sonja Snacken ; Observatoire international des prisons.

caractéristiques psychologiques et/ou sociales. Ceux-ci font davantage partie de la deuxième tendance exposée plus haut, et mettent plutôt l'accent sur le caractère mortifère de la prison, et pointent du doigt la responsabilité de cette dernière dans la sursuicidité carcérale.

Comme l'affirme Dan Kaminski : *quelle que soit la violence intrinsèque, la pathologie sous-jacente des clients de la prison, le poids subjectif du crime ou les motifs antérieurs à l'incarcération de mettre fin à ses jours et les tentatives de suicide précédant cette épreuve, il n'est pas faux de dire que, non seulement, l'on meurt en prison, mais aussi que l'on meurt de la prison*¹⁰⁴.

Il poursuit en affirmant que *la lecture sociopolitique du suicide n'est pas antinomique d'une lecture clinique ; celle-ci indique d'ailleurs que la fragilité d'un sujet produit ses effets dramatiques dans un cadre révélant l'inadaptation des structures sociales aux pathologies qu'elles produisent, reproduisent, encouragent ou ne contrarient que rarement*¹⁰⁵.

Dès lors, il convient de s'interroger non pas sur le fait de savoir si certains individus sont adaptés à la prison, mais bien si la prison est adaptée aux hommes. Pour illustrer ce propos, il me semble intéressant de parler de la doctrine de la moindre éligibilité qui semble selon moi difficilement compatible (tant qu'elle subsistera) avec la volonté de certains d'amélioration des conditions de détention et de bien-être en prison.

3.2.2.3 L'incidence de la doctrine de la moindre éligibilité

Comme je l'ai déjà évoqué dans la partie de ce travail consacré à la violence institutionnelle, l'incarcération provoque chez le sujet incarcéré énormément de dégâts, que ce soit au niveau des privations, des atteintes à sa personnalité, des conditions de détention, ... Tous ces dégâts provoquent chez le détenu, un mal-être, et beaucoup de souffrances. Tous ces effets s'ajoutent à la simple privation de liberté, et causent donc des souffrances supplémentaires auxquelles les détenus doivent faire face. Ces souffrances supplémentaires s'inscrivent dans la logique de ce que l'on appelle la doctrine de la moindre éligibilité. Pour résumer, cette doctrine qui veut que *l'homme détenu doive obligatoirement vivre dans des conditions moins favorables que le plus*

¹⁰⁴ D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, pp. 471-472.

¹⁰⁵ Idem, p. 472.

démuni des hommes libres¹⁰⁶, justifie ces souffrances supplémentaires ajoutées aux détenus pour provoquer un effet dissuasif de la prison.

Concernant cette doctrine, Dan Kaminski ajoute qu'*elle n'ouvre pas l'option de l'amélioration des conditions de vie des pauvres, des détenus et de chacun de nous, mais bien la seule option du durcissement des conditions de vie institutionnelles des pauvres qui ont démerité*¹⁰⁷.

La volonté de cette doctrine est donc de faire mal, de punir le détenu pour le dissuader de recommencer, et pour dissuader les pauvres gens qui pourraient être tentés d'enfreindre les lois. Pour ce faire, il faut durcir les conditions de vie des détenus, et à *l'horizon de ce durcissement, la mort*¹⁰⁸.

3.2.2.4 Les caractéristiques de cette sursuicidité carcérale

Dans cette partie, je vais tenter de dégager des caractéristiques propres au phénomène du suicide en prison. Pour ce faire, je vais me baser sur une étude belge datant de 2000¹⁰⁹. Le choix de cette étude m'est paru opportun, car elle présentait la spécificité de s'appuyer pas uniquement sur les chiffres provenant de l'administration pénitentiaire, mais bien sur les rapports disciplinaires que les chercheurs ont pu consulter dans plusieurs établissements pénitentiaires. Ils ont par la suite complété cela en effectuant des entretiens avec des détenus et des surveillants ayant été confrontés à cette problématique.

Détenus considérés comme les plus susceptibles de se donner la mort en prison

Outre l'importance du contexte de l'enfermement (déjà évoqué plus haut), cette étude a mis en évidence différentes catégories de détenus considérés comme les plus susceptibles de tenter de se suicider :

- 1) **Les personnes ayant déjà fait une tentative de suicide :**
parmi les différents établissements analysés, il en ressort qu'une partie non-

¹⁰⁶ www.alterechos.be/archives-ae/dan-kaminski-on-meurt-de-prison, consulté le 27 juin 2015.

¹⁰⁷ D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p. 472.

¹⁰⁸ Ibidem.

¹⁰⁹ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000.

négligeable de détenus se sont suicidés après avoir auparavant signifié leur volonté de mettre fin à leurs jours. Ce constat vaut aussi bien pour les prisons qu'en milieu libre¹¹⁰. Il est d'ailleurs confirmé par l'analyse de la littérature scientifique¹¹¹.

- 2) **Les prévenus** : Il y a quasiment une unanimité de la littérature scientifique pour dire que les personnes en détention préventive sont les plus vulnérables, et donc susceptibles de se donner la mort¹¹². *Ces études se réfèrent souvent aux mêmes raisons pour expliquer cette situation : le choc psychologique des premiers jours d'incarcération, la brusque privation de liberté souvent vécue comme un traumatisme, l'anxiété qui précède les décisions judiciaires, la peur de l'inconnu et le manque de contrôle sur le futur. (...) En renversant le raisonnement, ces différents éléments expliqueraient la moindre vulnérabilité des condamnés*¹¹³.
- 3) **Les personnes affectées de troubles psychiques** : parmi les différents établissements pénitentiaires visités, un seul établissement possédait une annexe psychiatrique. Il est à noter que sur les treize suicides de cette prison, huit ont eu lieu au sein de cette annexe psychiatrique alors que cette annexe ne représente que 15 % de la population détenue de l'établissement. Cette étude apporte à cela une double explication : d'une part, tout comme en milieu libre, la présence de troubles psychiatriques constitue un facteur de risque important de suicide. D'autre part, Bourgoin a mis en évidence la relation entre la sursuicidité des détenus et l'abus de drogue et d'alcool. Cela s'explique par *le fait qu'au coût de l'incarcération vient s'ajouter un surcoût que représente le sevrage*¹¹⁴.

L'analyse des entretiens réalisés pour cette étude a également permis de dégager deux moments particulièrement sensibles où le risque de suicide est le plus élevé :

¹¹⁰ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 251.

¹¹¹ N. Bourgoin, Le suicide en milieu carcéral, *Population*, n°3, 1993, pp. 609-626.

¹¹² Notamment P. Chemithe, P. Tournier, *Contribution statistique à l'étude des conduites suicidaires en milieu carcéral*, Revue pénitentiaire et de droit pénal, vol. 105, n°1, 1981, pp. 27-53.

¹¹³ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 251.

¹¹⁴ N. Bourgoin, *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1994, pp. 155-157.

- 1) **Le début de la détention et plus particulièrement les jours qui suivent l'arrivée en prison** : en plus de la privation de liberté s'ajoute parfois la découverte de l'univers carcéral, ce qui peut constituer pour le détenu un véritable choc, et une période de fragilité où celui-ci peut en arriver à mettre fin à ses jours. Dans une moindre mesure, lorsque les détenus changent d'établissements pénitentiaires, on constate également cette tendance¹¹⁵.

Ce constat est partagé par la littérature scientifique. Par exemple, en France, Nicolas Bourgoïn¹¹⁶ a montré que 14,5 % des suicides étudiés ont eu lieu lors de la première semaine de détention, ce taux est à 26 % au cours du premier mois, 44 % au cours des trois premiers mois, et atteint les 76 % au cours de la première année d'emprisonnement. Pour ce qui est de la Belgique, Vandenbrul (1999) a procédé à une analyse similaire au regard du nombre de suicides pour une période entre 1988 et 1998 dans les établissements pénitentiaires. Les résultats recueillis confirment ceux de Bourgoïn, on constate que 25 % des détenus se sont suicidés au cours du premier mois d'incarcération (44 cas sur un total de 175). Au cours des six premiers mois, on arrive à un taux de presque la moitié (85 cas sur un total de 175)¹¹⁷.

- 2) **L'incertitude propre à certains moments de la vie carcérale** : elle concerne tous les événements permettant de susciter une certaine attente dans le chef du détenu et qui, s'ils se passent mal, entraîneront sa déception. On peut notamment mentionner : le passage devant la chambre du Conseil ou la chambre des Mises en accusation, le passage devant la juridiction de fond, devant la Commission de défense sociale, le passage devant la Conférence du personnel et/ou la Commission de libération conditionnelle¹¹⁸.

¹¹⁵ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 253.

¹¹⁶ N. Bourgoïn, *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1994, p. 167.

¹¹⁷ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 253.

¹¹⁸ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische

Facteurs susceptibles d'influencer le vécu pénitentiaire, et d'influencer le phénomène du suicide

Comme déjà mentionné plus haut, cette étude présente l'avantage d'avoir effectué des entretiens avec des personnes (détenus et/ou surveillants) ayant été confrontées à la problématique du suicide carcéral.

Ces entretiens ont permis de dégager d'autres facteurs pouvant influencer le vécu carcéral des détenus, et donc qui seraient susceptibles d'exercer une influence sur la commission de suicides (et des tentatives de suicide).

Le premier point mis en avant dans cette étude est **l'importance d'exercer des activités au sein des établissements pénitentiaires**. En effet, le fait de pouvoir exercer des activités en prison permet (outre le fait de se dépenser, et de s'occuper) d'avoir la possibilité de sortir de sa cellule, et d'avoir des contacts avec les autres détenus. Cette possibilité d'avoir des contacts plus réguliers entre les détenus, et également la possibilité de sortir plus de sa cellule est primordiale selon les détenus dans le cadre de la prévention des suicides. Ces affirmations des détenus se confirment dans l'analyse des rapports disciplinaires montrant clairement que les tentatives de suicide sont beaucoup plus fréquentes dans les ailes où les détenus ne travaillent pas (par rapport aux ailes où ceux-ci travaillent).¹¹⁹ J'en profiterai également pour rappeler que, de manière générale en prison, seule une minorité a l'opportunité de travailler en prison.

Le second point insiste sur **l'importance des relations entretenues avec l'extérieur**. Les relations que les détenus entretiennent avec leur famille et leurs proches sont, décrites par les détenus, comme capitales. *L'absence de visite (et la perte des relations avec la famille qu'elle implique), la visite qui se passe mal, la rupture avec son conjoint, l'impossibilité d'assister à des événements comme un accouchement ou un enterrement sont fréquemment cités par les détenus comme des moments difficiles*

wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 254.

¹¹⁹ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenis, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 254.

*durant lesquels (pour certains) il leur est déjà arrivé de commettre une tentative de suicide*¹²⁰.

Un autre point sur lequel cette étude insiste, c'est **le manque de soutien et d'accompagnement des détenus par les membres du service psychosocial**. Il ressort de ces entretiens, aussi bien pour les détenus que pour les surveillants pénitentiaires, que le soutien apporté n'est pas suffisant et qu'il est donc à améliorer. La première raison qui est invoquée à ce manquement résulte tout d'abord des contraintes liées à l'effectif (c'est-à-dire le nombre de personnes travaillant au sein du service psychosocial), celui-ci ne serait pas en nombre suffisant que pour pouvoir apporter une aide efficace au nombre de détenus se trouvant dans les établissements pénitentiaires. Une seconde raison est également invoquée, le travail qu'effectueraient les membres du service psychosocial serait essentiellement axé autour de la libération conditionnelle (et par conséquent en fin de peine). Ce travail interviendrait donc après une longue période de détention durant laquelle le détenu se sentirait livré à lui-même. Il ressort des entretiens que les détenus souhaiteraient une prise en charge dès le début de l'incarcération, ils ne comprennent pas l'utilité d'être interrogés sur les faits qu'ils ont commis juste avant de sortir de prison. Outre le fait, qu'ils n'ont plus envie de reparler de cela, ils jugent que cela leur serait plus utile d'en parler au début de leur détention¹²¹.

L'avant dernier point sur lequel cette étude insiste concerne **le manque de communication entre les agents pénitentiaires et les membres du service psychosocial**. Ces dires ressortent des entretiens qui ont été réalisés avec les agents pénitentiaires. En effet, concernant la problématique du suicide carcéral, certains agents estiment qu'il serait nécessaire de mettre sur pied une véritable structure de collaboration entre ces deux corps. Dans le dispositif actuel, il n'y a rien de prévu si ce n'est des contacts davantage fortuits (lorsque ceux-ci se croisent) mais sans réelle structure. Les agents estiment que du fait d'être en première ligne (de par leur travail quotidien avec les détenus), ils sont *les plus aptes à recueillir sur le terrain les signes éventuels donnés par les détenus*¹²². Ils souhaitent donc améliorer sensiblement les

¹²⁰ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenis*, *La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 255.

¹²¹ Ibidem

¹²² J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenis*, *La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische

discussions entre eux et les membres du service psychosocial, et cela grâce à une structure de collaboration allant dans ce sens¹²³.

Enfin, le dernier point sur lequel insiste cette étude pointe du doigt **le manque de formation spécifique par rapport à la problématique**. Il s'agit d'une requête aussi bien de la part des surveillants de prison, que des détenus¹²⁴. L'étude datant de 2000, il est probable qu'à cette époque, aucune formation n'ait été dispensée sur cette problématique. Cependant, si on se fie aux déclarations des ministres de la Justice ces dernières années, il semble que les surveillants pénitentiaires aient reçu depuis lors des formations dans le cadre de la prévention des suicides en prison¹²⁵.

3.2.2.5 *Le suicide, l'acte ultime de réappropriation de son corps*

Comme l'affirme Bourgoïn¹²⁶, en prison, la population carcérale est sous l'emprise permanente des décisions du personnel de l'institution. Les relations entre détenus et personnels pénitentiaires se caractérisent donc par une position de domination de cette dernière sur la population détenue. De par l'absence (pour les détenus) de possibilités de pouvoir protester ou juste de pouvoir s'exprimer, l'auto-agression peut alors apparaître comme *le seul recours pour refuser la situation qui lui est faite*¹²⁷. Par cet acte, le détenu reprend la possession de son corps en retirant à l'institution *le monopole de la violence légitime sur les corps*¹²⁸. A travers cet acte, le détenu se libère de l'emprise institutionnelle.

wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 256.

¹²³ J. Beghin, Ph. Bellis, P. Janssen, H. Tubex (dir. S. Snacken et Ph. Mary), *De problematiek van geweld in gevangenissen, La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologische wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, oct. 2000, p. 256.

¹²⁴ Ibidem.

¹²⁵ www.senate.be/www/?Mlval=/Vragen/SVPrint&LEG=5&NR=840&LANG=fr, consulté le 16 juin 2015.

¹²⁶ N. Bourgoïn, Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et Société*, 2001/2 (Vol. 25).

¹²⁷ Idem, p. 135.

¹²⁸ Idem, p. 142.

3.3 Les violences interpersonnelles

3.3.1 Introduction

Cette partie du travail traitera de la forme de violence la plus connue et décrite. Il s'agit des violences interpersonnelles survenant entre les acteurs de l'univers carcéral. C'est la forme de violence la plus mise en avant par les médias et le pouvoir politique ainsi que par les œuvres de fiction. De nombreuses personnes (tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la prison) conçoivent la violence carcérale uniquement au travers du prisme de cette violence interpersonnelle. Bien souvent, les discours des acteurs du monde carcéral sur la violence se limitent à la seule problématique des violences interpersonnelles tout en omettant (ou occultant) les autres formes de violences précédemment citées¹²⁹.

En effet, les violences dites impersonnelles (ainsi que les violences intrapersonnelles) font l'objet de bien peu d'attention par rapport au traitement médiatique accordé aux violences interpersonnelles et plus particulièrement aux violences des détenus à l'égard du personnel pénitentiaire¹³⁰. Ces-dernières se retrouvent bien souvent relayées par les médias, les organisations syndicales, et constituent un motif récurrent justifiant de nombreuses grèves du personnel pénitentiaire en Belgique. Cette forme de violence est celle revenant le plus souvent sur le devant de la scène médiatique belge.

A l'inverse, la violence entre détenus revient moins sur la scène médiatique et politique car ceux-ci ne disposent pas du même capital individuel¹³¹ que les surveillants. Les détenus sont en effet privés de la scène d'apparition à l'extérieur des murs de la prison. Ils ne disposent pas non plus de représentants en dehors des murs (absence de syndicat des prisonniers par exemple). La violence du personnel surveillant envers les détenus constitue quant à elle le type de violence interpersonnelle le plus méconnu du grand public car les actes violents commis par les surveillants sont souvent traités en interne. Ces actes de violence envers la population des détenus sont souvent cachés ou couverts par la hiérarchie et les collègues, et font rarement l'objet d'enquêtes approfondies. L'opacité entourant le fonctionnement de la prison ainsi que la non-

¹²⁹ D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p. 471.

¹³⁰ Ibidem.

¹³¹ Idem, p.473.

apparition des prisonniers dans l'espace public favorisent cette forme de réaction du personnel carcéral envers cette violence spécifique¹³².

Dans ce point de la matière, je vais tout d'abord mettre l'accent sur le rôle joué par la peur (1) et l'absence de lieu de conflictualisation (2) dans la survenue d'actes violents. Par après, je traiterai plus spécifiquement des violences entre détenus. Je parlerai bien évidemment des causes de ces violences tout en mettant en évidence les caractéristiques marquantes relevées par la littérature scientifique. Ensuite, j'aborderai le phénomène de sous-culture carcérale(3), pour en décrire les facteurs pouvant jouer sur cette sous-culture. Enfin, je terminerai cette partie en abordant la question des violences entre détenus et surveillants (4).

3.3.2 Fonctionnement en prison : la gouvernance par la peur

La peur de la prison est un phénomène que l'on retrouve aussi bien à l'extérieur des prisons qu'à l'intérieur. En parlant de la peur de la prison qu'avaient les gens à l'extérieur des prisons, Bentham disait : *le seul aspect de ce séjour de pénitence frappe l'imagination et réveille une terreur salutaire. Les édifices adaptés à cet usage doivent avoir un caractère particulier qui donne d'abord l'idée de clôture, de la contrainte qui ôte tout espoir d'évasion, qui dise : voici la demeure du crime. La prison perpétuelle sera peinte en noir ... On croirait voir le séjour effrayant de la mort*¹³³.

A l'intérieur des établissements pénitentiaires, la peur est également présente. Comme l'affirme Dan Kaminski, *à l'intérieur, la peur est tout aussi présente, la loi étant celle de la défense. Et la violence interpersonnelle s'éclaire par ce régime défensif*¹³⁴. J'expliquerai plus loin dans cette partie ce à quoi fait référence Dan Kaminski lorsqu'il évoque la *loi de la défense*, mais tout d'abord revenons à cette notion de gouvernance par la peur en abordant une doctrine qui participe à cet effroi que doit susciter la prison : la doctrine de la moindre éligibilité.

¹³² D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p. 473.

¹³³ A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et Société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹³⁴ D. Kaminski, Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit comparé*, avril-juin 2013, p. 471.

La doctrine de la moindre éligibilité participe aussi à cet effroi que doit susciter la prison. Sonja Snacken¹³⁵ définit ce principe : *La moindre éligibilité signifie que le régime pénitentiaire doit être plus difficile à vivre pour les détenus que ce que le citoyen le plus pauvre vit dans la société libre. D'une part, la doctrine en question signifie que, pour que la prison soit vraiment dissuasive, il faut que « le crime ne paie pas », que même le plus misérable dans la société libre croie sa situation préférable à la détention. D'autre part, elle exprime aussi souvent une désapprobation morale : il serait injuste qu'un délinquant détenu ait une situation plus confortable qu'un pauvre homme honnête.* Bien que certains auteurs affirment que cette doctrine n'est plus appliquée en prison, Antoinette Chauvenet nous explique que cette règle est encore aujourd'hui d'application de manière implicite (malgré les affirmations qui s'opposent à cette doctrine affirmant que les conditions de détention ne sont pas différentes des conditions de vie à l'extérieur, dans un souci de limiter les effets destructeurs de la prison)¹³⁶. Sonja Snacken précise également que ce principe est en totale contradiction avec le but de la prison qui consiste en une privation de liberté et rien d'autre (*imprisonment as punishment not for punishment*). La privation de liberté est en elle-même une peine et il n'est nul besoin d'y ajouter d'autres souffrances¹³⁷.

Comme l'affirme Antoinette Chauvenet, la peur de la prison, et la peur du crime sont *politiquement et socialement organisés*¹³⁸. Cette peur a pour fonction : la dissuasion. Ce trait de gouvernance par la peur a d'ailleurs fait l'objet d'une comparaison de cette dernière avec le régime despotique telle que décrit par Montesquieu. L'auteur ajoute en parlant de la prison, que comme pour le régime despotique, *cette peur qui est initialement destinée à dissuader les transgresseurs potentiels va également s'appliquer à l'ensemble des relations sociales construites autour des détenus*¹³⁹. Autrement dit à l'intérieur de la prison, la peur va se retrouver à l'avant-plan des interactions entre détenus, et entre détenus et personnel. Il est donc

¹³⁵ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p. 61.

¹³⁶ A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et Société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹³⁷ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p. 61.

¹³⁸ A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et Société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹³⁹ Ibidem.

important de comprendre que l'ensemble des interactions entre détenus (entre eux) mais aussi vis-à-vis des surveillants s'inscrivent dans un contexte de repli défensif.

Dans ce contexte défensif et de peur, il est donc nécessaire de paraître sauvage (ou d'adopter d'autres postures de défense) pour se protéger des autres¹⁴⁰. La stratégie de l'évitement en prison ne suffit pas toujours pour éviter les problèmes en prison. Beaucoup de détenus affirment qu'il est nécessaire de paraître fort et de montrer sa force (*il faut être fort moralement, intellectuellement, physiquement. Je dois paraître un sauvage pour assurer ma sécurité*¹⁴¹). Un autre détenu affirme : *Si je paraissais plus faible, il y a longtemps qu'on m'aurait tapé. J'impressionne par mon regard*¹⁴².

Ces propos illustrent donc la nécessité de paraître dangereux. De plus, l'auteur précise : *exhiber sa force ne suffit pas toujours. Certains disent qu'il faut aussi savoir se défendre, riposter, voire frapper le premier pour éviter les agressions ultérieures. La croyance majoritaire en la brutalité des autres, en l'existence d'une culture déviante et l'idée que règne la « loi de la jungle » induisent des comportements de violence qui n'auraient pas lieu dans des conditions ordinaires.* Elle ajoute : *Il suffit que deux personnes aient un rapport entre elles violent qui confirme les représentations que les détenus ont à leur arrivée en prison pour que ces représentations soient partagées par le plus grand nombre et qu'alors les pratiques s'ajustent aux croyances. Celles-ci fonctionnent comme prophéties autoréalisantes et favorisent l'apprentissage de la violence*¹⁴³.

Pour terminer sur ce « paraître dangereux », Antoinette Chauvenet insiste sur le fait que la plupart du temps, les détenus qu'elle a rencontrés, affirment avoir agi par violence dans une logique purement défensive. Concernant cette peur qui est présente à l'intérieur de la prison, Antoinette Chauvenet souligne que la majorité des surveillants craignent les détenus, mais que ces détenus ont plus peur des autres détenus que des surveillants. Elle souligne également le fait que le début de l'incarcération correspond au moment où le détenu est le plus apeuré et que cela ne relève pas du hasard. En effet, lorsque le détenu entre en prison, il y entre avec toutes les représentations collectives

¹⁴⁰ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, p. 91-118.

¹⁴¹ A. Chauvenet, *Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison*, *Déviance et Société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹⁴² Ibidem.

¹⁴³ Ibidem.

sur la population carcérale (violence symbolique). Cette affirmation vaut aussi pour les surveillants. On constate qu'à leur arrivée, ceux-ci sont plus angoissés et nerveux de par ces représentations collectives. Toutes ces données proviennent d'entretiens et de questionnaires réalisés pour son ouvrage¹⁴⁴.

Cet auteur affirme également, que contrairement aux idées reçues, l'endroit que les détenus redoutent le plus en cas d'évènements violents n'est ni le préau, ni les ateliers, ni la cantine mais bien leur cellule. On a constaté que les incidents les plus graves dont l'auteur a eu connaissance ont eu lieu en cellule. Elle ajoute en parlant des cellules : *Ce qui peut s'y passer est redoutable et redouté. Dans ces espaces fermés à clef, on ne peut pas utiliser ce moyen instinctif qu'est la fuite en cas de danger, et on peut être en situation de ne pouvoir crier, par exemple sous la pression de l'autre. La nuit, s'ils sont appelés, les surveillants n'ayant pas les clefs, doivent aller chercher le gradé de service pour intervenir, ce qui demande un certain temps. La cellule est donc un lieu dans lequel on peut être ou se sentir pris au piège*¹⁴⁵.

3.3.3 L'absence de conflictualisation

L'absence et l'interdiction d'espace de conflictualisation au sein des établissements pénitentiaires favorisent malheureusement la survenue d'évènements violents car la seule possibilité d'expression dont disposent les détenus se limite à la violence. Wieviorka dira de la violence que celle-ci est l'opposé du conflit¹⁴⁶. L'absence de lieu de conflictualisation en prison se caractérise notamment par l'interdiction des mouvements collectifs, l'interdiction des manifestations et des lieux de débats, l'absence de médiation, etc. Outrepasser ces interdits est assimilé à de la rébellion, ce qui débouchera inéluctablement sur des sanctions de la part de l'institution.

Il n'y a, en effet, pas de rapport d'égalité entre le détenu et l'institution. Les détenus ne constituent que des êtres assujettis à l'autorité de l'institution toute puissante. Ce sont les droits des détenus qui ouvrent la voie au litige et donc à la possibilité de disposer d'un espace de conflictualisation. Développer la conflictualisation passe donc en partie

¹⁴⁴ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, pp. 70-90.

¹⁴⁵ Idem, pp. 243-244.

¹⁴⁶ M. Wieviorka, *La violence*, Paris, Balland, 2004.

par l'accroissement des droits des détenus et le respect de ceux-ci par l'institution¹⁴⁷. Ces droits permettent de remplacer les relations de pouvoir existant entre les détenus et l'institution par des relations juridiques¹⁴⁸. Le développement des droits des détenus permet de prévenir certains abus, ainsi que les traitements inhumains et dégradants. Il serait également plus sain que les échanges et négociations entre les détenus et les surveillants se basent sur des droits plutôt que sur des privilèges. Ces droits, ouvrant la possibilité de disposer d'un lieu de conflictualisation, permettront également de renforcer l'autonomie des détenus, d'accroître leur sécurité, de développer l'estime et le respect de soi¹⁴⁹.

En l'absence d'espace d'expression et/ou de conflictualisation, on assiste à des débordements de violence avec à la base des motifs triviaux car tout ne peut être exprimé. C'est en partie pour cette raison que la majorité des événements violents en prison surviennent à la suite de ce qu'Antoinette Chauvenet appelle une « explosion¹⁵⁰ » de violence. Par ce terme, elle désigne *un cumul de causes qui se saisissent d'un contentieux immédiat pour se manifester et peuvent paraître « aveugles » par leur disproportion avec la cause alléguée¹⁵¹*.

Celle-ci possède des caractéristiques spécifiques, à savoir :

- 1) Des cibles interchangeables ;
- 2) L'imprévisibilité ;
- 3) Une riposte disproportionnée ;
- 4) Des motifs légers.

- 1) L'interchangeabilité des cibles de cette violence témoigne de l'importance qu'occupent les violences dites « impersonnelles » au sein des contentieux interpersonnels. Il s'agit de trouver un prétexte, un bouc émissaire pour se

¹⁴⁷ A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹⁴⁸ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p. 67.

¹⁴⁹ Ibidem.

¹⁵⁰ A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

¹⁵¹ Idem, p. 252.

décharger de ses pulsions violentes. Les détenus incarcérés pour cause d'agression(s) sexuelle(s) sur mineur(s) constituent la cible idéale pour de nombreux détenus. Les détenus réputés « pédophiles » se voient ainsi roués de coups pour un rien, sans qu'il y ait un quelconque contentieux personnel entre eux et les autres détenus. Mais la cible peut également être la personne elle-même, on parlera dans ce cas de violence intrapersonnelle.

- 2) La violence peut se déclencher à tout moment, personne ne peut l'anticiper (ni les surveillants, ni les détenus, et parfois pas l'auteur lui-même). Bien souvent, l'auteur de violence ne se reconnaît pas dans ses actions violentes. Cela s'explique notamment par la difficulté qu'ont certains détenus à retenir la colère qui les habite. En l'absence de lieux de conflictualisation, la colère croît davantage avec le temps et se décharge lors d'une explosion de violence.
- 3) Lorsque ces explosions de violence surviennent, on constate qu'il y a une riposte qui apparaît souvent comme disproportionnée par rapport à la gravité de l'offense. Cette riposte se « nourrit » de la peur régnant en prison, ainsi que de l'idée qu'en prison si l'on veut être tranquille il faut se montrer le plus fort. En plus des causes immédiates qui peuvent apparaître comme futiles, il y a une accumulation des causes de fond qui s'y superposent. La riposte apportée ne se nourrit donc pas uniquement des motifs immédiats, mais également d'autres motifs davantage liés à l'enfermement.
- 4) Dans un contexte habituel/normal (c'est-à-dire en dehors de la prison), cette explosion de violence n'aurait pas eu lieu. Le motif invoqué sert bien souvent de prétexte pour libérer sa colère ou sa frustration (davantage lié à l'enfermement). Cette violence a souvent des causes multiples et parfois lointaines qui combinées entre elles, dans un espace clos, la font exploser. La promiscuité, le stress lié à l'incarcération jouent aussi un rôle dans ces explosions de violence¹⁵².

¹⁵² A. Chauvenet, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et société*, 2006/3 (vol.30), pp. 373-388.

A propos de ces « explosions », Claude Balier¹⁵³ (psychiatre ayant exercé en prison) affirme que l'explosion physique serait un moyen d'éviter l'explosion psychique. Pour ce psychiatre ayant longtemps travaillé en prison, l'explosion serait un acte de soulagement psychique pour son auteur. *Les psychiatres estiment en général que la prison génère des pathologies mentales sui generis, outre celles qu'elle réactive, celles qu'elle révèle et celles qu'elle contient. L'explosion permettrait d'éviter la formation de ces pathologies en offrant un soulagement par rapport à une tension mentale trop forte*¹⁵⁴.

Si l'on se base donc sur ces affirmations, on peut déduire qu'il est « normal » que ces explosions de violence soient les plus nombreuses (parmi toutes les violences interpersonnelles recensées en prison), et qu'elles apparaissent comme inévitables dans une institution totalitaire telle que la prison (de par le fonctionnement de celle-ci).

Pour Antoinette Chauvenet, ces « explosions » font partie de ce qu'elle nomme les *violences sans motif immédiat*¹⁵⁵. Pour cette catégorie, outre l'enfermement, il n'y a pas de réel motif apparent qui justifie le déploiement d'une telle violence dans le chef des détenus. Elle place également dans cette même catégorie (c'est-à-dire des violences sans motif) les violences commises envers les détenus qualifiés de « *boucs émissaires*¹⁵⁶ ». Ces détenus seraient en quelque sorte les « têtes de Turc » des autres détenus. Ils serviraient donc d'exutoire à la haine et à la colère de ces derniers. Ces « boucs émissaires » se révèlent bien souvent être des détenus reconnus comme étant coupable d'agressions sexuelles. L'auteur explique cette situation par le fait que ces personnes sont bien souvent plus faibles et moins respectées que les autres détenus.

3.3.4 Les violences avec motif

Les violences qui ont un motif sont malgré tout indirectement liées à l'enfermement. Ces violences sont souvent causées dans le but de s'accaparer le bien d'un autre détenu. L'accès aux biens constitue une priorité dans la vie quotidienne des détenus car ces biens sont rares en prison. Cet accès aux biens fait l'objet de nombreux

¹⁵³ C. Balier, *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF, Le Fil rouge, 1988.

¹⁵⁴ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, p. 216.

¹⁵⁵ Idem, p. 211.

¹⁵⁶ Idem, p. 217.

vols, de rackets, de chantages, de règlements de compte, de pressions ... Le racket, par exemple, est souvent réalisé à l'encontre des détenus les plus vulnérables (les nouveaux arrivants, les auteurs présumés d'agression sexuelle ...). Les trocs, rackets, vols et emprunts donnent lieu à de nombreuses bagarres (surtout lorsque la victime a décidé de ne plus se laisser faire)¹⁵⁷.

De nombreuses violences avec motif sont liées à la drogue qui circule en prison. Bien qu'il soit difficile de circonscrire précisément l'ampleur occupée par le trafic de drogue en prison, tous les détenus (et même les surveillants) s'accordent sur l'importance du phénomène. Il s'organise en prison une véritable économie parallèle centrée sur la drogue. Cette dernière est source de nombreux conflits entre détenus (demande de dose refusée, dette non réglée ...). Les trafics de drogue sont à l'origine de la constitution de clans et de réseaux à l'intérieur des murs de la prison. Ceux-ci trouvent même des extensions avec le monde extérieur. Lorsqu'un incident éclate pour une histoire de drogue, les représailles sont généralement violentes. Les détenus eux-mêmes, qu'ils y participent ou non, reconnaissent que parmi les violences avec motif, celles liées à la drogue sont les plus brutales mais également les plus fréquentes¹⁵⁸.

3.3.5 La prisonisation

Se pencher sur les motifs directs et indirects avancés par les détenus pour justifier tout acte violent, ne suffit pas toujours. Comme je l'ai précédemment mentionné, le contexte d'enfermement joue énormément sur la survenue d'actes violents au sein de la prison. Si bien que l'incarcération développe chez un certain nombre d'individus la mise en place d'une forme collective d'adaptation plus ou moins consciente face à ce contexte difficile qu'est la prison. On en référera donc au concept de « prisonisation » lorsque certains comportements des détenus pourront s'expliquer essentiellement par le prisme de cette forme d'adaptation propre à l'environnement carcéral.

Pour Sonja Snacken, ce terme de « prisonisation » *fait référence au développement d'une sous-culture des détenus qui, ayant perdu le prestige social normal à l'extérieur,*

¹⁵⁷ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, pp. 227-231.

¹⁵⁸ Idem, pp. 231-237.

*essaient de reconstituer une nouvelle société à l'intérieur de la prison et de regagner ainsi un certain statut social*¹⁵⁹.

Ce terme de « prisonisation » est apparu aux Etats-Unis dans les études de sociologie carcérale des années 1950 à 1970. Il s'agit donc d'une forme collective d'adaptation face aux frustrations et aux privations résultant de l'incarcération. Ce type d'adaptation collective n'est pas forcément partagé par l'ensemble des détenus, certains peuvent privilégier des formes d'adaptation individuelle face à ces privations. Par exemple, le fait de se retirer le plus possible du monde carcéral (pouvant parfois conduire à des tentatives de suicides, de mutilations, ...). Une autre forme possible d'adaptation individuelle serait la rébellion (le détenu rejette tout ce qui proviendrait de l'institution et essaierait de maintenir le respect de lui-même)¹⁶⁰.

Pour en revenir à la « prisonisation », Sonja Snacken illustre cette sous-culture carcérale en ajoutant : *Ainsi par exemple, dans une telle sous-culture caractérisée par un machisme important, un leader pour les détenus sera quelqu'un ayant commis des hod-up illustrant son courage, alors que le pédophile se retrouvera en bas de cette hiérarchie, pour s'être attaqué à des victimes beaucoup plus vulnérables que lui*¹⁶¹.

Si l'on analyse la littérature sur ce phénomène, plusieurs facteurs peuvent influencer l'intensité avec laquelle cette sous-culture carcérale peut « imprégner » les détenus¹⁶² :

- **Le régime pénitentiaire** : on constate qu'au plus le régime pénitentiaire est strict, autoritaire et passif, plus cette sous-culture carcérale sera forte. Logiquement, cette dernière sera moins marquée lorsqu'un établissement pénitentiaire adoptera un régime plus actif, et où le détenu aura plus d'autonomie.
- **La durée de la détention** : plus la durée de détention est longue, plus la « prisonisation » sera développée au sein des détenus (ou d'autres formes d'adaptation plus individualisées).

¹⁵⁹ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p. 68.

¹⁶⁰ Ibidem..

¹⁶¹ Ibidem.

¹⁶² Idem, pp. 68-69.

- **L'impuissance structurelle des détenus** : *cette impuissante résulte elle aussi du régime pénitentiaire : plus ce régime est fondé sur l'autorité pure et simple, sur la force, plus ce type d'adaptation collective se développera*¹⁶³.
- **Les contacts avec le monde extérieur** : au plus les détenus ont des contacts avec le monde extérieur, au plus les détenus peuvent continuer de se fixer sur le monde extérieur, et donc *résister aux adaptations mortifères ou sous-culturelles de la vie en prison*¹⁶⁴.
- **Les caractéristiques personnelles des détenus** : il apparaît toutefois nécessaire de préciser que face à cette forme d'adaptation collective, il ne faut pas occulter les forces de résistances individuelles qui bien évidemment varient d'un individu à l'autre.

Cette partie sur la « prisonisation » aurait également pu figurer dans le chapitre consacré à la violence institutionnelle tant cette sous-culture carcérale est influencée par le régime pénitentiaire (et plus largement par l'institution carcérale). J'ai fait le choix de l'inclure dans la partie sur les violences interpersonnelles car elle est la source de beaucoup d'actes de violence entre les détenus, et entre les détenus et surveillants.

3.3.6 La violence entre détenus et surveillants

Il me paraît difficile de clore cette partie sans parler des agents pénitentiaires et des tensions qui peuvent exister entre ces derniers et les détenus. Je vais tout d'abord aborder les différentes formes de violence subies par les surveillants. Par la suite, j'aborderai la violence des surveillants à l'égard des détenus.

¹⁶³ S. Snacken, *Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011, p. 69.

¹⁶⁴ Ibidem.

Les formes de violence subies par les surveillants¹⁶⁵ :

- **Les insultes et menaces verbales** : il s'agit de la forme de violence la plus fréquente entre les détenus et les surveillants. La plupart du temps, la suite accordée à des insultes à l'encontre des surveillants dépend d'abord de l'attitude de ces derniers. Ils peuvent soit laisser passer, soit rédiger un rapport d'incident. Si un rapport d'incident est rédigé, alors il se peut qu'il arrive jusqu'à la commission, mais généralement la majorité de ces rapports restent dans les poches des surveillants. Pour revenir aux insultes quotidiennes, certains surveillants n'y attachent pas beaucoup d'importance, en justifiant que même entre eux les détenus s'insultent quotidiennement, et que cela ne les choque plus, voire même qu'au bout d'un certain temps, cela ne les touche plus.

Ce qui inquiète le plus les surveillants, ce sont les menaces qui sont très précises dans leur contenu, et très suggestives et qui touchent leur famille. Il n'est pas rare qu'un surveillant soit menacé en dehors de la prison, et donc il se demande s'il s'agit d'un geste relevant davantage de la colère, ou si cet auteur peut mettre ces menaces à exécution.

- **Les menaces physiques, coups, agressions** : Les menaces physiques sont récurrentes en prison, elles font partie de la violence verbale décrite par ces détenus comme quotidienne. En ce qui concerne les coups, et les agressions, cela arrive fréquemment en prison. En effet, suite à de longues périodes relativement calmes en prison, peuvent se succéder des périodes de grandes tensions. La plupart des bagarres se règlent au poing, ce qui constitue le mode de violence physique le plus valorisé par la population des détenus. Cependant, il se peut que des armes blanches soient utilisées, l'usage d'une arme blanche étant considéré par les détenus comme contraire aux valeurs propres à l'univers carcéral. Elle se verra plus tolérée lorsqu'elle sera utilisée par le détenu à l'encontre d'un agent pénitentiaire (certains détenus assimilant cela à un acte courageux (au regard des sanctions que risque le détenu). Les objets utilisés à cette fin sont bien souvent : des fourchettes, couteaux, poinçons, coup de poing américain, tiges métalliques,

¹⁶⁵ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, pp. 276-288.

tournevis,...

- **Les évènements collectifs et prises d'otage :** Lorsqu'une prise d'otage a lieu en prison, il s'agit d'un évènement très marquant pour les personnes qui étaient sur place, mais aussi pour les gens qui travaillent en prison. A ce sujet, Antoinette Chauvenet ajoute : *elle (la prise d'otage) avive les peurs, leur fait prendre conscience de ce qu'ils ne sont pas à l'abri d'un tel évènement et que rien ne les en protège*¹⁶⁶. Mise à part les prises d'otage, les surveillants estiment que les émeutes, et les évasions violentes sont les évènements qu'ils redoutent le plus. Face à la détermination des détenus pour tenter de sortir de prison, ils estiment que si un jour une prise d'otage devait éclater, leur vie ne ferait pas le poids.

La violence des surveillants à l'égard des détenus¹⁶⁷ :

- **La réponse aux insultes :** En théorie, les surveillants n'ont pas le droit d'insulter des détenus. Cependant, dans la pratique on constate que cela peut se produire. Même si la plupart du temps, les surveillants ont tendance à laisser passer les insultes (ou rédiger un rapport lorsque celles-ci sont trop blessantes), on observe également des réactions en miroir, c'est-à-dire où les surveillants répondent à l'injure par l'injure. Un surveillant précise : *Des insultes, on en a quand par exemple on passe dehors pour les rondes, ils vous traitent d'« enculé », on répond : « enculé toi-même »*¹⁶⁸.
- **Les sanctions informelles :** Outre la possibilité de rédiger un rapport disciplinaire, il existe énormément d'autres possibilités pour les surveillants de sanctionner les détenus. Il s'agit ici de sanctions informelles, autrement dit ce sont des sanctions qui ne sont pas légalement prévues, mais qui sont fréquemment utilisées par les surveillants. En effet, d'ordinaire face à la dépendance extrême des détenus vis-à-vis des surveillants, ces derniers n'hésitent pas à être généralement plus souples sur les horaires, et à rendre des petits services pour « faciliter » le quotidien des détenus. En revanche, lorsqu'ils souhaitent sanctionner un détenu, les surveillants ne vont pas hésiter à jouer

¹⁶⁶ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, p. 286.

¹⁶⁷ Idem, pp. 292-310.

¹⁶⁸ Idem, p. 294.

sur cette dépendance, en refusant par exemple d'accorder une douche supplémentaire, ou de refuser une promenade parce que l'heure est dépassée de 5 minutes, ... Pour ce qui est des détenus auteurs d'agression sexuelle, les surveillants n'hésitent pas à faire du chantage en les menaçant de révéler ce pour quoi ils sont incarcérés aux autres détenus, comme l'illustre cet extrait d'un surveillant: *C'est un moyen de pression pour nous, on peut les menacer de le dire à tout le monde. C'est arrivé il n'y a pas longtemps ; s'il ne se tient pas tranquille, on va le dire à ses copains*¹⁶⁹.

- **Les gifles et coups :** Il arrive que des coups et/ou des gifles soient donnés par des surveillants pour répondre à un coup, dans une logique défensive. Pour les surveillants, si l'un des leurs est victime d'une agression physique, il est important de riposter, même si l'auteur de cette riposte n'est pas le surveillant victime de cette agression. Le commentaire d'un surveillant illustre cette affirmation : *Si un détenu donne une gifle, et que le surveillant ne va pas répondre, un autre la rendra du tac au tac*¹⁷⁰. Antoinette Chauvenet ajoute sur ce sujet : *quand une autorité ne réagit pas à une violence verbale, la gifle peut être donnée par un tiers qui se substitue à la personne maltraitée*¹⁷¹.
- **L'effet de groupe :** Comme pour tous les métiers qui sont exposés à un certains stress, et à une certaine dangerosité, il est indispensable pour les surveillants d'être solidaires les uns les autres. Cependant, le risque est que cette solidarité devienne une solidarité contre les détenus. En effet, face à leur dépendance mutuelle, ainsi qu'à leur position minoritaire (au regard du nombre de détenus), il peut arriver qu'avec cet effet de groupe, lorsqu'il y a une situation de crise, ils utilisent l'usage de la force de façon disproportionnée pour neutraliser, isoler, ou pour emmener un détenu au quartier disciplinaire. Un chef de service a dit à ce sujet : *Généralement pour nous un détenu seul est plus dangereux qu'un groupe de détenus, on peut toujours négocier, parlementer et trouver dans le groupe des détenus un meneur qui vous respecte. Avec les surveillants, c'est le contraire ;*

¹⁶⁹ A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, p. 296.

¹⁷⁰ Idem, p.297.

¹⁷¹ Idem, p.298.

*c'est le groupe des surveillants qui peut devenir dangereux*¹⁷². C'est précisément lorsqu'un agent pénitentiaire est agressé que le risque de représailles avec une grande violence est le plus élevé pour les détenus. C'est une des raisons pour lesquelles l'on transfère aussi vite que possible les détenus qui ont agressé des surveillants.

¹⁷² A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, Le lien social, 2008, p. 298.

Chapitre 4 : Analyse individuelle

Je débiterai la partie analytique de mon mémoire par une analyse des sept entretiens réalisés. Cette analyse individuelle se présentera sous forme de tableaux afin d'éviter la lourdeur et la redondance dans l'analyse de cette partie. La structuration sous forme de tableaux des entretiens individuels permet d'obtenir une vision rapide et synthétique des réponses données par les sept (ex-) détenus interrogés.

Ce type de présentation donne donc au lecteur une vision à la fois synthétique et concise des réponses données par ces (ex-) détenus ; ces réponses étant tout d'abord classifiées en fonction du type de violence analysée. Les tableaux réalisés classifient donc les violences rapportées (sur base de la typologie proposée de ces violences) dans les parties horizontales. Cette classification horizontale se verra complétée par les doléances émises par les détenus envers d'une part l'institution et/ou le système pénal et d'autre part, par leurs doléances vis-à-vis des agents pénitentiaires. La dernière colonne horizontale traitera quant à elle d'éléments ayant trait à la prisonisation (développée dans la première partie).

Les éléments d'analyse (des colonnes horizontales) se verront précisés et subdivisés par les caractéristiques d'analyse choisies au niveau des colonnes verticales des tableaux. Les formes de violence, les doléances des détenus ainsi que le concept de prisonisation se verront précisés par des caractéristiques choisies dans la partie verticale des tableaux. Cette dernière partie analysera dans un premier temps l'évocation et la fréquence d'évocation des sujets d'analyse repris en position horizontale de ce tableau. Le terme d'« évocation » a été choisi car celui-ci évoque la parole, et donc ce qui nous intéresse dans cette catégorie est de savoir si le détenu en fait souvent mention ou non. Bien entendu, cette fréquence d'évocation (évaluée sur une échelle allant de 1 à 3) n'est pas un indicateur absolu et infaillible car il se peut qu'un détenu me parle longuement d'un sujet d'analyse (mais une seule fois) alors qu'un autre détenu pourrait évoquer ce sujet à plusieurs reprises durant l'entretien, mais de façon très brève par exemple. Il s'agira donc de relativiser ces chiffres, c'est pour cela qu'une colonne (verticale) se chargera de mesurer (de façon subjective) la fréquence d'apparition des éléments

analysés. L'« apparition » s'intéressant davantage aux phénomènes qui sont évoqués dans la parole. Pour chacun des sujets d'analyse (cf. colonne horizontale), il sera question d'analyser les formes mentionnées pour ces sujets, les causes, les conséquences, ainsi que la posture adoptée par ces (ex-) détenus interrogés.

Afin d'obtenir un aperçu plus complet et personnalisé de chacun des individus rencontrés, chaque tableau sera précédé d'une courte fiche de présentation comprenant un résumé du parcours carcéral du détenu. Cette fiche comportera également le point central d'analyse du discours du détenu. Il s'agit de déterminer le point autour duquel s'articule et se construit l'ensemble des réponses données par ces interlocuteurs. Ce point central d'articulation que l'on pourrait apparenter à une sorte de « fil rouge » servira notamment à préciser et à nuancer les constats établis à l'issue de l'analyse transversale des entretiens.

Analyse individuelle de l'entretien n°1

Présentation de mon interlocuteur

L'entretien n°1 a été réalisé avec une personne ayant été incarcérée pour une période de dix ans. Cette personne a fait l'objet d'une seule et unique condamnation. Elle affirme dans l'entretien être parfaitement au courant de la situation carcérale (de par sa propre expérience). Actuellement libérée depuis un an, elle se plaint de la difficulté de retrouver un travail après la prison, faisant donc la critique de l'objectif de réinsertion prôné par l'institution.

Le point d'articulation central de l'entretien

Durant cet entretien, cette personne nous montre l'attitude qu'elle a adoptée face à la dure épreuve que constitue l'incarcération. L'utilisation récurrente des termes : « moi, je ne me laisse pas faire » nous montre bien l'état d'esprit qui était le sien face à cette épreuve. En effet, lorsqu'elle a un désaccord ou constate des abus à son encontre, elle n'hésite pas à adopter une posture de défi (aussi bien envers l'institution qu'envers ses représentants) en adoptant une attitude de rébellion. De manière générale, elle essaie de rester en dehors des problèmes des autres, mais n'hésite pas à les affronter de front le cas échéant. Elle évoque également de manière récurrente la dureté que constitue l'incarcération ainsi que les nombreuses difficultés auxquelles il faut faire face une fois à l'extérieur.

Entretien n° 1 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée (s)	Cause (s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Dénonce les conditions de détention dans certaines prisons ; Contamination physique/morale ; sentiment d'insécurité	3	Victime	- Enfermement (surtout après une longue période)	Pense que cela provoque de l'agressivité chez la détenue
Violence interpersonnelle	Oui	2	Violence verbale quotidienne et physique. Abus de pouvoir de la part de quelques surveillants	3	Auteur (violence verbale), Témoïn	- Violence débute par des rumeurs et des atteintes à la réputation	Provoque de la violence, agressivité ; Sanctions ; rapport disciplinaire, transfert, cachot
Violence intrapersonnelle	Oui	1	Beaucoup de personnes se suicident (pendaisons et autres formes)	2	Témoïn	Manque d'assistance et d'attention accordées à certaines détenues ; l'enfermement	Isolement et repli sur soi pouvant mener au suicide
Violence symbolique	Oui	1	Ne remet pas en question l'utilité de la prison mais suggère des modalités différentes (durées, peines alternatives,...)	3	Victime	Violence légitimée par la société	la prison lui a été utile pour faire le point mais conteste les durées des peines ainsi que la cohabitation avec toxics et personnes présentant des troubles mentaux
Violence gouvernementale	Non	0					
Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	3	Dénonce les ravages de la drogue, le manque de surveillance, et le mélange des détenus avec des personnes souffrant de démence	1	Auteur, Témoïn	Pas de soins spécifiques apportés aux drogués et détenus présentant des troubles psychiatriques	Davantage de tension, de violence et de sentiment d'insécurité vis-à-vis des autres détenues

Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	3	Manque de communication, de psychologie de beaucoup d'agents ; Manque de respect et attitude hautaine de certains surveillants ; manque d'investissement ; lenteur d'intervention	2	Auteur	- Mauvaise formation - Manque d'une réelle vocation pour la fonction, fainéantise	Beaucoup de violences verbales envers les agents ; augmentation des tensions
Prisonisation	Oui	1	Risque accru de violence à l'encontre des détenues condamnées pour faits de mœurs	1	Témoïn	(pas de mention)	Actes violents commis envers certaines détenues (en fonction de la condamnation)

Légende

→ Fréquence d'évocation :

0 : Jamais

1 : Rarement

2 : Parfois

3 : Souvent

→ Fréquence d'apparition :

1 : Rare

2 : Episodique

3 : Régulier / Permanent

(vv : violence verbale / vp : violence physique)

Analyse individuelle de l'entretien n°2

Présentation de mon interlocuteur

Cet entretien a été réalisé avec un détenu sous surveillance électronique. Il bénéficiait de cette mesure depuis quatre mois (au moment de la réalisation de cet entretien). Il a fait l'objet d'une seule condamnation pour une durée de six années. Durant son incarcération, il a fréquenté divers établissements pénitentiaires : Jamioulx, Mons, Ittre et Marneffe.

Le point d'articulation central de l'entretien

Tout au long de cet entretien, l'individu se positionne quasi-systématiquement comme témoin de nombreux actes de violences survenant en prison. Il ne se revendique jamais comme auteur ou victime d'actes de violence, au contraire, il est plutôt celui qui jouait un rôle d'éducateur en prison, une sorte de grand frère. Il était celui qui intervenait pour tenter de séparer les détenus qui se bagarraient ou qui étaient sur le point d'en venir à cette extrémité. Pour lui, la détention s'est relativement bien déroulée car il se tenait tranquille et était quelqu'un de « réglo » dit-il.

Entretien n°2 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Dénonce l'enferment 22h/24 ; se plaint également de la contamination physique et morale.	3	Victime, Témoin	- Manque d'intimité ; - Un régime carcéral trop strict	Dégradation/blessure morale Génère des tensions constantes
Violence interpersonnelle	Oui	3	Aborde essentiellement les violences verbales et physiques. Evoque aussi bien la violence entre détenus, et entre détenus-gardiens.	VV : 3 VP : 3	Témoin	- Dettes, drogues, provocations, pétage de plomb, rumeurs - Enfermement	Augmente la tension et la violence carcérale Prise de sanctions (rapport disciplinaire, isolement, transferts)
Violence intrapersonnelle	Oui	1	Aborde la problématique du suicide carcéral	1	Témoin	Détenus ne supportant pas l'enfermement	Sursuicidité carcérale
Violence symbolique	Oui	1	Critique la prison pour son cas, mais la légitimise également.	1	Victime	Violence légitimée par la société	Affirme que pour certains détenus, la prison est nécessaire (jusqu'à une certaine période)
Violence gouvernementale	Non	0					

Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	Remet en cause le suivi pour la réinsertion Estime que sa peine est non-adaptée à son cas Inutilité de la peine	3	Auteur	Se plaint du manque de soutien lors de la réinsertion ; estime qu'une peine de T.I.G. lui aurait été plus bénéfique ; affirme également qu'on ressort plus dangereux de prison.	Provoque des frustrations supplémentaires et des tensions chez le détenu
Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	2	Manque de professionnalisme des surveillants Abus de pouvoir de certains agents	3	Auteur	- Les agents interviennent tardivement lors de bagarres - Trop d'excès de zèle de la part de certains gardiens - Les agents utilisent les visites pour exercer une forme de chantage.	Accroissement des violences entre détenus et surveillants Augmentation de la tension carcérale
Prisonisation	Oui	2	Présence d'une hiérarchie parmi les détenus en fonction de la condamnation et des principes qui sont les leurs.	3	Victime, Témoin	Se distancie des toxicomanes, des balances qui, eux, méritent le traitement qui leur est réservé	Provoque beaucoup de violences en prison, violence généralement admise par beaucoup de détenus

Analyse individuelle de l'entretien n°3

Présentation de mon interlocuteur

Cet entretien concerne un détenu qui était au moment de l'entretien en congé pénitentiaire. Il a passé un total de douze années en prison suite à de multiples condamnations. Il est en prison depuis l'âge de 19 ans ; il en a actuellement 38. Ce détenu présente la spécificité d'avoir séjourné dans des établissements fermés, mais également dans un établissement à régime semi-ouvert. Il est père de quatre enfants, et sortira si tout va bien dans trois mois et demi.

Le point d'articulation central de l'entretien

Trouver un point central dans cet entretien n'a pas été chose aisée. Cependant, s'il fallait en ressortir un, je dirais que ce serait la façon dont il évoque les violences en prison. Lorsque je l'interroge sur cette problématique, ce dernier se positionne comme un narrateur me racontant des histoires se déroulant en prison. Il agit donc comme une sorte d'observateur, tout en ne mentionnant jamais sa personne. Lorsque je lui demande comment il a vécu personnellement ces violences, celui-ci se contente de me dire qu'il était calme et qu'il n'a pas rencontré de problèmes durant sa détention. Les seuls moments où il parle en son nom, c'est lorsqu'il évoque ce pourquoi il est entré en prison, et lorsqu'il mentionne tout ce qui concerne sa réinsertion ainsi que les modalités d'exécution de sa peine (surveillance électronique et libération conditionnelle).

Entretien n°3 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Critique les conditions de détention ; Contamination physique/morale	3	Victime	- Enfermement - Atteinte à l'estime de soi	Augmentation de la violence Blessure morale/dégradation
Violence interpersonnelle	Oui	3	Aborde essentiellement les violences entre détenus avec motifs (drogues, dettes, etc.)	3	Témoign	- Essentiellement pour des problèmes de drogue, aussi conflits, dettes, rumeurs, racket, vols.	Augmentation de la violence carcérale, des sanctions Violences physiques plus fréquentes en prison (par rapport aux établissements ouverts)
Violence intrapersonnelle	Non	0					
Violence symbolique	Non	0					
Violence gouvernementale	Oui	1	Profite de son travail pour faire bonne figure et espérer bénéficier de congés ou permission de sortie	3	Victime	Violence encouragée par le système pénal et pénitentiaire	Le détenu devient inconsciemment acteur de sa détention et de sa réinsertion
Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	Souligne le manque de soutien et d'aide (en prison) dans les démarches pour la réinsertion	2	Auteur	- Manque de moyens accordés au Ministère de la justice - Mauvaise coordination et suivi entre les acteurs	Engendre des frustrations supplémentaires dans le chef du détenu

Analyse individuelle de l'entretien n°4

Présentation de mon interlocuteur

Cet entretien n°4 a été réalisé auprès d'un individu de 32 ans ayant purgé au total neuf années de prison. Il a été condamné plusieurs fois pour des affaires de braquages, vols à main armée, ... Il a subi sa première incarcération à l'âge de dix-huit ans et présente la particularité de s'être déjà évadé de prison. Actuellement, il fait toujours l'objet d'une incarcération suite à la révocation de l'octroi de la surveillance électronique. Il devrait bientôt pouvoir sortir.

Le point d'articulation central de l'entretien

Tout au long de l'entretien, on peut se rendre compte que ce détenu a totalement intériorisé ce que l'on nomme la « prisonisation », c'est-à-dire une sous-culture carcérale et cela afin de regagner un statut social perdu lors de son incarcération. Il parle régulièrement du groupe des détenus en utilisant tout au long de l'entretien le pronom indéfini « on », tout en opérant des distinctions parmi ce groupe (en vantant certains et en disqualifiant d'autres). A travers son discours, on sent une volonté de renforcer les hiérarchies morales entre détenus au sein de la prison. Il n'hésite pas à faire des distinctions entre les anciens détenus et les nouveaux. Il parle également des détenus qui sont, selon lui, dignes d'être respectés comme les braqueurs, les escrocs et mentionne également ceux qui ne méritent aucun respect comme les pédophiles ou les toxicomanes.

Entretien n° 4 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Dénonce la surpopulation et l'insalubrité dans certaines prisons ; le manque d'intimité et d'activité, l'isolement familial	3	Victime, Témoin	- Enfermement - Manque de moyens	- Provoque des tensions (amenant de la violence) - Dégradation / blessure morale
Violence interpersonnelle	Oui	2	Aborde les problèmes de violence avec une minorité de gardiens (abus de pouvoir) ; Résume les violences entre détenus au non-respect d'un « code de l'honneur »	2	Témoin	Non-respect de règles implicites propres à la prison	Augmentation des tensions et de la violence
Violence intrapersonnelle	Oui	1	Dénonce la triste réalité du suicide carcéral ; Dénonce le manque de surveillance et d'accompagnement des détenus en détresse	2	Témoin	Manque d'assistance et d'attention apportées aux détenus vulnérables	Isolément, repli sur soi pouvant mener au suicide
Violence symbolique	Oui	1	Certains détenus (en fonction de la condamnation) méritent leur peine (voir davantage)	3	Victime	Violence légitimée par la société	Ne remet pas en question l'utilité de la réponse pénale apportée à certains détenus (toxiques, pédophiles), conteste cette violence symbolique pour les autres détenus (remet en cause l'utilité de la prison)
Violence gouvernementale	Oui	1	A étudié en prison pour montrer (en partie) sa volonté de réinsertion lors de son passage au TAP	2	Victime	Violence encouragée par le système pénal et le système pénitentiaire	Le détenu devient acteur de sa réinsertion

Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	- Reproche une mauvaise gestion des dossiers ; un mauvais suivi médical et un manque de considération du détenu - Considère la prison comme une école du crime	2	Auteur, Témoin	- Dénonce un problème de gestion des dossiers des détenus (surtout en Wallonie) - Reproche le peu d'attention accordée aux suivis et besoins des détenus	Provoque des frustrations et des tensions supplémentaires dans le chef du détenu
Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	2	Critique la violence de certains agents lors d'interventions (mais globalement satisfait), leur manque de psychologie (pour certains), la lenteur de leurs interventions lors de conflits	2	Témoin	Se plaint d'une minorité de gardiens violents (occultant le bon travail de la majorité des surveillants)	Génère des tensions et de la violence entre les détenus et certains surveillants
Prisonisation	Oui	3	Code de l'honneur, respect de règles implicites ; Hiérarchisation des détenus en fonction de la condamnation, de l'ancienneté.	3	Auteur, Victime, Témoin	Tente de montrer une image respectable du détenu ayant une saine morale et étant digne de respect et de considération	Les actes violents sont admis par les détenus uniquement en cas de non-respect de ces règles implicites

Analyse individuelle de l'entretien n°5

Présentation de mon interlocuteur

Il s'agit d'un détenu qui au moment de l'entretien était en congé pénitentiaire. Il est incarcéré depuis quatre ans et demi, et a été condamné, au total, à une durée de sept ans et demi d'emprisonnement. Il a écopé de plusieurs condamnations, dont certaines ont vu leur sursis tomber. Avant d'arriver en prison, il a été placé durant sa minorité en centre fermé à Everberg pour des problèmes de drogue.

Le point d'articulation central de l'entretien

On remarque que ce détenu présente une faible intégration des valeurs propres à la prisonisation. Chez lui, la grande majorité des violences carcérales s'expliquerait par la montée de tensions ethniques et culturelles dans certaines prisons. Ce détenu se complait à analyser les violences carcérales à travers un prisme racaliste, atténuant ou omettant de mentionner les autres causes probables. Il dit pourtant aimer les « mélanges » en prison mais semble moins apprécier ceux-ci lorsqu'il se retrouve en position minoritaire au sein de cette prison. Il considère également qu'il y a un traitement différentiel de l'administration (et donc également des gardiens) à l'égard des détenus. Selon lui, ils sont plus complaisants avec les détenus qui présentent une certaine dangerosité (braqueurs, membres de bandes urbaines, gros dealers) et extrêmement violents avec les plus « petits délinquants » tels que les toxicomanes, les voleurs, ...

Entretien n°5 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Critique les conditions de détention dans certaines prisons	3	Victime	- Enfermement - Manque de respect	Augmentation de la tension et de la violence carcérale. Dégradation / Blessure morale
Violence interpersonnelle	Oui	3	Aborde les violences entre détenus avec motifs (drogues, dettes, etc) et sans motifs apparents (manque de respect, orgueil). Aborde aussi les violences entre détenus et gardiens.	vv : 3 vp : 2	Auteur, Témoin, victime	- Drogues, rumeurs, provocations, rackets - Manque de respect - Peur d'être soi-même attaqué	Augmentation des tensions, de la violence carcérale Augmentation du sentiment d'insécurité
Violence intrapersonnelle	Non	0					
Violence symbolique	Oui	2	Légitimise la prison, en expliquant que cela lui a été utile : Trouve normal qu'il y ait des gens en prison (protéger la société)	3	Victime	Violence légitimée et encouragée par la société	Ne remet pas en cause la pénologie
Violence gouvernementale	Non	0					

Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	Se dit victime d'une erreur judiciaire ; Critique les formations proposées ; Dénonce la manque d'autorité de la direction sur ses agents	2	Auteur	- Estime que le niveau des formations n'est pas suffisant - Pense que la direction est trop laxiste avec ses gardiens	Frustrations supplémentaires dans le chef du détenu
Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	3	Abus de pouvoir de certains agents ; Manque de professionnalisme des agents ; Attitude hautaine de certains agents	3	Auteur	- Les agents recourent à la force de manière excessive - Les agents n'interviennent pas lors de bagarres entre détenus - Une minorité de gardiens se comportent mal et prend la majorité en « otage »	Tensions et violences interpersonnelles entre détenus et surveillants (violence verbale-physique)
Prisonisation	Oui	1	Présence d'une hiérarchie entre détenus (selon le type de délits ou crimes commis) ; confirme l'existence de règles implicites propres à la prison	3	Victime	Recherche d'une certaine estime de soi, volonté d'être digne d'être respecté, retrouver un statut	Survenance d'actes de violence encadrés par des règles implicites propres à la prison

Analyse individuelle de l'entretien n°6

Présentation de mon interlocuteur

L'entretien n°6 a été réalisé avec un homme se trouvant sous surveillance électronique (au moment de l'entretien). Cette personne avait été condamnée à perpétuité pour une complicité dans le cadre d'un assassinat ainsi qu'à d'autres petites condamnations. Il a déjà purgé dix années et demie de prison au sein de différents établissements pénitentiaires avant de bénéficier de la mesure de surveillance électronique.

Le point d'articulation central de l'entretien

Au travers de cet entretien, il ressort que cet individu se considère comme un détenu modèle. Globalement, il n'a pas eu de problèmes particuliers durant son incarcération. Il tente de paraître respectable aux yeux de son interlocuteur par exemple en revenant spontanément sur les faits qui ont justifié son incarcération, et sur lesquels la Justice n'a pas fait, selon lui, correctement son boulot (en donnant une sanction tout à fait disproportionnée). Pour lui s'il s'est retrouvé en prison, c'est uniquement parce qu'un ami a profité d'un état de faiblesse de par sa dépendance à l'alcool et aux médicaments. Tout au long de l'entretien, il souhaite donc se donner une image de « bonne personne » qui serait différente de celle des autres détenus.

Entretien n°6 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Violences de type organisationnelles et sonores ; Dénonce les conditions de détention (et en particulier l'hygiène)	3	Victime, témoin	- Ordres contradictoires de la part des agents - Dénonce les cris infernaux toutes les nuits - Enfermement - Manque de respect à son égard	Augmente la tension, et la violence carcérale Dégradation/Blessure morale
Violence interpersonnelle	Oui	3	Aborde les violences entre détenus avec motifs et sans motifs apparents ; aborde également les violences entre détenus et surveillants ; se plaint du manque de respect	VV : 3 VP : 2	Témoin	- Provocations, insultes - Drogues, rackets, dettes - Non-respect des règles implicites - Absence de lieu de conflictualisation - Sentiment d'insécurité	Augmentation de la violence Sanctions (isolement, transferts, visites, ...)
Violence intrapersonnelle	Oui	1	Evoque la problématique des suicides en prison	1	Témoin	- L'emprise excessive de drogues - L'isolement	Taux de suicide plus élevé en prison qu'à l'extérieur
Violence symbolique	Non	0					
Violence gouvernementale	Non	0					

Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	Insiste sur le manque de suivi (aussi bien le suivi psychologique que la réinsertion) ; Dénonce le manque d'hygiène de certaines prisons ; Estime que sa peine est trop longue ; Critique le manque d'autonomie en prison ; Fait part de l'abus de pouvoir de la direction	2	Auteur	- Souligne le manque de rigueur dans le suivi médical - Dénonce la présence de cafards dans sa cellule, et l'insalubrité de certaines cuisines - Explique qu'il s'est occupé de sa réinsertion sans la moindre aide de la prison - N'a pas pu passer son diplôme en prison car non-prévu	Frustrations supplémentaires dans le chef du détenu (manque de considération)
Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	3	Remet en question l'attitude, le professionnalisme et la formation des agents. Critique également les nombreux abus de pouvoir de ceux-ci.	2	Auteur	- Les agents chercheraient la « petite bête » pour que cela dégénère - Les agents n'hésitent pas à mentir dans leurs rapports disciplinaires, ...	Tensions et violences interpersonnelles entre détenus et surveillants (violence verbale-physique)
Prisonisation	Oui	2	Hiérarchisation des détenus en fonction de l'ancienneté. Série de règles propres à la prison à respecter.	3	Auteur, témoin, victime	- Ne pas embêter les anciens détenus (plus de 35 ans) ; - Ne tolère pas l'utilisation du couteau lors de bagarres entre détenus ; - Suspicion totale si le détenu parle avec un gardien	Survenance d'actes de violence encadrés par des règles implicites propres à la prison.

Analyse individuelle de l'entretien n°7

Présentation de mon interlocuteur

L'entretien n°7 concerne une personne qui possède un lourd passé carcéral. Actuellement sous surveillance électronique, ce détenu a passé quinze années derrière les barreaux pour deux condamnations (dont une avec perpétuité). Durant sa période d'incarcération, cet individu présente la particularité d'avoir subi trente-trois transferts. On peut donc affirmer qu'il a un certain vécu carcéral dont on peut facilement se rendre compte en parcourant l'entretien.

Le point d'articulation central de l'entretien

Tout au long de l'entretien, le détenu nous montre (et dénonce) les atteintes régulières à l'estime de soi (mais toujours à titre individuel). Il ne s'exprime pas au nom des détenus mais plutôt en son nom (ou de son entourage proche). Ces atteintes à son estime proviennent aussi bien d'autres détenus, que des agents pénitentiaires, ainsi que plus largement du fonctionnement de l'institution et des effets que provoquent celle-ci. Le détenu n'acceptant pas ces atteintes régulières à son estime, va donc développer des stratégies aussi bien individuelles (attitude de rébellion) que collectives (présence d'une sous-culture carcérale dans son discours), toujours dans le but d'essayer de lutter contre ces atteintes.

Entretien n° 7 : Analyse individuelle sous forme de tableau

	Evocation dans l'entretien	Fréquence de l'évocation	Formes évoquées	Fréquence d'apparition	Posture(s) adoptée(s)	Cause(s)	Conséquence(s)
Violence institutionnelle	Oui	2	Enumère une série de problèmes concernant : la salubrité, les visites familiales, les transferts, les horaires, ...	3	Victime	- Enfermement - Manque de moyens - Manque de respect et de considération	Dégradation / Blessure morale
Violence interpersonnelle	Oui	3	Aborde les violences entre détenus avec motifs (drogues, dettes, etc.) et sans motifs (manque de respect, orgueil) ; Aborde aussi les violences envers les surveillants	VP : 2 VV : 3	Auteur, témoin	- Absence d'espace de conflictualisation - Manque de respect - Non-respect des règles implicites - Dettes entre détenus	Augmentation des tensions, de la violence carcérale, des sanctions
Violence intrapersonnelle	Non	0					
Violence symbolique	Oui	1	Légitimise la prison, ainsi que les qualifications pénales pour certains types de détenus (ex : toxicomanes)	3	Victime	Violence légitimée par la société	Ne remet pas en question la pénologie
Violence gouvernementale	Oui	1	Acceptation du travail pénitentiaire pour être « bien vu » de la direction	2	Victime	Violence encouragée par le système pénal et le système pénitentiaire	Le détenu devient (inconsciemment) acteur de sa détention et de sa réinsertion
Doléances envers l'institution/système pénal	Oui	2	Insiste sur le manque de suivi (concernant le suivi psychologique et la réinsertion)	2	Auteur	- Manque de moyens accordés par le ministère de la Justice - Mauvaise coordination et suivi entre les acteurs	Frustrations supplémentaires dans le chef du détenu (manque de considération)

Doléances envers les agents pénitentiaires	Oui	3	Manque de formation, de professionnalisme et de psychologie. Manque de respect envers les détenus. Abus de pouvoir et lenteur d'intervention	3	Auteur	Mauvaise formation, mauvais encadrement et procédure de sélection peu rigoureuse	Tensions et violences interpersonnelles entre détenus et surveillants (violence verbale-physique)
Prisonisation	Oui	2	Hierarchisation des détenus en fonction de la condamnation et de l'ancienneté ; Série de règles propres à la prison	3	Auteur, Victime	Recherche d'une certaine estime de soi, volonté d'être digne d'être respecté, retrouver un statut comme à l'extérieur	Survenances d'actes de violence encadrés par des règles implicites propres à la prison

Chapitre 5 : Analyse transversale

1. Les formes de violences impersonnelles

D'un point de vue quantitatif, on constate que les (ex-)détenus font assez peu référence à ces formes de violence dites impersonnelles. Cela n'est guère étonnant lorsque l'on sait que ces violences sont la plupart du temps infligées de manière non-intentionnelle.

1.1 *La violence symbolique*

L'analyse des différents entretiens nous montre que cette forme de violence est rarement spontanément abordée par les détenus qui réduisent tout le concept de « violence carcérale » aux seules violences interpersonnelles (ils abordent essentiellement les cas de violence interpersonnelles et plus rarement ceux de violences intrapersonnelles). Néanmoins, certaines remarques de la part des (ex-)détenus interrogés nous montrent bien que cette violence a été intégrée par ces personnes. Ainsi, plusieurs détenus interrogés comprennent et trouvent normal le rôle occupé par la prison au sein de notre société : *le but c'est de protéger la société, je comprends ça tout-à-fait. C'est normal. Il y a des gens qui doivent être en prison (...)*. Ces détenus ont même intégré les a priori négatifs pouvant exister dans la société vis-à-vis des prisonniers et de toute autre personne ne respectant pas les lois. On remarque ces a priori négatif au travers des dires de ces détenus : *moi j'ai un sale parcours carcéral ; ou encore : moi je n'ai jamais vu quelqu'un qui est en prison parce qu'il a pris de l'héroïne. Il a pris de l'héroïne, mais qu'est-ce qu'il a fait pour pouvoir se l'acheter ? Il a volé sa mère, sa sœur, une voiture*. Ces détenus ont bien souvent conscience de la gravité des actes qu'ils ont commis : *J'ai été connu pour des braquages, pour des vols à main armée. Je n'ai jamais rien fait de plus grave que ça, bon c'est déjà grave*. Ils ne remettent donc pas en question le rôle central joué par la prison dans notre rationalité pénale mais en plus, certains détenus semblent accepter les étiquettes qu'on attribue à une partie de la population carcérale. Les catégories de détenus se retrouvant au bas de leur hiérarchie morale (les pédophiles, les toxicomanes, ...) subissent encore davantage cette violence symbolique : *Pour moi, le gars qui travaille, qui a une vie bien, qui n'a rien à se*

reprocher et qui tombe dans la toxicomanie, ce gars-là il faut l'aider. Mais un type qui est dans la délinquance, et qui est toxicomane, vous pourrez toujours essayer de l'aider, vous n'y arriverez jamais car c'est un délinquant avant tout. Donc qu'est-ce qu'il va faire, vous lui retirez sa drogue ? Pas de problème, il va aller voler pour se l'acheter.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, cette forme de violence joue sur la fibre émotionnelle en distillant la peur de la prison auprès de la population. Des extraits issus des entretiens confirment la présence de cette peur auprès des détenus nouvellement incarcérés. *Le premier jour où je suis rentré en prison, je me suis demandé ce que je faisais là (...) pourquoi j'en suis arrivé à ce stade ?(...) Quand vous rentrez vous êtes perdu, vous ne connaissez pas la prison.* Un autre détenu confirme ces dires en abondant dans le même sens : *celui qui ne connaît personne et que c'est la première fois qu'il rentre (en prison) c'est très dur pour lui. C'est atroce.* Ces exemples nous montrent à quel point ces individus ont été imprégnés par les représentations sociales dominantes relatives à la prison. Ces personnes sont entrées en prison avec une véritable peur au ventre, avec un a priori extrêmement négatif de l'univers carcéral.

1.2 La violence institutionnelle

Contrairement à la violence symbolique rarement mentionnée par les détenus dans les entretiens, ceux-ci évoquent beaucoup plus souvent les souffrances liées à l'enfermement. On peut voir que cette privation de liberté à elle seule constitue une grande souffrance pour l'ensemble des détenus interrogés. J'étais étonné d'entendre les mêmes expressions revenant sans cesse au cours des différents entretiens lorsqu'il s'agissait de décrire l'effet de cette privation de liberté. Ils disaient tous se sentir comme « des animaux en cage » ou encore être « enfermés comme des chiens ». Cette privation de liberté constitue donc pour ces détenus interrogés une véritable souffrance et une expérience humiliante. Cependant, d'autres souffrances s'ajoutent à celles déjà occasionnées par cette privation de liberté. En effet, les différentes privations (connexes) liées à l'enfermement génèrent également des souffrances (privation des biens et services, des relations hétérosexuelles, d'autonomie, de sécurité). Pour illustrer la violence issue de cette privation d'autonomie, un détenu me dira que tous les détenus doivent se soumettre aux règles

de la prison : *on nous impose un rythme de vie*, dira-t-il notamment. Nous verrons plus loin dans l'analyse les autres formes que peut revêtir ce concept de violence institutionnelle (notamment au travers des points du travail consacrés à l'analyse des doléances envers l'institution ainsi qu'envers les agents pénitentiaires). Les souffrances liées à cette violence peuvent occasionner de graves problèmes de santé (apparition de troubles psychiques, de dépressions, développement de certaines maladies, ...). Ainsi, un détenu dira également : *(en prison) je suis tombé en dépression et j'ai perdu 30 kg*.

1.2.1 Le processus de dégradation

Comme nous l'avons vu dans la partie théorique de ce mémoire, ce processus de dégradation contribue à rajouter des souffrances supplémentaires à celles relatives aux différentes formes de privation liées à la violence institutionnelle. Nous verrons que ce processus de dégradation a un réel impact sur la psychologie des détenus.

1.2.1.1 Analyse des blessures morales

Comme le rappelle Honneth, ces blessures morales sont dissolvantes pour l'identité d'un individu. Pour se réaliser, Honneth nous dit qu'un individu a besoin d'avoir confiance en lui-même et doit être digne d'être respecté et estimé. Ces deux derniers éléments ayant évidemment une influence directe sur la confiance en soi. L'analyse de l'ensemble des entretiens nous révèle que les détenus se plaignent assez souvent d'un manque de respect et de considération envers leur personne de la part de l'institution et des surveillants : *On vous laisse comme un chien*. Un autre détenu dira exactement la même chose : *ils avaient une vie de chien, désolé pour le terme mais c'est la vérité. A trois avec un matelas par terre, c'est atroce*. Ce même détenu dira plus loin dans l'entretien que le minimum de respect que l'on se doit d'accorder à un être humain n'est même pas rencontré : *en Belgique, il t'enferme 22h/24 avec les préaux et tout le bazar. Mais non, c'est de la torture ça ! Ce n'est pas humain ! Même un chien tu lui fais sa ballade encore plus que ça*. D'autres actions et décisions prises par la prison témoignent également d'un manque de respect envers cette population détenue. Par exemple : *j'ai demandé une prison plus proche de mes enfants et ils m'ont envoyé à Arlon* (prison encore plus éloignée du domicile de ses enfants que celle où il séjournait) ; ou encore : *on a demandé un*

ballon de foot. Pas moyen d'avoir un ballon. Puis, on rentre à 12h, et ils nous servent des frites froides... Un autre exemple témoignant de ce manque de respect (alors que le détenu en question souhaitait se présenter à un enterrement) : *il y avait plein de flics qui étaient déjà sur les lieux de l'enterrement. Alors j'ai dit puisque c'est comme ça, je n'y vais pas (...) en plus, quand ils devaient venir me chercher, ils sont arrivés en retard.* Un détenu mentionne également le manque d'estime (caractéristique propre aux blessures morales) dont témoignent certains membres du personnel pénitentiaire. Par exemple : *quand elle a commencé à me parler d'affaires de mœurs, ça m'a été loin. Ça pour moi, c'est rabaisser la personne dans son estime, dans son orgueil.* Pour ce détenu, ces allégations visent donc à dégrader les formes positives de relations que le détenu possède envers lui-même afin d'assurer sa sauvegarde psychique.

1.2.1.2 Analyse des effets mortifiants de la prison

Ce point du travail tente de mettre en évidence les effets mortifiants jouant un rôle non-négligeable dans le processus de dégradation à l'œuvre au sein des prisons. Tout comme les blessures morales susmentionnées, ces effets mortifiants peuvent avoir un véritable impact sur la psychologie des détenus. Parmi ces effets, je vais d'abord mentionner ceux qui reviennent de façon récurrente dans le discours des détenus interrogés. L'analyse des doléances de ces détenus permet de faire émerger deux effets de mortification qui sont quasi-systématiquement mentionnés par les détenus alors même qu'aucune question spécifique concernant ces effets mortifiants ne leur a été posée. Ces deux effets mortifiants évoqués spontanément par la majorité des détenus sont ceux relatifs à la contamination morale et à la contamination physique à l'œuvre au sein des prisons en Belgique.

En ce qui concerne la **contamination morale**, on constatera que de nombreux détenus se plaignent de problèmes récurrents de cohabitation surtout envers certains groupes ethniques et/ou religieux. La première personne interrogée se plaignait par exemple de la cohabitation difficile avec les détenus gitans : *il faut savoir que les gitans ils vivent la nuit. Et comme elles étaient à 8 dans la grande cellule, elles font la fête toute la nuit et ça s'entend jusque de l'autre côté de la prison. Alors on appelle l'agent, et comme souvent, ça se calme pendant 30 minutes puis ça reprend. Il y a tout le temps des problèmes, des gens qui crient, il ne faut pas oublier qu'il y a*

des fous en prison. Un autre détenu se plaignant également de cette cohabitation difficile dira : Les seuls dont il faut se méfier, ce sont les sans-papiers qui eux peuvent mettre des coups ou utiliser des lames. Mais pas les gens comme nous qui sont nés ici en Belgique. Au fur et à mesure de la teneur de mes entretiens, j'ai remarqué que les doléances relevant de la contamination morale concernaient surtout les détenus ayant des problèmes ou ne supportant pas les détenus étrangers ou d'origine étrangère. Il semble y avoir un racisme en prison ou du moins un refus des « mélanges » auprès de certains prisonniers. Un détenu me dira par exemple : moi je préférerais essayer de rester tranquillement avec les gens que je connais. Je n'avais pas envie de me mélanger, de voir des gens. Un autre détenu semblait peu apprécier la cohabitation avec les détenus arabes et/ou musulmans : J'entendais au moins 200 personnes crier, gueuler, etc. Ca criait tout le temps. La nuit, certains apprenaient l'arabe ; après ça se parlait aux fenêtres d'un bâtiment à l'autre... Quand c'est le Ramadan, alors là...

Un parmi les détenus interrogés relève l'hypocrisie de l'institution pénitentiaire qui, selon lui, se cache derrière cette cohabitation forcée. Il relève le fait que cette contamination morale imposée finit indubitablement par créer des liens entre certains détenus. Après une désocialisation de l'individu entrant en prison, une resocialisation se forme au sein de cette prison pour nombre de détenus sans que cela semble poser le moindre problème à l'institution. Par contre, ce détenu se plaint que venu le moment de préparer sa sortie de prison et donc sa réinsertion, l'institution fait tout pour rompre cette nouvelle « resocialisation » qui à ce moment-là ne semble plus plaire à l'institution (pour des raisons de risques de récidives probablement). Il dira : *On nous oblige à fréquenter ces gens-là, et après, lorsque vous êtes en libération conditionnelle ou en surveillance électronique, on vous dit : « hors de question de fréquenter détenus, ex-détenus, ... ». Pendant 15 ans quand j'étais en prison, je les fréquentais et ça ne les dérangeait pas du tout, et maintenant que je suis dehors, je ne peux plus les fréquenter. Où est la logique ? C'est clairement de l'hypocrisie.*

A côté des nombreuses doléances relevant de la contamination morale, les détenus interrogés n'hésitaient pas à se plaindre d'éléments relevant quant à eux du concept de **contamination physique**. Ainsi, plusieurs détenus affirment que le passé carcéral des gens entrant en prison est bien souvent connu de tous. Il y aurait,

lors de l'entrée en prison d'une personne, une véritable mise à nu de son passé. Beaucoup de détenus souhaitent connaître le pourquoi de l'arrivée en prison d'un individu. Pour ce faire, certains détenus n'hésiteraient pas à se renseigner auprès des agents pénitentiaires. Le motif de l'incarcération joue un rôle important dans la place qu'occupera le nouveau détenu au sein de la population carcérale. Ce motif est d'autant plus important dans les prisons présentant une sous-culture carcérale marquée (cf. prisonisation).

Comme je l'ai mentionné dans la partie théorique de ce travail, le terme de « contamination physique » peut être compris au sens premier du terme. Quasi tous les détenus interrogés donnent spontanément des exemples de situations relevant de cette contamination physique, même s'ils nuancent leurs propos en fonction des différentes prisons. A travers les entretiens, on peut constater que les doléances relevant de la contamination physique concernaient principalement quelques prisons précises et généralement vétustes. Ainsi, la majorité des plaintes concernant les conditions de détention évoquaient des établissements pénitentiaires tels que Jamioulx, Forest, St Gilles, Lantin où ces conditions de détention sont selon les dires des détenus exécrables. Parmi les plaintes concernant la prison de Jamioulx, on peut relever : *quand je suis rentré à Jamioulx au mois d'avril de l'année passée, ils m'ont mis au bloc 6 mais il y avait 12 personnes dans la cellule (...) vous n'avez qu'un petit coin pour les toilettes par exemple. Sans oublier qu'au cachot, vous n'avez seulement qu'un seau. La couverture que l'on vous donne pique de partout, c'est vraiment écœurant.* Un autre détenu affirme : *j'ai également fait un transfert à Jamioulx. Là-bas, c'était dégueulasse. Il y avait des cafards. On était à trois dans une cellule de 9m².* Ou encore : *pour moi il y a 2 poubelles de prisons, c'est Jamioulx et Lantin. Ce sont des prisons sales, mal gérées.* Ces plaintes ne concernant pas que la prison de Jamioulx, ainsi une personne interrogée dira par exemple de la prison de Forest : *Les pauvres ... ils sont je ne sais pas combien dans une cellule et ils n'ont pas de toilettes, juste un seau qui ne peuvent vider qu'une fois par jour. Je les ai vu ces cellules, et franchement c'est horrible.*

Tous ces exemples nous montrent bien que les contaminations morales et physiques (telles que décrites par Goffman) sont bel et bien à l'œuvre au sein de nos prisons, tout en insistant sur le fait que toutes ces conditions de détention sont variables d'une prison à l'autre.

Bien que ces contaminations physiques et morales constituent (parmi les effets mortifiants décrits par Goffman) celles faisant l'objet de plaintes récurrentes. Cependant, d'autres effets mortifiants décrits dans la partie consacrée à la littérature scientifique sont également présents dans le discours de ces détenus, mais dans une moindre mesure.

Concernant la **dégradation de l'image de soi**, un détenu dira qu'il a l'impression de se sentir comme une « bête sauvage ». Il ajoute : *je pense que tous les détenus ont déjà eu cette impression.*

L'isolement découlant de l'enfermement est également pointé du doigt par plusieurs détenus. Un détenu avouera même suivre des formations pour pallier cet isolement qu'il n'arrivait plus à supporter : *j'étais loin de ma famille, et j'avais besoin de me rabattre sur quelque chose sinon je devenais fou.*

Un détenu parlera aussi du processus de **dépersonnalisation** qui touche les nouveaux détenus lors de leur entrée en prison. Le nouveau détenu se verra dépossédé de son « moi antérieur », de son ancienne personnalité, de tout ce qui faisait sa personne avant son entrée en prison. Ce processus de dépersonnalisation est parfaitement illustré par les deux effets mortifiants décrits par Goffman, à savoir : les **cérémonies d'admission** et de **dépouillement**. Ce détenu évoqua les cérémonies d'admission en ces termes : *Quand vous rentrez vous êtes perdu, vous ne connaissez pas la prison. Vous arrivez, vous vous déshabillez, on vous donne des torchons qui sont là depuis 20 ans. Tu rentres dans une cellule avec tes vêtements de 20 ans et tu restes là.*

Tous ces exemples issus des entretiens que j'ai réalisés avec ces détenus nous montrent que l'ensemble des effets mortifiants de Goffman sont bel et bien à l'œuvre au sein des prisons en Belgique.

1.2.1.3 Les cérémonies de dégradation

Je terminerai cette partie consacrée à la violence institutionnelle en mettant en évidence la présence d'éléments relevant des « cérémonies de dégradation » dans les dires des (ex-) détenus rencontrés. Plusieurs détenus me confièrent avoir le sentiment d'être devenu un « paria », c'est-à-dire quelqu'un d'infrequentable auprès d'une partie du grand public. Un détenu rencontré commença même l'entretien en

me disant : *Non, je suis contente de vous rencontrer car il n'y pas beaucoup de gens qui pensent aux gens de la prison. Les gens qui ont fait de la prison évitent d'en parler car premièrement ça fait peur aux gens dehors. Dès qu'ils entendent le mot « prison » directement les gens croient que c'est une folle dangereuse, une cinglée ... Ce sont des choses qu'on entend souvent donc forcément on se protège.* Cette ancienne détenue aura véritablement l'impression d'avoir subi une véritable déchéance statutaire par rapport au reste de la population, elle se sentira véritablement stigmatisée par une partie de celle-ci. Un détenu sous surveillance électronique me confia ressentir cette stigmatisation de la part d'une partie de la population lorsqu'elle aperçoit son bracelet électronique à la cheville : *Il n'y a pas longtemps, je suis allé à la piscine et bon j'essaie de m'en foutre même si je vois bien le regard des gens.* Un autre détenu me dira que même les intervenants extérieurs à la prison déconsidèrent et ne respectent pas les détenus comme il se doit : *Si tu as un problème de santé en prison, ils ne te prennent pas au sérieux. Ils n'en ont rien à foutre, t'es un tôleard et t'as une étiquette. T'es un numéro.* Ce détenu pense que ce manque de respect et de considération pourrait s'expliquer (en partie) par l'amalgame qui est fait dans l'imaginaire des gens au sujet de la population carcérale : *je pense qu'ils nous mettent tous dans le même sac. Et pour moi ce n'est pas normal. On est des sauvages pour eux. T'as l'impression que tu es le dépeceur de Mons.* Ces exemples nous montrent que les détenus interrogés ressentent ce statut d'« outsider », cette étiquette qui leur est collée. De plus, certains détenus me confièrent ressentir cette perte statutaire (et le manque de considération qui en découle) de façon quotidienne au sein même de la prison. Selon leurs dires, certains gardiens leur feraient ressentir ce manque de considération et cette déchéance statutaire : *certaines gardiens prennent les détenus de haut, ils nous prennent pour de la merde.* Cette impression semble partagée par un certain nombre de détenus car un autre détenu rencontré me dira exactement la même chose : *Vous savez les agents, ils nous écrasent. Pour eux, on est des merdes. Ils ne nous le disent pas directement, mais ils nous le font ressentir dans la façon dont ils réagissent.*

Tous ces exemples nous prouvent que les caractéristiques théoriques des processus de dégradation s'ancrent bel et bien dans la réalité quotidienne des personnes incarcérées. Celles-ci constatent et se plaignent bien souvent des effets néfastes d'un pareil processus. Bien que ce processus de dégradation soit dénoncé

par les détenus interrogés (au travers de remarques, doléances, constats, ...), ces derniers ne les nomment pas spontanément comme des violences subies. Le concept de violence se résumant pour l'ensemble des détenus interrogés à une violence interpersonnelle essentiellement physique et verbale. Même le concept de violence intrapersonnelle est rarement abordé de façon spontanée par les personnes interrogées.

Je terminerai cette partie de l'analyse consacrée aux formes de violence impersonnelles en relevant les dires des détenus en adéquation avec le concept de violence gouvernementale.

1.3 La violence gouvernementale

Parmi les violences impersonnelles, la violence gouvernementale est celle qui est la moins abordée par les détenus interrogés. Cependant, certaines réflexions émises lors des entretiens me laissent penser que cette violence gouvernementale n'est pas totalement absente de leur discours. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, la violence gouvernementale se traduit par une volonté de la part de l'institution de responsabiliser le détenu. Il s'agit de rendre celui-ci acteur de sa propre détention et de sa libération future. Par ce processus de subjectivation, l'institution carcérale se décharge de toute responsabilité dans le parcours carcéral et la réinsertion des détenus. Ceux-ci se plaignent d'ailleurs de devoir accomplir toutes les démarches par eux-mêmes et de ne pas être soutenus par l'institution pénitentiaire : *c'est comme en prison, si tu ne fais rien pour essayer de vouloir t'en sortir par toi-même, la prison ne t'aide pas*. Un autre détenu corrobore ces propos : *si le détenu ne donne pas un coup de main à préparer son plan de reclassement, sa libération, son intégration dans la société, ce n'est pas la prison qui va vous aider*. Pour ce détenu, il y a clairement un manque de soutien et de suivi de la part de l'institution qui laisse au détenu une énorme responsabilité dans la suite de son parcours carcéral.

Même en dehors de la prison, certains détenus éprouvent les pires difficultés à se réinsérer correctement dans la société. Une détenue me confia que la vie en dehors de la prison était très dure, qu'elle avait véritablement difficile à joindre les deux bouts. Un autre détenu confirmera ces propos en me disant : *je viens de sortir de*

prison, je suis ici et il n'y personne qui m'aide pour me trouver un loyer, ils nous aident pas. Donc c'est à nous de nous démerder. On est livré à nous-même.

Ce dédouanement de responsabilité de la part de l'institution carcérale pourrait s'expliquer par une volonté de se prémunir au maximum des risques d'échec(s) dans le parcours carcéral et ainsi que dans la réinsertion des détenus. Cette institution va donc tout faire pour encourager la responsabilisation et la prise d'initiative dans le chef des détenus. Ceux-ci se verront encouragés, félicités pour les démarches accomplies allant dans le sens de ces institutions carcérales s'inscrivant de plus en plus dans une logique post-disciplinaire¹⁷³.

Pour accroître la responsabilisation des détenus et également leur dépendance vis-à-vis de l'institution, cette dernière a recours à un système particulier surnommé au Canada le « système bonbon ». Gilles Chantraine décrit ce système comme étant *un système informel de privilèges individuels et collectifs dont la spécificité tient au degré de « confort » relatif sur lequel il repose*¹⁷⁴. On pourrait donc étendre cette notion dont les contours ne sont pas clairement définis aux aménagements de peine (par exemple) octroyés lorsque le détenu a fait preuve de « changement » et de « bon comportement » institutionnels¹⁷⁵. Différents exemples issus des entretiens pourraient illustrer cette notion de « système bonbon » : *Si vous sortez pour votre travail à Saint-Hubert par exemple, vous pouvez aller travailler à l'extérieur de la prison. S'ils remarquent que vous travaillez bien et sans problème à l'extérieur de la prison, c'est bon pour vous car quand vous demanderez une sortie spéciale ou un congé, ils vous le donneront plus vite.* Un autre détenu affirme que *si on accepte un travail, c'est pour les directeurs. C'est pour bien se faire voir dans la prison.* Ces deux extraits nous montrent que ces détenus se contraignent à se comporter d'une façon qui convient à l'institution pénitentiaire dans le but d'obtenir (éventuellement) un privilège ou une récompense de celle-ci. Cette façon de procéder s'inscrit donc totalement dans le concept de violence gouvernementale tel que je l'avais expliqué dans la première partie de ce travail. Ces extraits illustrent parfaitement que pour obtenir une hypothétique récompense, les détenus ont l'obligation de « faire » et de « bouger », de se déplacer. Cette contrainte de

173 G. CHANTRAINE, La prison post-disciplinaire, *Déviance et Société*, 3/2006 (Vol. 30).

174 G. CHANTRAINE, De la prison post-disciplinaire en général et de la carcéralisation du soin psychiatrique en particulier : le cas français, *Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations*, colloque à Montréal, 5 décembre 2007, p.210.

175 Ibidem.

mouvement est un trait essentiel qui caractérise cette violence gouvernementale par rapport aux autres formes de violences dites impersonnelles.

2. Analyse des violences intrapersonnelles

La violence intrapersonnelle étant que très rarement abordée par les détenus, je vais donc fournir une brève analyse de cette problématique dans ce point du travail. Parmi les entretiens réalisés, seul quelques détenus ont spontanément abordé la question des violences auto-dirigées. La plupart du temps, cela se limitait à une courte réflexion au sujet de la problématique des suicides en prison. Ainsi un détenu parlant de la difficulté de vivre dans un contexte d'enfermement dira : *On se dit que ce n'est pas une vie. On se dit qu'il y a des faibles qui se pendent mais vous savez il faut être fort pour rester en vie en prison.* A travers cet exemple, ce détenu a sans doute voulu mettre en avant le rôle joué par l'institution dans cette problématique de la sursuicidité carcérale.

La première personne interrogée est celle qui parle le plus (parmi l'ensemble des détenus rencontrés) de cette problématique des violences intrapersonnelles (et en particulier du suicide). C'est la seule personne rencontrée qui en a fait plusieurs fois mention lors de l'entretien réalisé. Elle dira notamment : *Des morts là-bas il y en a beaucoup et on ne les cite pas tous. C'est horrible. Il y en a qui se pendent, et d'autres qui se suicident.*

Cependant, tout comme le premier extrait mentionné plus haut, elle semble vouloir imputer cette violence auto-dirigée à la difficulté liée au contexte d'enfermement pour certaines personnes. Elle ajoutera également : *C'est très dur en prison, et d'ailleurs depuis que j'ai vécu ça, je dis souvent ça m'étonne pas qu'il y a beaucoup de morts là-bas. Franchement ça m'étonne pas qu'il y en a qui préfèrent mourir.* Un autre détenu me confia avoir déjà assisté à plusieurs suicides durant son séjour en prison. Un détenu dira même avoir lui-même subi cette violence intrapersonnelle dont il imputera la responsabilité de cette situation au contexte d'enfermement ainsi qu'à un mauvais suivi médical et psychologique. Evoquant ses difficultés en prison, il dira : *On m'a donné une autre psychologue mais bon... c'était la douzième en 8 ans. Alors j'en ai eu marre et j'ai dit « stop, j'arrête ». Après cela, je suis tombé en dépression et j'ai perdu 30 kilos.*

3. Analyse des violences interpersonnelles

Cette partie de l'analyse consacrée aux violences interpersonnelles sera subdivisée en une série de points d'analyse permettant une compréhension et une analyse plus globale de ces violences interpersonnelles.

Afin de bien comprendre ce phénomène de violence interpersonnelle en milieu carcéral, j'analyserai en détail les réponses apportées par les (ex-)détenus interrogés aux points suivants :

- analyse de l'intensité de la violence carcérale (vis-à-vis du milieu extérieur) ;
- analyse de la posture du détenu face cette violence carcérale ;
- analyse des stratégies mises en place par le détenu pour faire face à cette violence ;
- analyse de la fréquence de survenue d'actes de violence (interpersonnelle) ;
- analyse des causes avancées par les (ex-) détenus interrogés pour expliquer cette violence ;
- analyse des conséquences concrètes énoncées par les détenus suite à la survenue d'un acte violent.

Je terminerai cette partie en mettant en évidence les éléments (issus des entretiens) relevant des codes propres à la prison.

3.1 Analyse de l'intensité (de la violence) carcérale

C'est peut-être le point d'analyse qui m'a le plus étonné. En effet, lorsque je demandais aux (ex-)détenus interrogés s'il y avait plus de violence vis-à-vis du milieu extérieur, je ne m'attendais pas du tout aux réponses obtenues. Sur les sept personnes interrogées, aucune ne m'a répondu par l'affirmative. Personne ne trouvait qu'il y avait davantage de violence en prison par rapport au reste de la société. La majorité des détenus trouvait que l'intensité de la violence carcérale équivaut à celle présente en milieu extérieur : *Je pense qu'il y a autant de violence dehors qu'à l'intérieur des prisons sauf qu'on la voit plus intense en prison parce que c'est beaucoup plus petit et confiné. On voit moins la violence à l'extérieur qu'en prison.* Ce constat sera confirmé par un autre détenu : *Pour moi, c'est kif-kif. Pour moi, la violence en prison, c'est le reflet de celle qui a dehors.* Parmi les sept détenus rencontrés, deux iront même jusqu'à

affirmer que c'est tout le contraire : *Pour moi, il y a plus de violence dehors qu'en prison. En prison, il y a le code de l'honneur ; non, dehors il y a plus de violence qu'en prison. Ce qu'il y a avec la prison, c'est que c'est petit et tout se sait. C'est comme un petit village, quasi tout se sait.*

Ces réponses qui pouvaient sembler pour le moins inattendues pourraient trouver leur explication dans la connaissance qu'ont ces détenus de la violence interpersonnelle qui existe à l'extérieur de la prison. Etant donné les lieux d'où proviennent ces individus (qui sont des lieux caractérisés par une très grande pauvreté ainsi qu'une criminalité marquée), il est probable que ces derniers aient pu être baignés dans des atmosphères sociales dans lesquelles la violence n'était pas absente. Si ces détenus ont grandi dans des milieux populaires, il est probable qu'ils aient eu davantage recours à la violence physique (mais aussi morale) pour régler un conflit, contrairement aux milieux plus éduqués où les problèmes se règlent davantage avec le langage. Il se pourrait donc que ces détenus reconnaissent des traits communs avec la violence interpersonnelle expérimentée durant leur passé, leur vécu.

3.2 Analyse de la posture des détenus vis-à-vis de la violence carcérale

En ce qui concerne les postures adoptées par les (ex-) détenus interrogés, on remarquera que la majorité se positionne en tant que « témoin » des violences qu'ils relatent. Cette posture de « témoin » est particulièrement présente lors de la description des violences interpersonnelles graves. Voici quelques exemples illustrant cette position de « témoin » : *Moi je n'ai jamais eu de problèmes, mais j'ai déjà vu de l'abus. J'ai déjà vu en levant mon guichet, qu'ils ont tabassé un détenu pour rien, juste par ce qu'ils avaient envie ; J'ai vu un détenu prendre une sacrée patate par un surveillant.*

A côtés des détenus interrogés qui relataient les faits avec un regard de « témoin », d'autres détenus n'hésitaient pas à s'identifier comme auteur d'acte(s) de violence, surtout en réaction à l'injustice subie (disent-il) : *Moi je ne suis pas quelqu'un qui se laisse faire, j'en ai rien à foutre des grades etc. Si tu m'insultes, que tu me cries dessus pour rien, je monte en l'air et j'ai horreur de l'injustice.* Les détenus interrogés refusent bien souvent de s'identifier en victime de cette forme de violence, raison pour laquelle ils n'hésitent pas à se positionner comme auteur de violence en cas d'agression d'autrui. Il s'agit pour eux d'une réaction saine et logique dans le but de préserver sa dignité : *Je n'ai jamais été victime en prison. On a bien essayé une fois ou deux mais comme je ne me suis jamais*

écrasé en montrant que j'avais toujours la niaque, on m'a laissé tranquille. Tous les détenus interrogés ayant relatés un fait de violence dont ils étaient l'auteur, l'ont directement justifié comme étant une réaction logique à une provocation voir à une agression de la part d'un autre détenu. Tous admettent avoir réagi en étant dans leur bon droit.

3.3 Analyse des stratégies mises en place pour faire face à cette violence

Pour faire face à cette violence interpersonnelle, beaucoup de détenus conseillent de ne pas se laisser faire. Ils disent qu'il est nécessaire de répondre à toute agressions (ou tentative) directement sans quoi on serait catégorisé comme étant une victime potentielle. Pour se faire respecter, tous disent qu'il faut se montrer agressif, qu'il faut paraître « sauvage » (comme le nomme Antoinette Chauvenet) : *il faut montrer que tu es méchant, il faut montrer que tu es très très agressif si tu veux te faire respecter.* Plus loin dans l'entretien ce détenu affirmera : *si je ne veux pas me faire tuer ou balafrer, je dois lui montrer que c'est moi le plus violent tout simplement.*

Plusieurs détenus ont affirmé ne faire confiance en personne en prison et qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour faire face à cette violence. Enfin, certains détenus disent qu'ils préféreraient s'isoler ou du moins se mêler le moins possible des problèmes des autres. On peut aisément comprendre cette posture de repli lorsque le détenu souhaite se protéger de toute altercation violente. La première personne interrogée dira à ce propos : *Vous savez moi je m'isolais, je préférais ne pas trop entendre pour ne pas avoir de problèmes.*

Seul un détenu semble avoir fait preuve d'originalité dans sa stratégie de lutte face à la violence. Alors qu'il était victime d'insultes « gratuites », il a préféré répondre par le biais de l'humour afin de désamorcer la situation (ou pour du moins ne pas en venir aux mains). Il dira : *Vous savez moi aussi j'ai déjà reçu des « fils de p*** », mais moi depuis que je suis en prison, j'ai toujours répondu la même chose, je lui dis : « tu te trompes car je n'ai pas été adopté par ta maman ». Sans lui redonner une insulte, en lui disant ça, je lui retourne dans l'autre sens.*

3.4 Analyse de la fréquence d'apparition d'acte de violence

En ce qui concerne la fréquence d'apparition, j'ai obtenu une unanimité des détenus interrogés pour ce qui relève des violences verbales. Tous me disent qu'ils étaient

soumis quotidiennement à cette forme de violence : *ça c'est quotidien, je ne saurais même pas vous dire combien il y en a par jour. Aussi bien entre détenus et avec des gardiens*. Concernant les violences physiques, celles-ci sont moins fréquentes que les insultes mais restent malgré tout très présentes. L'ensemble des prisonniers rencontrés estimèrent cette fréquence à environ une fois tous les jours ou quasi-quotidiennement. Deux détenus nuancèrent davantage leurs propos en précisant que cette fréquence pouvait varier en fonction des moments et des lieux : *Tu peux aller à Andenne pendant 1 mois et il ne va rien y avoir, et puis tu peux aller 1 semaine, et là c'est la violence non-stop. Ça dépend des périodes et des lieux*. Un autre détenu interrogé séjournant actuellement dans une prison à régime semi-ouvert estime que cette fréquence varie énormément en fonction du type de régime carcéral dont est soumis le détenu : *J'en vois de temps en temps mais à Saint-Hubert, il y a beaucoup moins d'actes de violence. Il y a moins de personnes qui se battent car les ¾ des personnes qui s'y trouvent ont la possibilité de sortir*. Ce dernier témoignage constitue une preuve supplémentaire (s'il en était besoin) de l'influence énorme que joue le contexte d'enfermement sur la survenue d'actes violents.

3.5 Analyse des causes avancées par les (ex-) détenus pour expliquer ces violences carcérales

Dans cette partie, je ne relèverai que les causes avancées par les personnes interrogées pour expliquer les actes de violence survenant en prison. Lors des différentes entrevues réalisées, une cause revenait de façon récurrente, c'est celle des contentieux relatifs aux trafics de drogue : *En ce qui concerne les causes des bagarres, c'est quasi toujours pour une histoire de drogue*. Parmi les autres causes fréquemment citées, on retiendra la propagation de rumeurs, ainsi que les manques de respect. Ces causes sont régulièrement soulevées dans la littérature scientifique (cf. A. Chauvenet).

La compréhension des stratégies d'adaptation individuelles ou collectives (comme la prisonisation) permet d'expliquer en grande partie les réactions violentes de certains détenus. L'augmentation des tensions et de l'agressivité liée à l'enfermement sont également une cause importante de survenue d'actes violents. Pour beaucoup de détenus, l'augmentation des tensions en milieu carcéral n'est pas à négliger parmi les causes explicatives. Enfin, la dernière grande cause mise en avant par les détenus à trait aux « causes anodines » qui dégénèrent facilement. Antoinette Chauvenet identifie les violences partant d'un « rien » comme constituant des « explosions » de violence

qu'elle classera parmi les violences sans motifs immédiats. Elle mettra la cause de ces « explosions » sur le compte d'une accumulation de frustrations et de colère qui, dans un milieu confiné, ont tendance à éclater en véritable déchaînement de violence.

Cependant, certains auteurs (dont Didier Fassin) sont bien loin de partager la classification proposée par A. Chauvenet qui établit une fracture claire entre les violences avec motifs et celles sans motifs. Pour ces auteurs plusieurs violences sans motifs apparents (pour un regard extérieur) se révèlent posséder des motifs précis qui se comprennent difficilement en dehors du contexte de la prison. Ainsi, une bagarre qui éclate pour quelques euros peut sembler futile (pour quelqu'un d'extérieur à la prison) mais dans le contexte carcéral, l'argent ne possède pas la même valeur. En effet, l'accès aux biens est difficile et la valeur de l'argent est démultipliée. Ce constat est également partagé par un détenu qui me dira : *Mais ce qui était dommage, c'est que cette bagarre c'était pour 50 euros. Ça a fini en grosse bagarre, (...) Vous savez ce n'est que 50 euros, mais en prison 50 euros c'est de l'argent.* Ces explosions de violence sans motif(s) apparents pourraient aussi s'expliquer par la difficulté d'accès aux besoins primaires en milieu carcéral. Ceux-ci font souvent l'objet de revendications de la part des détenus qui y voient bien souvent un manque de respect de la part de l'institution. Un détenu donne un exemple concret d'une cause triviale (d'apparence) qui engendre une frustration pouvant déboucher sur une « explosion » de violence : *pour se dégourdir les jambes, on a demandé un ballon de foot. Pas moyen d'avoir un ballon. Puis, on rentre à 12h, et ils nous servent des frites froides. Alors on s'est dit que quand on est sorti dehors, on allait faire un mouvement et essayer de rester dehors le plus longtemps possible. Le motif c'est le ballon et les frites froides à midi.*

3.6 Analyse des conséquences de la violence carcérale

La plupart des détenus qui abordent la question des conséquences de la violence carcérale, parlent essentiellement des conséquences concrètes qui suivent un acte de violence. Tous citent l'établissement d'un rapport disciplinaire suite à l'acte violent commis. En fonction de la gravité de l'acte commis, cette mesure peut s'accompagner d'une mise en isolement (mise au cachot) ou d'un transfert. Quelques détenus ont également évoqué les conséquences de cette violence carcérale sur le plan psychologique : *Enfermement, enfer, ça détruit l'humain, quand on sort on n'est plus la même personne.* Selon les dires d'un autre détenu, en

plus d'être destructeur sur le plan psychologique, la personne peut sortir de prison en étant devenu pire que ce qu'elle était : *La prison c'est simple comme bonjour, s'ils s'acharnent sur le mec quand il va sortir il va devenir encore pire qu'il était. La haine engendre la haine.*

3.7 Analyse des codes propres à la prison

Ces codes propres résident pour la majorité d'entre eux dans le respect de règles implicites relevant d'une forme d'adaptation collective face à l'emprise de l'institution pénitentiaire (cf. prisonisation). Cet ensemble de règles implicites, de valeurs (parfois appelé « code de l'honneur ») semble être partagé par l'ensemble des (ex-) détenus interrogés mais à des degrés divers. Parmi ces règles citées dans les entretiens, on relèvera : le respect envers les « anciens », ne pas faire la « balance », ne pas sortir une arme lors de bagarres entre détenus, respecter la hiérarchie instaurée par ce code de l'honneur, ... Le respect de la hiérarchie morale a été cité à de nombreuses reprises par la majorité des (ex)-détenus interrogés. Ainsi, on retrouve au sommet de cette hiérarchie les braqueurs, les gros dealers, tandis qu'en bas de cette hiérarchie morale se trouvent les pédophiles, les violeurs, les toxicomanes.

L'exemple qui suit illustre parfaitement cette hiérarchisation des détenus en fonction des infractions commises avant l'entrée en prison : *En prison, tu as des gens qui sont bons, et qui ne vont pas laisser passer certaines choses. La plupart des grosses pointures, ce sont des gens qui vont mettre un stop s'il y a des choses qui se passent. Ce ne sont pas les toxicomanes qui vont stopper le bazar. S'il y a des gens qui cherchent des problèmes à quelqu'un, alors les caïds vont aller les trouver pour leur dire qu'il ne faut pas toucher à un cheveu de cette personne. Et après, ces gars-là se font « caca dessus ». Les caïds se sont les anciens, ceux qui ont de l'expérience.(...) En Belgique, tu as les braqueurs, les escrocs et les gros dealers, ils ne laissent pas passer tout ça. Ce sont des gens « classe ». Ce sont des gens qui dehors sont polis avec les gens, respectueux.*

Un autre exemple illustre également cette hiérarchisation morale : *on nous mélange et ça ne va pas. Maintenant, entre un braqueur et un pédophile, le braqueur il va prendre plus et ce n'est pas normal. Le mec qui a taxé l'Etat, sans violence, proprement, tu ne peux pas le comparer avec un mec qui a tué des petites filles, ou alors*

qui a violé des petites filles et les a traumatisées. Ce n'est pas possible. Lui, c'est un monstre. Ce n'est pas comparable.

4. Doléances et motifs de satisfaction

Lorsqu'on analyse l'intégralité des entretiens, on remarque un nombre incalculable de doléances dirigées d'une part envers l'institution carcérale et/ou pénale et d'autre part envers les agents pénitentiaires. Parmi les critiques émises par les détenus interrogés envers l'institution, la majorité concernait le manque de suivi lors de la détention ainsi que lors de la préparation de la réinsertion. Plusieurs détenus ont remis en cause cet objectif de réinsertion au vu de leur parcours carcéral : *Déjà en prison, il faut les harceler pour avoir les papiers pour sortir alors vous pensez bien qu'ils nous préparent pas à ça.* Une autre doléance qui revient souvent concerne le manque de suivi médical ainsi que le mélange des détenus « classiques » avec ceux présentant de graves problèmes pathologiques et qui ne devraient, selon eux, pas se retrouver là.

Les autres doléances majeures envers l'institution pénitentiaire concernent la problématique de l'excès de drogue circulant en prison, les conditions de détention dans certaines prisons ainsi que l'utilité ou le niveau de certaines formations dispensées en prison.

En ce qui concerne les doléances envers les agents pénitentiaires, on remarque une véritable redondance dans les plaintes envers ces derniers. Pour donner un bref aperçu de ces doléances, je classerai celles-ci par ordre décroissant d'évocation dans les entretiens analysés :

- Arrivée tardive/non intervention des agents durant une bagarre ;
- Attitude provocatrice de certains agents ;
- Attitude hautaine et méprisante de certains agents ;
- Violences physiques commises par des agents ;
- Fainéantise ou manque de motivation des agents ;
- Dérapages des agents couverts par les collègues ainsi que parfois la direction ;
- Mauvaise formation des agents pénitentiaires.

Néanmoins, je tiens à terminer ce chapitre sur une note positive car malgré le torrent de plaintes émises par les détenus interrogés, certains ont malgré tout mentionné quelques motifs de satisfaction. Plusieurs détenus ont reconnu le professionnalisme et le

sens de l'écoute de certains acteurs sociaux et de certains surveillants. Ils saluent parfois l'utilité de l'une ou l'autre formation ainsi que de la mise en place de la surveillance électronique pour éviter de rester en prison.

En ce qui concerne les pistes de solution, certains détenus se positionnent en faveur de l'octroi de davantage de bracelets électroniques ainsi que de travaux d'intérêt général. Ils souhaitent aussi voir davantage d'activités proposées aux détenus ainsi qu'un meilleur suivi dans leur parcours de réinsertion.

5. Enseignements tirés de la partie analytique

La partie consacrée à l'analyse transversale des entretiens a permis de mettre en évidence énormément de similitudes dans les remarques, réponses et doléances émises par les détenus interrogés. L'analyse détaillée des réponses données révéla des similitudes à tel point que je me suis demandé si je n'avais pas atteint la « saturation » trop vite peut-être à cause d'un échantillon de détenus pas assez diversifié. En effet, la lecture des fiches de présentation individuelle des détenus révèle que ceux-ci présentent de prime abord un profil carcéral fort semblable : à part une personne libérée et un toujours en détention, tous les autres détenus interrogés se retrouvent soit sous surveillance électronique, soit en congé pénitentiaire. La plupart des détenus interrogés ont été condamnés à de multiples reprises mais tous l'ont été pour de longues peines (+ de cinq ans). Tous les détenus interrogés se retrouvent dans la même tranche d'âge (la trentaine) et ont déjà fait l'objet de plusieurs transferts. Les nombreuses ressemblances dans les réponses données pourraient s'expliquer en partie par cette similarité dans le parcours carcéral de chacun des détenus rencontrés.

La partie analytique de mon travail a permis de montrer que toutes les formes de violences décrites et expliquées dans la première partie du mémoire se retrouvaient bel et bien dans les dires de ces détenus. Néanmoins, les violences décrites spontanément par les détenus interrogés reprenaient quasi-exclusivement les violences dites interpersonnelles. Ces violences ont été décrites en long et en large par l'ensemble des intervenants au moyen de nombreux exemples.

Les violences intra-personnelle ont quant à elles font l'objet de rares mentions (souvent limitées à la seule problématique du suicide). Aucun des intervenants n'a expressément identifié une violence impersonnelle en la considérant comme telle. C'est

souvent à la suite de digressions de la part des détenus que l'on peut relever de façon sporadique des éléments se rattachant aux formes de violences dites impersonnelles. Néanmoins, la présence de ces éléments nous démontre que ces formes de violences existent bel et bien.

Cette similarité dans les réponses données (particulièrement visible dans cette analyse transversale) ne doit pas venir masquer les disparités et nuances qu'il convient également de relever. Ces particularités s'expliquent essentiellement par le prisme de l'analyse individuelle réalisée pour chacun des (ex-)détenus interrogés. Un indicateur de différenciation important entre les détenus concerne le degré d'intégration au concept de « prisonisation ». On constate que quasi tous les détenus font référence (à des degrés divers) à des éléments issus de cette sous-culture carcérale fortement hiérarchisée. Ainsi, le détenu se référant le plus souvent à cette sous-culture est celui à qui cette dernière bénéficie. En effet, le détenu (de l'entretien n°4) a été condamné à de multiples reprises pour des braquages et des vols à mains armées. Sachant que les détenus « tombés » pour ce type de faits constituent bien souvent l'élite des prisonniers, ce détenu n'hésite pas à jouer de cette sous-culture dans le but d'obtenir le respect et l'admiration des autres détenus. Il en va de même pour le détenu de l'entretien n°7, qui se réfère également fréquemment à cette sous-culture carcérale, et qui de par son passé de trafiquant de drogues, se situe en haut de cette hiérarchie morale.

En suivant la même logique, on remarque que le détenu qui a le moins intégré cette prisonisation est celui pour qui l'ordre hiérarchique caractérisant cette sous-culture carcérale n'est pas bénéfique en fonction de sa situation. En effet, le détenu (issu de l'entretien n°5) a connu de nombreux problèmes relevant de la toxicomanie au début de son incarcération. Etant donné que les toxicomanes sont des prisonniers déconsidérés au sein des prisons (après les pédophiles, les violeurs et les balances), il n'est pas étonnant de constater que ce détenu n'a presque pas adhéré aux normes de cette sous-culture qui lui sont essentiellement défavorables. Afin d'éviter de se référer à des normes et des catégorisations qui lui sont défavorables, ce détenu préfère se référer à une autre grille d'analyse qui lui portera moins préjudice (et qui lui permettra de se présenter sous un meilleur angle à son interlocuteur). Toutes les réponses données par ce détenu s'expliquent par une forme de déni de cette sous-culture carcérale, celui-ci préfère avancer des explications « racialisées » aux problèmes survenant en prison. Ainsi, il

tente de donner constamment une explication essentiellement par le biais de l'existence de tensions ethniques et culturelles.

La plupart des autres détenus interrogés semblent avoir moyennement intégré la prisonisation en y faisant référence de façon occasionnelle. Pour ces détenus, on constate que la hiérarchisation morale n'est ni profitable, ni défavorable, ce qui pourrait expliquer cette intégration « moyenne » de cette prisonisation.

Un autre critère de différenciation pourrait concerner la façon dont les détenus jugent l'intensité de la violence carcérale vis-à-vis du milieu extérieur. Bien qu'aucun ne considère qu'il y a plus de violence en prison par rapport à l'extérieur, trois des sept détenus interrogés estiment que cette violence carcérale équivaut à celle présente dans le reste de la société. Malheureusement, tous les détenus n'ont pas dévoilé les raisons de leur incarcération, ni les détails de leur passé judiciaire, ou de leur vie tout simplement. Ces éléments auraient peut-être pu expliquer certaines de leurs considérations.

Ces entretiens présentent certaines limites d'ordre méthodologique pouvant expliquer l'absence de réponses à certaines interrogations. Cependant, ceux-ci permettent d'offrir une approche qualitative très large de l'expérience de la violence carcérale.

Les réponses apportées par ces détenus pourraient aussi être influencées par mon choix méthodologique de récolte des données, à savoir les entretiens de type semi-directif. Il ne faut pas oublier que le répondant reste toujours influencé par le contexte de l'entretien, comme l'affirme Danielle Ruquoy : *les données rassemblées ne sont pas « naturelles » mais bien « construites », en ce sens que les propos tenus ne doivent pas être considérés d'emblée comme identiques à ceux que tiendrait l'interviewé dans la vie réelle*¹⁷⁶.

J'ai également remarqué une influence significative liée au code spatio-temporel de l'entretien¹⁷⁷. En effet, six entretiens sur les sept ont été réalisés au sein de l'asbl « espace libre ». Je constate à la retranscription que la longueur de ceux-ci est quasi similaire. Le dernier entretien (l'entretien n°7) a été réalisé quant à lui au domicile du détenu sous surveillance électronique. Etant dans son cadre de vie habituel, cette

¹⁷⁶ D. Ruquoy, Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer, in Albarello, L., et al., *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 70.

¹⁷⁷ Idem, p.71.

personne me paraissait plus décontractée et prenait son temps pour répondre de façon complète à un nombre de questions plus ou moins identiques (par rapport aux autres détenus interrogés).

Enfin, on pourrait se poser la question de l'intérêt de ces détenus à vouloir participer à ce type d'entretien. Beaucoup disaient vouloir simplement rendre service mais il se pourrait que cette volonté de participation à l'entretien ait pour but chez la personne interrogée de vouloir donner une bonne image d'elle-même, qui est valorisante. Ceci pourrait expliquer pourquoi lors de mes entretiens, la plupart des détenus interrogés se positionnaient en tant que témoins des violences observées, et très rarement en tant qu'auteurs. Il ne faut pas oublier que cette population détenue possède une image dévalorisée auprès du grand public. Pouvoir être écouté sans être jugé permet à ces personnes de retrouver une certaine dignité et un respect que bon nombre d'entre eux croyait perdu. Une personne me dira même que ce n'est pas tous les jours que des gens s'intéressent à eux, et que ça lui a fait beaucoup de bien de pouvoir en parler.

L'analyse des entretiens individuels nous montre que chaque détenu possède une réaction qui lui est propre pour exprimer son mécontentement par rapport aux violences subies et/ou constatées. Ainsi, on pourrait analyser le type de réaction de mécontentement choisi pour chacun des détenus interrogés au regard de la typologie d'A. Hirschman¹⁷⁸ concernant les réactions individuelles possibles face à un mécontentement. Hirschman classe ces réactions en trois catégories distinctes : l'exit (la défection/la fuite), la voice (la protestation), la loyalty (la fidélité). A ces trois concepts, Guy Bajoit en rajoute un quatrième constitué de l'apathy (ou résignation). Ce dernier pouvant rejoindre celui de loyalty d'Hirschman mais témoignant d'une certaine inertie, passivité de la part de l'individu qui ne croit plus dans les objectifs de l'institution par exemple. Opérer le distinguo entre loyalty et apathy étant difficilement réalisable sur base des entretiens réalisés, je me limiterai donc à utiliser la classification d'Hirschman pour analyser ces entretiens. L'analyse des entretiens m'a permis de constater que les types de réaction des détenus pouvaient différer en fonction du partenaire d'interaction.

¹⁷⁸ A. Hirschman, *Exit, voice, and loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, 1970, Cambridge, Harvard University Press.

Par exemple, la détenue de l'entretien n°1 se positionnait dans la voice vis-à-vis de l'institution (elle n'hésitait pas à exprimer son mécontentement aux gardiens et directeurs). Mais elle était dans l'exit dans ses relations avec les autres détenues afin d'éviter les problèmes. On constate que la plupart des détenus peut être regroupé dans la catégorie loyalty (voire apathy). Ainsi, les détenus de l'entretien n°2, n°3, n°4 et ,n°6 peuvent être rangés dans cette catégorie. Le détenu n°5, ancien toxicomane (et donc déconsidéré au regard du concept de hiérarchie morale), se retrouvera être dans l'exit vis-à-vis des autres détenus (en ne voulant pas se mélanger, en ne voulant pas prendre part aux activités) mais il reste dans la loyalty vis-à-vis de l'institution. Cette façon d'agir témoigne de la perspective utilitariste qui accompagne cette réaction car le détenu a intérêt à bien se comporter envers l'institution pour que celle-ci le protège (vis-à-vis des autres détenus) et ne soit pas trop regardante sur sa prise éventuelle de produits illicites (il était toxicomane). Enfin, on notera que seul le détenu de l'entretien n°7 se positionne dans la voice et ce tant vers l'institution qu'envers les autres détenus. Ce détenu (renommé pour être un caïd) n'hésite pas à user de la violence pour se faire respecter des autres détenus. Envers l'institution, il n'hésite pas à protester pour exprimer son mécontentement. Cette typologie d'Hirschman peut donc s'appliquer sans trop de problèmes aux réactions individuelles adoptées par les détenus qui s'inscrivent donc parfaitement dans cette typologie avant tout utilitariste.

Conclusion

Pour conclure ce travail, je tiens à souligner l'aspect multiple que peut revêtir le « concept de violence carcérale ». Par ce travail, j'ai voulu rendre compte du mieux possible de la réalité de cette violence carcérale telle qu'elle est vécue par les détenus. Pour ce faire, j'ai structuré ce travail de la façon suivante. J'ai commencé celui-ci en précisant la démarche méthodologique suivie. Ainsi, après avoir justifié le choix de la récolte de données, j'ai précisé le type d'entretien mené tout en évoquant la délimitation du champ d'analyse ainsi que l'échantillonnage que j'ai constitué.

Après ces considérations d'ordre méthodologique, j'ai abordé une partie plus théorique afin de bien comprendre ce que l'on entendait par le concept de violence carcérale (tout en mentionnant les difficultés rencontrées lors de la tentative de définition de ce concept).

Par après, j'ai procédé à l'explication détaillée des différentes formes que revêt le concept de violence carcérale. Pour ce faire, j'ai opéré une distinction entre les violences dites « impersonnelles » (violences symbolique, institutionnelle et gouvernementale) et les violences dites « inter et intra-personnelles ». Le chapitre relatif aux violences intra-personnelles a notamment évoqué la problématique des automutilations et des grèves de la faim, ainsi que celle de la sursuicidité en milieu carcéral. Les violences interpersonnelles ont été quant à elles analysées au regard d'une série de sous-concepts dont celui de prisonisation.

Ensuite, j'ai analysé l'ensemble des sept entretiens réalisés de manière individuelle. Pour ce faire, j'ai procédé pour chaque analyse à l'élaboration d'une fiche analytique contenant un résumé des traits caractéristiques du détenu interrogé ainsi que le point central d'analyse autour duquel s'articule l'ensemble des réponses apportées par le détenu. Puis, j'ai procédé à une analyse transversale qui permet de comparer l'ensemble des réponses données aux questions posées. Cette partie du travail a pour but de donner une vision globale des violences vécues par les détenus interrogés ; afin de bien rendre compte de ces violences, la portée descriptive et illustrative de cette partie n'est pas à négliger.

Enfin, j'ai terminé ce mémoire en établissant un constat global relatif à ces violences carcérales, tout en tirant les enseignements provenant de l'analyse de ces entretiens. J'ai également nuancé les résultats obtenus par l'apport de quelques considérations d'ordre méthodologique.

L'analyse et la compréhension des violences carcérales nous a donc permis de mettre en évidence l'étiologie de ces violences. Parmi les différentes explications avancées par les détenus, plusieurs se plaignent de ne pouvoir régler leurs différends autrement qu'en ayant recours à la violence physique.

Face à cette situation, différentes pistes de solution peuvent être envisagées. Parmi celles-ci, on retiendra notamment l'utilité d'accroître davantage les droits des détenus afin que ces derniers se sentent davantage respectés et considérés comme étant des acteurs à part entière de l'univers carcéral. Cet accroissement des droits des détenus, ainsi que le respect de ceux-ci permettrait également de réduire le régime des privilèges omniprésent au sein des prisons. Il s'agit donc d'un moyen efficace de lutte contre les nombreux abus émanant de ce système de privilège. Par ailleurs, la création d'un espace de conflictualisation permettrait aux détenus de régler leurs différends (tant envers les autres détenus, qu'envers l'institution) autrement qu'en ayant recours à la violence physique. Cet espace de conflictualisation pourrait jouer un rôle primordial dans la réduction des tensions pouvant exister entre les différents acteurs du monde carcéral.

La mise en œuvre de ces pistes de solution permettra de diminuer la pénibilité de la peine de prison pour les détenus grâce à une réduction des tensions et des frustrations qui trouveront un terrain d'expression. Cependant, ces pistes de solution ne gommeront pas la violence qui reste associée à la peine d'emprisonnement. L'analyse des entretiens a permis de mettre en évidence certaines occurrences de cette violence liée à l'enfermement.

La diminution des violences subies par les détenus pourrait aussi passer par un changement en profondeur de perception au sein de notre société du rôle occupé par la peine d'emprisonnement. Encore trop souvent, on constate que les gens ont une représentation moralement teintée de cette peine (cf. la doctrine de la moindre éligibilité). Il s'agirait donc d'accepter la peine d'emprisonnement comme étant une peine pleine et entière, sans devoir l'assortir de souffrances supplémentaires. Peut-être

que la véritable solution à apporter à ces violences carcérales proviendrait d'un changement en profondeur de notre rationalité pénale ...

Bibliographie

- ADAM C., CAUCHIE J-P., DEVRESSE M-S., DIGNEFFE F., KAMINSKI D., *Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Bruxelles, Larcier, 2014.
- AYMARD N., LHUILIER D., *L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer, sociologie clinique, 1997.
- BAJOIT G., Exit, voice, loyalty ... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement, *Revue française de sociologie*, 29-2, 1988, pp. 325-345.
- BALIER C., *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF, Le Fil rouge, 1988.
- BENTHAM J., *Le Panoptique*, Paris, Belfond, 1977.
- BEGHIN J., BELLIS P., JANSSEN P., TUBEX H (dir. SNACKEN S., MARY P.), *La problématique de la violence dans les prisons*, School voor criminologie wetenschappen VUB et Ecole des sciences criminologiques de l'ULB, Recherche commanditée par l'Administration des établissements pénitentiaires, Rapport final, Octobre 2000, 471 p.
- BOURDIEU P., PASSERON J-C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de minuit, Sens Commun, 1970.
- BOURGOIN N., Le suicide en milieu carcéral, *Population*, n°3, 1993, pp. 609-626.
- BOURGOIN N., *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1994.
- BOURGOIN N., Les automutilations et les grèves de la faim en prison, *Déviance et Société*, 2001/2 (Vol. 25), pp.131-145.
- CHANTRAINE G., *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presse Universitaire de France, 2004.
- CHANTRAINE G., La prison post-disciplinaire, *Déviance et Société*, 3/2006 (Vol. 30), pp. 273-288.

CHANTRAINE G., De la prison post-disciplinaire en général et de la carcéralisation du soin psychiatrique en particulier : le cas français, *Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations*, colloque à Montréal, 5 décembre 2007.

CHANTRAINE G., SALLE G., Le droit emprisonné ? Sociologie des usages sociaux du droit en prison, *Politix*, 2009/3 (Vol. 22), pp. 93-117.

CHAUVENET A., Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et Société*, 3/2006 (Vol. 30), pp. 373-388.

CHAUVENET A., MONCEAU M., ORLIC F., ROSTAING C., *La violence carcérale en question*, Paris, Presse Universitaire de France, Le lien social, 2008.

CHEMITHE P., TOURNIER P., Contribution statistique à l'étude des conduites suicidaires en milieu carcéral, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, Vol. 105, n°1, 1981, pp. 27-53.

COTTON M-E. (dir. BRION F.), *Prison et dégradation. Etude réalisée à partir de récits de 3 détenues maricides*, Louvain-la-Neuve, mémoire de criminologie, septembre 2003.

CREWE B., Power, Adaptation and Resistance in a Late-Modern's Prison, *British Journal of Criminology*, March 2007, pp. 256-275.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, *Le suicide en prison : mesure, dispositifs de prévention, évaluation*, http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Travaux_et_Documents_78.pdf, date du document : 22 janvier 2010, consulté le 16 juin 2015.

DIRECTION GENERALE STATISTIQUE, <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/autres/detenu/>, consulté le 5 juillet 2014.

FASSIN D., *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 2015.

FERNANDEZ F., *Suicides et conduites auto-agressives en prison. Pour une sociologie du mal-être carcéral*, Bulletin Amades, 76/2009, 10 p.

FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Tel, 1975.

FOUCAULT M., *Les mailles du pouvoir, Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994.

- FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil, 2004.
- GARFINKEL H., Conditions of Successful Degradation Ceremonies, *American Journal of Sociology*, Vol. 61, n°5, 1956.
- GIRARD C., Automutilations et grèves de la faim en prison, *La lettre du GENEPI*, 58, 1998, pp. 12-15.
- GOFFMAN E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Les Editions de Minuit, Le sens commun, 1968.
- HONNETH, A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, folio essais, 2013.
- KAMINSKI D., KOKOREFF M., *Sociologie pénale : système et expérience. Pour Claude Faugeron*, Ramonville Saint-Agne, Eres, 2004, p. 273-294.
- KAMINSKI D., Violence et emprisonnement, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, Avril-Juin 2013, pp. 461-474.
- Loi du 12 janvier 2005 relative aux principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, *M.B.*, 1 février 2005.
- LANDENNE P., *Peines en prison. L'addition cachée*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2008.
- LEPINCON S., PAPET N., *Le suicide carcéral : des représentations à l'énigme du sens*, Paris, L'Harmattan, Psycho-logiques, 2005.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Notice 2013 de l'état du système carcéral belge*, <http://oipbelgique.be/fr/wp-content/uploads/2013/11/Microsoft-Word-Notice-version-2013.pdf>, consulté le 10 juin 2015.
- [RUQUOY D., Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer, in Albarello, L., et al., *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 59-82.](#)
- [RIGAUX N., *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, Bruxelles, De Boeck, 2008.](#)
- ROSTAING C., Hiérarchie des légitimités. Obstacle et défi à la connaissance des violences carcérales, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19/2010, pp. 83-99.
- SAMAIN V., *Etat de la question. Prisons : silence on entasse !*, Institut Emile Vandervelde, Septembre 2011.

SERGE V., *Les hommes dans la prison*, Climats, Climats Fiction, 2011.

SIMEANT J., La violence d'un répertoire : les sans-papiers en grève de la faim, La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, *Culture et Conflits*, 1993/1, pp.315-338.

SNACKEN S., *Prisons en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste*, Bruxelles, Larcier, Crimen, 2011.

SYKES G., *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton University Press, 2007.

SPF Justice, Direction générale des Etablissements pénitentiaires, *Rapport annuel d'activités 2000*.

SPF Justice, Direction générale des Etablissements pénitentiaires, *Rapport annuel d'activités 2007*.

SPF Justice, Direction générale des Etablissements pénitentiaires, *Rapport annuel d'activités 2011*.

TOMMELEIN B., *Question écrite n°5-840*, Sénat de Belgique, <http://www.senate.be/www/?MIval=/Vragen/SVPrint&LEG=5&NR=840&LANG=fr> , date du document : 27 janvier 2011, consulté le 16 juin 2015.

VANNESTE C., L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours : comment et pourquoi ? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 2000, pp. 689-724.

VANNESTE C., Les détenus bruxellois et la population carcérale à Bruxelles, *Le détenu : un citoyen comme une autre*, colloque au parlement bruxellois, 13 mars 2008.

WIEVIORKA M., *La violence*, Paris, Balland, 2004.

WINDHAM-THOMAS A., *La problématique du suicide en milieu carcéral*, Analyses et Etudes, Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, 16/2012, 12 p.

X, Dan Kaminski : « On meurt de prison », Alteréchos, <http://www.alterechos.be/archives-ae/dan-kaminski-on-meurt-de-prison>, date du document : 2 mars 2012, consulté le 27 juin 2015.

Annexes

Entretien n°1 : réalisé avec une ancienne détenue

-Bonjour,

Avant de commencer cet entretien, je vais d'abord vous expliquer brièvement en quoi cela consiste. Donc, je suis étudiante à l'université de LLN en dernière année de criminologie. Je dois effectuer ce que l'on appelle un mémoire, c.-à-d. une sorte de travail de clôture pour terminer les études. Mon travail traite de la violence en prison, et pour effectuer ce travail, je dois rencontrer des personnes incarcérées ou ayant séjourné en prison pour faire ce que l'on qualifie d'entretien. Je tiens à vous préciser que cet entretien est anonyme, votre identité n'apparaîtra nulle part. J'ai ici un appareil pour enregistrer l'entretien, le seul but de l'enregistreur est de pouvoir retaper par écrit l'entièreté de l'entretien, ensuite l'enregistrement sera effacé. Est-ce que cela vous pose un problème ?

-Non, je suis contente de vous rencontrer car il n'y pas beaucoup de gens qui pensent aux gens de la prison. Les gens qui ont fait de la prison évitent d'en parler car premièrement ça fait peur aux gens dehors. Dès qu'ils entendent le mot « prison » directement les gens croient que c'est une folle dangereuse, une cinglée ... Ce sont des choses qu'on entend souvent donc forcément on se protège.

-Combien de temps au total avez-vous passé en prison ?

-Moi 10 ans. Et je peux vous dire que je connais très bien la prison, et que de prison en prison tout se dit. On dit souvent que les hommes ne voient pas les femmes et vice-versa, je peux vous dire que c'est faux.

-Avez-vous eu une condamnation ou plusieurs ?

-Une condamnation.

-Depuis combien de temps êtes-vous dehors ?

-Je suis dehors depuis 1 an et c'est très dur.

-Donc si je vous ai bien comprise cela fait 1 an que vous êtes sortie, comment vous sentez-vous actuellement ?

-Je tiens le coup mais c'est très dur.

-Dans quels établissements avez-vous été incarcérée ?

-Je vais vous citer toutes les prisons, d'abord ma prison d'attache c'est Mons, c'est la première prison que j'ai faite. De Mons, je suis partie à Bruges car j'étais enceinte et quand on est enceinte, on accouche en général à la prison de Bruges car ils ont un couloir qui fait plus hôpital, même si le règlement reste le même que dans un cellulaire normal. Ensuite, de Bruges je suis retournée à Mons. De Mons, je suis repartie à Namur, mais maintenant cela n'est plus possible pour les femmes, cela a fermé. A cause de cette fermeture, j'ai été retransférée à Mons puis j'ai terminé à Berkendael.

-Comment expliquez-vous ce nombre de transferts que vous avez eus ?

-Cela arrive souvent, c'est aussi le cas des autres détenus. Parfois c'est une sanction,

parfois c'est à la demande du détenu et parfois le détenu n'a rien demandé mais il n'a pas le choix. Ils choisissent un peu à la tête du client. C'est très rare qu'un détenu passe tout son séjour dans une même prison.

-Est-ce que parmi les différentes prisons que vous avez fréquentées, il y en a qui sont pires que d'autres ?

-Les pires pour les femmes, c'est Mons et Lantin. Moi Lantin, je ne l'ai pas fait, mais toutes les filles qui revenaient de là-bas c'est des légumes. Parce que là-bas, c'est le trafic de drogue. Là-bas, on donne de la drogue pour être tranquille. En plus dans le préau, il paraît qu'il y a peu de surveillance et qu'elles font ce qu'elles veulent. Ça se bagarre tout le temps.

-Quand vous dites « on donne de la drogue pour être tranquille », de qui parlez-vous ?

-Des agents, ils donnent de la drogue pour être tranquille ; « tenez mangez ! ». Des morts là-bas il y en a beaucoup et on ne les cite pas tous. C'est horrible. Il y en a qui se pendent, et d'autres qui se suicident.

-Avez-vous vraiment constaté des différences entre les prisons ?

-Oui par rapport à l'injustice. Dans certaines prisons, tu n'as pas le droit d'être un humain, d'avoir des sentiments comme la prison de Mons par exemple. Mais quand j'étais à Berkendael, c'était mieux.

-La prison est un endroit où il y a plein de caméras et de surveillants, on peut donc légitimement penser qu'on devrait s'y sentir en sécurité. Vous êtes-vous sentie en sécurité en prison ?

- Pas du tout. En 10 ans de prison, je ne me suis jamais sentie en sécurité. D'ailleurs, on disait beaucoup que j'étais quelqu'un de froid mais en vérité c'était surtout pour me protéger.

-Est-ce qu'il y a des prisons où il y a beaucoup plus de bagarres que dans d'autres ?

- Je pense que oui. Si une prison est plus stricte, cela cause plus de bagarres. Il y a aussi des prisons où les détenus ont l'impression d'être des bêtes car les conditions sont horribles comme à Forest et je pense que cela peut aussi provoquer de l'agressivité chez les détenus.

-Beaucoup d'auteurs sur la prison affirment que c'est une école du crime, qu'on peut se faire beaucoup de contacts en prison pour faire des faits délictueux, qu'on peut apprendre des techniques pour se faire de l'argent etc. Etes-vous d'accord avec cela ?

- oui, ça ne m'étonnerait pas. Vous savez moi je m'isolais, je préférais ne pas trop entendre pour ne pas avoir de problèmes. En prison, j'ai vu beaucoup de choses mais ça me suffisait, je préférais ne pas trop entendre.

-Selon vous est ce que l'enfermement génère de la violence ?

-Oui surtout après plusieurs années. Je me souviens que mes derniers moments en prison je devenais plus agressive et d'ailleurs les surveillants trouvaient cela aussi. Surtout mes 3 dernières années, pour un rien je montais en l'air. Je pense que c'est à cause de l'enfermement car dès que je suis sortie, je me suis trouvée très zen. Presque du jour au lendemain.

-Selon vous, est ce qu'il y a plus de violence en prison que dans le reste de la société ?

-Je pense qu'il y a une différence car dehors c'est plus large, on n'est pas dans un petit espace avec toujours les même personnes. Je pense qu'il y a autant de violence dehors qu'à l'intérieur des prisons sauf qu'on la voit plus intense en prison parce que c'est beaucoup plus petit et confiné. On voit moins la violence à l'extérieur qu'en prison.

-Est-ce qu'il y a des choses qui lorsque vous êtes arrivée vous ont choquée et qui après des années en prison ne vous choquent plus du tout ?

- Oui, par exemple la drogue. Quand j'ai vu tout ce trafic, la manière dont il la cachait, ça me choquait et puis avec le temps, on s'y habitue. Cela ne nous choque plus.

-Comment se passe les nuits en prison ?

- C'est horrible, surtout à Berkendael. Là-bas, il y a beaucoup d'étrangers. Et il faut savoir que les gitans ils vivent la nuit. Et comme elles étaient à 8 dans la grande cellule, elles font la fête toute la nuit et ça s'entend jusque de l'autre côté de la prison. Alors on appelle l'agent, et comme souvent, ça se calme pendant 30 minutes puis ça reprend. Il y a tout le temps des problèmes, des gens qui crient, il ne faut pas oublier qu'il y a des fous en prison. Sans parler des bruits des clefs des gardiens etc.

-Malgré qu'il y ait beaucoup de surveillants et de caméras, y a-t-il des endroits non-accessibles aux caméras et aux surveillants ?

- oui, il y en a. Je confirme. Et la plupart du temps, les détenus règlent leur compte dans ces endroits. Ils se passent aussi les gsm dans ces endroits.

-Donc les surveillants ne savent pas tout ce qui se passe dans la prison, il y a des bagarres dont ils ne connaissent pas l'existence ?

- exactement.

-Est-ce qu'en prison, vous êtes constamment sur vos gardes, un peu « parano » ?

- Oui et non, car quand tu as fait des années de prison, tu sais quand il va se passer quelque chose ou pas. Maintenant, c'est vrai que quelqu'un qui vient d'arriver, il est tout perdu. Moi, au début quand je suis arrivée, je me suis dit c'est quoi ce bordel, je suis tombée chez les fous ou c'est moi qui est folle. Parce qu'il faut savoir qu'on est mélangé avec des fous, des internés. C'est encore plus dangereux et on nous met avec des fous dangereux qui eux n'en peuvent rien parce qu'ils sont à soigner. Ils n'ont rien à faire en prison et si toi tu te fais frapper par ces gens-là, c'est toi qui paie parce que si tu refrappes dessus c'est dangereux. Et je peux vous dire que j'en ai vu beaucoup, ils n'ont rien à faire là. Et même les drogués, ce n'est pas leur place non plus. La drogue c'est le plus grand trafic dans les prisons. J'en ai vu plus dans la prison que dehors. On voit de tout : cocaïne, héroïne, ... Quand je suis arrivée en prison, je ne connaissais même pas les noms, maintenant je connais tout. En prison, on vous incite à en prendre, ce n'est pas à vous d'aller vers la drogue, c'est la drogue qui va vers vous. Beaucoup de gens, quand ils arrivent ne sont pas drogués et ils repartent drogués.

-Selon vous, quelles sont les caractéristiques de la violence en prison, quelles sont les caractéristiques qui font que c'est différent de la violence que l'on peut retrouver en dehors de la prison ? Est-ce que cette violence a des caractéristiques propres ?

-Oui, pour moi c'est toujours plusieurs contre une personne. C'est horrible. Ça peut

venir de partout, des surveillants comme des détenus. Vous savez ici, on peut vraiment avoir confiance en pas grand monde.

-Est-ce que l'on vous a déjà proposé de la drogue ?

-Oui plusieurs fois.

-Que pensez-vous des conditions de détention d'une prison comme celle de Forest ?

-Les pauvres ... ils sont je ne sais pas combien dans une cellule et ils n'ont pas de toilettes, juste un seau qui ne peuvent vider qu'une fois par jour. Je les ai vu ces cellules, et franchement c'est horrible. Pour moi, c'est plus hard chez les hommes que chez les femmes.

Moi après quelques années, j'ai eu la chance d'avoir une cellule seule. J'ai même pu la mettre en couleur à Berkendael. C'est une prison plus cool que d'autres si on peut dire, même s'il y a des agents qui vous cherchent parfois. Avec certains, il y a moyen d'avoir une communication, il y en a qui sont même sociales. Des surveillantes qui parlent avec toi, qui si tu n'es pas comme d'habitude te demandent ce qui se passe. Elles toquent à la cellule pour demander si elles peuvent venir parler avec toi. Il y en avait 2, 3 qui racontaient leur vie avec moi. Je leur offrais même des bonbons, du café.

-Concernant les agents, vous vivez 24h/24 avec eux. Comment jugez-vous vos rapports avec eux ?

-Moi de toute façon, je vous dis que dans une prison on vit 24h/24 dans la violence et dans l'agressivité. On ne sait pas communiquer, ce n'est pas possible. Dès qu'on essaie de discuter, directement les agents haussent le ton alors qu'il n'y a pas besoin de monter le ton. Au lieu de demander quel est le problème, qu'est ce qui se passe ? Non. Et si tu pleures, n'essaie même pas de pleurer parce qu'alors tu en as 10 devant ta porte.

Je voulais vous dire quand j'ai voulu me marier avec un autre détenu (de la même prison), j'ai eu des problèmes. C'est interdit en prison, pourtant pas par la loi c'est autorisé, la commune vient et ils nous marient. C'était avec un ancien détenu (car il est libre depuis), je ne suis plus avec mais voilà on a été ensemble en tout cas. Ils ont su que je comptais me marier, j'ai été appelée à la direction, moi honnête je dis la vérité. Je demande quel est le souci ? 1 semaine après, j'ai été rappelée pour me dire que cela ne se fera pas. J'ai dit que c'était ma vie privée, et qu'ils n'avaient pas à décider. On m'a menacée d'arrêter mon courrier, et j'ai dit que je continuerai et que cela ne m'arrêtera pas. On m'a alors dit si vous le prenez comme ça ... et au final ça a pu se faire mais j'ai eu beaucoup de problèmes à cause de ça.

-Est-ce que vous pensez que les agents pénitentiaires ont une attitude hautaine vis-à-vis de vous ?

-C'est pas « pensez », c'est sûr ! Certains plus que d'autres. Il y en a qui vous disent carrément : hé n'oublie pas moi je suis là, toi tu es derrière la porte ». C'est très dur en prison, et d'ailleurs depuis que j'ai vécu ça, je dis souvent ça m'étonne pas qu'il y a beaucoup de morts là-bas. Franchement ça m'étonne pas qu'il y en a qui préfèrent mourir.

-Etant donné que vous vivez 24h/24 avec les surveillants, je suppose qu'il peut arriver que vous vous entendiez bien avec des surveillants ?

- oui je vous dis, il y en a qui sortent avec des agents de prison. C'est interdit mais c'est

comme ça. Après, ça dépend des surveillants, certains sont plus à l'écoute et on peut discuter. D'autres sont là pour nous rabaisser et nous provoquer.

-Est ce que les agents pénitentiaires empêchent souvent les actes de violences ?

-Pas souvent, ils arrivent quand c'est trop tard. La plupart du temps, ce sont des détenus qui doivent séparer les détenus.

-Et si quelqu'un prévient les gardiens qu'il se sent en danger ?

-non ils ne bougent pas, ils attendent qu'il y ait une bagarre. Combien de fois, je n'ai pas dit aux gardiens de se bouger lorsqu'il y avait une bagarre.

-Pensez-vous qu'ils ont peur d'intervenir ?

- non, c'est plutôt des fainéants, ils préfèrent rester assis. Vous savez, il y a une télé dans le réfectoire pour les détenus mais c'est toujours les agents qui l'utilisent.

-Pensez-vous que les surveillants se rendent compte de la violence qui règne en prison ?

- oui même si certains s'en foutent royalement.

-Est-il possible de négocier avec les surveillants, de trouver parfois un terrain d'entente vis-à-vis des règles strictes et fixes ?

-Non, surtout pas à Mons. C'est très frustrant. D'ailleurs, mon dernier transfert de Mons vers Berkendael, j'habite la région de Charleroi donc je ne sais pas si vous imaginez, pour ma famille c'est très dur mais ils en ont rien à foutre. Moi je ne suis pas quelqu'un qui se laisse faire, j'en ai rien à foutre des grades etc. Si tu m'insultes, que tu me cries dessus pour rien, je monte en l'air et j'ai horreur de l'injustice. Je n'ai jamais été jusqu'à la violence physique, mais je pense que la dernière fois, si la surveillante aurait ouvert la porte, je l'aurais frappée. Car elle a été très loin, elle a osé juger sur mes faits. Et ça je n'accepte pas, si elle travaille là-bas, c'est grâce aux détenus. J'avais pas à faire ce que j'ai fait, je suis tout à fait d'accord, je regrette énormément, mais elle est mal placée pour me juger, ou alors ne viens pas travailler dans une prison. Quand tu ne sais pas être neutre, tu te tais et tu restes chez toi, ou tu fais un autre boulot. Malheureusement, il y a beaucoup d'agents comme ça.

-Avez-vous eu d'autres problèmes avec les surveillants ?

-oui, il paraît qu'il y a une nouvelle loi comme quoi les hommes peuvent fouiller les femmes. Ça moi non, hors de question ! J'ai souvent eu des rapports disciplinaires pour ça. J'ai toujours dit que je suivais le règlement et que c'était nécessaire d'en avoir un sinon c'est le bordel mais me faire fouiller par des gardiens masculins c'était hors de question ! Ils ne me toucheront pas d'un poil. D'ailleurs mon avocat m'a dit que je n'étais pas obligée d'accepter et que selon lui un homme ne peut pas fouiller une femme. C'est vrai que chez les hommes, cela ne les dérange pas d'être fouillés par des femmes, mais ici on n'est pas chez les hommes, c'est chez les femmes. Dès que je voyais un homme faire la fouille, j'allais tout de suite le prévenir qu'il était hors de question qu'il ne me touche. Alors soit j'avais un rapport disciplinaire, soit le gardien comprenait que cela puisse me gêner.

Ça peut vite dégénérer pour pas grand-chose, vous savez même un bête dessin que l'on reçoit de sa famille ou même des lettres, si un gardien y touche on peut monter en l'air. En prison, tout prend des proportions énormes.

-Est ce qu'il arrive que des réflexions verbales puissent déboucher sur de la

violence ?

-A 20h du soir, une surveillante vient devant ma cellule et elle me dit de faire moins de bruit. Je lui explique gentiment que le bruit ne vient pas de ma cellule et là la surveillante me dit « et toi je te dis que tu vas te taire ! ». J'ai alors répété que le bruit ne venait pas d'ici. Et là, elle m'a dit « tu vas te taire, n'oublie pas ce pourquoi tu es là ! ». Là, je me suis levée de mon lit, j'ai demandé de répéter et je me suis énervée. Je lui ai dit d'ouvrir la porte pour parler entre 4 yeux car elle se sentait forte derrière la porte. Je l'ai insultée puis elle a éteint mon courant, plus de lumière, plus de télévision et même mon congélateur était coupé résultat toute la viande était à jeter (ainsi que la viande de ma co-détenue). Elle m'a aussi insultée, il faut le savoir, mais moi je ne me suis pas laissé faire. Ça a duré toute la nuit, mais je lui ai dit que je ne suis pas fatiguée. Elle s'attaquait à mon passé, alors que moi je savais que son mari s'était fait une détenue. Alors je lui ai rappelé que son mari s'était fait une détenue. Elle s'est mise en dépression pendant 1 mois. On m'a alors emmenée dans le bureau de la directrice, où il y avait 3 chefs-quartier et une directrice rien que pour moi. Pourtant je n'ai jamais frappé sur un agent. J'ai alors dit « il y a besoin d'autant de gens pour une détenue qui n'a jamais frappé, mais si il faut frapper il n'y a pas de soucis ». Parce que là, je me sens quand même agressée. La directrice m'a alors dit de me calmer. En plus, la directrice sortait avec un chef de quartier alors qu'en principe c'est interdit, mais pas pour eux... Evidemment, moi je ne me gêne pas pour le lui rappeler, je lui dis bien qu'en prison tout se sait même sur le personnel. C'est à ce moment-là que la chef quartier en question (qui était présente) a levé la main dans le but de m'en mettre une, et là je lui ai dit que si elle osait me toucher, j'avertirais directement mon avocat et qu'il y aurait une plainte sur sa gueule. Sa copine (la directrice) lui a alors dit de baisser sa main car elle savait que je l'aurais fait. La directrice m'a alors dit qu'elle allait me transférer vers Lantin, la pire des prisons pour les femmes. Je lui ai alors dit que dès que j'y serais, je foudroyais la merde pour demander mon transfert à Berkendael car je ne suis pas une sale tox. Finalement, 2 jours plus tard, j'étais transférée à Berkendael. La seule directrice que je peux dire qui est quelqu'un d'exceptionnel c'est Madame Lebrun. Quand, on la voit on dirait que c'est quelqu'un qui se prend de haut mais pas du tout. Si tu as tort, t'as tort, elle ne va pas te rater. Mais si tu n'as pas tort, l'agent il a intérêt à se cacher. Elle a déjà viré 2 agents car ils avaient frappé sur des détenus. Et d'ailleurs, Madame Lebrun est maintenant à Ittre dans la section des hommes. Et beaucoup de détenus de Ittre le disent aussi, elle est super.

-Comment décrivez-vous les relations entre détenues ?

-Cela dépend des détenues. Parfois cela peut se disputer pour des conneries, voire des bagarres.

-Quand vous parlez de « conneries », vous pensez à quoi par exemple ?

-Par exemple : « l'autre à dis ça sur toi »

-C'est donc des rumeurs, cela arrive souvent ?

- Oh oui, surtout chez les femmes, on est des pipelettes on le sait.

-Est-ce que le fait de bousculer une autre détenue ou de mal la regarder peut provoquer de la violence ?

-Pour ce qui est de bousculer, cela dépend, c'est plus rare. Par contre, si l'on

commence à mal regarder quelqu'un ça peut vite dégénérer.

-Pensez-vous à autre chose susceptible de provoquer de la violence ?

-il faut savoir que depuis que je suis partie, il est possible pour une détenue d'envoyer du courrier à son mec dans l'autre bloc. Seulement, il arrive souvent que ce mec reçoive plusieurs lettres de détenues sans qu'elles soient au courant et là, cela dégénère entre les filles. Cela peut aller jusqu'à des bagarres.

-Avez-vous vu des armes en prison ?

- Oui des couteaux, des cutters, ... Mais la plupart du temps, il s'agit d'armes fabriquées avec tout ce qu'ils peuvent trouver (brosse à dent, lames de rasoir, ...). Parfois, les gardiens sont un peu moins attentifs à tout ça et ce n'est que quand il s'est passé quelque chose de grave qu'ils se disent : « ah ben merde, j'aurais dû faire plus attention, je suis en tort ».

-Qu'est-ce qui se passe pour les auteurs de bagarres, d'évènements violents ?

- C'est rapport disciplinaire direct, même pour des conneries parfois. On l'envoie au cachot. Si c'est très grave alors c'est transfert.

-Et si quelqu'un se retrouve dans une bagarre malgré lui ?

- S'il se rebelle, il file aussi au cachot. Et comme, la plupart du temps, les détenus ne se laissent pas faire, c'est rare que quelqu'un s'en tire sans rien.

-A quelle fréquence ces actes de violences physiques surviennent-ils ?

- Souvent, très souvent. J'en ai déjà vu 3 le même jour, mais en moyenne je dirais qu'il y a une bagarre tous les 2 jours.

-Quelle est la dernière bagarre dont vous vous souvenez ?

- C'était pour de la drogue, l'autre devait lui apporter la drogue en échange d'une coloration. Et finalement, la personne n'a pas apporté la drogue et c'est parti en bagarre. Les deux ont été punies et l'une d'elles a été transférée une semaine après.

-Au niveau de la violence verbale, est-ce que cela arrive souvent en prison ?

- ça c'est quotidien, je ne saurais même pas vous dire combien il y en a par jour. Aussi bien entre détenus et avec des gardiens.

-Est-ce que le fait de se faire insulter tout le temps fait que sur le long terme on s'y habitue ?

-C'est sûr que ce n'est pas la même chose que de se faire insulter en dehors de la prison. Mais moi, si on m'insultait je ne me laissais pas faire. Si tu montres que tu as peur, tu es foutu là-bas. J'allais trouver un agent pour le lui dire, ou je répondais à ces insultes.

-Et si une détenue insulte des surveillants, comment réagissent-ils ?

- Cela dépend, il y en a qui réagissent d'autres non. S'ils réagissent soit ils vous insultent en retour, ou alors ils font un rapport contre vous.

-Est-ce que vous avez noué des amitiés en prison ?

-Oui, je n'irais pas jusqu'à dire amie, mais des copines oui.

-Etes-vous toujours en contact à l'heure d'aujourd'hui ?

- oui bien sûr.

-Si une détenue fume un joint et qu'un surveillant le voit que va-t-il faire ?

-Il y en a qui vont sanctionner, il y en a qui vont rien dire. Et ça arrive, qu'il y en a qui fument avec eux. Maintenant vous savez, les gardiens savent très bien que s'ils sont trop

sévères là-dessus, cela peut provoquer des tensions car cela les calme.

-Est-ce que tous les détenus peuvent aller au préau ?

- Oui, tu peux y aller ou tu peux rester dans ta cellule. Sauf ceux qui sont punis, elles ne peuvent pas y aller. Il arrive que des gens aient peur de sortir de leur cellule, alors ils refusent d'aller au préau. Une personne en prison pour faits de mœurs va avoir tendance à rester dans sa cellule car sinon elle peut se faire frapper.

-Est-ce que vous avez pris part aux formations proposées par la prison ?

-oui, j'en ai fait. Honnêtement, c'est plus pour t'occuper. Je ne sais pas si ça sert à qq chose. En tous les cas, cela ne m'a pas été utile pour l'après-prison.

-Est-ce qu'il y a beaucoup de détenus qui travaillent ?

-Cela dépend la mentalité de chacun, il y en a qui se disent que même s'ils ne sont pas bien payés cela leur permet de sortir de leur cellule. Et puis il y a les tox, eux ce sont des légumes, ils ne font rien de leurs journées. Moi je travaille car je suis quelqu'un de très actif, je ne me drogue pas, je ne trafique pas, je ne vole pas. Cela me permet d'avoir l'impression d'avoir une vie normale, comme dehors. Sur mes 10 ans de prison, j'ai toujours travaillé.

-est-ce que vous pensez que des gens ont besoin de la prison ?

- Moi je vais parler pour moi, pour certaines choses ça m'a servi : pour me mettre en réflexion par rapport à ce que j'ai fait. En revanche, pour les drogués ça ne sert à rien, au contraire c'est pire. Ils rentrent dans un monde où il y a encore plus de drogues et ou c'est encore plus facile de s'en procurer. Ça peut arriver que quand le détenu arrive il fume juste des joints, et lorsqu'il ressort il se drogue avec d'autres substances et puis dès qu'il est dehors, il trafique mais avec des drogues plus dangereuses. Pour moi, les drogués ne devraient pas être dans une prison, même la surveillance électronique serait mieux pour les drogués. Moi pour revenir à votre question, je trouve que pour les gens qui tuent, 5 ans ça suffit. On n'a pas besoin de plus pour réfléchir à ce que l'on a fait.

-On entend souvent parler de la réinsertion, quel est votre opinion à ce sujet ?

-Pour moi, il n'y a pas de réinsertion. Je le vis, ça va faire 1 an que je suis dehors et pour moi il n'y pas de réinsertion. On m'avait déjà dit que c'était comme ça, et je disais que je le verrai quand je serai dehors et je confirme. D'ailleurs il y a des gens qui font un délit pour retourner en prison, même si la vie en prison est dure et qu'on pleure en pensant à nos familles et qu'il y a des injustices en prison comme dehors C'est très très dur. Il faut se battre avoir une mentalité forte pour rester dehors.

-Si je vous dis le mot « prison », quels mots vous viennent à l'esprit ?

- Enfermement, enfer, ça détruit l'humain, quand on sort on n'est plus la même personne.

-Comment se passe l'après-prison ?

-C'est très dur, je vous le dit franchement c'est choquant ce que je vais vous dire : on pleure pour sortir, on pleure pour rentrer. Il faut se battre pour rester dehors.

-Actuellement, vous travaillez ?

- C'est très très dur, je cherche du travail, j'ai les compétences seulement dès qu'ils regardent votre profil, ils vous demandent ce que vous avez fait de tel année à tel année. Alors je réponds j'ai fait de la prison et là, c'est fini. On ne veut plus de moi. Pour trouver une maison, c'est la même chose. Mais bon, même si j'ai dur dehors, la prison

est horrible.

-Est-ce qu'en prison, on vous prépare à ce genre de chose ?

- Non, pas du tout. Déjà en prison, il faut les harceler pour avoir les papiers pour sortir alors vous pensez bien qu'ils nous préparent pas à ça.

-Maintenant que vous êtes dehors, est ce que vous pensez encore à la prison ?

- Oui tous les jours, je pense qu'on n'oublie jamais. Ça marque à vie. Et comme je vous ai dit, je ne suis plus la même du tout. Ça fait partie de ma vie, j'ai passé quasi-toute ma jeunesse là-bas. Je suis rentrée j'avais 22 ans, vous imaginez. Aujourd'hui, j'en ai 32. J'ai raté ma jeunesse, mes enfants.

-Voilà c'est terminé, merci de m'avoir accordé cet entretien.

-Merci à vous, ce n'est pas tous les jours qu'on s'intéresse aux anciens détenus.

Entretien n°2 : réalisé avec un détenu sous surveillance électronique

-Bonjour, avant de commencer à vous poser des questions, je vais vous expliquer en quoi consiste mon travail. Donc je suis étudiant en dernière année de criminologie à l'Université catholique de Louvain et je dois pour faire ce que l'on appelle un mémoire, c'est-à-dire un travail final. Mon mémoire traite de la violence en prison, et je dois dans le cadre de ce travail interroger des personnes ayant été incarcérées. Je crois savoir que l'ASBL vous en a parlé et que vous êtes d'accord pour répondre à mes questions ?

-Oui, l'asbl m'en a parlé, pas de problème.

-Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'un entretien anonyme et que donc aucun lien ne sera fait entre votre identité et tout ce que vous allez dire. Est-ce que cela vous dérange si j'enregistre cet entretien, c'est juste pour par la suite le retranscrire par écrit, après ce sera effacé ?

-Non pas de souci, j'ai déjà fait un entretien avec une étudiante.

-Actuellement, quelle est votre situation, êtes-vous libéré, ou exécutez-vous une modalité d'exécution de la peine ?

-Je suis avec le bracelet électronique.

-Depuis combien de temps ?

-ça va faire 4 mois.

-Et vous avez été condamné à combien d'années de prison ?

- A 6 ans

-Avez-vous eu plusieurs condamnations ?

-Non non, juste 6 ans en une fois.

-Vous avez été dans combien de prisons ?

-J'ai fait Jamioulx pour commencer, ensuite j'ai fait Mons puis je me suis retrouvé à Namur et puis j'ai fait Ittre et puis pour terminer j'ai fait Marneffe.

-Avez-vous vu des différences entre ces prisons ?

-Oui par exemple Ittre, c'est assez moderne mais c'est très strict. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de bagarres là-bas.

-Est-ce qu'il y a des prisons que les détenus souhaitent éviter ?

-Tu sais si on se tient tranquille, on peut aller partout. En général, en prison si tu te tiens tranquille, il n'y a pas de soucis. C'est juste les toxicomanes, les balances ce genre de personnes qui ont des problèmes. Maintenant si tu commences à chercher les ennuis, il ne faut pas oublier que t'es en prison, ce n'est pas une cour de récréation.

-Comment ça se passe les relations entre détenus ?

- Il faut savoir que c'est chacun pour soi. C'est juste bonjour et au revoir. Le jour où t'as des problèmes ou des soucis, ils ne sont pas là pour t'aider.

-Vous êtes 24h/24 ensemble, est-ce que malgré tout il y des affinités, vous vous faites des amis ?

-Oui on crée des liens avec des personnes, plus que d'autres ça c'est sûr.

-Et maintenant que vous êtes dehors, êtes-vous toujours en contact avec des gens rencontrés là-bas ?

-Oui bien sûr.

-Est-ce qu'il y a souvent des bagarres entre les détenus ?

-Oui souvent.

-A quelle fréquence par jours, par semaine ?

-C'est quasi tous les jours. Mais ça arrive des fois pour rien.

-Vous en avez vu beaucoup ?

-Oui très souvent.

-et la plupart du temps, quel en est la cause ?

-Souvent c'est les dettes, les gens qui doivent de l'argent. Il y a aussi les gens qui se créent des problèmes. Parfois, pour un rien un gars peut péter un plomb.

-Est-ce que la drogue peut générer des conflits ?

-Oui quand même oui. Vous savez j'ai même vu des gens qui donnaient leur corps pour avoir une dose. La drogue, c'est quelque chose de réel et flagrant et malheureusement ça existe encore.

-Est-ce que les rumeurs génèrent elles aussi des conflits entre détenus ?

-Oui ça arrive, il suffit que quelqu'un dise lui c'est une balance alors que pas du tout. Il peut avoir des problèmes alors qu'il n'a rien fait. Ça devient même une mode ça maintenant, dès que quelqu'un a un problème avec un autre, il fait courir le bruit que c'est une balance pour qu'il ait des problèmes.

-Comment se passe les relations avec les surveillants ?

-Moi, j'ai eu de bons contacts avec les surveillants. Comme je t'ai dit, si tu te tiens tranquille avec les surveillants, tu n'as pas de soucis. Mais le jour où tu fous la merde, là il faut t'attendre à des problèmes. Mais à Ittre, il y a certains surveillants qui « se la jouent un peu trop ».

-Vous avez le sentiment qu'ils vous prennent un peu de haut ?

-Oui, ils font un peu leur petit show parce qu'ils savent bien qu'ils ne sont pas tout seul. S'il y a un problème, au bout de 30 secondes, ils se retrouvent à 10 à 15 gardiens et ils te rentrent dedans.

-Et si une bagarre éclate entre détenus, comment réagissent-ils ? Arrivent-ils à empêcher la bagarre ?

-Non bien souvent ils arrivent quand c'est trop tard. Ils n'empêchent rien du tout, c'est toujours quand c'est fini qu'ils sont là.

-Et qu'est-ce qu'ils font à ce moment-là ?

-Ils mettent les personnes au cachot ou en cellule puis ils rédigent un rapport disciplinaire. Puis le directeur va changer les personnes de niveaux pour éviter qu'ils se recroisent. On met l'un au premier et l'autre au deuxième.

-Est-ce qu'il y a des surveillants avec qui cela s'est bien passé ? Qui étaient plus proches que d'autres ?

-Oui moi j'ai rencontré des surveillants qui étaient bien, rien à dire. Ils faisaient bien leur job. J'appréciais même plus certains surveillants que certains détenus.

-Est-ce que les transferts sont utilisés par l'établissement pénitentiaire comme une sanction en cas de mauvais comportement ?

-Oui ça arrive pour certains. Mais c'est plus rare, le chantage c'est souvent vis-à-vis des visites. Ils savent que c'est quelque chose qui nous tient à cœur et donc ils essaient de nous faire du chantage.

-On dit souvent qu'en prison il y a des caméras partout ainsi que des surveillants mais qu'il y a des endroits où l'on ne voit pas tout et où beaucoup de choses se passent. Pouvez-vous confirmer cela ?

-Voilà exactement, quand il s'agit d'une bagarre préparée, la plupart du temps, cela va se dérouler dans un coin mort, à l'abri des caméras et des gardiens. Mais si c'est une bagarre imprévue, alors c'est à la vue de tous.

-Donc les surveillants ne sont pas au courant de toute la violence qui se déroule en prison ?

-Effectivement, ils ne savent pas tout.

-Est-ce qu'une attitude ou un comportement involontaire peut engendrer de la violence, par exemple mal regarder quelqu'un ou le bousculer sans faire exprès ?

-Mal regarder non, mais un coup d'épaule involontaire peut dégénérer. C'est déjà arrivé.

-Comment ça se passe en prison pour les détenus qui sont là pour des affaires de mœurs ?

-C'est chaud pour eux mais il y en a de plus en plus. Certains détenus ne font plus attention à ça. Souvent au préau, il y en a qui parlent beaucoup en essayant de se faire passer pour un braqueur ou autres mais on sait que c'est des détenus pour faits de mœurs.

-Comment les autres détenus arrivent-ils à savoir la condamnation pour faits de mœurs ?

-Soit parce que quelqu'un le connaît de l'extérieur, ou soit via les surveillants.

-Est-ce que vous vous souvenez de la dernière fois que vous avez vu un acte de violence en prison ?

-Oui je m'en souviens, c'était une bagarre générale. C'était une dispute entre bruxellois et carolos, il y en a un qui a sorti une arme blanche et là c'est parti en bagarre générale.

-Selon vous, y a-t-il plus de violence dans la prison que dehors ?

-Non, dehors il y a plus de violence qu'en prison. Ce qu'il y a avec la prison, c'est que c'est petit, et tout se sait. C'est comme un petit village, quasi tout se voit, tout se sait.

-Est-ce que l'enfermement cause de la violence ?

-Oui ça joue aussi, ça provoque de l'énervement. Si quelqu'un apprend une mauvaise nouvelle, il ne peut pas s'isoler comme en dehors des prisons, ici il a constamment tout le monde sur son dos.

-Est-ce que vous vous sentez en sécurité en prison ?

-Moi j'ai jamais eu de soucis, maintenant c'est souvent lorsqu'il y a des groupes que ça peut dégénérer. Si tu sais te tenir, il n'y a pas de problèmes. Il faut savoir avec qui parler, pas commencer à parler avec tout le monde.

-Selon vous, est-ce que les surveillants se rendent bien compte de la violence qui règne en prison ?

X : Oui ils sont là tout le temps, ils s'en rendent même peut être plus compte que les

détenus.

-Est-ce qu'entre les différentes prisons, vous avez remarqué des différences au niveau de la violence ?

-Oui il y a des prisons plus relax que d'autres, à Jamioulx par exemple, il y a toutes sortes de trafics, et donc il y a beaucoup de violence. A Ittre par exemple, c'est plus parce que c'est très strict et cela provoque aussi de la violence.

-Avez-vous vous-même commis des actes de violence en prison ?

-Non moi j'étais plutôt celui qui sépare, celui qui joue le rôle d'éducateur. Les seuls problèmes que j'avais, c'est lorsque je revenais de congés pénitentiaires avec de la nourriture et que les gardiens refusaient que je la prenne avec. Ça m'a pris la tête, je les ai insultés et on m'a mis au cachot. Puis j'ai rencontré le directeur, et c'était réglé.

-Est-il possible de négocier avec des surveillants vis-à-vis des règles, par exemple quelqu'un qui fume un joint ? Est-ce que les surveillants vont directement sanctionner ou au contraire laisser passer ?

-Pour un joint, j'ai déjà vu qu'ils laissent passer, après ça dépend des surveillants aussi.

-Si les règles en prison sont trop strictes, est-ce que cela peut provoquer de la violence ?

-oui c'est ce qui s'est passé à Ittre au début, les surveillants et les directeurs étaient trop stricts et cela a provoqué beaucoup de problèmes de violence.

-Avez-vous travaillé en prison ?

-Oui j'ai fait que ça, mais bon c'est plus pour m'occuper qu'autre chose. J'ai fait ça pour bouger et me changer les idées.

-Avez-vous fait des formations en prison ?

-oui j'en fais quelques-unes.

-Maintenant que vous êtes en dehors de ces murs, est ce que ces formations vous ont servi à quelque chose ?

-Moi ça m'a servi pour faire l'effort de me lever le matin, essayer d'être actif.

-On dit souvent que l'objectif majeur de la prison, c'est de réinsérer le détenu. Est-ce que vous pensez qu'il vous prépare bien à l'après-prison ?

-Non sûrement pas, ils n'en ont rien à foutre. En prison, tu veux bouger tu bouges, mais si tu ne veux pas bouger, ils en ont rien à foutre. Ils ne vont pas te filer un coup de main.

-Donc une fois dehors, c'est à vous de vous débrouiller ?

-Oui c'est comme en prison, si tu ne fais rien pour essayer de vouloir t'en sortir par toi-même, la prison ne t'aide pas. En prison, j'ai du tout faire moi-même, on ne m'a jamais proposé de m'aider.

-Quelles sont selon vous, les caractéristiques de la violence en prison (par rapport à la violence que l'on retrouve dehors) ?

-Pour moi, la grande différence, c'est au niveau des groupes. La plupart des bagarres c'est des bagarres de groupes.

-Actuellement, vous êtes dehors, mais pas encore libéré. Est-ce que vous repensez encore quotidiennement à la prison ?

-Maintenant ça va mieux, mais dès que je suis rentré chez moi, je me réveillais en me

demandant où j'étais. Tu sais, il te faut quelques secondes pour te rendre compte que tu es dehors.

-Est-ce qu'il y a beaucoup de violence verbale en prison ?

-Oui, il n'y a que ça, tous les jours. Aussi bien avec les détenus que les gardiens.

-Et au début, on n'a pas l'habitude de ça, comment on réagit ?

-Justement, il faut mettre les points sur les i. Il faut se faire respecter, si tu commences à te laisser faire, c'est fini pour toi. Tu dois te faire une réputation, montrer qu'il ne faut pas te chercher, mais que t'es quelqu'un de tranquille et réglo.

-Est-ce que les surveillants vous ont déjà insulté ?

-Non moi ils ne m'ont jamais insulté sans raison.

-Et si un détenu insulte un surveillant, comment le surveillant réagit ? Est-ce qu'il passe au-dessus, ou il sanctionne ou il répond en l'insultant également ?

-La plupart du temps, ils ne font pas attention. Mais à Ittre par exemple, ils vont te faire un rapport disciplinaire.

-Concernant les toxicomanes, on dit souvent qu'ils ont plus facile de se fournir en prison que dehors, confirmez-vous cela ?

-Oui malheureusement c'est le cas. Il y a du trafic dans toutes les prisons.

-Et lorsque vous êtes arrivé, est-ce que l'on vous en a proposé ?

-Non, mais c'est parce que je connaissais déjà du monde dans la prison. Dès que je suis rentré, j'ai directement été vers ceux que je connaissais. Maintenant, pour en trouver, ça ne pose pas de problèmes.

-Avez-vous déjà constaté des suicides dans les prisons où vous étiez ?

-Oui malheureusement, ça s'est produit plusieurs fois.

-Qu'est ce qui peut selon vous expliquer le nombre élevé de suicides en prison ?

-Je ne sais pas, peut-être l'enfermement, c'est difficile à dire.

-Dans les cadres des demandes de SE, Libération conditionnelle ou de CP et/ou PS, avez-vous estimé qu'une décision rendue n'était pas la bonne, que c'était injuste ?

-Oui ils étaient en retard sur ma peine, je devais sortir 2 ans plus tôt mais ce n'était pas le directeur, car j'avais toujours de bons rapports. Ça bloquait au niveau du parquet.

-Actuellement, est-ce que vous travaillez ?

-Non je fais une formation, j'avais proposé au TAP de travailler chez mon frère qui est indépendant, mais ils n'ont pas voulu.

-Est-ce que les psychologues qui sont présentes en prison sont là uniquement pour rendre des rapports sur vous, ou est-ce que l'on peut les rencontrer si on a besoin de parler, de se confier ?

-Non au départ, elles t'appellent pour préparer ton dossier, pour voir si tu es apte à avoir des sorties. Mais si on a des problèmes personnels, on peut également les rencontrer.

-Avez-vous vu durant votre incarcération des personnes qui n'avaient pas l'air d'être très saines d'esprit ? Des fous ?

-Oui, et de plus en plus malheureusement. Ils devraient plutôt aller dans un hôpital psychiatrique.

-Est-ce que la prison vous a été utile ?

-Franchement, rien du tout. Au contraire, cela t'apprends à être pire que lorsque tu es

rentré. On fait des mauvaises rencontres.

-Et qu'est-ce qui aurait été le mieux pour vous ?

-Je ne sais pas, peut-être des travaux d'intérêt général. Là au moins tu travailles, tu sers à quelque chose. Tu n'as pas l'impression d'être une bête sauvage qu'il faut mettre en cage.

-Vous êtes-vous déjà senti comme une « bête sauvage » ?

-Oui bien sûr, je pense que tous les détenus ont déjà eu cette impression. Pour moi, la solution ce n'est pas la prison. La prison c'est peut-être nécessaire mais après un certain temps, ça ne sert plus à rien. Quand vous êtes incarcéré pendant des années, le gars peut sortir avec un sentiment de revanche, il en veut à la justice.

-Etes-vous d'accord avec ceux qui disent que la prison, c'est une atmosphère bizarre avec des bruits caractéristiques ?

-Oui ça marque, quand j'entends un jeu de clefs ça m'énerve, ça me rappelle directement la prison. Quand je ferme une porte très lourde, ça peut m'arriver d'y repenser.

-Vous sentez-vous marqué par la prison ?

-Oui bien sûr mais même avec le temps, on y repensera.

-Et concernant le bracelet électronique, est-ce que vous vous y habituez ?

-Oui, ça me gêne surtout quand je dors. Mais bon, il faut faire avec. Il n'y a pas longtemps, je suis allé à la piscine et bon j'essaie de m'en foutre même si je vois bien le regard des gens.

-Concernant la surveillance électronique, qu'en pensez-vous ?

-Pour certaines personnes, je trouve que c'est utile, cela permet de s'adapter car après autant d'années de prison, on sort du jour au lendemain et se retrouver sans rien du tout donc pour moi à ce niveau-là c'est utile. Moi ça été, j'ai vite retrouvé mes repères, j'ai une famille qui me soutient donc ça me pose aucun problème. Mais pour certaines personnes qui sont sans famille, sans rien, qui sont là pour des faits de mœurs par exemple, c'est très important de pouvoir avoir la surveillance électronique.

-On dit souvent que le bracelet électronique c'est comme une prison mais sans les murs, êtes-vous d'accord avec ça ?

-Oui c'est une prison car malgré qu'on est chez soi, on ne peut pas sortir librement, dès que j'ai 1 minute de retard, on m'appelle.

-Est-ce que pour votre entourage, c'est quelque chose de pesant ?

-C'est plus dur pour eux que pour nous.

-Si vous pouvez choisir de reprendre ou non la surveillance électronique que faites-vous ?

-Je reprends, oui c'est normal, je préfère être ici dehors en famille que d'être là-bas enfermé.

-Il arrive que des détenus sous SE demandent de retourner en prison car c'est un système trop contraignant pour leurs proches, comprenez-vous cela ?

-Oui ça existe, mais moi je ne les comprends pas.

-Voilà c'est terminé, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

-Non je pense qu'on a fait le tour.

-Je vous remercie d'avoir accepté cet entretien, et je vous souhaite bonne chance

pour la suite.

-Merci à vous.

Entretien n°3 : réalisé avec un détenu

Bonjour,

Je suis étudiant en dernière année à l'Université catholique de Louvain, et je dois effectuer un mémoire qui traite de la violence en prison. Pour ce faire, je dois rencontrer des détenus ou anciens détenus pour qu'ils répondent à mes questions. Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'un entretien anonyme, votre identité n'apparaîtra nulle part. Je vais enregistrer notre entretien avec cet appareil, est-ce que cela vous pose un problème ?

- Non, allez-y, pas de souci.

-Vous êtes donc actuellement en congé ?

-Oui.

-Cela fait combien de temps que vous êtes en prison ?

-Cette fois-ci ça fait 1 an et demi.

-Vous en avez pour encore combien de temps ?

- 3 mois et demi puis je suis dehors.

-Combien de condamnations avez-vous eues ?

-J'en suis à quatre condamnations pour un total de 12 ans.

-Vous connaissez donc bien tout ce qui concerne la prison ?

-Oui, très bien.

-Dans combien d'établissements pénitentiaires avez-vous séjourné ?

- J'ai fait Namur, Jamioulx, Lantin, Andennes, Dinant et Saint-Hubert.

-Vous êtes de la région (ndlr. de Charleroi) ?

- Oui. Je suis de la région de Charleroi.

Depuis l'âge de mes 19 ans, je suis en prison. Maintenant, j'en ai 38. J'ai quatre enfants. Les 2 plus grandes ont déjà 15 et 14 ans. Les plus petits 5 et 9 ans. Je suis séparé de mes 2 ex. J'ai refait ma vie. J'essaie de démarrer à zéro.

- Mon sujet d'étude concerne la violence carcérale. Par là, je n'entends pas uniquement la violence entre détenus. C'est la violence qui peut exister entre détenus, par des surveillants et même la violence que peut constituer la prison en elle-même. On peut considérer l'enfermement comme une violence.

Avez-vous vu des différences majeures entre les prisons ?

- Oui bien sûr. Déjà d'une part d'une prison à l'autre, c'est des caractères différents. En carcéral, c'est plus ferme c.à.d. un peu plus dur. Ici, à Saint-Hubert c'est différent.

- C'est une prison à régime ouvert, c'est bien cela ?

- Oui, c'est du semi-ouvert. Ils ont mis des grillages. On peut sortir à l'extérieur mais toujours dans l'enceinte de la prison mais hors de la cellule. On a les clefs de notre cellule. De 6h30 jusqu'à 21h les cellules restent ouvertes. Pour les gens qui travaillent ça va.

- Vous voyez donc des différences entre les types de prisons ?

- Oui. Bien sûr.

- C'est donc plus violent en carcéral ?

- Oui. C'est tout à fait logique. En carcéral, il y a plus de tensions.

- L'enfermement 24h/24 générerait donc plus de tensions.

- Voilà, tout à fait. Au plus on est enfermé, au plus les gens deviennent fous. Après, ça ne va pas toujours avec les chefs. Il y a beaucoup de tension qui monte. Les chefs, je veux dire les gardiens de prison, ils se font beaucoup insulter. Il y a eu beaucoup de menaces. Les gardiens de leur côté, on dirait qu'ils cherchent la petite bête parce qu'ils veulent se montrer.

- Pensez-vous qu'ils se sentent supérieurs ?

- Oui. Ils se la pètent un petit peu trop.

- Y a-t-il beaucoup de conflits en prison ?

- Conflits ? ...

- Oui, je veux dire des problèmes, des bagarres ou de la violence tout court ?

- *C'est comme partout. Dans la prison, il y a des bagarres, des conflits, du business, de la drogue. Vous trouvez de tout.*

- Est-ce qu'il y a plus de violence entre détenus ou avec les gardiens ?

- *Ca dépend. Ca dépend comment ils cherchent les bagarres. Si par exemple, vous faites un business avec quelqu'un et qu'il ne paie pas, ça le fait pas. Là-bas pour un paquet de Marlboro ils vous plantent. Je vous parle bien pour ce qui concerne le carcéral.*

- La personne juste avant vous me disait qu'avec les rumeurs, ça pouvait aussi vite dégénérer.

- *Oui, ça peut dégénérer pour rien du tout.*

- Ca peut donc dégénérer sans aucun motif ? Si un détenu regarde mal un autre par exemple ?

- *Oui, ça peut arriver. Ou alors, il peut y avoir du racket. Si vous arrivez par exemple en prison avec une chevalière ou une chaîne en or ou si vous la pêtez un petit peu trop, on vous descend de votre cheval.*

- En prison, il y a des caméras, des surveillants mais il y a des endroits où l'on sait qu'il y a moins de surveillance du fait de l'absence de caméras, etc. Y a-t-il souvent des problèmes à ce niveau-là ?

- *Bien sûr. Les détenus savent bien que pour tabasser quelqu'un, il faut aller à cet endroit.*

- Donc, les surveillants ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe ?

- *Y en a quand même beaucoup qui sont au courant mais ils ferment leurs yeux.*

- A bon ?

- *Oui, ça arrive souvent.*

- Est-ce que les surveillants connaissent aussi l'existence de ces angles morts ?

- Oui, bien sûr. Par exemple à Saint-Hubert, il y en a un qui veut chercher une misère à l'autre. Le chef, il entend et il leur dit : « écoutez, vous voulez vous battre, vous allez là-bas, vous vous défoncez la gueule et voilà, moi j'ai rien vu, j'ai rien entendu ».

- Donc cela arrive ?

- Oui, même très souvent.

- Quand la situation dégénère, les surveillants interviennent-ils au bon moment ou quand c'est trop tard, ou bien arrivent-ils à les séparer ?

- Ils n'arrivent jamais au bon moment. Ils voient la bagarre mais ils vont attendre que celle-ci se finisse.

-C'est toujours comme cela ?

- Non, pas toujours. Ce n'est pas tout le temps mais quand même quelques fois, ils attendent que cela finisse, qu'ils soient bien maqués et après seulement ils interviennent.

Après, si c'est grave, vous avez un transfert directement. Dans-ce cas, dès que vous arrivez dans une nouvelle prison, on vous met au cachot, puis après, tout doucement, vous repassez à l'état normal.

-Les surveillants utilisent-ils le transfert comme une sorte de chantage ?

-Parfois.

- Peut- il arriver que le surveillant dise : attention, si tu fais trop de conneries, on te transfère ?

- Ca dépend aussi du type de connerie. Il faut que cela soit quand même assez grave. Si tu menaces, voles, rackettes ou vends de la drogue en grosse quantité, c'est directement un transfert.

- Selon vous, le problème de la drogue touche-t-il toutes les prisons ?

- Oui, dans toutes les prisons, il y a de la drogue. Vous en trouverez plus vite à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- Pensez-vous que l'on va proposer de la drogue directement à un nouveau détenu, dès son premier jour de prison ? Doit-il se mettre lui-même en contact pour en obtenir ?

- Non, ce sont les autres détenus qui viennent directement vous voir. Par exemple, quand vous rentrez en prison, lors de votre tour au préau, les autres vous voient et vous calculent directement. Ils reconnaissent à votre aspect physique si vous êtes un consommateur de drogue. Ils voient donc si vous prenez de la came, du crack ou si vous fumez seulement des joints. En prison, lorsqu'on regarde une personne, on devine facilement ce qu'il prend comme drogue.

- Se peut-il que la situation dégénère lorsque par exemple un détenu ne paie pas sa drogue en temps et en heure,...

- Oui mais si vous êtes réglo, l'autre le sera également. Si par exemple, un détenu promet toute une série de choses comme faire la cantine pour un jour précis ou demander une avance de 30 ou 40 euros de cocaïne, de chite, etc. ; si tout se passe bien, il reviendra le lendemain et vous offrira un petit cadeau. Il dira « voilà, tu m'as commandé, j'ai eu ma cantine, tiens voilà un petit cadeau ». Si maintenant vous partez en zigzag, dans même pas deux jours, vous avez sur la gueule. C'est tout à fait normal.

- Quelles sont les causes de cette violence ? Avez-vous assisté à des bagarres ?

- Oui, mais moi j'essaie de rester calme dans ces situations. En ce qui concerne les causes des bagarres, c'est quasi toujours pour une histoire de drogue. Soit c'est dû au fait que la personne n'a pas payé, soit c'est à cause du racket, d'un vol, etc. Mais dans les $\frac{3}{4}$ du temps, si pas plus, c'est à cause d'une histoire de drogue.

- Pensez-vous que la prison soit le meilleur endroit pour quelqu'un qui a des problèmes avec la drogue ? Sa place ne serait-elle pas ailleurs qu'en prison ?

- Quelqu'un qui est vraiment accro peut recevoir une cure en prison. Malgré la présence de drogues en prison, il pourra faire son sevrage. On vous donne de la méthadone là-bas pendant x temps puis le médecin descend la dose semaine après semaine ou mois par mois jusqu'au moment où vous ne touchez plus à la drogue.

-Etant donné que l'on sait facilement se fournir en drogue en prison, n'est-ce pas paradoxal comme situation ?

- Oui, c'est sûr que l'obtention de drogue est plus facile en prison. Pour obtenir de la drogue en prison, il ne faut pas chercher. On vient, on toque à votre porte « il te faut quelque chose aujourd'hui ? ». Le détenu peut dire : « ouais, donne-moi pour 10 ou 15 euros de shit, etc. ».

- Les surveillants sont-ils amenés à sanctionner s'ils découvrent un joint chez le détenu par exemple ?

- Non. Celui qui est vraiment vache, il va prendre le joint ou le jeter dans les toilettes en tirant la chasse. Il dira : « c'est bon, j'ai rien vu pour cette fois-ci ». Il se peut aussi que vous passiez devant la direction pour recevoir une sanction. Si c'est un bon chef, il va vous rendre votre joint ou vous dire : « ouvre un petit peu la fenêtre parce que ça sent fort ». Cela dépend donc des surveillants. Mais à Saint-Hubert, les gardiens sont un petit peu plus « ouverts » par rapport aux autres prisons. En plus d'être des gardiens, ils font également preuve de compréhension et de psychologie. Ils n'hésitent pas à te venir en aide si tu en as besoin.

-Vous avez donc connu des établissements fermés, semi-ouverts,... si vous deviez donner les différences marquantes entre ces établissements, quelles seraient-elles ?

- C'est déjà tout calculé. En carcéral, vous vous retrouvez davantage comme un animal car vous êtes enfermé 22h sur 24. Cela génère beaucoup de tension. Une cellule n'est pas très grande, c'est la moitié de cette pièce. Il y a plus de tensions en carcéral qu'en milieu ouvert. En milieu ouvert, en plus de travailler, vous pouvez aller à l'extérieur. Si vous sortez pour votre travail à Saint-Hubert par exemple, vous pouvez aller travailler à l'extérieur de la prison. S'ils remarquent que vous travaillez bien et sans problème à l'extérieur de la prison, c'est bon pour vous car quand vous demanderez une sortie spéciale ou un congé, ils vous le donneront plus vite.

-Vous êtes donc actuellement en congé ? Travaillez-vous ? Suivez-vous une formation ?

-Oui, je suis en congé. Je travaille, je fais des palettes pour les magasins mais mon travail s'effectue encore dans l'enceinte de la prison.

- Concernant les conséquences de cette violence, je suppose qu'il s'agit d'un rapport disciplinaire ?

- Oui, il y a un rapport disciplinaire. Il peut y avoir l'isolement, le cachot. Cela dépend de la gravité. Vous pouvez être transféré ou alors on vous remet en cellule ou en isolement.

- Si quelqu'un a un problème avec un surveillant, le conflit est-il bien réglé ? Etant donné que c'est ce-dernier qui établit le rapport disciplinaire, est-ce toujours la vérité qui y est rapportée ?

- Ca dépend. Il arrive qu'ils mentent, même souvent d'ailleurs. A partir du faux, ils en font du vrai. Par exemple, même si ce n'est pas vrai, ils vont dire : « ouais, je t'ai vu avec un sachet d'herbe, j'ai vu que tu le cachais là ! ». En réalité, ils n'ont rien vu mais font semblant d'avoir vu quelque chose pour vous faire avouer. Si vous niez et qu'ils ne trouvent rien, tant mieux ; dans le cas contraire, vous êtes puni.

- Comme vous l'avez dit, il y a donc des endroits dans la prison où les règlements de compte se font en l'absence de surveillance. On ne connaît donc pas toute l'étendue de cette violence étant donné la non-connaissance possible de celle-ci par les surveillants ?

- Tout à fait.

- Pouvez-vous me donner des précisions concernant la survenue d'événements violents ? Y assiste-t-on tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois ?

- J'en vois de temps en temps mais à Saint-Hubert, il y a beaucoup moins d'actes de violence. Il y a moins de personnes qui se battent car les ¾ des personnes qui s'y trouvent ont la possibilité de sortir.

- Avez-vous assisté à de nombreuses bagarres ?

- Ah oui bien sûr. J'ai déjà vu des coups de couteau, de fourchette, des gens qui se font planter, ... J'en ai déjà vu des pas mal mais il y a de ça quelques années.

- Cela arrive-t-il souvent ?

- Ça dépend. A Saint-Hubert, par exemple, cela fait 3 mois que je n'ai rien vu du tout. Mais en carcéral, ça n'arrête pas. C'est quasi-quotidien.

- A quand remonte la dernière fois que vous avez été témoin, victime ou auteur de violence ?

- Il y a quelques mois de ça. Comme d'habitude, un arabe voulait vendre du chite à quelqu'un. La personne lui a donné de la terre. Il lui a donné des cigarettes, de la drogue dans du cellophane. Malheureusement, quand il a ouvert le paquet dans sa cellule, il a vu que c'était de la terre. Il est retourné chez le type en disant ; « regarde ce que tu m'as donné ! ». Après un certain moment, la situation a dégénéré. Ils se sont donnés rendez-vous dans un coin sans caméra de surveillance puis se sont rentrés dedans. Voilà. Après, l'arabe, il a été mis à terre. Il est retourné dans sa cellule pour chercher un couteau mais il s'est ramassé 10 personnes directement ; 10 détenus. Les bagarres se font normalement aux poings. Si tu sors une arme, plusieurs détenus vont te venir en aide même si tu as tort car ça ne se fait pas.

- Les surveillants ont-ils été mis au courant ?

- Oui, les surveillants ont été mis au courant. Ils sont arrivés à la fin de la dispute comme d'habitude. L'autre a bien mis sur la gueule de l'arabe. Pendant 5 à 10 min. il ne bougeait plus. Ils l'ont mis en isolement et après il a été transféré. L'autre personne n'a reçu aucune sanction. Bien entendu, personne n'avait mentionné aux surveillants le récit de la transaction de drogue car c'est interdit évidemment.

- Si quelqu'un « balance » ou en touche un mot au surveillant, aura-t-il des problèmes ?

- Oh que oui. A mon avis, il en aura pour quelques jours à l'hôpital.

- Cela arrive encore ?

- Oui, que ce soit une balance, un pédophile ou autre.

- Comment les autres détenus savent que quelqu'un est pédophile ? Celui-ci va sûrement le cacher ?

- Il suffit de demander à des chefs : « Regarde une fois sur l'ordinateur pourquoi celui-là est tombé ». Il va regarder et va vous le dire. Bien sûr, tout cela dépend du surveillant.

- Pour vous, y a-t-il plus de violence en prison que dans le reste de la société ?

- Des bagarres, il y en aura toujours en prison. Selon moi, c'est surtout dû au fait d'être enfermé 24h car c'est plus dur en carcéral qu'en milieu semi-ouvert. Pour votre moral, il vaut mieux être en semi-ouvert car on peut sortir de sa cellule quand l'on veut. Vous pouvez aller à l'extérieur, vous pouvez bronzer. Vous faites votre taf, vous rentrez, vous prenez une douche, vous vous faites à manger vous-même. En carcéral, comme à Lantin par exemple, il n'y a pas de plaque chauffante, il n'y a pas de frigo, vous ne pouvez pas vous recoucher quand vous le voulez. En semi-ouvert, vous avez la conscience tranquille. Parfois, ils organisent le weekend des marches à pied dans les bois de Saint-Hubert, de Libramont, etc. On fait des marches de 10km, on va parfois pêcher, faire du vtt, ... Il y a donc moyen de se défouler. On n'est pas obligé d'y aller, c'est libre.

- Vous êtes donc d'accord si je vous dis que l'enfermement produit de la violence ?

- Oui.

- On rapporte souvent dans les médias les problèmes liés à la surpopulation carcérale. Est-ce que cette dernière peut générer de la violence d'après vous ?

- Oui. Par exemple, quand je suis rentré à Jamioulx au mois d'avril de l'année passée, ils m'ont mis au bloc 6 mais il y avait 12 personnes dans la cellule. Ce n'est pas évident comme situation. Vous n'avez qu'un petit coin pour les toilettes par exemple. Sans oublier qu'au cachot, vous n'avez seulement qu'un seau. Au cachot, il n'y a rien : pas de télévision, pas le droit de téléphoner, pas le droit à la douche. On vous laisse comme un chien. La couverture que l'on vous donne pique de partout, c'est vraiment écœurant.

- Vous sentez-vous en sécurité en prison ?

- Moi, oui. Je purge ma peine sans faire de problèmes. En prison, on se fait un nom pour se faire respecter. Il faut parfois montrer de quoi on est capable mais en général, je reste calme. Au début, j'étais un peu nerveux mais par après, je suis devenu de plus en plus calme.

-Est-ce le cas pour tout le monde ?

Non, pas forcément. Il faut évidemment se faire respecter mais ce pourquoi vous êtes rentré joue aussi. S'il y en a un qui rentre pour des actes de pédophilie ou des attouchements, il va ramasser jusqu'à la fin de sa peine.

-Est-ce que ces gens font l'objet d'une protection particulière ?

- Oui, bien sûr.

- Les surveillants se rendent-ils compte de la violence qui existe en prison ?

- Bien sûr. D'ailleurs, ils n'hésitent pas à fermer les yeux sur celle-ci.

- Donc, vous vous sentez en sécurité en prison ?

- Oui. D'ailleurs, je n'ai rien à me reprocher. Je suis rentré la tête haute, j'en ressors la tête haute. J'ai été incarcéré car j'ai défendu ma famille. Un type avait fait des attouchements à ma nièce ; moi et mon frère nous nous sommes occupés de son cas. On a tiré 2 fois, on l'a achevé à la batte mais il n'est pas décédé. Il est en chaise roulante. Mon frère s'est ramassé 12 ans. Moi, je me suis ramassé 8 ans à l'époque. Dès mon arrivée, les autres détenus étaient au courant de la raison de mon incarcération. Rien que pour avoir tapé un pédophile, vous êtes déjà bien vu. Donc, en ce qui me concerne, ma détention s'est relativement bien passée. Il me reste que 3 mois et demi sur les 8 ans, je respire.

- Vous allez bientôt sortir. Avez-vous déjà pensé à ce que vous allez faire ?

- Oui, je rebraque. Non, j'rigole ! (Rires). Comme je vous ai dit, j'ai 4 enfants avec 2 femmes différentes, je suis séparé. Dès que je sors, j'essaie de me remettre dans le droit chemin. Je devrai retrouver du travail. Le logement, je l'ai presque. Je vais essayer de rencontrer une nouvelle copine et refaire ma vie, tout simplement.

**- Est-ce que vous pensez que l'objectif de réinsertion pour l'après-prison est rempli ?
Pensez-vous que la prison vous permette de bien vous réinsérer dans la société ?**

- Non, car vous devez effectuer par vous-même toutes les démarches. Si vous décidez de faire les démarches avec une assistante sociale ou avec le SAD, il faut que la personne soit motivée. Si vous ne faites rien de vous-même, votre dossier trainera.

- Vous a-t-on mis en garde concernant les difficultés pour trouver un emploi pour un ex-détenu ? Comment justifiez-vous votre occupation durant ces années de détention ?

- Non, on le sait nous-même que ce sera difficile. On sait que les premiers mois après la sortie, il va falloir se serrer la ceinture, mordre sur sa chique pour trouver quelque chose de stable.

- Etes-vous passé directement du carcéral au semi-ouvert ?

- Après 6 ans, je suis passé au régime semi-ouvert à Saint-Hubert. J'ai fait aussi de la surveillance électronique pendant 3 mois et 3 semaines en 2010. Le 27 décembre 2010, ils m'ont retiré le bracelet.

- Que pensez-vous du bracelet électronique ?

- Je trouve cela bien. Malgré le fait que vous soyez toujours enfermé, vaut mieux l'être à la maison, c'est mieux. Vous avez plus de libertés dans vos activités. Vous pouvez boire un petit coup, fumer un joint sans problème, ... du moment que vous restez sur place. De plus, se procurer des joints, des cigarettes, ... ça coûte moins cher qu'en prison.

- Si on vous avait reproposé le bracelet électronique il y a quelques mois, l'auriez-vous accepté ?

- Non. Ils m'ont proposé le bracelet et la conditionnelle au mois de février de l'année passée mais j'ai refusé. Je me suis dit, je ne vais pas reprendre encore 3 ans de conditionnelle alors qu'il me reste que 8 mois ferme. J'ai préféré aller à fond de peine.

- Je terminerai par un exercice d'association libre. Vous me donnez les premiers qualificatifs qui vous viennent à l'esprit quand je vous donne un mot. Si je vous dis « prison », à quoi pensez-vous ?

- Emmerdes, quand vais-je sortir ? , quand pourrais-je avoir mes congés ?, ... On se tracasse beaucoup plus en prison qu'à l'extérieur.

- Referiez-vous le même délit/crime que celui pour lequel vous vous trouvez actuellement en prison ?

- Oui. Si on touche à une de mes filles, oui. Mais cette fois, je le découpe à la tronçonneuse. Je ne tirerai pas, je ne frapperai pas avec ma batte comme j'ai fait en 2004. Bien sûr, maintenant je pense surtout à éviter la prison. J'ai 38 ans, j'approche des 40 ans et avec toutes ces années

de prison, je n'ai pas vu grandir mes filles. Surtout ma fille de 14 ans, elle me voit rentrer/sortir mais je vois mes enfants une fois par mois lors des visites avec la croix rouge.

- Arrive-t-il que l'on vous sanctionne sur les visites ?

- Si vous êtes trop violent avec votre compagne ou avec vos enfants, ça peut arriver. On est en présence d'une assistante sociale. Dans la même pièce, il y a plusieurs papas avec leurs enfants. Il y a toujours la présence soit d'une assistante sociale, soit du chef avec un bic et de quoi noter. Il note le comportement des détenus avec leurs enfants, avec leur famille, avec leur femme.

- Peut-on négocier les horaires en prison (heures du déjeuner, du coucher,...) ?

- Oui et non, ils ont leurs règles mais les détenus possèdent également les leurs. Les règles ne sont pas aussi strictes que cela, il y a moyen de négocier. Les portes s'ouvrent à 7h du matin, vous pouvez faire ce que vous voulez, c.à.d. vous pouvez aller promener, vous pouvez continuer à dormir si vous le souhaitez. Néanmoins, il faut se présenter toutes les heures chez le chef. C'est en tout cas comme cela à Saint-Hubert.

- Trouvez-vous qu'il y a beaucoup de détenus avec des problèmes psychiatriques en prison ?

- Oui il y en a beaucoup mais c'est comme partout. A Saint-Hubert, les fous sont dans une annexe, un bloc séparé. Je parle bien de ceux qui mangent beaucoup de médicaments ou qui ne sont pas net de la tête. Ils sont dans un bâtiment séparé des autres détenus.

- Je n'ai plus de questions à vous poser, je vais donc en rester là.

- Ca m'a fait plaisir de vous parler.

- Ca m'a surtout fait plaisir de vous entendre car ce n'est pas toujours évident de rencontrer des (ex)-détenus. Certains ont peur de venir ou sont méfiants.

- En ce qui me concerne, ça ne me dérange pas du tout. Maintenant que je me trouve à un peu plus de 3 mois de ma libération, ce n'est plus pour moi les conneries. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me le faire savoir.

- Ok. Merci beaucoup et bonne chance pour la suite.

Entretien n°4 : réalisé avec une personne détenue

- Bonjour,

Avant de commencer cet entretien, je vais vous expliquer en quoi consiste ce travail. Donc, je suis étudiant en dernière année à l'Université catholique de Louvain et je dois, pour terminer mes études, effectuer un travail final, c'est ce que l'on appelle un mémoire. J'ai choisi comme sujet la violence carcérale, et je souhaite donc rencontrer des personnes incarcérées ou ayant fait l'objet d'une incarcération pour les interroger sur ce thème.

Le but de cet entretien est que vous puissiez m'apprendre certaines choses sur la prison, et plus spécifiquement sur la violence en prison. Vous devez savoir qu'il s'agit d'un entretien anonyme, votre identité n'apparaîtra donc nulle part. Je vais enregistrer cet entretien pour pouvoir par la suite le retranscrire par écrit, est-ce que cela vous pose problème ? Dès que j'ai retranscrit l'entretien, j'efface le fichier. Cela vous convient ?

- Ok pas de problèmes, je préfère que vous l'effaciez car j'ai une voix très reconnaissable.

- Ce sera effacé, ne vous inquiétez pas.

- J'ai été connu pour des braquages, pour des vols à main armée. Je n'ai jamais rien fait de plus grave que ça, bon c'est déjà grave. Mais sinon je ne cautionne pas les arracheurs de sac, les violeurs, les pédophiles et tout ce qui va avec. Et voilà, sinon avec les années de prison, il y a beaucoup de regrets. On se dit que ce n'est pas une vie, la vie c'est travailler, avoir une vie de famille. Etre enfermé dans une cellule c'est atroce.

- Avant d'aller plus loin, pouvez-vous me dire combien d'années de prison avez-vous fait au total ?

- Au total, j'ai fait 9 ans de prison. J'ai eu plusieurs condamnations, je n'ai pas fait tout d'une traite. J'ai fait 1 an, puis j'ai fait 3 ans puis je me suis retrouvé en cavale et ils m'ont rattrapé j'ai fait 30 mois. Par la suite, j'ai refait 15 mois et là maintenant ça fait 1an et demi que je suis là.

- Donc vous êtes toujours détenu ?

-Oui là je suis toujours détenu. Je suis incarcéré, tjrs en prison. Aujourd'hui, j'ai un congé pénitentiaire. Avant j'avais un bracelet électronique, et on a voulu me mettre dans une association de malfaiteurs. On m'a reproché des attaques à main armée lorsque j'étais sous SE alors que je ne les avais pas commises. Et par après, ils ont constaté que je n'avais rien à voir mais j'ai quand même été révoqué pour mon bracelet car quand j'ai vu la police arriver chez moi à la maison, j'ai pris mes jambes à mon cou. Ils m'ont reproché 9 vols à main armée.

Voilà la prison ce n'est pas une référence, il y a de tout en prison, tu as des meurtriers, des braqueurs, des pédophiles, ... C'est ça qui n'est pas normal. On nous mélange avec tout le monde, tu es là pour un braquage ou pour une escroquerie et tu te retrouves mélangé avec des meurtriers. Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas logique !

Pouvez-vous me dire quelles sont les différentes prisons que vous avez fréquentées ?

Ben j'ai fait Forest, Saint-Gilles, Jamioulx, Nivelles, Saint-Hubert et Sint Niklaas chez les Flamands.

- Et est-ce que vous avez remarqué des différences entre ces prisons ?

- Franchement ce n'est pas pour dénigrer les Wallons, mais les Wallons c'est du n'importe quoi. Les dossiers n'arrivent pas à temps et à l'heure. Ils sont tout le temps en retard. Tandis que chez les Flamands, c'est un peu plus respecté. Je suis Wallon et fière de l'être bien sûr. Je suis né en Belgique et je suis un pur Wallon mais chez les Flamands, ils suivent tout à la lettre.

- Pour vous les prisons flamandes sont mieux gérées que les prisons wallonnes ?

- Oui c'est ça, c'est mieux géré. Quand il y a des délais, c'est toujours mieux respecté.

- Est-ce qu'il y a des prisons ou c'est plus strict ?

- Il y a des prisons effectivement ou par exemple Forest, Saint-Gilles c'est insalubre. Ils sont à 3 dans les cellules, les douches sont insalubres. Moi quand j'étais à Forest, j'avais une cellule individuelle, mais je savais qu'il y a des gens ils étaient à trois, ils avaient une vie de chien, désolé pour le terme mais c'est la vérité. A trois avec un matelas par terre, c'est atroce. Tu as en plus des agents qui font les super « Zorro » aussi et qui vont calmer plus facilement leurs nerfs sur des gens qui sont un peu plus faibles que certains. Ils savent bien avec qui faire ça, toujours les plus faibles. Ils n'attaquent jamais les caïds, ou les grosses pointures, ou les gens connus pour des hold-up. Ils vont s'attaquer aux petits jeunes qui sont là et que c'est la première fois qu'ils rentrent. Ou alors les gardiens les voient fumer du shit, et là ils font une fouille et puis ça dégénère. Et puis il y a ceux qui ne se laissent pas faire, c'est la loi du plus fort, même avec les surveillants.

- Pour vous, les relations entre détenus et surveillants, c'est comme les relations entre détenus. C'est la loi du plus fort ?

- Moi je vous parle de la prison de Forest et de Saint-Gilles ou c'est comme ça. Sinon dans les autres prisons, par exemple Jamioulx ou Nivelles, vous avez de bons agents. Ils sont humains, même eux à force de travailler en prison, il y en a ça les touche et ils prennent des congés maladie tellement que ça les touche à leur psychologie. Ils voient la misère humaine en prison, ils se familiarisent. Ils ont un cœur, heureusement qu'il y a des humains parmi les agents pénitentiaires.

- Quand vous dites que certains agents sont humains, avez-vous des exemples, des situations concrètes pour illustrer cela ?

- C'est des gens qui sont comme tout le monde, ils ont un cœur. Ce n'est pas parce qu'ils ont un cœur qu'ils vont te faire rentrer un téléphone, non ils sont là, ils font leur boulot, ils respectent leur travail. Maintenant ils sont humains avec les humains, pas

avec les sauvages qui vont leur manquer de respect. Mais il faut dire ce qui est, ça a beaucoup changé depuis les années 2000. Dans les années 2000, il y avait des humains parmi les agents mais beaucoup moins qu'aujourd'hui. Ces dernières années, je trouve que les agents sont globalement beaucoup plus humains, plus chaleureux. Ils sont polis, disent « Bonjour ». Si tu les respectes, ils te respectent. C'est comme ça que cela fonctionne. Heureusement que ces agents sont là et qu'ils ont un cœur mais bon ils ne peuvent pas changer le système. Si les dossiers arrivent en retard, moi par exemple j'ai un retard d'un an sur mon dossier, ça ferait déjà un an que je devrais être chez moi à la maison, les agents eux n'y sont pour rien. L'agent son rôle c'est quoi : c'est venir quand tu as besoin de lui ; il doit faire l'assistant social avec toi ; il doit des fois s'occuper des démarches que la comptabilité n'est pas capable de faire, quand un détenu fait des rapports à la direction et qu'elle ne sait pas te recevoir, l'agent doit s'occuper de téléphoner à la direction pour dire : « écoutez il y a un détenu qui vous a fait une demande, et vous ne l'avez plus recontacté ». Bref, les agents sont saturés. C'est pas pour leur jeter des fleurs, appelons un chat un chat, on ne va pas commencer à dire que c'est tous des mauvais, ce n'est pas vrai. Maintenant, il y a déjà eu des histoires dans les prisons où les gardiens ont eu des problèmes avec certains détenus et ils ont voulu faire les « Zorro ». Parce qu'il y a des équipes où ils sont 3 ou 4 et ils aiment la violence et n'hésitent pas lorsqu'il y a des interventions. Ça tu en as partout des « Zorro », dès qu'ils arrivent ils font une petite clé (de bras), ils le choppent et lui rentrent dedans à plusieurs et lui font sa fête. Puis ils le mettent au cachot pendant quelques heures et après ils disent qu'il a eu un malaise ou qu'il s'est pendu. Ça c'est connu. Mais il n'y en a pas beaucoup des gens comme ça.

- Avez-vous eu des souvenirs ou entendu une histoire concrète ou cela a dégénéré entre gardiens et détenus ?

- Moi je n'ai jamais eu de problèmes, mais j'ai déjà vu de l'abus. J'ai déjà vu en levant mon guichet, qu'ils ont tabassé un détenu pour rien, juste par ce qu'ils avaient envie. Pourquoi ? Parce que le détenu leur tenait tête. Maintenant tu as deux catégories de détenus, tu as les détenus qui sont diplomates c-à-d qui savent parler et puis tu as les détenus qui n'ont pas de jugeote dans leur tête et qui ne savent pas parler et ils agissent mal et ces gens-là tombent vite dans le panneau. Et si ces gens-là tombent sur un cowboy, par exemple si c'est des gens de l'équipe impaire. Parce que tu as l'équipe paire et l'équipe impaire et dans l'équipe impaire si tu as un cowboy qui travaille là, il a 3 ou 4 cowboy qui travaillent dans les autres sections et ils aiment bien de temps en temps faire des interventions, parfois pour pas grand-chose.

- C'est quoi exactement ces équipes paires et impaires ?

- Ils ne font pas les mêmes pauses et ils ne s'entendent pas déjà eux-mêmes.

Généralement, tu as l'équipe de ceux qui sont plus humains et puis tu as l'équipe de ceux qui sont humains mais dans leur équipe il y a des gens qui aiment bien la violence, les accrochages. Souvent ça m'est arrivé de voir un détenu qui fait rien, et des agents qui cherchent la petite bête, et généralement ce sont toujours les mêmes agents qui cherchent la petite bête, ils commencent sans raison à élever la voix : « je t'ai dit de te taire » et puis, ils appuient sur le bouton de sécurité et ils arrivent à plusieurs.

- Et si un agent se comporte de manière réglo avec un détenu, est-ce que cela va

bien se passer pour lui ?

- *S'il se comporte bien, il n'y a jamais de problèmes.*

- Comment ça s'est passé lorsque vous êtes arrivé pour la première fois en prison ?

- *La première fois que je suis rentré ça m'a choqué. Ça allait parce que je connaissais quand même des gens, et ça remonte un peu le moral. Mais celui qui connaît personne et que c'est la première fois qu'il rentre c'est très dur pour lui. C'est atroce mais vous savez encore aujourd'hui c'est toujours atroce malgré qu'on ait fait des années. On est privé de liberté, et la liberté n'a pas de prix. On se dit que ce n'est pas une vie. On se dit qu'il y a des faibles qui se pendent mais vous savez il faut être fort pour rester en vie en prison.*

- Est-ce que le nombre élevé de suicides en prison vous étonne ?

- *Non pas du tout, c'est une triste réalité.*

- Et qu'est ce qui peut expliquer qu'on arrive à un stade où l'on préfère mettre fin à ses jours ?

- *C'est lorsqu'ils le tiennent pas trop en compte, les surveillants voient qu'il n'est pas bien mais personne ne fait rien. Au lieu de les mettre avec d'autres détenus, personne n'agit. Ils le laissent tout seul, trop à l'écart. Les surveillants ne font pas trop attention à lui.*

- Comment cela se passe pour vous, au niveau de vos conditions de détention ?

- *Avant j'étais en cellule individuelle, mais maintenant je suis avec un ami à moi. Comme je suis quelqu'un de propre, s'il n'y a pas quelqu'un de super propre alors je préfère être tout seul. Mais bon, à deux ce n'est pas toujours évident. La première chose à faire quand tu arrives dans une cellule, c'est de la nettoyer à fond avec de l'eau de Javel. Si c'était un toxicomane avant vous, alors c'est sale partout, eux ils ne pensent qu'à se droguer et dormir.*

- Et si l'on vous met dans une cellule avec une personne manquant d'hygiène, ou que vous ne supportez pas ?

- *Non moi ça je ne laisse pas passer, en prison le mec qui se tait, il est foutu. Si tu dis amen à tout, c'est fini. Ils font ce qu'ils veulent de toi. Si tu ne dis rien, ils vont te mettre avec un toxico. Mais bon, il y a des humains comme agent, et ils savent bien comment ça se passe. S'ils voient un jeune qui ne fume pas, ils ne vont pas le mettre avec un fumeur. S'ils voient un jeune qui ne se drogue pas, ils ne vont pas le mettre avec un toxico. A ce niveau-là, ils sont indulgents.*

- Qu'est-ce qui vous dérange également au niveau de vos conditions de détention ?

- *Tu n'as pas d'intimité, tu ne sais pas être seul quand tu en as besoin. Et il faut dire la vérité, ça provoque des tensions, par exemple le garçon qui est marié et qui a des problèmes avec sa femme, un gars va lui faire une réflexion et là, ça peut dégénérer. Mais bon, entre détenus d'une même cellule les bagarres sont très rares. La plupart des bagarres, c'est dans le préau.*

- Est-ce que vous pouvez me raconter une bagarre que vous avez vue et qui vous revient là maintenant ?

- *J'ai vu une bagarre avec mort d'homme à la prison de Jamioulx. C'était pour une chaîne en or.*

- Donc la raison c'était du racket ?

- Non, ce sont des gens qui se sont fait voler une chaîne et ils ont accusé un mec alors que le mec n'avait rien à voir. Ils sont sortis au préau sous l'effet des médocs, ils étaient à plusieurs de chaque côté et ils se sont fait jeter des bâtons de leurs lits en bois par la fenêtre et un garçon s'est « mangé » un coup fatal à la tête, un garçon de 19 ans paix à son âme.

- **Et les gardiens, ils n'ont pas réagi ?**

- Ils sont arrivés quand c'était trop tard. Ils n'osaient pas aller au préau.

- **Mais en général est-ce que les agents arrivent à empêcher ces bagarres ?**

- Quand il y a une bagarre au préau les agents n'osent pas sortir, je pense qu'ils ont peur pour leur sécurité. Mais il y en a qui aiment bien voir de l'action, et qui laissent exprès la bagarre se dérouler. Ils sont là à regarder, ils doivent se dire que ça va les calmer.

- **Quelles sanctions ont été prises par les auteurs de la bagarre en question ?**

- Ils ont été condamnés à 5 ans de prison.

- **Généralement où ont lieu les bagarres en prison ?**

- ça peut arriver n'importe où, au moment des visites, dans les couloirs. N'importe où.

- **Et si c'est planifié ?**

- Alors ils vont le chopper dans le préau. Il y a aussi les angles morts, sans oublier qu'il y a parfois des caméras qui ne fonctionnent pas.

- **Donc les surveillants ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe ?**

- Oui des fois, ils ne sont pas au courant. Ils n'ont rien vu. Mais bon avec tous les indices qui a de nos jours, ils sauront vite qu'il y a une bagarre qui a eu lieu.

- **Et vous avez-vous eu des problèmes avec les surveillants ?**

- Non moi ça se règle vite, quand j'ai un problème avec un surveillant, je l'appelle et on règle ça tranquillement. Je fais ça avec diplomatie.

- **Et est-ce que cela a déjà dégénéré entre vous et un surveillant ?**

- Dégénérer, oui j'ai déjà crié mais ça s'arrêta là. Rien de grave.

- **Et pour quelle raison ?**

- Parce que les gardiens se foutaient de ma gueule, ma femme attendait depuis une demi-heure en bas et ils n'arrivaient pas. J'ai aussi déjà crié parce qu'ils n'arrivaient pas assez vite quand je les appelais. Ou quand ma mère, elle vient et qu'ils la font attendre, qu'ils l'oublient. Toujours quand je suis en droit, jamais quand je suis en tort. Mais il est vrai que parfois j'ai eu des réactions disproportionnées, et qu'après en discutant avec les gardiens, je réalise que j'ai été trop loin et je m'excuse. L'enfermement ça met de la tension, c'est comme un chien que tu enfermes dans une cage.

- **Pour terminer sur les bagarres, pouvez-vous me dire quelle est la cause la plus fréquente provoquant ces bagarres ?**

- Cela dépend, les gens sportifs ils ne se battent pas en prison, ceux qui ne sont pas toxicomanes normalement ça va. Maintenant si tu as des balances, alors ça peut arriver que des gens vont s'occuper de celui qui a été « balancé ». Si un détenu balance auprès d'un surveillant alors il est dans la merde.

- **Et qu'est ce qui va se passer pour lui ?**

- Bah, ça va se régler au préau avec de la violence et il sera en quarantaine.

- Donc ne pas balancer aux surveillants, c'est une sorte de règle en prison. C'est écrit nulle part, mais les détenus suivent ces règles, savez-vous d'où cela peut provenir ?

- Ecoutez dans ce milieu-là, il ne faut pas être une balance hein. C'est normal, moi je ne mange pas de ce pain-là. Généralement, les détenus qui font ça, croient avoir des petites faveurs, des privilèges vis-à-vis des gardiens mais ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Et après, ils s'attirent des problèmes. C'est le code de l'honneur, ah oui !!

- Si ne pas balancer fait partie d'une sorte de code, quelle autre règle pourrait s'y trouver ?

- Ne pas balancer, ne pas violer, ne pas rentrer pour des faits crapuleux. Quand je parle de violeurs, les arracheurs de sac à main, c'est le même prix.

- Et comment se passe la détention pour un violeur ?

- Un violeur ne sort pas du préau, sauf s'il arrive à se fondre dans la masse.

- Mais comment savez-vous si un détenu est là pour faits de mœurs ?

- Maintenant tout se sait de nos jours, tu tapes son nom sur le net et voilà tu sais. On ne va pas se voiler la face, en prison il y a des téléphones et des smartphones, et internet tu sais avoir accès avec des cartes recharges pour 10 euros et t'envoie surf au 1913 et c'est bon.

- Et est-ce que cela arrive que ce soit un surveillant qui vous le dit ?

- En principe, les surveillants ne disent rien mais bon, s'il y en a un avec qui tu t'entends bien alors il va te dire : « lui c'est une crapule, c'est un violeur ... ».

- Concernant les toxicomanes en prison, comment cela se passe pour eux ?

- Les toxicomanes, ils se font tout petits. Ils sont là, ils prennent leurs drogues. On ne les voit pas. En gros, ce sont des légumes. Mais nous, on ne cautionne pas ça. Dans les prisons, on ne laisse personne vendre de la came. Ça existe et ils le font en cachette, mais si nous on l'apprend, on met les points sur les « i ». Dans la plupart des prisons, les détenus ne cautionnent pas ça. Vous savez il y a de tout qui circule comme drogue, si un détenu est toxico dès qu'il a visite c'est sa femme qui va lui en ramener.

- Selon vous, est-ce que l'enfermement provoque de la violence ?

- ça provoque de la violence, parce qu'en Belgique, il t'enferme 22h/24 avec les préaux et tout le bazar. Mais non, c'est de la torture ça ! Ce n'est pas humain ! Même un chien tu lui fais sa ballade encore plus que ça. Il devrait faire des activités, faire en sorte que le détenu se sente moins enfermé. Je vais vous dire un truc, moi j'ai connu des gens qui sont rentrés en prison pour avoir cramé une voiture, quand ils sont sortis ils ont commencé à faire des banques. Alors que quand tu connaissais la personne avant, jamais tu aurais cru qu'il allait faire ça. Ce n'est pas en enfermant quelqu'un longtemps et en s'acharnant dessus que ça va résoudre quelque chose. La prison c'est simple comme bonjour, s'ils s'acharnent sur le mec quand il va sortir il va devenir encore pire qu'il était. La haine engendre la haine. Parce qu'en prison, il fait des relations avec des gens plus dangereux et ça devient après un bandit. Si un garçon fait une connerie, au lieu de l'envoyer en prison, il vaut mieux lui donner un petit sursis, comme ça on lui dit voilà la prochaine bêtise c'est la prison. Il vaut mieux ça au lieu de s'acharner sur lui et de l'envoyer directement en prison. Et après, tu as des gens quand

ils regardent le journal télévisé, ils voient des pédophiles qui violent 3, 4 fois et qui sortent à chaque fois de prison après 3 mois. Et après on dit (en parlant du pédophile) : « non il est malade, nanani, nanana, ... ».

- Selon vous est-ce qu'il y a plus de violence en prison par rapport à dehors ?

- Pour moi, il y a plus de violence dehors qu'en prison. En prison, il y a le code de l'honneur. En prison, tu as des gens qui sont bons, et qui ne vont pas laisser passer certaines choses. La plupart des grosses pointures, ce sont des gens qui vont mettre un stop s'il y a des choses qui se passent. Ce ne sont pas les toxicomanes qui vont stopper le bazar. S'il y a des gens qui cherchent des problèmes à quelqu'un, alors les caïds vont aller les trouver pour leur dire qu'il ne faut pas toucher à un cheveu de cette personne. Et après, ces gars-là se font « caca dessus ». Les caïds se sont les anciens, ceux qui ont de l'expérience. Il ne faut pas croire, il y a même des bourgeois qui venaient de Waterloo, ou autres et qui n'ont jamais eu de problèmes grâce aux caïds. Ils étaient dans le préau, et personne ne leur a cassé les couilles. Faut pas croire que quand tu es en prison, tu n'as pas de cœur. Il y en a quand ils voient un petit jeune qui arrive sans rien, ils vont lui apporter un petit sac avec du coca, des biscuits et de la viande. En Belgique, tu as les braqueurs, les escrocs et les gros dealers, ils ne laissent pas passer tout ça. Ce sont des gens « classe ». Ce sont des gens qui dehors sont polis avec les gens, respectueux. Moi ça m'est déjà arrivé de courir après un mec qui avait volé un sac d'une vieille dame.

- Vous sentiez-vous en sécurité en prison ?

- En prison, tu n'es jamais en sécurité. Tout peut arriver. Si tu as un problème de santé en prison, ils ne te prennent pas au sérieux. Ils n'en ont rien à foutre, t'es un tûlard et t'as une étiquette. T'es un numéro. On a connu des gens qui étaient asthmatiques et qu'on n'a pas pris au sérieux et qui sont morts dans leurs cellules. Quand tu vas voir la dentiste, elle est énervée, elle travaille avec la haine. On est des numéros.

- Pourquoi pensez-vous que ces travailleurs sont nerveux ?

- Je ne sais pas, je pense qu'ils nous mettent tous dans le même sac. Et pour moi ce n'est pas normal. On est des sauvages pour eux. T'as l'impression que tu es le dépeceur de Mons qui passe chez eux. En plus, on nous mélange et ça ne va pas. Maintenant, entre un braqueur et un pédophile, le braqueur il va prendre plus et ce n'est pas normal. Le mec qui a taxé l'Etat, sans violence, proprement, tu ne peux pas le comparer avec un mec qui a tué des petites filles, ou alors qui a violé des petites filles et les a traumatisées. Ce n'est pas possible. Lui, c'est un monstre. Ce n'est pas comparable.

- Selon vous, quelle sanction serait la meilleure pour les pédophiles ?

- Moi franchement, je ne vais pas vous mentir je trouve qu'il devrait encore y avoir la guillotine pour ces gens-là. Pour certains faits crapuleux, il faudrait la peine de mort.

- Mais en dehors du médical, vous sentiez-vous en sécurité en prison ?

- En prison, il y a beaucoup de blabla. Moi je n'ai jamais eu de problèmes car j'ai toujours été droit dans mes bottes. On n'est pas en Amérique ici, en Belgique c'est beaucoup de blabla. Les seuls dont il faut se méfier, ce sont les sans-papiers qui eux peuvent mettre des coups ou utiliser des lames. Mais pas les gens comme nous qui sont nés ici en Belgique.

- Avez-vous déjà vu des armes blanches en prison ?

- *Oui j'en ai déjà vu au préau, on a déjà dû calmer des situations où une personne a sorti une arme et on l'a désarmée.*

- **Comment réagissent les autres détenus, si un détenu sort une arme blanche ?**

- *Celui qui sort un couteau, il est dans la merde. Parce qu'il va se ramasser tout le monde dans la gueule. Celui qui sort une arme, ce n'est pas respectable et donc tout le monde intervient. Il y a des principes, des valeurs en prison. Par exemple, si un petit blondinet marche dans le préau et qu'il ne fait rien de mal et que des gens vont essayer de l'agresser, nous on va aller les trouver pour leur faire comprendre qu'il faut laisser ce gamin tranquille, c'est le code de l'honneur. Les détenus ils ont un cœur, et il y a des choses qu'on n'accepte pas. Il n'y a pas de nationalités, pas de différences. Même pour un petit toxico, s'il y a des petits merdeux, des arracheurs de sac à main qui lui cherchent des problèmes, à ce moment-là on intervient.*

- **Pouvez-vous me décrire une journée type d'un détenu ?**

- *Bah ça dépend des détenus. Moi dès que je me lève le matin, je fais du sport puis je prépare à manger et puis je prends ma douche. Après je nettoie ma cellule et puis je regarde le journal télévisé, puis je fais une petite sieste. Après je sors faire du sport au préau, puis je mange. Après je refais du sport puis je prends une douche et je prépare à manger pour après aller dormir. Quand je dis que je fais du sport, je veux dire par là aller au préau et faire des pompes, ou aller dans la salle de musculation s'il y en a une. Mais bon, ça c'est pour les gens qui sont programmés, qui gardent la pêche, et puis il y en a d'autres qui ne font rien d'autre que de rester dans leur cellule, manger et dormir.*

- **Avez-vous travaillé en prison ?**

- *Non pas trop, moi je préférais essayer de rester tranquillement avec les gens que je connais. Je n'avais pas envie de me mélanger, de voir des gens.*

- **Et des formations, en avez-vous suivies ?**

Oui j'ai fait une formation maçonnerie, carrelage.

- **Et en quoi cela consistait concrètement ?**

- *C'est bien, moi comme ça, j'ai eu mon diplôme de gestion que j'ai été cherché à la commune certifié par l'Université du travail.*

- **Et comment cela se passe ? C'est tous les jours ?**

- *C'est du lundi au vendredi, du matin jusque 4 heures et en plus t'es payé. J'ai choisi de faire ça pour avoir mon diplôme, et pour montrer que je veux me réinsérer pour que quand je passe au TAP ils voient bien que je veux avoir quelque chose dans les mains et que je ne suis pas là pour perdre mon temps. Ça me sera utile pour l'avenir, j'ai déjà un contrat de travail pour quand je sortirai. Moi j'ai tiré un trait à tout ce que j'ai pu faire par le passé.*

- *Excusez-moi c'est encore long parce que mon ami m'attend en bas du bâtiment ?*

- **Non, j'en ai encore pour 5 minutes.**

- *ok pas de problème.*

- **Est-ce que la prison a été utile pour vous ?**

- *La prison n'a pas été utile pour moi, car je suis rentré quand j'étais jeune à 18 ans et j'ai braqué jusque 26 ans. J'en ai 32 maintenant. Tu as des gens après des années de prison, ils sont rodés. Dès qu'ils sortent, ils font des braquages sans aucune peur, ils sont là avec une kalash et s'il faut croiser des flics pas de problèmes. Ça c'est à cause*

des années de prison, quand vous sortez de prison, vous avez encore moins peur que quand vous êtes rentré.

- Mais est-ce que cela vous a permis de réfléchir sur ce que vous avez fait ?

- *ça m'a empiré, au contraire j'avais encore plus de haine en moi.*

- Et quelle peine aurait été plus appropriée pour vous ?

- *Moi c'est plus une question de maturité, je n'étais pas encore assez mature dans ma tête, il ne faut pas tout remettre sur le système. Il ne faut pas trouver des excuses de faibles, c'est de ma faute à moi qui n'était pas assez mature. Je pense franchement que la surveillance électronique est plus appropriée, mais bon moi, on m'a laissé cette chance. La première fois, j'ai fait 1 an puis 3 ans. Il devrait faire comme au Canada avec la surveillance électronique, là-bas la violence chute. Mais ici, ils veulent vite enfermer. On entend très vite : risque de tiers, risque de collusion, ... Toujours les mêmes motifs.*

- Trouvez-vous que les peines que l'on vous a infligées sont trop longues ?

- *Ici en Belgique, le système est un peu différent. Ici, le système nous dit : tu peux violer, tu peux tuer mais ne prend surtout pas de l'argent à l'Etat. C'est malheureux. Moi j'ai fait 9 ans, et pour moi c'est beaucoup trop. J'ai fait presque une perpétuité alors que je n'ai pas tué, les gens qui tuent, ils font 10 ans. Mais je ne les ai pas faits en une traite, c'est de ma faute. Moi ça a été une chaîne sans fin, j'ai été en cavale, ils m'ont rattrapé.*

- Et pourquoi avez-vous décidé de vous évader ?

- *C'était un peu délicat, moi j'ai vu mon père mort devant moi quand j'étais en prison, c'était resté dans ma tête. Bref j'avais des problèmes familiaux. L'enfermement m'était aussi devenu de + en + insupportable.*

- Vous devez encore faire combien de temps avant de sortir ?

- *Je vais bientôt sortir, c'est bon. J'ai mon contrat de travail, j'ai ma petite femme qui m'attend, ça va tranquille. J'ai gâché mes 20 ans à 30 ans, mais je ne veux pas gâcher mes 30 ans à 40 ans. Moi je ne supporte plus la prison, là-bas on est tout seul. C'est un cercle vicieux, tout le monde pense à ses intérêts. Moi en prison, je n'ai confiance en personne. Les seules personnes en qui j'ai confiance c'est ma mère et mes proches.*

- Bon je vais vous laissez y aller, merci de m'avoir accordé cet entretien et bonne chance pour la suite.

- *Merci à vous et bonne chance pour votre travail, j'espère que je vous ai bien aidé.*

Entretien n°5 : réalisé avec une personne détenue

- Bonjour,

Avant de commencer cet entretien, je vais d'abord vous expliquer en quoi ça consiste. Je suis étudiant en dernière année en criminologie à l'Université catholique de Louvain et je dois effectuer une sorte de travail final que l'on appelle un mémoire. J'ai choisi comme sujet la violence carcérale et donc j'interroge des personnes incarcérées ou ayant fait l'objet d'une incarcération pour entendre ce qu'ils ont à dire sur la prison et plus particulièrement les violences présentes en prison. Alors tout d'abord, vous devez savoir qu'il s'agit d'un entretien anonyme, par conséquent votre identité n'apparaîtra nulle part. Et je vais enregistrer cet entretien pour par la suite le retranscrire par écrit. Une fois que l'entretien est intégralement retapé par ordinateur, j'efface le fichier audio. Est-ce que cela vous pose un problème que j'enregistre ?

- Non allez-y, moi je n'ai rien à cacher.

- Ok on va commencer, pouvez-vous m'expliquer quelle est votre situation actuellement ? Etes-vous détenu ou en liberté ?

- Actuellement, je suis toujours détenu. Je suis détenu depuis le 2 février 2010. Ça fait donc à peu près 4 ans et demi.

- Donc aujourd'hui, vous êtes en congé pénitentiaire ou en permission de sortie ?

- Je suis en congé.

- A combien d'années avez-vous été condamné au total ?

- A 7 ans et demi.

- Vous avez eu combien de condamnations ?

- J'ai commencé avec 30 mois de prison, la dernière fois que je suis sorti, je n'ai même pas fait 1 mois dehors que je me suis fait arrêter avec un type en voiture et ils ont tout collé sur moi. Et comme la police me connaissait dans ma jeunesse, ils n'ont pas voulu me laisser partir, le juge c'est pareil, en plus il avait une dent contre moi. Je suis parti avec 30 mois, et je suis arrivé avec 7 ans et demi avec des anciennes condamnations, des sursis qui sont tombés.

- Dans combien d'établissements pénitentiaires avez-vous séjourné ?

- J'ai fait quasiment tout,

- Avez-vous constaté des différences entre toutes ces prisons ?

- Oui beaucoup.

- Pouvez-vous m'en dire plus sur ce sujet ?

- Moi j'ai connu toutes les prisons, et là par exemple je suis à la prison de Marche-en-Famenne et honnêtement ça c'est un hôtel. Mais j'ai fait la prison de Forest, la prison de Lantin, Saint-Gilles ces prisons-là, c'est une autre ambiance. On passe d'une prison où il y a les droits de l'homme à une prison où il n'y en a plus. Tant au niveau des conditions de détention que des gardiens, de la façon d'être traité, de l'attitude, les corrompus qui gèrent la prison, etc.

- Vous pensez à une prison en particulier ?

- *Oui Forest plus spécifiquement car le gardien est particulièrement violent, d'ailleurs j'ai porté plainte et après ma sortie, je vais aller devant la Cour européenne des Droits de l'homme. C'est un quartier qui a fonction d'adjudant, il s'appelle M. X, nous on l'appelle Marco et il est particulièrement violent car un jour où il y a eu grève, il est rentré dans ma cellule avec les policiers qui avaient les casques, boucliers etc. Et ils m'ont cassé ma cheville, ils m'ont fracturé la cheville et le péroné gauche et ils m'ont pété une côte avec des hématomes de matraque sur tout le corps et eux ils n'ont rien eu. C'est passé récemment dans le journal, ils ont été acquittés. Moi 3 ou 4 jours après, j'étais transféré.*

- Et pour quelle raison se sont-ils montrés si violent ce jour-là ?

- *Parce qu'ils ont voulu frapper, ils avaient vraiment envie de taper. Franchement, il y a plein de fois où c'est moi qui avait provoqué, alors je leur dit « Venez ! » mais ils n'osent pas. Là, je n'ai rien fait, j'étais avec mon petit frère en cellule en pantoufles, je faisais mon café. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à qui ils ont fait ça ce jour-là, il y en a d'autres qui se sont retrouvés à l'hôpital. Ils sont rentrés dans la cellule, ils nous ont tabassés. Pour ma part, j'ai reçu une armoire sur ma tête, des insultes.*

- Et en dehors du contexte de grève, est-ce que cela arrive souvent que les surveillants soient agressifs avec les détenus ?

- *Ce gardien est toujours très agressif, à la prison de Forest, ils sont très très agressifs. Pas seulement lui, d'autres gardiens également mais bon, ils se couvrent mutuellement. Ce sont des amis qui se couvrent, des Italiens et des maghrébins qui se connaissent bien et ils provoquent les détenus. Surtout à Forest, moi qui ai connu toutes les prisons, jamais j'ai vu une prison aussi pourrie que celle-là.*

- Vous avez le sentiment qu'il y a de l'abus de pouvoir de la part des gardiens ?

- *Oui clairement, mais ça dépend où. A Forest par exemple, oui comme je viens de vous l'expliquer.*

- Et en ce qui concerne la violence entre détenus, avez-vous constaté des différences entre les prisons ?

- *Avant d'être à Marche-en-Famenne, j'étais à Andenne et là c'était particulièrement violent entre détenus. Là maintenant à Marche-en-Famenne, c'est vraiment très calme.*

- Et pourquoi selon vous c'est plus violent dans une prison comme celle d'Andenne ?

- *Peut-être les conditions de détention et le regroupement ethnique aussi. Il y a un regroupement ethnique à Andenne que je n'ai pas constaté à Marche. Il y a une forte communauté d'origine maghrébine à Andenne avec beaucoup de sans-papiers, beaucoup de gens qui sont pauvres qui viennent de sales quartiers de Bruxelles, Liège, Anvers. A Marche-en-Famenne, c'est plus mélangé, moi j'aime bien. On trouve des Belges, des maghrébins, des noirs, il y a un peu de tout et pas beaucoup de problèmes. En plus dans cette prison, les gardiens sont biens. A Andenne par exemple, ils n'osent pas sortir quand il y a des problèmes.*

- Pouvez-vous me dire quelle a été votre réaction quand vous avez su que vous alliez faire de la prison ?

- *J'étais mineur, je suis rentré à Everberg et puis après d'Everberg je suis passé à Forest.*

- Et quelles sont les différences entre un IPPJ et la prison pour adulte ?

- Personnellement, quand je suis passé d'Everberg à Forest, je préférais Forest qu'Everberg. Parce qu'à ce moment-là, j'étais toxicomane, je faisais quoi 35 kilos. En prison, on pouvait avoir nos cigarettes et tout ça, tandis qu'à Everberg on ne pouvait pas avoir nos cigarettes. En mineur, ils sont beaucoup plus stricts, on ne pouvait rien avoir, je n'avais pas de télé. Quand je suis arrivé à Forest, j'avais la télé en cellule et je pouvais fumer mon tabac. Mais bon, c'est le seul truc de bien, ça reste la prison, c'est la merde.

- Et comment se sont passés les premiers jours, lorsque vous êtes arrivé en prison pour adulte ?

- Franchement, avec ce que j'ai fait mineur, j'étais rodé. Je connaissais quelques personnes qui étaient déjà là. Le fait que je connaissais des gens, ça rend les choses beaucoup plus faciles. Quand tu es étranger, c'est déjà beaucoup plus facile que quand tu es Belge, que quand tu es blanc. Pour les blonds aux yeux bleus, c'est un peu la merde. S'il arrive à Andenne le premier jour, c'est racket directement. Les Belges dès qu'ils arrivent au préau et qu'ils sortent une petite montre, c'est racket direct avec des coups de poings dans sa figure. Dans certaines prisons, il vaut mieux s'appeler Ali, que Nicolas. A Marche, par contre ça va. Et les gardiens, ils n'en ont rien à foutre qu'untel ait des problèmes.

- Et si une bagarre éclate, que font les gardiens ?

- Ils n'interviennent pas, ils regardent. Dans certaines prisons, ils s'en amusent. Dans certaines prisons, c'est très jungle, c'est la loi du plus fort. Les gardiens ils te regardent, alors quand tu en as 2 qui se battent, celui qui se fait casser la gueule, il rentre et se fait aussi frapper par les gardiens. Et l'autre qui a gagné, il se fait frapper encore plus fort par les gardiens. Ça arrive même que certains gardiens t'approchent en te demandant si tu peux frapper un autre détenu, moi j'ai déjà eu ça. Des gardiens avaient demandé à des détenus de me casser la gueule.

- Et quelles sont les sanctions pour les détenus à la suite d'une bagarre ?

- Généralement, ça dépend de la prison. Dans les prisons comme Arlon, Marche-en-Famenne il y a plus de sanctions, la direction est attentive. Mais dans les prisons où ça explose tout le temps, il y a moins de sanctions car c'est quasi-quotidien. Bien sûr pour ça, il faut que les gardiens ne disent pas qu'ils n'ont rien vu.

- Et quand c'est une bagarre entre un surveillant et un détenu ?

- Ah mais un gardien, ce n'est pas la même chose. Ça va dépendre du détenu, s'il a des gros bras ou si c'est un gringalet. S'il a des gros bras, les adjudants vont venir et essayer de le calmer. Le gringalet, ils vont le prendre et le jeter au cachot avec 2 tartes dans sa gueule. Ça dépend toujours de qui tu es. Tu as des gens qui sont rentrés pour des meurtres et qui frappent les gardiens et ils n'ont pas une semaine et puis il y a des petits qui sont arrivés pour des bêtes faits et eux ils ramassent des coups de poing avec des jours de cachot. Ça marche comme ça maintenant, c'est qui tu es et pour quels faits tu es en prison ? Tout ce qui est médiatique c'est brave, si tu es un grand trafiquant, un kidnappeur alors tu es un bon détenu.

- Pouvez-vous me décrire une journée type d'un détenu, du matin jusqu'au soir ?

- ça dépend, moi par exemple à Marche, il y a des activités de 9 à 11h, tu peux déjà

sortir au préau faire un peu de sport, il y a un accès libre à la salle de body. Donc je peux aller au sport si je veux. L'après-midi, tu as accès aussi au préau, la salle. Moi j'ai pas mal d'années de prison, et je n'ai jamais travaillé.

- Pourquoi vous n'avez jamais travaillé en prison ?

- Déjà parce qu'au début, j'avais tout le temps des transferts et puis maintenant il y a certains travaux dont je sais que je ne vais pas les supporter avec certains gardiens qui en plus prennent les détenus de haut, ils nous prennent pour de la merde.

- Et est-ce que vous avez suivi des formations ?

- J'ai suivi une formation en néerlandais, anglais et en informatique. J'ai choisi le néerlandais car j'ai un nom flamand donc ça me parlait, et en plus j'ai les bases de l'école comme je viens de Bruxelles. Pour moi c'était plus facile, le problème c'est que la formation n'était pas du tout poussée car il y avait des détenus qui parlaient à peine le français donc le néerlandais c'était encore pire. Il y avait 10 séances, et à la dixième séance on était encore en train de dire des phrases comme « hoe gaat het met je ? ». ça ne m'a été d'aucune utilité.

- Est-ce que vous vous sentez en sécurité en prison ?

- Pas du tout, moi la seule sécurité que j'ai ce sont mes bras et ma haine tout simplement. Cela varie selon les prisons, le contexte. Par exemple, il y a des moments où je sais que si on va m'attaquer, je vais attaquer en premier. Mais sinon, j'essaie de ne chercher personne, j'ai ma cantine, j'ai mon argent. Je n'ai pas besoin d'aller racketter des détenus, je n'ai pas besoin de dealer de la drogue en prison. Je ne dérange personne, maintenant c'est clair qu'il y a des gens qui sont jaloux du fait que vous avez votre argent, vos visites. Il y a même des gardiens qui sont jaloux de vous, il y a plein de choses. Il y a des détenus, si tu es un peu trop habillé, ils vont te sauter à la gorge, il trouve ça rabaisant pour lui. A ce moment-là, il faut montrer tout de suite les dents sinon tu restes en cellule et tu ne bouges plus.

- Est-ce qu'il faut paraître méchant ?

- Oui il faut montrer que tu es méchant, il faut montrer que tu es très très agressif si tu veux te faire respecter. On n'aura beau te dire le contraire, comme le font les directrices de prison et les assistantes sociales : « oh non, il faut montrer que vous êtes gentils », moi je te le dis, mais c'est faux. Elles-mêmes sont super agressives et en plus, elles donnent les meilleurs places aux détenus les plus violents, les plus médiatisés. Donc oui, il faut être très très agressif si tu veux te faire respecter par les détenus et surtout par les gardiens. Parce que les gardiens quand ils voient que tu es un petit gentil, ils ne vont pas hésiter à te piétiner. Il faut même peut-être d'abord montrer directement aux gardiens que tu n'es pas un petit enfant de chœur sinon ils vont carrément se foutre de ta gueule.

- Donc vous avez le sentiment que les gardiens vous prennent de haut ?

- ça dépend, ça dépend des prisons. Mais oui clairement. Par exemple, dans une prison disciplinaire comme Forest, où c'est tolérance zéro comme ils disent. Enfin « tolérance zéro », c'est juste sur les petites crapules, les toxicomanes, ce n'est pas pour les gros dealers, les bandes urbaines qui font peur à tout le monde avec ces gens-là, les gardiens sont super gentils, et ils reçoivent vite les places comme servant, avec des douches tous les jours, parfois un petit gsm en prime.

- Concernant la violence verbale, les insultes. Pouvez-vous me dire à quelle fréquence cela survient ?

- C'est quotidien, plus souvent entre détenus. Et selon la prison, cela peut vite dégénérer et monter en aiguille comme à Andenne par exemple. Ce n'est pas rare de voir des gens se poignarder ou se bagarrer avec des boîtes de thon dans des chaussettes pour ça.

- Et vis-à-vis des surveillants ?

- Bah disons que là, les détenus savent qu'ils risquent une sanction s'ils insultent un surveillant.

- Le surveillant va automatiquement faire un rapport s'il est insulté par un détenu ?

- Non ça dépend des surveillants, mais la plupart font un rapport.

- Et est-ce qu'il y a des surveillants qui ne font même plus attention aux insultes tellement c'est quotidien ?

- Oui bien sûr. Ce n'est pas rare.

- Est-ce que vous pouvez me raconter une bagarre qui a commencé avec des insultes ?

- Ben ouais. Moi-même j'ai eu le cas. Je me suis bagarré avec un type à Mons, ça a commencé avec des insultes et puis voilà, c'est parti en couille au préau, ça fait carrément une bagarre générale.

- Et est-ce que cela arrive qu'on utilise des armes lors de ces bagarres ?

- Oui bien sûr. C'est normal, ce n'est même pas exceptionnel. Il y a des gens en prison qui ne savent même pas se battre, et si tu leur enlèves leur couteau, ils font pipi dans leur pantalon. S'il n'a pas son couteau, il ne fait rien.

- Est-ce que vous pensez que c'est parce qu'il a peur ?

- Non, je ne vais pas faire l'enfant de chœur. J'ai déjà moi-même pris un couteau parce qu'il y a des gens qui sont fous. Il y a des gens que tu sais que eux ils vont prendre un couteau, à partir de ce moment-là, tu es quasi obligé d'en prendre un aussi. C'est normal car la direction ne bouge pas, les gardiens ne bougent pas. La direction est avec forcément les plus violents donc moi, si je ne veux pas me faire tuer ou balafrer, je dois lui montrer que c'est moi le plus violent tout simplement.

- Et selon vous quelles sont le plus souvent les causes des bagarres qui ont lieu en prison ?

- La drogue la plupart du temps. On te donne une dose, et il faut payer, et s'il y a un problème, ça part vite en bagarre.

- Comment cela se passe pour les « balances » en prison ?

- Les balances ça dépend, si tu es blanc, tu te feras automatiquement lyncher. Les maghrébins et les noirs s'ils savent dialoguer, parler : « tiens je te donne du haschich » et cela peut faire qu'ils s'en tirent. Pour les blacks, généralement s'ils ont des gros bras, personne ne va les chercher. Donc tout dépend de tout ça.

- Et pour les personnes qui sont là pour faits de mœurs ?

- C'est la même chose que pour les balances, tu vas voir des pédophiles blacks sortir au préau et n'avoir aucun problèmes.

- Et comment les détenus sont parfois au courant des faits pour lesquels ces

détenus sont en prison ?

- *C'est les gardiens qui nous le disent.*

- Pouvez-vous me raconter le dernier évènement de violence dont vous avez été soit témoin, soit victime ou auteur ?

- *A Andenne, avant mon transfert, je me suis bagarré avec un type parce qu'il m'avait manqué de respect. Il a voulu faire son malin et bon ça a un peu dégénéré, rien de grave, juste quelques coups de poings.*

- Pouvez-vous me confirmer qu'il existe des angles morts, des endroits à l'abri des caméras où les détenus règlent leurs comptes ?

- *Oui bien sûr, dans toutes les prisons, il y a des angles morts et les détenus savent bien où ils se situent. Mais bon, on n'a pas besoin forcément d'angles morts, il suffit que le gardien tourne sa tête dans une autre direction.*

- Est-ce que pour vous l'enfermement produit de la violence ?

- *ça dépend, l'enfermement peut être utile aussi. Maintenant, quand tu as une bande de gardiens qui n'arrêtent pas de chauffer les détenus entre eux, d'aller chez un tel pour dire que celui-là t'a balancé alors que ce n'est pas vrai, juste parce que ce gardien ne t'aime pas. Il va aller dire que tu es un pédophile alors que ce n'est pas vrai. En prison, il y a plein de rumeurs, et les gardiens ont bien compris comment faire pour qu'on essaie de te péter la gueule sans qu'eux ne soient mêlés. Après ça dépend aussi des directions, tu as des directions qui sont impuissantes, qui laissent tout faire aux gardiens.*

- Et est-ce que ce n'est pas trop dur d'être non-stop avec des gens, même dans des moments où l'on a envie de rester seul ?

- *Oui c'est sûr, mais de toute façon c'est comme ça. Tu as des gens qui vont venir te provoquer, et d'autres qui vont même aller plus loin en disant qu'ils n'en ont rien à foutre que tu aies des problèmes familiaux. Et à ce moment-là, soit tu te rabaisses et alors tu vas peut-être l'avoir à dos tout le temps, soit tu le frappes tout en se disant que peut-être il a des amis qui vont par la suite te frapper. C'est un cercle vicieux.*

- Est-ce qu'il y a plus de violence en prison que dehors ?

- *Non, ça dépend. Quand je vois les reportages sur les prisons en Amérique, ici c'est gentil. Mais c'est vrai qu'il y a de la violence en prison. Mais encore une fois, ça dépend où. Tu peux aller à Andenne pendant 1 mois et il ne va rien y avoir, et puis tu peux aller 1 semaine, et là c'est la violence non-stop. Ça dépend des périodes et des lieux.*

- Et est-ce qu'il y a des surveillants avec qui vous vous êtes bien entendu ?

- *Oui bien sûr, il y a des supers surveillants, qui sont réglos. Ils font bien leur travail, et avec qui je n'ai jamais eu le moindre problème. La majorité fait correctement son boulot, mais il y a une petite minorité qui fout la merde et qui prend toute la majorité en otage. Quand je dis en otage, je veux dire par là, qu'il y a une sorte d'omerta entre gardiens, et même si un bon gardien apprend qu'il y a eu des dérives de la part d'un autre gardien, il ne dira rien car ils se tiennent entre eux. Ça c'est pour les prisons en général. Mais à Forest, la majorité des agents foutent la merde, il y a une très petite minorité qui agit correctement.*

- Et est-ce que selon vous les surveillants se rendent compte de la violence qui

règne en prison ?

- Ils ont plus qu'une idée, comme je t'ai dit il y en a certains qui font la violence. Donc voilà, ils savent très très bien ce qui se passe. Les surveillants, ce sont les premières lignes avant les psychologues, et assistants sociaux, directeurs, greffiers, ...

- Est-ce que votre passage en prison, vous a été utile ?

- Non pas du tout, il a été utile quand j'ai fait ma peine de 2006 à 2009 car j'avais arrêté de me droguer. En prison, il y a des gens qui commencent avec la drogue, mais moi j'ai arrêté car j'avais rencontré des gens. Mais la peine que j'ai eue maintenant elle m'a rendu hyper violent, hyper agressif. Maintenant c'est moi qui arrive à me canaliser, mais elle m'a rendu beaucoup plus violent, beaucoup plus dangereux qu'à mon arrivée. Parce que j'ai été condamné pour rien, et je vois les plus gros détenus de Bruxelles, les gars de Cureghem ils rentrent ils font 3 mois de préventive et ils se font « lécher le cul » par les gardiens et par le juge d'instruction. Moi pour 200 grammes d'herbes qui ne sont même pas à moi et en plus le mec dit que c'est à lui, ça fait plus de 4 ans et demi que je suis là pour ça !

- Avez-vous le sentiment que les peines qu'on inflige sont trop longues ?

- Elles sont trop longues pour certains, trop courtes pour d'autres. La justice marche avec la peur, quand c'est des petits détenus, des petits merdeux alors ils ramassent des grosses peines. Mais quand c'est gros sauvage, des hyper violents même à l'extérieur on va donner une plus petite peine car les gens savent que sinon, ils connaissent d'autres gens à l'extérieur qui pourraient donner des représailles. Il y a un traitement différent selon le type de détenu.

- Dans combien de temps allez-vous sortir ?

- Je sors dans 2 ans et demi, en mai 2017. Mais je suis bien parti pour avoir mon projet de réinsertion en octobre, donc j'aurai peut-être mon bracelet.

- Est-ce que vous trouvez que la prison vous prépare à l'après-prison ?

- Non pas du tout, moi j'ai trouvé mon plan de reclassement tout seul. J'ai trouvé mon suivi psychologique tout seul. Sans l'aide de ma famille, je n'aurais aucun soutien, ça c'est clair. Le service social de la plupart des prisons, excusez-moi mais c'est de la merde.

- Si la réinsertion n'est pas l'objectif prioritaire de la prison, pourquoi pensez-vous qu'on met des gens en prison ?

- Le but c'est de protéger la société, je comprends ça tout-à-fait. C'est normal. Il y a des gens qui doivent être en prison, maintenant pour moi, il devrait y avoir des catégories. Des prisons pour toxicomanes, des prisons pour braqueurs, des prisons pour voleurs, etc.

Maintenant ce n'est pas avec la Justice que ça va s'améliorer, moi je pense que ça va empirer.

- Bon il est l'heure de votre rendez-vous. Je vais vous laisser y aller, merci d'avoir répondu à mes questions et bonne chance pour la suite.

- Merci à vous.

Entretien n°6 : réalisé avec un détenu sous SE

-Bonjour,

Je suis étudiant en dernière année en criminologie à l'Université catholique de Louvain et je dois effectuer une sorte de travail final que l'on appelle un mémoire. J'ai choisi comme sujet la violence carcérale et donc j'interroge des personnes incarcérées ou ayant fait l'objet d'une incarcération pour entendre ce qu'ils ont à dire sur la prison et plus particulièrement les violences présentes en prison. Vous devez savoir qu'il s'agit d'un entretien anonyme, votre identité n'apparaîtra nulle part. Je vais enregistrer cet entretien avec cet appareil pour retranscrire notre entretien par écrit. Une fois que l'entretien est intégralement retranscrit, j'effacerai le fichier audio. Est-ce que cela vous pose un problème si j'enregistre notre entretien ?

- Non allez-y, pas de soucis.

Pouvez-vous m'en dire plus sur votre situation ? Etes-vous encore détenu ou non ?

-Non, je ne suis plus détenu. Je suis en surveillance électronique.

-Combien d'années êtes-vous resté en prison ?

- 10 ans et demi.

-Vous en avez encore pour combien de temps ?

- J'ai pris perpétuité.

- Avez-vous eu une condamnation ou plusieurs condamnations ?

- J'ai eu la perpétuité et après j'ai eu de petites condamnations.

- Avez-vous connu différentes prisons ? Pouvez-vous me les citer ?

- J'ai fait Nivelles 1 an en préventive ; j'ai fait Mons 4 mois environ ; après j'ai fait 16 mois à Andenne ; après j'ai fait tout le reste à Ittre.

- Avez-vous remarqué des différences entre ces prisons ? A quel niveau par exemple ?

- J'ai trouvé que l'on était mieux dans les vieilles prisons que dans les nouvelles.

- Mieux à quel niveau ? Pouvez-vous me donner des exemples concrets ?

- La nourriture, le respect des chefs. Evidemment, il y en a des plus chauds comme partout mais à Mons, une fois 20h, ça ne rigole pas. Des fois il y avait de la baston.

- Quelles prisons détestez-vous le moins ?

- J'ai oublié de dire que j'ai également fait un transfert à Jamioulx. Là-bas, c'était dégueulasse. Il y avait des cafards. On était à trois dans une cellule de 9m2. J'arrive, on me met dans la cellule. C'est déjà un musulman qu'on me met dans la cellule... Le chef me dit : « ne t'inquiète

pas le deuxième c'est un Belge ». La table était dégueulasse. Comme j'avais faim étant donné que je revenais de transfert, je prends la lavette pour essuyer la table ; je lève la TV, il y avait plein de cafards. La seule prison que j'ai trouvée bien, c'était Nivelles. J'étais là-bas en préventive ; c'est une petite prison de 250 personnes. Ils sont peut-être 300 maintenant.

- Avez-vous remarqué des différences au niveau des règles dans les différents établissements ? Certains sont-ils plus stricts ?

- J'ai trouvé qu'à Ittre et à Andenne c'était un petit peu plus sévère.

- D'après vous, cette sévérité peut-elle provoquer davantage de violence ou bien c'est le contraire qui se produit ?

- Moi j'ai toujours dit que quand on met un règlement, on le respecte. D'ailleurs tu le signes en rentrant en prison. On te le donne et tu le lis, comme cela tu es au courant. Tu as juste à respecter les règles et c'est tout. Le problème, c'est que parfois le chef du matin fait à sa tête et celui de l'après-midi aussi. Donc, il arrive qu'il y ait un litige quand par exemple le chef du matin dit « oui » et celui de l'après-midi dit « non ». Alors on ne sait plus trop quoi faire.

- Avez-vous l'impression que les gardiens prennent les détenus de haut ou pas ?

- Certains oui.

- Cela se manifeste comment ? Par des réflexions, des attitudes, ... ?

- Ils te poussent avec un ou deux doigts, mais ils s'arrangent pour que cela soit toi qui démarre. C'est pas eux qui vont commencer à frapper. Certains provoquent comme ça ils ont 6 mois de congé.

Certains chefs disent même : « Vas-y frappe moi ! Ca me fera 6 mois de congé ».

- Quelle a été votre réaction quand vous avez compris pour la 1^{ère} fois que vous iriez en prison ?

- Après une semaine d'incarcération en préventive, je le savais. J'attendais la police pour me faire arrêter.

-Que voulez-vous dire par « j'attendais la police pour me faire arrêter » ?

- D'abord, c'est une complicité d'assassinat. J'étais sous l'influence de l'alcool depuis 3 ou 4 mois surtout les 20 derniers jours. Je cherchais à me soigner parce que j'avais un problème avec la boisson mais pas en me levant. Seulement une fois que je rentrais dans un bistro, je commençais par une boisson puis c'était parti. J'y passais la nuit puis le lendemain j'allais travailler comme ça. C'était plus une vie. A l'époque, je me séparais de mon ex-femme ; il y avait deux gosses aussi.

- Pour vous, la prison était-elle inévitable ?

- Non mais j'y suis rentré d'une mauvaise manière, j'étais une mauvaise personne. Un ami de la famille de 25 ans connaissait les problèmes avec mon ex-femme, mes problèmes d'alcool et il était au courant de ma prise de médicaments pour ma dépression.

- Il en a profité ?

- Oui, il en a profité. D'ailleurs, j'avais un témoin mais la Justice n'en a pas tenu compte. Ils n'ont même pas voulu l'entendre. Ce jour-là, j'avais plus de médicaments et j'avais cassé ma carte de banque. C'est une amie qui m'a acheté les médicaments. Elle m'a dit : « demain tu me rembourseras quand tu iras à la banque ». Il y avait deux boîtes de médicaments ; apparemment, j'ai dû les prendre en une fois. Je me suis réveillé le lendemain apprenant d'avoir participé à un assassinat.

- Lorsque vous êtes arrivé en prison, en préventive, comment ce sont passés les deux premiers jours ?

- Je ne suis pas sorti de ma cellule. Seulement pour aller chez le directeur et le médecin.

- Pourquoi ? Aviez-vous peur, une quelconque appréhension ?

- Le bruit était infernal. J'entendais au moins 200 personnes crier, gueuler, etc. Ca criait tout le temps. La nuit, certains apprenaient l'arabe ; après ça se parlait aux fenêtres d'un bâtiment à l'autre... Quand c'est le Ramadan, alors là...

- A bon ?

- Oui hein, ils vivent la nuit. Et nous on mange comme eux. Par exemple, on a très peu de porc. C'est une question de facilité.

- Pouvez-vous me décrire la journée type d'un détenu en prison ? En vous basant sur votre propre expérience. Comment cela se passe-t-il du matin au soir ?

- Quand tu arrives en prison, tu n'as pas de travail. Tu as le temps de te rendre au préau, faire du sport, etc. Tu as des heures précises pour les sports, tu as également des heures pour le préau le matin et l'après-midi. Dans certaines prisons, tu n'as droit qu'à une heure de préau tellement qu'il y a de détenus. Mais généralement, tu as le préau le matin et l'après-midi donc ça va. En ce qui concerne la douche, tu y as droit deux fois par semaine quand tu es en préventive. Quand tu es condamné, c'est déjà mieux car tu y as droit tous les jours.

- Avez-vous travaillé en prison ? Pourquoi ?

- Oui. J'ai travaillé pour subvenir à mes besoins.

- Etait-ce uniquement l'aspect financier qui vous intéressait ou était-ce plutôt pour passer le temps ?

- Vu la peine que j'avais, c.à.d. perpétuité, je me suis dit qu'il valait mieux que je passe le temps et que je ne profite pas de ma famille. Je préfère me débrouiller tout seul. Encore maintenant, je suis sorti et je ne demande rien. J'ai juste mon frère qui m'héberge pour le bracelet. Il m'a dit pour le reste « t'as besoin, tu demandes ». Mais je ne lui ai rien demandé.

- Qu'avez-vous fait comme travail en prison ?

- En préventive, j'ai plié des serviettes. Je prenais une serviette en papier et je la pliais en trois pour la rentrer dans un étui en carton. C'était pour mettre sous les couverts sur les restoroutes. A Mons, également en préventive, je devais assembler des blochets électriques. A Andenne, j'y ai passé 16 mois ; j'ai travaillé 14 mois en cuisine.

-Avez-vous suivi des formations ?

- Non.

- Vous n'aviez pas envie ou bien cela ne vous intéressait pas ?

- *Ce n'est pas une question d'un manque d'intérêt ou d'envie mais il y a beaucoup de musulmans dans ces trucs-là.*

- Ca ne collait pas ?

- *Mais ce n'est pas une question de racisme parce que j'étais marié avec une musulmane mais des gamins de ton âge en prison, crois-moi, ils sont là pour foutre la merde.*

- Y a-t-il de forts replis communautaristes en prison ?

- *Généralement, les arabes sont dans leur coin, les autres aussi. De temps en temps, tu vois un belge trainer avec un arabe mais c'est souvent par profit. Je ne dis pas ça méchamment car ils ne sont pas tous comme cela. L'ancienne génération, c.à.d. à partir de 30 ans, ça va. Mais tous les jeunes en-dessous de 30 ans, surtout ceux qui arrivent depuis 4 ou 5 ans, ils sont là pour foutre la merde.*

- Le travail en prison vous a –t-il apporté quelque chose ? Est-ce que cela vous a servi ?

- *Heu... ça m'a permis de subvenir à mes besoins ; avec cet argent j'ai pu téléphoner... j'ai manqué de rien. J'ai mangé, j'ai bu, je pouvais donc tout m'acheter.*

-Cela vous a permis de devenir plus autonome ?

- *J'ai toujours été autonome mais j'ai commis une erreur et je la paie.*

-Pouvez-vous me décrire vos conditions de détention ? Etiez-vous dans une cellule individuelle ou à plusieurs ? Etait-ce salubre ou pas ?

- *A Nivelles et à Mons, c'était salubre. Par contre, les cellules à Jamioulx n'étaient pas très propres. A Andenne et à Ittre, c'était propre mais ce sont des nouvelles prisons. On retrouve surtout des saletés dans les douches à cause du manque d'hygiène d'autres personnes. On retrouve ce manque d'hygiène dans les douches et parfois dans les cuisines mais ça on ne sait rien y faire.*

- Avez-vous été en cellule individuelle ?

- *A oui bien sûr.*

- Qu'est-ce que cela change pour un détenu d'être en cellule individuelle ou collective ?

- *Pour certaines personnes, il vaut mieux être à plusieurs car il y a parfois des gens un petit peu suicidaire dans le tas. De même les toxicomanes, ils ne savent pas toujours ce qu'ils font. Pour ces personnes, il vaut mieux être à plusieurs. Par contre, pour les gens qui ont perpétré ou pour ceux qui sont un peu nerveux, il vaut mieux les mettre dans des cellules individuelles. Moi j'ai toujours été tout seul donc j'étais bien. C'est ta cellule, tu fais ce que tu veux, ce sont tes affaires. Tu n'as pas à partager avec quelqu'un d'autre, ce qui n'est pas le cas quand on est à deux ou trois dans une cellule. Si les deux autres n'ont rien par exemple, ils vivent sur ton compte et ne font rien. Ce que je vous dis m'est déjà arrivé quand on était quatre dans une*

cellule où j'étais le seul à travailler. Il faut donc un petit peu de caractère pour te faire respecter sinon tu te fais écraser.

- Vous sentiez-vous en sécurité en prison ?

- Non.

- Pas du tout ?

- Pas du tout.

Pendant 10 ans et demi en prison, j'ai toujours été calme mais il m'est une fois arrivé d'en mettre un dans le mur pour lui dire « stop ». Sinon, du premier jour jusqu'au dernier, j'ai frappé personne, ni même les chefs. Pourtant on m'a provoqué plusieurs fois et je me suis volontairement écrasé pour ne pas en venir aux poings. Même les chefs étaient étonnés. Je leur ai dit « écoutez, si je le démonte, demain je perds mon emploi et on m'envoie au cachot ». J'ai dit « ça va, c'est bon, je ne veux pas en arriver là ».

- Quelles sont les provocations les plus récurrentes ?

- Le problème en prison, c'est la drogue et le racket.

- Tout le temps ?

- Si tu te laisses faire, oui. Ils te demandent mais même si tu n'as pas beaucoup et que tu dis que tu n'as rien, ils prennent quand même. Entre-temps ils le refourquent. Cette situation crée chaque fois des litiges.

- Lorsque vous aviez recadré un autre détenu, comment ça s'est passé concrètement ?

- Bah, généralement quand ça chauffe avec un étranger ou un musulman, il commence à élever la voix pour ameuter les autres parce que tout seul ça ne se passe pas comme cela. Je lui ai dit « vas-y ferme la porte, on va régler notre problème ». Après, on n'a pas eu le temps d'en venir aux mains car d'autres détenus plus costauds sont arrivés. D'ailleurs, quand je suis arrivé à l'Ittre, j'ai fait une dépression et j'ai perdu 30 kilos.

- Lors de cette dépression, avez-vous eu un quelconque soutien psychologique ou médical ?

- Pas vraiment. J'ai eu un soutien un moment donné mais après la psychologue est tombée enceinte alors je ne l'ai plus vue.

- Personne n'a pris le relai ?

- On m'a donné une autre psychologue mais bon... c'était la douzième en 8 ans. Alors j'en ai eu marre et j'ai dit « stop, j'arrête ». Après cela, je suis tombé en dépression et j'ai perdu 30 kilos.

- Je suppose que les dépressions ne sont pas si rares en prison ? Pensez-vous qu'elles soient correctement traitées ?

- Non, pas du tout. Je suis quelqu'un de nerveux à la base. Je n'arrive pas à rester à rien faire. Quand je dois parler et que j'ai la tension qui monte, j'ai difficile à respirer. Alors j'ai tendance à tout dire d'une traite entre deux respirations et c'est parfois mal interprété.

- Pensez-vous que votre passage en prison a été utile dans votre cas ?

- J'ai évidemment eu le temps de réfléchir à certaines de mes bêtises. Le fait de n'avoir pas été assez à l'école, de n'avoir pas travaillé malgré le fait que j'ai toujours travaillé en noir.

- Cela vous a-t-il permis de réfléchir sur les faits faisant l'objet de votre condamnation ?

- En ce qui concerne les faits ; depuis le début j'ai dit que je me suis fait avoir. Ça, il n'y a pas de doute. La Justice n'a pas été correcte avec moi, elle n'a pas voulu m'écouter. Lorsqu'on m'a arrêté, on m'a bourré de questions, on m'a frappé. De plus, je ne me souvenais de rien.

- Trouvez-vous que les peines qui ont été infligées à votre encontre soient trop longues ?

- Oui. Surtout pour ma participation à l'assassinat. D'ailleurs, les inspecteurs qui étaient derrière moi me l'ont dit aussi.

- Quelle aurait été la sanction la plus opportune pour vous ?

- En ce qui concerne ma participation à l'assassinat, je n'ai tué personne. D'ailleurs, ça a été prouvé par les experts. Les avocats, la police, tout le monde me disait que j'aurais dû avoir 20 ou 25 ans mais pas perpétuité. J'ai dit que je préférerais avoir perpétuité car comme ça dans 10 ans je suis dehors alors qu'avec 25 ans, je devais en faire 12 au moins.

- Trouvez-vous cette peine trop longue dans votre cas ?

- Oui. Pour quelqu'un comme moi qui a été victime de la malveillance d'un ami, oui. J'ai été manipulé par une mauvaise personne. La Justice l'a pourtant bien compris mais le président m'a dit « perpétuité, que ça vous serve de leçon ».

- Maintenant, je vais aborder la question de la violence verbale. Est-elle quotidienne, hebdomadaire, ... ?

- On entend des insultes tous les jours.

- Entre détenus ou plutôt entre détenus et surveillants ?

- Aussi bien entre les détenus qu'à l'égard des surveillants. Néanmoins, les insultes surveillants-détenus, c'est plus rare. Dans l'autre sens, c.à.d. les insultes des détenus envers les surveillants, c'est quotidien. Alors entre détenus, n'en parlons pas.

- Cette situation débouche-t-elle souvent sur des bagarres ?

- Ah ça, oui. Souvent une bagarre en prison dure 30 secondes puis tout le monde est séparé. Le pire, c'est quand la bagarre survient dans le préau. Là, on se fait lyncher.

- Les gardiens arrivent-ils à empêcher ces bagarres ?

- Quand c'est dans le bâtiment, oui. Ils arrivent à plusieurs pendant la bagarre. Mais quand ça arrive dans le préau, ils n'interviennent pas. Ils attendent que la bagarre se calme avant d'intervenir.

- Pourquoi pensez-vous qu'ils n'interviennent pas dans le préau ?

- Ils ne sont pas armés ; ils ne sont pas sécurisés, ils n'ont pas de matraques, ils n'ont rien. Ils ont peur.

- Peut-on devenir hermétique aux insultes ?

- Je n'ai jamais prêté attention à ça pourtant c'était vraiment des grossièretés. Ça fait évidemment mal à entendre mais je n'y prête pas attention. Au contraire, parfois je me foutais d'eux encore plus. Quand par exemple il passe un coup de téléphone, je disais « Alors ? On téléphone à maman ? ».

- Vous souvenez-vous d'une bagarre qui a commencé par une insulte ?

- Oui. Quasi chaque bagarre commence par des insultes.

- Pouvez-vous me raconter une bagarre qui vous a marqué/interpelé ?

- J'ai vu un gars se prendre une dérouillée. Ils sont passés à une quinzaine dessus. Cela se passait au préau. Il est parti en ambulance.

- Connaissiez-vous la cause de cette dispute ?

- Des dettes de drogue comme souvent. Parfois c'est dû au manque de respect, à des insultes. D'ailleurs, cette histoire s'est terminée au couteau.

- Comment réagissent les autres détenus quand on en arrive à une bagarre au couteau ?

- Ils n'admettent pas cela. Tout le monde essaie de le désarmer pour que ça se termine aux poings et pas à la lame.

- Donc, il y aurait un certain code de conduite, certaines valeurs, entre les détenus ?

- Oui. Il y a le respect surtout envers les anciens. Une fois passé 35/40 ans, nous les anciens, on nous laissait tranquille. Par exemple, quand des gamins arabes de 20 ans venaient m'ennuyer, c'était des détenus de leur origine plus âgés qui venaient régler le problème en disant que ça ne se faisait pas.

- Après l'intervention des surveillants lors d'une bagarre, quelle sanction est prise ?

- On est par exemple consigné 14/15 jours en cellule sans activité avec juste le préau individuel.

- Sanctionne-t-on sur les visites par exemple ?

- Oui. Surtout si la bagarre survient dans la salle des visites. Si la bagarre est très grave comme l'histoire des deux qui ont réglé ça au couteau, on est souvent transféré.

- Y a-t-il beaucoup de bagarres entre les surveillants et les détenus ?

- Ecoute, moi j'étais au niveau 2. Au niveau 0, c'était surtout ceux qui ne voulaient pas travailler et qui foutaient la merde. Là, il y avait beaucoup d'interventions et certains détenus se sont fait frapper. Quand les chefs ils arrivent, ils arrivent en courant. Si quand ils arrivent tu continues à te battre ou si tu t'en prends aux chefs, c'est normal que tu te ramasses des coups aussi. Les chefs essaient de maîtriser le gars au sol mais ils ne sont pas entraînés pour faire ça ; pas du tout d'ailleurs. La plupart du temps, ils font mal aux gens lors des interventions.

Certains chefs mettent des coups par derrière. J'ai vu un détenu prendre une sacrée patate par un surveillant. A ce moment, il m'a regardé et m'a dit « quoi ? ». J'ai dit que ça ne se faisait pas, qu'il tapait trop fort alors que ce n'était qu'un p'tit. Je lui ai dit que depuis que j'étais ici j'entendais qu'il frappait sur tout le monde. Pourtant le surveillant faisait 1m65/1m70 à tout casser mais il faisait du body et des arts martiaux. Je l'ai invité à aller régler cela avec moi dans un cachot mais il a refusé.

- Pourquoi s'en était-il pris à ce détenu ?

- Bah le petit avait craché dans son visage. Mais bon, ce n'est pas une raison pour s'acharner dessus, surtout qu'il faisait deux fois le poids du gamin et des arts martiaux.

- Les surveillants, interviennent-ils souvent physiquement ?

- Dans chaque prison, vous avez des chefs plus bagarreurs que d'autres. Généralement, il y a des rotations dans le personnel. L'équipe du matin fait par exemple l'après-midi la semaine d'après et réciproquement pour l'équipe de l'après-midi. Ceux qui arrivent l'après-midi et qui sentent l'alcool sont souvent ceux qui vont être impliqués dans les bagarres.

- Quelles sont les heures de l'équipe de l'après-midi ?

- C'est généralement de 14h à 22h. Puis l'équipe suivante prend le relai de 22h à 6h.

- Les gardiens qui ont des problèmes, est-ce souvent l'équipe de 14h à 22h ?

- Oui. Mais l'équipe de 22h à 6h aussi. Dans les grosses prisons comme Ittre et Andenne, je n'ai jamais entendu qu'on ouvrait une cellule après 22h. A Mons, j'ai connu ça, la violence d'un chef. Il était ivre et avait donné un coup de boule à mon codétenu. Il avait manqué de respect au chef une semaine auparavant. Le chef l'avait prévenu qu'il viendrait la nuit lui régler son compte. Il était d'ailleurs sous l'influence de l'alcool. Je suis intervenu. J'ai dit au surveillant qu'il était 22h15 et que j'étais en train de regarder mon film ; je lui ai dit de sortir immédiatement. Il est revenu le lendemain à 6h et il a présenté ses excuses.

- Ces dérapages remontent-ils à la direction ?

- Oui, ça arrive mais ils camouflent les trucs. Ils sont protégés. Ils mentent même dans les rapports disciplinaires.

- Pouvez-vous me citer les causes principales des bagarres ?

- Trafic de drogue, dette, manque de respect, insultes.

- Les rumeurs courent-elles aussi en prison ?

- Ah ça oui ! D'ailleurs, c'est ça qui fait la mauvaise réputation de quelqu'un, ce qui fait qu'il ne sort plus de sa cellule. Il ne va plus au préau par exemple.

- Comment se comportent les autres détenus envers les personnes accusées pour des faits de mœurs ?

- Ceux-là, il vaut mieux pour eux qu'ils ne sortent pas de leur cellule.

- Avez-vous déjà assisté à un règlement de compte envers un détenu condamné pour un fait de mœurs ?

- Oui. Je n'aurais pas voulu être à la place du gars. Ça s'est réglé dans les douches. Ils étaient à quatre dessus. Mais généralement, ils ne sortent pas de leur cellule ; ils sont protégés.

- Comment les autres détenus arrivent-ils à connaître la raison de sa détention ?

- Les infos circulent de prison en prison. Quand ça arrive, on demande le billet d'écrou où c'est indiqué. Parfois les surveillants donnent certaines informations à d'autres détenus.

- Quid du traitement réservé par les autres détenus aux « balances » ?

- Ils se font lyncher évidemment. Mais certaines balances sont protégées par la direction, et ça, on le sait. D'ailleurs, j'ai été moi-même victime d'une balance qui a donné une fausse information aux chefs comme quoi je cachais de la drogue dans ma cellule. Ils sont venus pour la fouille et n'ont évidemment rien trouvé.

- Pouvez-vous me raconter la dernière bagarre où vous avez été soit témoin, soit victime ou auteur ?

- Je n'ai jamais été victime en prison. On a bien essayé une fois ou deux mais comme je ne me suis jamais écrasé en montrant que j'avais toujours la niaque, on m'a laissé tranquille. Mais la plus grosse bagarre à laquelle j'ai assisté est celle que je vous ai racontée avec les deux qui en sont venus au couteau. Il y avait quelques coups de lame qui s'étaient perdus de chaque côté. Ça avait duré presque une heure.

- Quelles armes sont utilisées en prison ?

- Ce sont des lames de Gillette, des couteaux à beurrer qu'on use sur les carrelages pour aiguiser.

-Pensez-vous que l'enfermement produise de la violence ?

- Oui car tout le monde est mélangé dans la prison et ça, ce n'est pas bon.

- Le fait d'être confiné dans un espace réduit permet-il d'expliquer en partie cette violence ?

- Pour moi, oui. Ça doit sûrement jouer un rôle. Le fait d'être enfermé, c'est évidemment dur. S'il n'y avait pas la marijuana/le cannabis, ça péterait tout le temps. Ces drogues sont surtout pour les gens nerveux. Mais les plus gros problèmes surviennent à cause des autres drogues comme la came, la coke.

- Les surveillants se préoccupent-ils du simple joint ou bien ils laissent passer ?

- Ils cherchent surtout les grosses têtes, c.à.d. les revendeurs. Ceux qui font de l'argent en prison. Sinon, ils ferment les yeux sur ceux qui fument de temps en temps un joint. D'ailleurs une fois, lors d'une dispute avec un détenu, le chef m'a dit : « tu aurais mieux fait de fumer un joint cette fois-ci, tu serais moins nerveux ». Un autre problème concerne les médicaments. On ne donne pas toujours les médicaments qu'il faut aux bonnes personnes. Certains qui en ont besoin n'en reçoivent pas toujours.

- En prison, avez-vous rencontré des détenus atteints de troubles mentaux ?

- J'en ai rencontré quelques-uns mais c'était surtout des toxicomanes, c.à.d. des gens complètement bouffés par la came. Ces gens-là, ils n'ont plus de cerveau.

- Pensez-vous qu'il y ait davantage de violence en prison que dans le reste de la société ?

- Je dirais que c'est kif-kif.

- Comment expliquez-vous cette image de violence qui colle à la prison auprès du grand public ?

- Avant, je disais aussi que je n'irais jamais en prison. Pour moi, ça a été une catastrophe car il y a eu mort d'homme. D'ailleurs, je ne veux plus jamais y retourner. Mais le fait de se retrouver en prison, c'est un autre monde. On est coupé du reste de la société. Seule la télévision nous rattache au monde extérieur.

Le fait qu'on est en prison, c'est un autre monde, on est coupé du monde. On a la télé mais bon ...

- Est-ce que vous pensez que de par l'omniprésence des caméras et des gardiens, on voit plus la violence que celle de dehors ?

- En prison, il y a beaucoup plus de violence, il faut dire que le lieu est plus propice avec toute cette tension.

- Et lorsqu'il y a une bagarre qui est planifiée, est-ce qu'ils se bagarrent au préau ?

- Oui ça peut arriver, mais ils font cela aussi dans des endroits où l'on sait qu'il n'y a pas de surveillance. Mais à Ittre par exemple, croyez-moi il y a des caméras à chaque coin de rue. Une fois, je lisais quelque chose dans le préau et avec les caméras, ils arrivaient même à lire ce qu'il y avait écrit sur la feuille. Moi j'ai eu la chance de savoir tout ça car j'étais quelqu'un de poli et de respectueux, je suis resté 8 ans à Ittre et j'ai eu 3 rapports disciplinaires et encore pour des brouilles.

- Et par exemple dans une prison comme Ittre, c-à-d une prison disciplinaire avec des caméras partout, avez-vous constaté moins de violence, ou au contraire plus de violences que dans d'autres prisons ?

- Tout ce que je peux vous dire, c'est que ça n'empêche pas la violence. Il n'y a pas moins de violence que dans les autres prisons.

- Pouvez-vous me décrire globalement comment ça se passait avec les surveillants, globalement ?

- Il y en a certains ça va, ils font leur travail et n'hésitent pas à aider.

- Et avez-vous le sentiment qu'ils sont suffisamment à l'écoute des détenus ?

- Bah tu sais, si un détenu commence à parler avec un chef, et que les autres détenus voient ça alors ils vont penser que tu es en train de balancer. Moi, quand je parlais avec un chef, c'était plus pour avoir des nouvelles de l'extérieur.

- Et est-ce que vous avez déjà eu un problème avec les surveillants ?

- Oui une fois.

- Et pour quelles raisons ?

- Pour une fouille de cellule, on m'avait balancé et ils sont arrivés à 14 chefs et comme à l'époque j'avais 35 kilos en muscle de plus que maintenant, ils ont commencé à fouiller et ils n'ont rien trouvé. Et à ce moment-là, il y a un chef de 25 ans qui m'a provoqué, il voulait qu'on se batte. Moi, je lui ai dit qu'il n'y a pas de problème, que lui et moi en réglerait ça en tête à

tête. 5 minutes avant qu'on se retrouve plus tard dans la journée pour régler cela, il a été trouvé un de ses collègues. Son collègue était quelqu'un avec qui j'avais une bonne relation, je lui disais bonjour quand je le croisais, avec une poignée de main d'hommes. Et, après qu'il a discuté avec ce gars, le chef en question est venu me voir, et il préférait s'écraser que de se frotter à moi, d'ailleurs je lui ai dit que c'était mieux pour lui.

- Selon vous, est-ce qu'il y a de l'abus de pouvoir de la part des surveillants ?

- Des surveillants, mais aussi de la direction.

- Pouvez-vous me donner un exemple d'abus de pouvoir au niveau de la direction ?

- Ils ont refusé d'envoyer des documents à la DGD pour m'avoir des permissions de sortie.

- Et pourquoi ont-ils refusé d'après-vous ?

- Ben ils ont dit qu'il y avait un risque que j'aie consommé des boissons alcoolisées, le directeur me répondait ça de vive voix, mais il ne voulait pas l'envoyer à la DGD. Donc un moment donné, j'en ai eu marre, et j'ai appelé mon avocat et il a mis les pieds dans le plat. Moi j'ai dit au directeur que j'ai respecté les règles pendant 10 ans, et que lui il a aussi des règles à respecter. Donc oui de l'abus de pouvoir, il y en a, et dans tout. Si un assistant social ne veut pas travailler, et qu'il ne fait pas ton dossier, tu ne sors pas. Si par exemple tu es mon assistant social, tu me dis : « voilà, la DGD vous a envoyé un papier ici, vous devez répondre à 3 questions ». Tu m'appelles, et je te réponds aux 3 questions. L'assistant social doit donner ce document-là à la direction, la direction renvoie les questions sans les réponses, alors c'est normal que le refus de permission de sortie, ou de votre congé soit octroyé. Moi ça m'est déjà arrivé.

- Et vous ne pouvez pas faire grand-chose à ce moment-là ?

- Moi pendant 10 ans, j'ai emmagasiné tout ce qui pouvait me servir : les lois, les droits qu'on a, etc. Quand je suis arrivé, j'écoutais beaucoup les anciens qui avaient déjà leurs congés. Alors si quelque chose n'allait pas, je n'appelais pas tout de suite mon avocat, je montrais que je peux mordre tout seul sans tout le temps appeler un avocat. D'ailleurs quand je suis passé au TAP, ils ont bien vu qu'ils n'avaient pas à faire à un illettré. Je n'ai pas été beaucoup à l'école mais je sais lire et écrire et compter. C'est le principal.

- Est-ce que vous avez pu compter sur une aide en prison ?

- Par moment oui, on m'aidait en me donnant un petit truc pour mieux dormir les nuits.

- Et dans vos démarches, est-ce que l'on vous a aidé ?

- Non, j'ai tout fait tout seul. Et quand, j'ai commencé à sortir en permission de sortie, j'ai tout fait avec l'ASBL Espace Libre. C'est moi qui ait cherché et trouvé cette ASBL, et depuis le début je suis resté ici.

- En prison, il y a beaucoup de règles auxquelles doivent se soumettre les détenus. Mais est-il possible de négocier vis-à-vis de ces règles avec les surveillants ?

- Non pas du tout, on nous impose un rythme de vie.

- Et maintenant que vous êtes sous surveillance électronique (interrompt)

- il y a aussi des règles sous surveillances électroniques. Maintenant je fais une formation, et je ne peux sortir de 7 à 16h30. Et tous les jours, je n'ai droit qu'à 1 h de loisirs. Et en 1 h, moi je ne sais rien faire parce que tous les magasins sont à plus de 40 minutes à pied de chez moi. Donc ce que je fais, je rassemble toutes mes heures le vendredi, comme ça j'ai 5 heures. Et j'ai 9 heures le samedi et le dimanche, chaque mois ça augmente.

- Et comment c'est passé la transition entre la prison, et la surveillance électronique ?

- La première semaine, ça m'a fait un choc. Tout ce qui concerne le quotidien, je n'ai pas oublié, par exemple : se faire à manger, le travail. Mais c'est surtout au niveau de l'informatique, après 10 ans, tout a évolué, même les gsm, il y a internet dedans. C'est vrai qu'après une longue incarcération de 10 ans, ça change. J'ai aussi perdu mon sens de

l'orientation, ici j'habite dans un nouveau patelin et j'arrive mieux à me débrouiller qu'à Charleroi où j'ai grandi.

- On dit souvent que l'objectif de la prison, c'est de permettre au détenu de se réinsérer dans la société, êtes-vous d'accord avec cela ?

- Non, s'il n'y a pas des services comme ici l'ASBL en prison, il n'y a pas d'aides. Enfin ... il y a des trucs d'aides mais ce n'est pas concret. Même les formations, ce n'est pas concret. Parce que moi, avant d'aller en prison, je m'occupais de l'entretien des jardins, mais je n'avais pas le diplôme. J'ai donc essayé de passer ce diplôme en prison, et on m'a dit qu'il y a une formation en horticulture juste d'une année (en prison) et après je devais continuer cette formation quand je sortirais. Tu recevais juste une attestation comme quoi tu as fait la première année, mais tu dois aller continuer dehors.

- Et maintenant que vous n'êtes plus en prison, est-ce que cela vous arrive encore d'y penser ?

- Oui bien sûr que ça m'arrive encore, mais bon j'essaie d'oublier.

- Et on dit souvent que la prison marque à vie ?

- Oui, moi ça m'a fait un choc terrible de passer 10 années là-dedans. Maintenant, je suis plus calme, moins nerveux.

- Voilà c'est terminé, l'ASBL va bientôt fermer. Je vous remercie donc pour le temps que vous m'avez consacré.

- De rien, j'ai déjà fait une dizaine d'entretiens de ce genre. Si tu as d'autres questions, n'hésites pas, tu as mon téléphone. Je veux bien aussi venir en parler à l'Université, si cela vous intéresse.

- Merci pour tout, et bonne chance pour la suite.

Entretien n°7 : réalisé avec un détenu sous surveillance électronique

-Bonjour,

Avant de commencer cet entretien, je vais vous expliquer en quoi consiste ce travail. Donc, je suis étudiant en dernière année à l'Université catholique de Louvain et je dois, pour terminer mes études, effectuer un travail final, c'est ce que l'on appelle un mémoire. J'ai choisi comme sujet la violence carcérale, et je souhaite donc rencontrer des personnes incarcérées ou ayant fait l'objet d'une incarcération pour les interroger sur ce thème. Le but de cet entretien est que vous puissiez m'apprendre certaines choses sur la prison, et plus spécifiquement sur la violence en prison. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un entretien anonyme, votre identité n'apparaîtra donc nulle part. Je vais enregistrer cet entretien pour pouvoir par la suite le retranscrire par écrit, est-ce que cela vous pose problème ? Dès que j'ai retranscrit l'entretien, le fichier sera effacé. Est-ce que cela vous convient ?

- Ok pas de problèmes, de toute façon j'assume tout ce que je dis.

- Pouvez-vous m'expliquer dans quelle situation vous êtes actuellement, toujours détenu ou en liberté ?

- Je suis sous surveillance électronique, vous pouvez voir mon bracelet ici à mon pied. J'ai été libéré sous surveillance électronique, j'ai des conditions à respecter.

- Et cela fait combien de temps que vous êtes sous SE ?

- Je suis sous surveillance électronique depuis le 11 août, donc je suis ici depuis le 11 août, j'ai eu une grosse peine derrière moi. J'ai eu une peine de perpétuité, et là-dessus j'ai fait 13 ans. Puis je suis re-entré en prison, et j'ai fait 2 ans. C'est la deuxième fois que je bénéficie de la surveillance électronique et maintenant on va essayer de marcher sur le droit chemin.

- Combien d'années avez-vous passé au total en prison ?

- Au fait, moi je suis rentré en 1999, et j'ai été libéré en juin 2011, le 13 juillet 2011. Et je suis retombé le 12 décembre 2012.

- Vous avez donc eu plusieurs condamnations ?

- Oui, j'ai eu plusieurs condamnations.

- Pouvez-vous m'indiquer dans quelles prisons vous avez séjourné ?

- Moi j'ai un sale parcours carcéral, j'ai subi 33 transferts. Donc j'ai voyagé dans toutes les prisons de Belgique. Quand je suis rentré, j'ai fait Mons, puis j'ai fait la prison de Nivelles pour par la suite retourner à Mons pour mon procès. Puis je suis parti à Andenne, puis à Jamioulx. Après Jamioulx m'a envoyé à Lantin puis Arlon, puis Namur. Après Namur m'a renvoyé sur Jamioulx, puis Tournai, Lantin, Arlon, Jamioulx

et j'ai terminé ma peine à Ittre.

- Et qu'est-ce qui explique ce nombre élevé de transferts selon vous ?

- C'est déjà la peine qui explique cela, j'ai eu une perpétuité. En plus, j'avais un comportement un peu désagréable dans les prisons, c'est chaud dans les prisons, il faut toujours « représenter ». Quand on a perpet, on nous fait légèrement tourner, mais comme j'avais un comportement assez difficile, j'ai eu des transferts pour motifs disciplinaires. Vous savez en prison, on est privé de liberté mais la vie continue. Il y a des directeurs qui ne supportent pas notre comportement, notre façon d'être, de parler et ils vous transfèrent pour un oui ou pour un non.

- Est-ce que vous pouvez me donner une situation concrète où l'on vous a transféré pour un oui ou pour un non ?

- Oui, je suis arrivé à la prison de Tournai, je m'étais intégré dans cette prison, tout allait bien et puis avec un chef le courant ne passait pas entre nous. Et il a tout fait pour que j'obtienne mon transfert sur Lantin, alors que mes enfants habitent ici à la Louvière. On m'a envoyé à Lantin, et quand j'étais là-bas, j'ai demandé une prison plus proche de mes enfants et ils m'ont envoyé à Arlon ... Et quand je suis arrivé à Arlon, j'y suis resté 4 ou 5 ans, c'est là que j'ai passé la plus grosse partie de ma peine dans une prison. Parce que la plupart du temps, dans les prisons, je restais en général 6 mois voire 1 an.

- Et parmi toutes ces prisons avez-vous constaté des différences ?

- Oui, pour moi il y a 2 poubelles de prisons, c'est Jamioulx et Lantin. Ce sont des prisons sales, mal gérées. Là-bas, les détenus sont livrés à eux-mêmes, et c'est malheureux. Par contre à Nivelles, les assistantes sociales, psychologues c'est zéro. Car le suivi, c'est quand ils en ont envie, et quand ils veulent et après on va préparer quelqu'un à la libération à la dernière minute. On vous dit : « ah mais on n'a pas tout en ordre ... ». ça fait 13 ans que je suis là, et vous n'avez pas eu le temps de mettre tout en ordre ??!

- Avez-vous le sentiment que c'est vous qui devez mettre tout en ordre pour organiser votre sortie sans aide de la part de la prison ?

- Oui, si le détenu ne donne pas un coup de main à préparer son plan de reclassement, sa libération, son intégration dans la société, ce n'est pas la prison qui va vous aider. Par exemple, vous allez là-bas vous leur dites : « moi j'ai trouvé une adresse où je peux aller vivre », ils vont vérifier, et ça prend des mois. J'ai le sentiment que la prison, elle cherche toujours la petite bête pour nous bloquer. Elle ne va pas dire : « bon il a trouvé cela, il y a peut-être ça qui pose problème, mais bon on va laisser passer ce petit point ». Non, on nous bloque.

- Vous avez le sentiment qu'on vous met des bâtons dans les roues ?

- Mais oui, c'est une réalité. Et d'ailleurs, à l'heure actuelle, les directeurs commencent à se retourner sur les psychologues et assistantes sociales en disant : « et quoi ? et on fait quoi ? ». Parce que quand vous passez devant le TAP et qu'un directeur vous met un avis favorable à la libération et qu'une assistante sociale, qui est juste là pour m'assister socialement, me met un avis défavorable à ma libération conditionnelle, à ma surveillance électronique. Là, ce n'est plus du social. Le social, c'est de venir à la rencontre du détenu, d'essayer de l'aider. Ce n'est pas l'enfoncer, c'est le monde à

l'envers.

- Vous avez donc l'impression qu'au niveau du social en prison, il y a des choses à améliorer ?

- Oui, moi depuis toutes ces années de prison, ce que je me dis c'est qu'il y a des prisons où le social marche bien. J'ai été à la prison d'Arlon, et le social marchait bien là-bas. Malgré que j'ai quand même eu un problème avec une psychologue qui m'a tenu tête, et qui m'a demandé un suivi psychiatrique sur le long terme. Elle me disait que je devais voir un psychiatre pour des problèmes de mœurs. Moi je ne suis pas rentré pour des problèmes de mœurs, je suis rentré pour un trafic de drogue qui a dégénéré en assassinat. Au début j'ai rencontré le psychiatre de la prison, mais suite à un accident du psychiatre avec longue indisponibilité, j'ai dû changer de psychiatre. Et quand j'ai rencontré le nouveau psychiatre, c'est celui qui s'est occupé de l'affaire Dutroux. Et quand il est venu là, moi je lui ai parlé en bon père de famille. Je lui ai expliqué pourquoi elle veut que je prenne ce suivi. Et lui, en un entretien il a compris que c'était de l'exagération que l'on me faisait. Donc il a fait un papier au directeur de la prison, en disant que je n'avais pas besoin ni d'un suivi psychiatrique, ni d'un suivi psychologique à long terme. Et quand ils ont reçu ça, il leur a cloué le bec à tous. Moi je ne suis pas là pour des affaires de mœurs, maintenant c'est vrai qu'à cette psychologue je lui ai raconté un peu ma vie sexuelle avant de rentrer en prison. C'est vrai qu'avant la prison, j'aimais m'amuser avec mes potes on enchaînait les conquêtes. Mais ce qu'elle n'a pas retenu, c'est que je suis un papa de 5 enfants. Depuis ma rentrée en prison, j'ai 5 enfants. Et je les ai vu grandir à travers la prison, j'ai toujours des bons contacts avec eux. On s'entend bien, donc quand elle a commencé à me parler d'affaires de mœurs, ça m'a été loin. Ça pour moi, c'est rabaisser la personne dans son estime, dans son orgueil.

- C'est le sentiment que vous avez eu ?

- Oui qu'elle me dit : « vous êtes un criminel, vous êtes un trafiquant ». Ok d'accord, c'est le chapeau que je porte. Mais pas commencer à m'accuser de choses que je n'ai rien avoir avec.

- Pour revenir aux différentes prisons, il y a-t-il des prisons plus strictes que d'autres ?

- Jamioulx c'est plus cool, mais il faut accepter les cafards qui sont dans votre nourriture. Il faut accepter les sévices des agents, parce qu'ils n'en ont rien à foutre. Les agents quand vous leur donnez du travail pour surveiller une section, eux ils préfèrent rester entre eux à s'amuser plutôt que de surveiller la section. Et quand on les appelle pour une douche ou un coup de téléphone, c'est tout de suite : « ah tu fais chier toi !! », et bon je leur dit vous êtes là pour quoi faire, pour nous aider ou pour nous emmerder. Il y a des prisons comme ça, mais il y a aussi des prisons où la discipline est la même pour tous. Ça c'est ce qui se passe à Ittre. Vous savez dans certaines prisons, il y a du favoritisme. Pour certains, on va leur laisser la porte ouverte, se balader tranquillement dans la prison.

- Et pourquoi ces personnes reçoivent des faveurs ?

- Parce qu'il connaît un agent, un peu d'affinité. A Jamioulx, il y avait des détenus qui se faisaient des femmes agents dans leur cellule. D'ailleurs, ils en ont foutu un paquet

dehors. Et en attendant, nous on est là. Et quand on voit que lui a des privilèges et que nous on n'en a pas, je suis content pour lui mais ça me fait chier pour moi. Je ne vais pas commencer à le dire à un supérieur, on est des hommes on reste des hommes. Maintenant, il y a toujours la petite tapette, la petite tarlouze qui va aller tout raconter aux surveillants.

- Vous parlez donc des balances ?

- Oui enfin, ce n'est pas vraiment des balances, c'est juste qu'ils commencent à parler un peu trop avec les surveillants et ils racontent un peu ce qui se passe alors que les surveillants ne devraient pas savoir tout ça. Maintenant moi ça m'est déjà arrivé qu'un surveillant vienne prendre un café avec moi, qu'on discute que je lui file un paquet de cigarettes. Mais en retour, s'il y a un petit souci, j'attends de lui qu'il vienne me trouver avant de m'enfoncer.

- Et si pendant que vous partagez une cigarette avec un surveillant, d'autres détenus vous voient, qu'est-ce qui va ou non se passer ?

- Disons que c'est mal interprété, mais il n'y a pas de problèmes. Surtout nous les anciens, quand on parle avec les agents on plaisante avec eux, on rigole. On essaie de savoir ce qui se passe en dehors de la prison en parlant avec eux. Vous savez quand on n'a pas de visites, on s'accroche à ce que le surveillant nous dit : « j'ai été au supermarché hier, j'ai acheté ceci, cela ». Peu importe ce qu'il nous raconte, on s'accroche dessus. Mais c'est vrai que si maintenant, on soupçonne le détenu d'être une balance et qu'on le voit avec un chef, une fois ok, deux fois ok. Mais la troisième fois, il ramassera une paire de claques dans les douches ou au préau, et puis il ne sort plus de sa cellule.

- Vous avez dit faire partie des anciens, qui sont les anciens en prison et ont-ils un rôle en prison ?

- Les anciens c'est ceux qui mettent une ambiance soft, sereine en prison. Parce que nous, on est fatigué, moi par exemple, ma peine je la divise en 4, 8 et 12. Les premiers 4 ans, je venais du monde extérieur, j'étais un monstre. Moi, j'ai mis des chefs par terre, on a fait des émeutes dans les prisons, on est monté sur les toits, etc. On s'est amusé, mais on a subi les conséquences c à d des transferts, des sanctions sur les visites. Quand je dis amusé, ce n'est pas tout à fait exact, si on faisait tout ça c'est qu'il y a quelque chose qui n'allait pas. Un exemple, quand j'étais à la prison de Nivelles, on restait dehors de 8h du matin jusqu'à 11h, donc pour se dégourdir les jambes, on a demandé un ballon de foot. Pas moyen d'avoir un ballon. Puis, on rentre à 12h, et ils nous servent des frites froides. Alors on s'est dit que quand on est sorti dehors, on allait faire un mouvement et essayer de rester dehors le plus longtemps possible. Le motif c'est le ballon et les frites froides à midi. Et j'ai été parmi les 4 qui ont été reçus par la direction, mais tous les 4 le lendemain, on est parti en transfert disciplinaire. On nous avait dit, venez parlementer et nous dire ce qui se passe. Moi, j'ai dit ce qui n'allait pas le ballon et les frites. Et j'ai aussi parlé du problème du linge, parce qu'à Nivelles c'est comme à Ittre, vous ne pouvez pas faire rentrer vos linges. Vous devez les faire laver dans la prison, et s'ils les repassent ça va, mais parfois ils les repassent pas, tu es là avec du linge chiffonné. Nous on est habitué à ce que ce soit nos femmes qui font cela, donc on avait un problème. J'ai alors dit cela à la directrice, et j'ai dit madame

j'aimerais bien qu'on puisse trouver une solution pour que nos femmes puissent reprendre nos linges, nous les laver et repasser et nous les rapporter. Et vous savez ce qu'elle m'a dit ? Elle m'a dit : « mais vous croyez que votre femme elle a que ça à faire ? ». Je lui ai dit que ma femme l'a toujours fait, moi je ne suis pas en train d'obliger ma femme à faire quelque chose. Et là, elle m'a dit : « ici, c'est tolérance zéro ».

- Donc si je comprends bien, c'est une succession de frustrations qui a débouché sur le fait que vous avez décidé de refuser de regagner vos cellules ?

- Oui ça énerve tout le monde. Un autre exemple, on a des téléphones sous-section, et le soir nous on rentre du préau. Et quand on rentre, on veut aller aux téléphones il y a une durée limitée, et donc s'il y a un petit privilégié qui téléphone pendant une heure et ben les autres ne téléphonent pas. Ce qu'il y a aussi, c'est que moi qui étais à Arlon et qui doit téléphoner à la Louvière, ça me coûtait cher contrairement à d'autres qui habitaient Bastogne. Donc on restait moins longtemps au téléphone que d'autres. Ça a créé beaucoup de problèmes, il faudrait qu'en prison, les détenus puissent avoir accès à internet. Ça leur permettrait de trouver un travail, de pouvoir entretenir des liens, des conversations avec des gens. C'est très important.

- Et est-ce que vous avez suivi des formations ou travaillé en prison ?

- J'ai fait plusieurs formations, entre autre j'ai fait des cours de français car quand je suis rentré en prison, je ne savais pas écrire le français. Je parlais le français, et je l'écrivais un peu à ma façon. Alors j'ai pu faire une remise à niveau en français, en mathématiques puis ensuite j'ai refait une remise à niveau en italien aussi, et j'ai aussi suivi une formation d'informatique car je n'y connaissais rien du tout. J'ai commencé à faire des cours d'informatique pendant 4 ans. Tout ça c'était prévu par la Communauté française de Belgique. En formation, j'ai fait un cours de gestion, un cours de cuisine et un cours d'arts techniques, ça comprend faire du dessin, c'est quelque chose que j'ai adoré parce que bon, j'étais loin de ma famille, et j'avais besoin de me rabattre sur quelque chose sinon je devenais fou.

- Vous avez suivi ces formations pour vous occuper, ou parce que vous souhaitiez vraiment approfondir ces domaines ?

- Au début, c'était vraiment pour m'occuper, pour me changer les idées. Mais après, on approfondit nos connaissances. Vous savez j'ai voulu me lancer dans l'informatique, c'est un monde que je ne connaissais pas du tout, maintenant je sais surfer, faire du traitement de texte, travailler sur excel, ... Bref j'arrive à me débrouiller. Maintenant, tout ça me sert beaucoup.

- Et avez-vous travaillé en prison ?

- J'ai aussi suivi un cours de gestion des impulsions et de la violence, c'était un cours que j'ai pu suivre à la prison de Tournai. J'ai même un certificat de cela, j'ai trouvé ça très important, ça m'a apporté beaucoup de choses. Moi au début quand je suis rentré en prison, je ne savais pas parler. Dès que j'avais un problème, c'était la bagarre. Et quand j'ai fait ce cours-là, pour pouvoir gérer mes impulsions, ça m'a fait du bien. Et ça c'est ressenti dans la prison. Avant pour le moindre truc, je frappais les gens. Et après cette formation, j'essayais de m'écarter ou de dire à l'autre de bouger, mais bon, on a quand même un certain respect de soi-même, un orgueil. Ce n'est pas un petit pd

qui va venir et me traiter de balance parce que lui il se prend une claque. J'en assume les conséquences mais il se prend une claque. J'étais un peu violent, je le reconnais mais cette formation m'a fait du bien. Ça m'a fait comprendre que l'on peut mettre des mots à la place des coups. Et ça c'est une force que j'ai apprise. Même maintenant, si je m'embrouille avec ma copine, en temps normal je lui aurais mis une gifle mais là, je prends sur moi, j'arrive à parler, à faire abstraction. Je ne m'accroche plus sur la violence.

- Donc les formations vous ont été utiles ?

- Oui, c'est très important. J'ai d'ailleurs conseillé de faire ce cours de gestion des impulsions et de la violence dans toutes les prisons. Même quand j'étais au TAP, ils m'ont dit que c'était bien d'avoir suivi cette formation car je n'y étais pas obligé. Il n'y a rien qui t'oblige à suivre une formation.

- Pouvez-vous me raconter comment s'est passé le premier jour où vous êtes arrivé en prison ?

- Le premier jour où je suis rentré en prison, je me suis demandé ce que je faisais là. Je me suis remis en question, pourquoi j'en suis arrivé à ce stade ? J'ai vu un peu tout défiler devant moi. En plus, j'avais 4 enfants avec un cinquième qui allait bientôt voir le jour. Mais bon, un moment je me suis dit qu'il va falloir faire face. Il va falloir s'adapter à cette situation parce que ce n'est pas facile. Quand vous rentrez vous êtes perdu, vous ne connaissez pas la prison. Vous arrivez, vous vous déshabillez, on vous donne des torchons qui sont là depuis 20 ans. Tu rentres dans une cellule avec tes vêtements de 20 ans et tu restes là. T'as rien. Alors on vous donne le minimum pour ce qui est de l'hygiène mais bon, en pratique on jette tout ça car si l'on est des petits malheureux, et qu'on veut nous venir en aide, il faut quand même donner des produits d'une certaine qualité. Ok on a fait des erreurs, ok on reconnaît qu'on est des mauvais. Peu importe, mais si on arrive en prison, on a droit à des vêtements nouveaux, etc. Quand vous arrivez et que l'on vous donne des vêtements qui ont déjà été utilisés vingt fois, c'est irrespectueux.

- Vous avez le sentiment que l'on ne vous respecte pas en prison dès le début ?

- Oui dès le début, et surtout le suivi carcéral en prison est très négligé et très négatif. Si vous êtes en prison, que vous faites votre sport, vos formations etc. On ne s'occupera pas de vous, il faut que vous disiez que vous avez envie de sortir, que vous fassiez toutes les démarches vous-même.

- Avez-vous travaillé en prison ?

- Oui j'ai travaillé dans les ateliers, mais bon vous savez on n'est pas bien payé. On ne gagne presque rien.

- et pourquoi avez-choisi de travailler malgré tout ?

- Si on accepte un travail, c'est pour les directeurs. C'est pour bien se faire voir dans la prison. Ça me rapportait 50 euro par mois, moi 50 euro par mois, ce n'est même pas mes cigarettes. Moi par mois, il me fallait entre 300 et 400 euros.

- Pouvez me parler du médical en prison, comment cela se passe ?

- Au niveau médical, c'est un peu bâclé parce que pour l'instant il y a des docteurs qui ne sont pas payés mais nous on n'en peut rien. Nous on vit là et c'est tout.

- Pouvez-vous me parler des cellules en prison ?

- Les cellules, cela dépend des prisons. Par exemple, à Ittre ça va mais si vous allez à Jamioulx, là il y a des cafards partout dans vos vêtements, nourritures, par terre. C'est honteux.

Alors moi j'ai subi 33 transferts en quinze ans, j'ai même subi une opération à la prison de Bruges. En jouant au football, j'ai fait un grand écart sur un ballon et j'ai attrapé une hernie inguinale droite. Alors j'ai été là-bas à Bruges, je suis allé là-bas pour me faire opérer mais c'était la catastrophe. Le jour où j'y suis allé, il y avait moi et un flamand qui se faisaient opérer le même jour et de la même opération que moi. Donc on est tous les deux, dans les lits d'hôpitaux, d'abord lui il s'en va faire son opération et il revient il est endormi et on ne sait pas se parler. Et puis moi, je pars pour aller faire mon opération et quand j'arrive là, je vois des jeunes, des étudiants. Ils avaient baissés leurs trucs verts, et ils étaient en train de manger des biscuits en pleine salle d'opération. Je suis désolé, ça ne se fait pas, je n'ai jamais vu ça. Et quand on m'a mis de la civière sur le banc, moi j'ai un tatouage. Et le chirurgien, il m'a dit : « de quelle tribu tu viens ? ». Je lui ai dit : « occupe-toi de ce que tu dois faire, je ne sais pas ce que tu me veux » et j'ai essayé de passer à autre chose. Et ils m'ont fait l'opération. Le flamand, l'opération a réussi et moi, ça a été un échec, et j'en garde des séquelles encore aujourd'hui. Là j'essaie de me retourner contre eux, mais ce n'est pas facile.

- Avez-vous le sentiment que la peine que vous avez reçue était trop longue pour ce que vous avez fait?

- Ce n'est pas que la peine était trop longue, c'est qu'elle est injuste. Elle est injuste car moi par exemple dans l'affaire où je suis tombé, je tombe parce que je vais prendre ma douche chez une gonzesse et cette gonzesse était surveillée téléphoniquement, elle faisait dans la cocaïne, et tout mais bon ça c'est son problème. Moi je vais là pour m'amuser et prendre ma douche, j'ai été 2, 3 fois chez elle. Et quand ils ont vu que moi j'étais en contact avec cette personne, et qu'ils ont vu mon nom et regardé mes antécédents : trafiquant de drogue, mœurs, etc. Ils ont vu que j'étais en conditionnelle, et ils ont débarqué chez moi à 4h du matin. Quand ils sont arrivés, je ne savais pas que c'était les flics, donc je suis monté sur les fauteuils et je les ai attrapés par les casques, ça a dégénéré en bagarre. Après quand j'ai réalisé que c'était la police ça s'est calmé, mais en attendant ils m'ont déglingué une dent, et cassé deux côtes. Si je savais que c'était la police, j'aurais tranquillement ouvert la porte, mais ici, ils ne toquent même pas, ils enfoncent la porte directement. Ils avaient pris un bélier avec, mais le minimum c'est de toquer. On ne va pas se cacher, ou s'enfuir ... On n'est pas des talibans. Donc après ça a dégénéré, ils me disaient tu ne peux pas prendre ça avec, tu ne peux pas prendre ta montre, ta chaîne, etc. Moi, je suis chez moi, tu m'embarques ok, mais tu ne vas pas me faire en plus quelque chose comme ça. Ma montre, ma chaîne, ce sont mes affaires. Il y avait clairement une volonté de m'humilier, d'humilier les gens.

- Pour vous est-ce que la prison vous a été utile ?

- Utile non, la prison n'est utile pour personne. Vous savez si on ne vient pas à notre rencontre pour se réinsérer correctement dans la société. Moi je vous donne un exemple, je viens de sortir de prison, je suis ici et il n'y a personne qui m'aide pour me trouver un loyer, ils nous aident pas. Donc c'est à nous de nous démerder. On est livré

à nous-même.

- C'est vous seul qui avez entrepris les démarches avec l'asbl « Espace libre » ?

- Oui c'est moi qui ai pris les contacts parce que la femme s'occupant de moi travaille à la prison de Jamioulx. Je la voyais là, mais après je suis parti à la prison d'Ittre, et là-bas il y en a d'autres. Mais j'ai toujours voulu garder cette personne de contact. Pour moi cette femme c'est une princesse, parce que cette dame-là, elle m'a permis de voir mes enfants du premier jour de mon incarcération jusqu'au dernier. Elle m'a toujours apporté mes enfants en prison, elle travaillait au début pour le relais parents-enfants de la prison de Jamioulx, maintenant elle a d'autres fonctions mais je suis toujours en contact avec elle. J'ai même un suivi psychologique avec elle, elle n'est pas psychologue mais c'est une forme de suivi, un suivi ORS.

- A présent, je vais aborder le thème de la violence verbale en prison, selon vous, à quelle fréquence s'exprime-t-elle ?

*- C'est quotidien, c'est toutes les 3 minutes. Même pour dire bonjour, vous entendez des : « salut gros batard », ça n'arrête pas. Il y a plein d'insultes lancées, et ça déclenche directement des tensions. Les mots d'oiseaux ça vole tout le temps, et même sur les chefs ça vole aussi. Maintenant le chef qui entend qu'on lui dit : « fils de p*** », il va nous mettre un rapport disciplinaire. Ça c'est quasi-systématique. Maintenant il y a des chefs, on dirait qu'ils sont payés pour provoquer les gens. Ils voient que vous n'êtes pas bien, et ils vont commencer à vous piquer pour vous énerver. Ils cherchent la merde, pas tous mais beaucoup.*

- Et les insultes entre détenus ?

*- Cela dépend des détenus mais la majorité laisse passer parce que bon, une insulte c'est rien. Ça ne vous fait pas un trou, ça ne vous fait rien, ça glisse, ce n'est que des paroles. Maintenant, il y a des insultes où l'on touche les femmes, les enfants, les mamans, dans ces cas-là ça peut s'aggraver. Vous savez moi aussi j'ai déjà reçu des « fils de p*** », mais moi depuis que je suis en prison, j'ai toujours répondu la même chose, je lui dis : « tu te trompes car je n'ai pas été adopté par ta maman ». Sans lui redonner une insulte, en lui disant ça, je lui retourne dans l'autre sens. Maintenant c'est vrai que j'ai déjà frappé quelques personnes pour des insultes.*

- Vous pouvez me donner un exemple concret ?

- J'étais à la prison de Jamioulx, et je suis sous-section tranquillement. Et un jour, au préau on me dit qu'il y a un type qui dit que je suis une balance. Le gars en question était un toxicomane, et moi je n'ai jamais balancé rien du tout. Soi-disant, il était parti à Nivelles et il a connu quelqu'un qui lui aurait dit que j'étais une balance. Alors, moi directement j'ai été le trouver dans sa cellule. Je lui ai dit : « toi tu viens chez moi ! », et il arrive chez moi et là, j'ai déjà envie de lui mettre des claques. Je lui ai demandé à quoi il jouait à dire que j'étais une balance. Et il me dit : « Oui mais on m'a dit que ». Et là, je l'ai insulté et après il est parti en cellule. Mais quelques heures après, il devait aller chercher sa méthadone, et donc quand il est allé la chercher, je lui ai sauté dessus, et je lui ai déboité sa mâchoire. 2 jours après, il est venu me voir, et il m'a dit : « excuse-moi, je me suis trompé, ce n'était pas toi ». Je lui ai dit que c'était rien mais qu'il avait mérité sa patate et que j'assumais.

- ça arrive souvent les rumeurs en prison ?

- *Oui ce sont des gens qui ont les nerfs avec vous mais qui n'arrivent pas à vous atteindre. Ils ne sont pas puissants assez pour vous frapper alors ils s'en vont chez d'autres et ils disent : « attention lui c'est une balance » ou « lui c'est un pédophile ». Et là, c'est très grave, vous êtes obligé de montrer vos papiers avec le motif pour lequel on vous a arrêté au préau. Moi ça ne m'est jamais arrivé parce que je le déglingue mais c'est quelque chose qui n'est pas rare, et que j'ai souvent vu.*

- **Pouvez-vous me dire comment se passe l'incarcération des personnes pour faits de mœurs ?**

- *J'en ai vu quelques-uns des gens pour mœurs. Vous savez, j'ai rencontré des gens pour mœurs avec qui je n'ai jamais eu de problèmes, et avec qui j'ai passé de bons moments. Vous savez je ne suis pas là pour juger qui que ce soit. Maintenant, je ne saurais pas partager une assiette avec Dutroux, ça c'est clair. Mais pour des gens qui ont été accusés par leur femme d'attouchements sur leurs enfants, et qui ont pris 4 ans alors qui ne s'est rien passé. On est obligé d'être plus conciliant, vous savez moi j'ai connu quelqu'un qui était là pour mœurs parce qu'il avait mis une gifle à sa femme. On ne peut pas les écarter ces gens-là. Maintenant, celui qui rentre pour pédophilie, pour des viols d'enfants, là c'est clair qu'on leur fait la misère si on sait c'est qui. Mais depuis 2006, ils sont mélangés avec les autres détenus.*

- **Et comment arrivez-vous à savoir qui est là pour pédophilie ?**

- *Par les médias, quand on vous arrête, directement vous savez trouver le compte-rendu du procès sur internet. Il n'y a qu'à taper son nom sur google.*

- **Et est-ce que les surveillants donnent aussi ce genre d'informations ?**

- *Vous savez je pense que les surveillants sont encore pire que les détenus. Parce que les surveillants, ils font aussi la misère à ces gens-là. En principe, ils doivent rester neutres mais bon, ils ont raison de faire ça. Par exemple, dès fois ça arrive qu'un surveillant le met à la douche et après, il va chercher 2 autres détenus très violents en leur disant « tiens, j'ai mis un pédophile là-bas, vas le déglinguer ! ». Et comme les 2 détenus sont couverts, ils s'en donnent à cœur joie.*

- **Et est-ce que les pédophiles vont au préau ?**

- *Non, je n'ai jamais vu de pédophiles au préau. Ils restent en cellule 24/24, et c'est d'ailleurs pour ça qu'on les libère trop vite. Parce que comme ils restent en cellule 24/24, ils n'ont pas de rapports disciplinaires et aucun problème avec personne. Et donc quand ils arrivent devant le TAP, on peut lire dans leurs dossiers : « Comportement exemplaire. Il s'est rabattu sur ses études, son culte ou du dessin ». Donc en dehors de ça, il n'a jamais été au préau. Pour ce qui est des visites, ils sont à part de nous. On ne les voit jamais au sport.*

- **Pour vous ces gens-là sortent trop vite ?**

- *Oui le fait qu'ils aient un comportement exemplaire fait qu'ils sortent un peu trop vite. Pour nous, ils vont regarder nos problèmes de comportement, et ils vont dire : « on va attendre encore un an », tandis qu'eux non. Le fait que le gars on l'entend pas, on va commencer son dossier un an avant. Et donc, dès qu'il arrive dans les temps, il est dehors. Ce n'est pas notre cas, nous on attend toujours notre date limite pour pouvoir avancer dans un dossier.*

- **Tout à l'heure, vous avez dit faire partie des anciens en prison, est-ce qu'il y a des**

choses qu'un petit nouveau doit savoir lorsqu'il arrive en prison ? Est-ce qu'il y a des règles ?

- *Disons qu'on essaie de les mettre au parfum au fur et à mesure qu'il y a des choses qui se produisent. On ne va pas commencer à sortir un règlement. Maintenant, il y a un respect à avoir pour nous les anciens. Un petit jeune qui vient près de nous, en mettant la musique avec un volume normal c'est une chose. Mais s'il exagère, déjà les gardiens vont le reprendre, et s'il continue par exemple de mettre sa musique la nuit. On va lui dire de se calmer par la fenêtre, et le lendemain matin, ou il jettera sa chaîne hifi, ou il se prendra des claques. Mais bon on essaie toujours de parlementer, en disant voilà il faut respecter : A 22 h, tu coupes ta musique, ou tu diminues le volume. Mais il ne faut pas venir embêter les gens.*

- En prison, il y a beaucoup de gens de diverses origines, avez-vous ou non constaté un repli communautaire ?

- *Bah disons que les arabes, avec eux si tu as un problème avec un d'eux, alors ils viennent à 14 parce qu'ils sont en majorité. Pour moi, 90% des gens en prison, ce sont des arabes. Maintenant pour ce qui est des africains, ils sont aussi fort entre eux, mais parfois on se mélange. Moi, je n'ai jamais eu de problèmes avec les arabes, ils m'ont toujours respecté malgré le fait que je sois rentré pour un assassinat sur un arabe, un Algérien. Il y en a bien quelques-uns qui ont essayé de me parler de ça, mais moi la première chose que je leur disais c'est : « apporte d'abord tes papiers (de tes faits) et après on va discuter ». Et j'ai jamais eu de souci par la suite, parce qu'après si on voit sur le papier qu'il a balancé son copain, il se prend des gifles. Si t'es une balance, tu restes à l'écart de nous. Parce que bon, en prison qu'est-ce qu'on a ? On a un petit bout de chiite, un gsm, un peu d'argent et on essaie de le cacher et si on a une balance près de nous, il va aller tout raconter donc on préfère les garder à l'écart. Vous savez des balances, on en a tous les jours, il y a même des gens qui écrivent des lettres anonymes la nuit. Et alors, le matin, les gardiens viennent fouiller ta cellule. On leur demande ce qu'il y a ? Et ils répondent qu'il y a des soupçons. Et si on est sûr qu'il a balancé, alors on va régler son compte, ça peut se faire n'importe où : au préau, l'infirmerie, dans les douches, dans sa cellule si elle est ouverte, ... Vous savez, ces gens-là, on ne les supporte pas déjà à l'extérieur. Les ¾ des gens qui sont ici en prison, c'est déjà à cause de balances qui nous ont balancés.*

Vous savez que ma copine, elle a aussi eu des problèmes avec les gardiens ? Elle venait me rendre visite en prison, et les gardiens lui disaient : « Pourquoi vous venez le voir ? Qu'est-ce que vous venez faire ici ? ». Ils la narguaient un peu. Ils se foutaient de la gueule de son tatouage, et puis elle a commencé à angoisser. Et à chaque fois, qu'elle venait me rendre visite, elle n'était pas bien. Jusqu'au jour où elle m'a fait un coma à l'arrêt du bus. Moi de ma cellule, je la voyais arriver depuis l'arrêt du bus, je lui faisais signe. Et quand elle repartait, je lui faisais aussi signe. Et donc ce jour-là, j'attendais pour lui faire signe quand elle repartait vers l'arrêt du bus et à la place j'ai vu arriver une ambulance. C'était pour moi une impuissance totale, j'ai appelé le chef, et j'ai pu lui téléphoner. C'est une fille qui se tape Leuze – Ittre pour venir me voir, ça lui coûte 28 euros aller-retour.

- Justement, pouvez-vous me parler de la prison d'Ittre, comment cela s'est passé là-bas ?

- A la prison d'Ittre, ça se passe bien. La discipline est la même pour tout le monde donc il n'y a pas de jalousie. Le seul problème c'est que vous savez dans chaque prison, il y a des règles qu'il faut respecter aussi bien pour les surveillants que les détenus, sauf que souvent ce sont les chefs qui sabotent les règles, ils vont avoir tendance à minimiser les heures de préau, de cours toujours avec comme motif la prise de risque. Et avec ça, ils nous suppriment tout. Par exemple quand je vais au cours de dessin, on a juste 50 minutes pour faire un cours, alors que ce n'est qu'une fois par semaine le lundi. Mettez nous plutôt 2, 3 heures par semaine. Mais par exemple à la prison d'Ittre, il y a Madame Lebrun qui est directrice, mais les agents sont contre elle car ils la trouvent un peu trop laxiste alors que pour moi c'est une maman dans la prison. Je lui ai toujours dit, moi je vous considère comme une maman, dès qu'on a un souci, on peut lui parler. C'est une femme qui est juste et droite, si elle doit vous sanctionner, elle vous sanctionnera. Moi quand j'ai connu Madame Lebrun pour la première fois, c'est quand elle venait de débarquer, c'était une criminologue, et je me souviens qu'elle m'avait mis en isolement. Mais quand elle m'a revu 10 ans après, à la prison d'Ittre, elle m'a dit : « ah mais vous êtes toujours là », elle m'a dit : « respectez-moi, et vous aurez vos permissions de sortie, vos congés et votre libération ». Moi, je l'ai écoutée mais en cours de temps, j'ai été pris avec un gsm. Elle est rentrée dans mon cachot, et elle m'a dit qu'elle voulait le gsm, les cartes et le chargeur. J'avais installé mon chargeur dans mon réveil matin, et mes cartes étaient cachées dans un bouchon d'évier (j'avais fait un double fond noir), et mon gsm était scotché dans le plafond d'un tiroir. Je lui ai dit ça va, je vous donne tout, et elle a gardé sa parole, j'ai pu bénéficier par la suite de mes congés. C'est une femme qui est respectée dans la prison, même les détenus qui étaient traités par d'autres directeurs écrivaient à Madame Lebrun quand il y avait des soucis.

- Et comment cela s'est passé avec les surveillants ?

- Vous savez les agents, ils nous écrasent. Pour eux, on est des merdes. Ils ne nous le disent pas directement, mais ils nous le font ressentir dans la façon dont ils réagissent. Par exemple, je dis : « chef, je peux aller 5 minutes au téléphone ? », la section est fermée, donc il n'y a personne au téléphone, et lui, il va dire : « pff, encore le téléphone ». Moi à ce moment-là, j'ai envie de lui dire, mais qu'est-ce que cela peut te foutre, laisse-moi téléphoner, fais pas chier ton monde ! Et nous, le résultat, c'est quand est là en train de dire : « allez chef, stp ... ». On doit presque les caresser dans le sens du poil, mais on est des hommes, on n'est pas des baltringues. Moi je n'ai jamais fait ça, et je ne le ferai jamais.

- S'il y a une bagarre physique entre un détenu et un surveillant, qu'est-ce qui va se passer ?

- Le détenu sera mis en isolement, et puis il sera transféré. Si c'est très grave, il pourrait devoir passer devant un tribunal. Mais vous savez, il y a beaucoup de surveillants qui viennent en prison pour chercher la mutuelle, ils ne viennent pas pour travailler mais pour chercher la mutuelle. Ils attendent un geste, ou un coup et puis ils se laissent tomber, et disent qu'ils sont psychologiquement souffrant, et alors là, ils reçoivent 3, 4 semaines en maladie.

- Est-ce que vous pensez que les gardiens ont peur en prison ?

- Ils ont peur mais en même temps, ils font tout pour avoir peur. Parce que si le gardien est correct avec les détenus, qu'il fait son job correctement, il sera tranquille.

Maintenant, c'est vrai aussi qu'il y a des cas difficiles en prison, mais bon il ne faut pas venir les emmerder. Parce que les gardiens depuis la loi Lejeune, ce ne sont plus des gardiens de prison, c'est des agents pénitentiaires, et donc depuis cette loi, ils doivent faire du social avec les détenus. Ça veut dire que si le détenu est démoralisé, il doit aller près de lui, et lui demander ce qui se passe pour tenter d'aider le détenu. Alors c'est vrai que parfois, ils le font mais le problème c'est qu'il n'y a pas de suite.

D'ailleurs, il y en a qui une fois qu'ils savent votre problème, ils vont aller se foutre de vos malheurs avec leurs collègues, alors bon, comment voulez-vous aller parler avec des baltringues pareils. Tu leur parles de tes enfants, et puis quand il sort de ta cellule, le mec commence avec des « pff, il me fait chier celui-là avec ses gosses ». C'est d'ailleurs toujours avec les mêmes agents que les détenus ont des problèmes, et ces gardiens changent souvent de poste pour ces raisons-là. Tous les 3 mois, on les change de poste.

- Avez-vous le sentiment que ces agents sont protégés par la direction ?

- La direction est obligée de protéger ses agents, parce que ses agents, ce sont ses hommes, ses ouvriers. On va dire que ce sont ses hommes de main. Mais ce qui est bien avec les caméras, c'est qu'on commence à voir des choses, et la directrice commence à se rendre compte que souvent la faute ne vient pas d'office du détenu. Peut-être qu'un détenu a mal parlé à un gardien, mais celui-ci n'est pas resté pacifique. Vous savez, à l'heure actuelle, si vous dites « fils de p*** » à un chef, il revient et vous dit aussi : « fils de p*** ».

- Est-ce que vous avez déjà constaté des situations où vous aviez le sentiment qu'un surveillant cherchait la bagarre ?

- Oui oui, à la prison d'Arlon, c'était une surveillante, elle venait travailler à la prison, elle était gentille, souvent elle m'apportait un paquet de cigarette, un journal, une clef usb avec des trucs. Et en fait, j'ai compris plus tard, que cette femme me rendait ces services car elle avait une idée derrière sa tête. Un jour, elle est venue et elle m'a dit : « écoute, si tu as besoin de quelques gsm, je peux m'occuper de cela ». Moi, je lui ai dit que ça m'intéressait, mais que ça dépendait de ce qu'elle voulait en retour. Elle m'a dit : « je ne veux rien, je veux juste que demain matin, quand je t'ouvre la porte, tu me mettes une patate en plein dans le front ». Je lui ai dit : « mais tu es folle ! Je suis à 2 ans de ma libération ! ». Alors elle m'a dit : « Ce n'est rien, si tu ne veux pas le faire, je trouverai quelqu'un d'autre ». Et moi, j'avais un bon pote qui était quelques cellules plus loin, juste en face de moi. Et moi, j'étais servant donc ma cellule était ouverte, et quand j'ai pris ma douche, elle m'a enfermé. Et pendant que j'étais enfermé dans la douche, elle a été voir mon pote, qui lui a demandé d'aller à la douche, et elle lui a dit non. Et la situation a dégénéré, mon pote a commencé à l'insulter, et moi quand j'ai entendu ça, je me suis rapproché de la porte, et j'ai crié à mon pote de ne pas tomber dans son jeu, je lui ai dit : « ne tombe pas dans son jeu, je t'expliquerai après ». Dès qu'il m'a entendu, il s'est calmé. Après je lui ai expliqué, que cette surveillante cherchait uniquement la mutuelle. Elle se rendait pas compte de ce qu'elle m'a

demandé, déjà je ne frappe pas une surveillante mais en plus, j'étais à 2 années de ma libération. Par la suite, j'ai été obligé d'en parler à un directeur, il m'a dit qu'il a compris pourquoi, en fait cette femme a eu deux justifs, elle doit se faire foutre dehors de la prison et pour ne pas se faire foutre dehors car il lui reste une semaine, elle veut un incident dans la semaine pour dire voilà je suis en mutuelle. C'est la directrice qui m'a dit ça. Je trouve quand même qu'ils mettent beaucoup d'handicapées comme agents dans les prisons, on met n'importe qui. Dernièrement, j'ai vu une femme naine qui était surveillante. La femme, quand elle ouvre le guichet, on ne la voit même pas, elle dit « vous êtes là ? », moi je regarde par le guichet et je vois une main, la femme était trop petite pour regarder par le guichet. Il ne faut pas déconner !

- Vous souvenez vous de la dernière bagarre qui a eu lieu lorsque vous étiez encore en prison ?

- La dernière grosse bagarre, c'était des copains à moi qui vendaient de la drogue en prison, et il y a quelqu'un qui n'a pas payé son truc. Mais ce qui était dommage, c'est que cette bagarre c'était pour 50 euros. Ça a fini en grosse bagarre, mais les dealers se sont mis sur le petit jeune. Vous savez ce n'est que 50 euros, mais en prison 50 euros c'est de l'argent. Ça s'est passé au préau, et ils sont tous rentrés avec des yeux au beurre noir. Après on a réintégré les cellules, et le lendemain matin, ça a de nouveau pété. Parce qu'il y en avait un qui n'acceptait pas qu'on avait frappé un petit jeune, bref ça a redémarré. Et au préau, il y en a un qui s'est pris un coup de couteau. Mais bon, ce sont des choses qui arrivent souvent en prison.

- Et concernant les armes, vous en avez vues beaucoup en prison ?

- Vous savez, on a tous des fourchettes, des couteaux, on a tous des cuillères et des pierres à notre fenêtre. Tu prends ton couteau et tu l'aiguises à ta fenêtre. Celui qui veut faire une arme en prison, il fait ce qu'il veut. On a des manches de brosse, tu casses ton manche de brosse, tu le finis en pointe et tu as une arme.

- Et est-ce que c'est bien vu, si un détenu sort une arme ?

- Entre détenus, c'est quelque chose de très très mal vu. Maintenant, si un détenu sort une arme envers un agent parce qu'il le fait chier, nous ça nous importe peu, limite on apprécie cela. Il en assumera les conséquences, mais il a eu les « coronas » pour le faire. Vous savez d'habitude, quand il y a une bagarre au préau, on forme un cercle autour des bagarreurs pour pas que les surveillants ne voient ce qui se passe. Mais quand il y a une lame qui est sortie, là on recule pour que les surveillants puissent le voir. Et à ce moment-là, les surveillants sanctionneront ces gars à leur juste valeur.

- Mais est-ce que les surveillants vont sortir du préau pour intervenir ?

- Non, ils n'osent pas. Les surveillants attendent la fin de la bagarre, le détenu qui se prend un coup de lame, il est mal barré ! Ce sont ses copains qui doivent l'aider, j'en ai déjà vu pleins qui doivent ramper pour rentrer dans les sections, ils sont ensanglantés. Les surveillants savent bien que s'ils rentrent dans le préau, on les prend en otage. Et en plus, ils ont peur de se faire frapper. Mais ce serait bien, qu'on les implique un peu dans le préau. En plus à Ittre, il n'y a plus d'angles morts. Il y en a encore à Jamioulx, dans les escaliers pour rejoindre les sections, et là il y a tout le temps des bagarres.

- Quand vous êtes arrivé en prison, comment cela s'est-il passé ? Connaissiez-vous des gens ?

- *Oui je connaissais des gens, c'est sûr que quand tu retrouves quelqu'un que tu connais, ça rend les choses un peu plus faciles. Mais d'un autre côté, tu rentres directement sous son influence. Il te dit : « fais attention à celui-là !! On fait une bagarre, tu viens avec nous ! ».*

Pour ceux qui ne connaissent personne, c'est très chaud. Il aura le droit de respirer et tout, mais bon, on va lui poser des questions. Tu es là pourquoi ? Qu'est-ce que tu fais là ? T'es qui ? D'où tu viens ? Il y a beaucoup de gratteurs en prison, des gens qui n'ont rien.

- Selon vous, est-ce que l'enfermement produit de la violence ?

- *Oui, car beaucoup de détenus sont livrés à eux-mêmes. Il n'y a pas d'occupation. Vous prenez une prison comme Ittre, où il y a 500 détenus, il y a en gros 150 travailleurs. Tu en mets encore une cinquantaine dans les formations, et travail domestique et puis c'est tout. On va dire qu'il y a la moitié des détenus qui ne font rien.*

- Est-ce que lorsque vous étiez en prison, vous vous sentiez plus violent que maintenant ?

- *Non, c'est la même chose. Mais sincèrement, comme je disais à ma copine, pour être ici avec un bracelet électronique, je préférerais être en prison. A refaire, je ne passerais pas par la surveillance électronique et j'attendrais en prison ma libération conditionnelle. Je dis ça parce qu'avec la SE, je suis là, j'ai 2 heures de temps libre par jour. Et dans ces 2 heures par jour, j'ai mes démarches à faire. Et quand j'étais en prison, j'avais 4 préaux de 2h par jours !! Moi, ici a part sortir un peu devant chez moi, je ne sais rien faire il n'y a rien d'intéressant à proximité. Tandis que là-bas, j'avais 4 préaux de 2h par jour.*

- Est-ce que vous avez remarqué que dans certaines prisons, il y avait plus de bagarres que dans d'autres ?

- *Oui bien sûr.*

- Et qu'est-ce qui peut l'expliquer ?

- *Les trafics. A Lantin, c'est pénible. Là-bas, l'héroïne tourne comme si c'était des boissons. La drogue, il y en a dans toutes les prisons, et il y a une partie qui rentre par les détenus, mais aussi une grosse partie qui rentre par les agents. On a tous un agent qu'on connaît, et qui nous fait rentrer un petit truc. Moi, j'ai eu des agents qui me rentraient des téléphones, des bouteilles d'alcool et après je lui disais d'aller voir ma femme qui payait la somme.*

- Une autre personne interrogée me confiait que les gardiens savaient avec qui faire le show, et que la plupart du temps, ils s'en prenaient avec les petits nouveaux ? Etes-vous d'accord avec cela ?

- *Oui bien sûr, je confirme. Moi quand j'arrive dans les prisons, ils ne font pas le malin avec moi. Mais avec un petit, ils vont lui dire : « abaisse ton slip ! Fais-ci ! Fais-ça ! ». Ils ont essayé aussi avec moi, mais ils ont vu qu'ils sont tombés sur un bloc en béton. Moi, je leur dit juste une chose : « en prison, on est privé de liberté, on n'est pas privé de t'insulter, de manger, de chier. Maintenant si je t'insulte, j'en assumerai les conséquences parce qu'on est des hommes ». Vous savez il y a des chefs en prison, ils n'ont même pas les études que nous on a. Quand ils ont ouvert la prison d'Andenne, ils ont vidé un CPAS et ils ont mis tous les gens qui sortaient du CPAS comme gardiens de*

prison après une formation de 3 heures. On avait de tout : des clochards, des SDF, ...

- Vous pensez qu'il faudrait mieux former les gardiens ?

- Oui surtout au niveau sécuritaire, vous savez on leur dit : « voilà, tu dois prendre le détenus comme ça pour l'immobiliser, etc » mais croyez-moi bien qu'en pratique, ils n'arriveront jamais à maîtriser un détenu.

- Avez-vous constaté de l'abus de pouvoir de la part des surveillants ?

- Oui, par exemple, on a droit à aller à la douche jusque 11h. Et sans raison, ils te disent : « aujourd'hui, les douches c'est jusque 10h ». Tu te demandes pourquoi ? Est-ce qu'il y a une raison ? Moi, une fois quand je travaillais dehors pour faire les jardins, je suis rentré pour prendre ma douche comme j'en ai l'habitude. Et là, le chef me dit que les douches sont fermées et que je la prendrai l'après-midi. Je lui ai dit que je prenais toujours ma douche juste après le travail, mais il n'a pas voulu. Alors je l'ai insulté, et son supérieur est arrivé et il m'a donné raison. En plus, j'avais visite l'après-midi.

- Est-ce que les surveillants se couvrent entre eux lorsqu'il y a une bavure ou une erreur ?

- Oui bien sûr, en plus souvent ce sont des familles, vous avez la femme de l'un, le beau-frère de l'autre etc. En plus, ça reste des collègues de travail, moi non plus, je n'aimerais pas que mon collègue ait des problèmes à cause d'un abruti. Donc, voilà, ils sont solidaires entre eux. Moi j'ai remarqué que depuis 2010, avant c'étaient les détenus qui étaient solidaires entre eux. Et maintenant, ce sont les agents qui sont solidaires entre eux. Mais en même temps, ils aiment bien se traiter entre eux, tu entends souvent : « lui c'est un gros fainéant !

- Est-ce qu'en prison, il faut paraître méchant, porter un « masque » ?

- On est obligé de représenter, il faut répondre présent si quelque chose arrive. Par exemple, s'il y en a un qui vous parle mal, il faut directement le frapper. Comme ça après, les autres disent : « oui tu as vu lui, il l'a calmé car l'autre l'avait insulté » et à ce moment-là, les autres ne viennent plus t'embêter. Il faut montrer qu'il ne faut pas venir chercher les problèmes.

- Est-ce que pour vous, il y a plus de violence en prison que dehors ?

- Pour moi, c'est kif-kif. Pour moi, la violence en prison, c'est le reflet de celle qui a dehors. Vous savez les gens pensent qu'en prison, on est mort, on ne bouge pas, on ne respire pas. C'est faux, on vit, on va à la douche, au téléphone, au travail, aux cours, à l'infirmerie, à la cantine, la salle de sport, ... Donc c'est comme la vie dehors, et donc comme dehors, c'est normal que des incidents peuvent arriver. Mais c'est vrai que le pédophile, qui vient en prison, et qui passe sa vie dans sa cellule, qui lorsqu'il passe dans le couloir est escorté par deux agents, lui c'est sûr qu'il ne va rien lui arriver.

- Et pourquoi selon-vous les gens dehors pensent que la prison c'est beaucoup plus violent alors que vous venez de dire que ce n'est pas plus violent que dehors ?

- Oui ce n'est pas plus violent que ce qui se passe dehors, sauf que dehors quand vous avez un problème avec quelqu'un, vous arrivez à trouver une solution, à régler ce problème. Tandis qu'en prison, vous ne savez pas le régler. En prison, la seule possibilité de régler un différend avec quelqu'un, c'est par la violence, le cogner. C'est dommage, mais c'est comme ça.

- Et est-ce que le fait qu'il y ait des caméras partout en prison fait que la violence est plus visible et donc on a l'impression qu'il y a plus de violence que dehors ?

- Mais vous savez dehors, ils sont aussi en train d'installer des caméras, quand vous regardez une ville comme La Louvière, il y a 600 ou 700 caméras. Donc s'il y a un incident, ils vont pouvoir le visionner. Mais nous la seule raison pour laquelle on veut qu'il y ait des caméras en prison, c'est pour dénoncer les sévices des agents. Pour dénoncer les abus des agents, je vais te donner un exemple : à la cantine à Ittre, il y a 3 ou 4 femmes surveillantes qui travaillent là, et elles nous livrent tout simplement les produits que la prison commande, elles doivent juste les prendre et nous les apporter. Et nous on doit payer dans les 3 jours, et puis quand elles nous l'apportent la viande, elle n'est plus fraîche. Je suis désolé mais ça pour moi c'est de l'abus. On n'a pas le droit de la refuser, on est obligé de l'accepter. Puis on écrit à la direction, et quand elle nous répond, elle nous dit que ça fait longtemps et qu'elles ne nous remboursent pas. Moi j'appelle ça des sévices, en plus on te dit : « c'est comme ça et pas autrement ! Tu peux te plaindre où tu veux ! ». « Mais tu es qui toi ? Tu es juste un sous-fifre qui travaille pour l'Etat ! ». C'est pour ça que nous, quand on a un problème avec un chef, on essaie toujours d'aller plus haut.

- On entend souvent dire qu'il y aurait une sorte de hiérarchie en prison, avec en haut les braqueurs, les gros trafiquants et en bas les pédophiles, toxico, etc. Est-ce que vous avez constaté cela ?

- Non pas du tout, il n'y a pas de hiérarchie dans les prisons. On est tous logé à la même enseigne et au même niveau et habillé tous les mêmes. Maintenant, c'est vrai que moi par exemple, tous les toxicomanes, ils savaient qu'ils ne devaient pas me dire bonjour. Quand j'étais au préau, ils savaient qu'ils ne devaient pas m'approcher.

- Comment cela va se passer si un détenu va au préau avec les bijoux qu'il porte habituellement à l'extérieur ?

- Là, il ne faudra pas s'étonner si vous vous faites racketter. Moi, j'ai déjà vu des gens qui dès le premier jour, on les a dépouillés.

- Et comment ça se passe pour les toxicomanes en prison ?

- Les toxicomanes, ils exagèrent un peu parce qu'on les considère comme malade. On dit qu'un héroïnomane est malade, mais il n'est pas malade, il est juste vicieux. Il va tout faire pour obtenir ce qu'il veut. Et ça marche, maintenant ils ont de la méthadone, et en plus ils achètent de l'héroïne.

- Mais est-ce que vous pensez que les toxicomanes devraient se trouver en prison, car il y a encore plus de drogues qui circulent en prison que dehors ?

- Oui mais là encore, dans votre question je sens bien que vous essayez de protéger le toxicomane parce qu'on pense qu'il est malade. Pour moi, le gars qui travaille, qui a une vie bien, qui n'a rien à se reprocher et qui tombe dans la toxicomanie, ce gars-là il faut l'aider. Mais un type qui est dans la délinquance, et qui est toxicomane, vous pourrez toujours essayer de l'aider, vous n'y arriverez jamais car c'est un délinquant avant tout. Donc qu'est-ce qu'il va faire, vous lui retirez sa drogue ? Pas de problème, il va aller voler pour se l'acheter.

- Vous avez le sentiment que les gens sont plus cléments avec les toxicomanes ?

- Oui il faut arrêter, moi je n'ai jamais vu quelqu'un qui est en prison parce qu'il a pris

de l'héroïne. Il a pris de l'héroïne, mais qu'est-ce qu'il a fait pour pouvoir se l'acheter ? Il a volé sa mère, sa sœur, une voiture, ...

- Et lorsque vous êtes en prison, et que vous avez des difficultés privées en dehors, ça doit pas toujours être facile ?

- Oui c'est vrai mais vous savez, on peut demander une autorisation de sortie, par exemple pour la naissance d'un enfant, le décès, etc. Moi, par exemple, j'ai pu en bénéficier. A la mort de mon beau-père, je pouvais aller à son enterrement. J'ai dû rentrer une attestation de décès, après c'est la direction qui a fait une demande plus haut. C'était au début que j'étais en prison, j'ai été escorté par des flics, j'ai appelé mon père qui m'a dit qu'il y avait plein de flics qui étaient déjà sur les lieux de l'enterrement. Alors j'ai dit puisque c'est comme ça, je n'y vais pas. Je préfère ne pas être là, et laisser l'enterrement se passer comme il faut. En plus, quand ils devaient venir me chercher, ils sont arrivés en retard. Donc ça ne servait à rien de faire tout leur cinéma.

Moi j'ai eu aussi une copine qui est décédée pendant que j'étais en prison, c'était une fille qui m'a suivi pendant 5 ans. Elle venait me voir à la prison d'Arlon, elle faisait 280 kilomètres aller-retour. Et un jour, elle ne se sentait pas bien, et elle est allée faire un examen à l'hôpital. Le docteur lui donnait 6 mois à vivre, moi je me suis dit c'est une blague ? Elle avait une petite fille de 11 ans et un petit garçon de 13 ans. Et effectivement, 6 mois après elle est partie. Moi quand elle faisait sa chimio, je l'ai appelée pour lui dire que je l'aimerai toujours, peu importe où elle ira, et que je m'occuperai de ses enfants s'ils sont dans le besoin. Et un jour, les chefs sont venus dans ma cellule, et ils ont ouverts la porte. J'étais en train de fumer un joint d'herbe, et pour la première fois, ils ne m'ont rien dit. Ils m'ont dit : « Monsieur, on a une mauvaise nouvelle à vous annoncer, votre compagne est décédée ». Moi, j'ai dit paix à son âme. Ils m'ont dit : « vous voulez quelque chose ? ». Ils voulaient me proposer des médicaments pour dormir, et j'ai dit : « non, la seule chose que je veux, c'est rencontrer la directrice demain matin pour lui demander d'aller me recueillir sur sa tombe ». Le lendemain matin, j'ai vu la directrice, elle a fait toutes les demandes. C'était prévu que j'aille le soir, de 18h à 20h pour me recueillir au funérarium. Et finalement, je n'ai pas pu y aller le soir, j'y suis allé le lendemain matin, ils sont venus me chercher à 8h au matin, d'Ittre jusque La Louvière et à 8h45 j'étais de retour. Donc, en gros, on a fait la route, on est resté 5 minutes sur place et je suis rentré. Moi je trouve ça honteux, mais bon c'est déjà ça.

- Et comment ça s'est passé avec les autres détenus quand vous êtes rentré dans la prison ?

- Vous savez il y a des moments où les détenus savent qu'il ne faut pas venir me chercher parce qu'à ce moment-là je suis vraiment capable de leurs faire du mal. Maintenant c'est vrai que ça peut arriver qu'il y en a un qui lâche une petite insulte, ou une petite blague au mauvais moment, et bon on a tous notre caractère. C'est sûr que si je suis en train de parler avec un autre détenu d'un décès ou d'un autre problème, et qu'il y en a un qui arrive en disant : « mais c'est rien, te tracasse pas », là, c'est sûr que je t'attrape et je te jette par terre.

- C'est aussi un gros problème, le fait que vous ne savez à aucun moment être seul

dans ce genre de situation ?

- *Oui on ne sait jamais rester seul, parce que vous savez les gens ils croient qu'on nous met en prison, et que là-bas on choisit ce que l'on veut. Mais non, ça ne marche pas comme ça. La prison, déjà tous les gens qui sont là, ce sont des fréquentations imposées, aussi bien les détenus que les agents, et les directeurs qu'on ne choisit pas non plus. On nous oblige à fréquenter des autres détenus, des toxicomanes, des pédophiles, ... On nous oblige à fréquenter ces gens-là, et après, lorsque vous êtes en libération conditionnelle ou en surveillance électronique, on vous dit : « hors de question de fréquenter détenus, ex-détenus, ... ». Pendant 15 ans quand j'étais en prison, je les fréquentais et ça ne les dérangeait pas du tout, et maintenant que je suis dehors, je ne peux plus les fréquenter. Où est la logique ? C'est clairement de l'hypocrisie.*

- Maintenant que vous n'êtes plus en prison, est-ce que vous y repensez souvent ?

- *Non moi j'essaie de ne pas y penser. Vous savez quand je suis rentré en prison pour moi c'est comme si l'heure s'arrête quand vous rentrez, et le jour où vous sortez, elle redémarre.*

- Et est-ce que cela vous a changé ?

- *Bah écoute, les gens qui me voient me disent que je n'ai pas changé, si ce n'est que j'ai un peu muri car je suis plus âgé. Mais je n'ai pas changé, ma vision des choses est toujours la même, bon maintenant bien sûr, je ne veux plus me retrouver dans des affaires de mœurs, de trafic, et tout ça. De tout ça, je ne veux plus rien savoir. Mais c'est sûr que j'ai toujours mon caractère bien trempé.*

- Vous m'avez dit que vous avez 5 enfants, est-ce que vous n'avez pas des regrets à ce niveau-là ?

- *Oui j'ai des regrets, de ça j'en parle encore souvent. Moi mes enfants, je les ai vus grandir à travers la prison. D'ailleurs, pour ma dernière incarcération, j'ai demandé à mes enfants de ne pas venir, vous savez maintenant la plus grande à 24 ans, mon garçon il en a 18, et je préférerais ne pas les faire venir, pour ne pas les exposer à des détenus. Je profitais juste quand j'avais des congés, et je passais mon temps avec eux. Vous savez mes enfants sont super corrects, ils m'adorent. Je suis un papa-poule pour eux. Moi, mes enfants sont bien éduqués, la maman s'en est bien sortie. Et comme dans tous les couples, il y a du bon et du mauvais.*

- Et combien de temps, vous reste il sous SE ?

- *Encore quelques mois, parce que je repasse vers novembre ou décembre devant le TAP pour qu'on me l'enlève. Et là, je bénéficierai d'une libération conditionnelle. Moi, le bracelet, je l'avais déjà eu avant. Et j'avais tenu 4 mois, puis j'avais aussi eu la libération conditionnelle puis je suis retombé en 2012 à la case prison. Ce bracelet, j'essaie un peu de le supporter, mais ce n'est pas facile. Le fait d'être bloqué, mais de se sentir en liberté, c'est quelque chose de bizarre. Tu as envie de dire : « mettez directement une porte blindée ». Heureusement, je peux compter sur ma famille, si j'ai un coup de mou, j'appelle ma copine qui vient près de moi, ou mes enfants.*

- et comment ça se passe ?

- *Ce qui est énervant, c'est qu'on passe notre temps, à devoir faire et justifier toutes les démarches. Par exemple, j'ai le mariage de mon neveu le 13 Septembre, et je dois*

envoyer une photocopie de l'invitation du mariage. Ce matin j'ai dû aller à la commune pour ma carte d'identité et en même temps, j'ai dû aller aussi à l'hôpital car je vais devoir me faire opérer, j'ai un petit problème de santé : j'ai la maladie de Wegener que j'ai attrapé en prison. J'essaie de m'occuper de cela.

- Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé pour cet entretien.

- Merci à vous.

« L'expérience des violences carcérales »

Promoteur : Professeur Dan Kaminski

Ce mémoire a pour objectif de fournir au lecteur une vision complète et concise des violences à l'œuvre au sein des établissements pénitentiaires belges. Pour arriver à cette fin, j'exposerai notamment les différentes formes possibles de violence ainsi qu'une série d'outils conceptuels utiles à l'analyse des entretiens réalisés avec des (ex)-détenus. Cette analyse qualitative, scindée en deux parties (analyses individuelles et transversales) permettra d'établir un constat des violences carcérales. Il s'agira de questionner ce dernier tout en proposant des pistes de solutions.